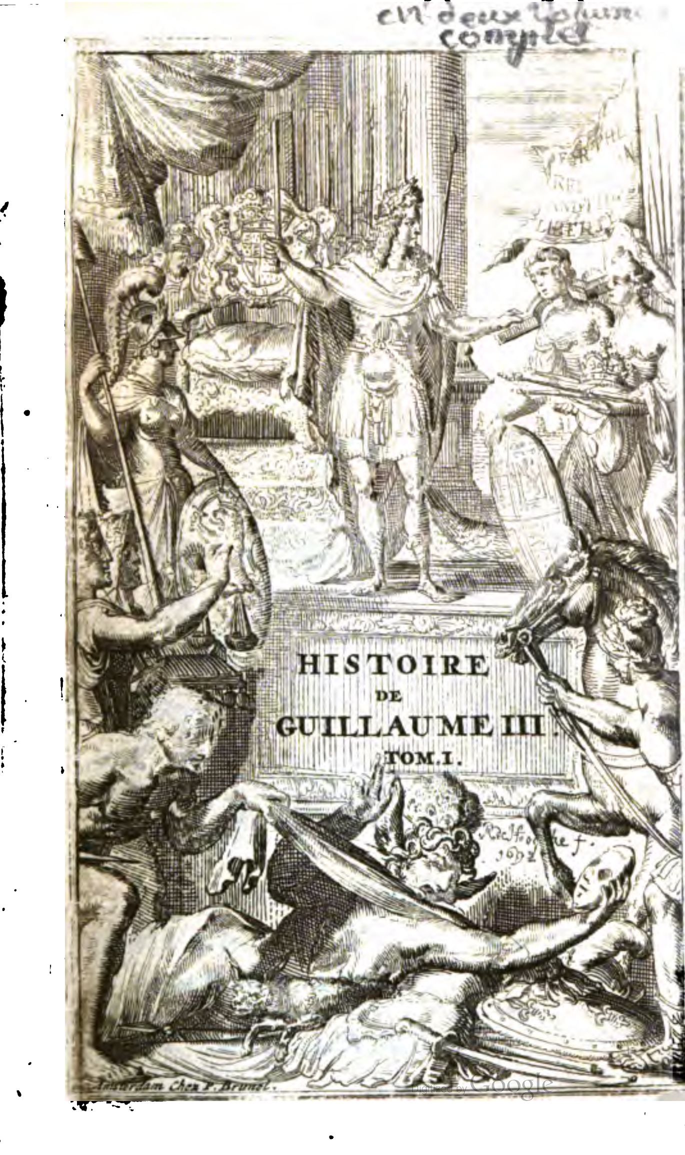



EX LIBRIS
V M P ARMELLINI
D.D. BIBLIOTH. GAND.


UNIVERSITEITSBIBLIOTHEEK GENT


HISTOIRE
DE
GUILLAUME III.
TOM. I.
Chez P. Brunel.

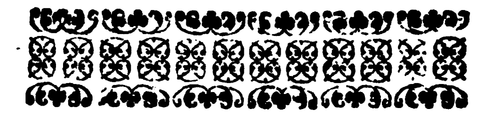
HISTOIRE
DE
GUILLAUME III.
ROI DE LA GRANDE BRETAGNE.

TOME PREMIER.



A AMSTERDAM,
Chez Pierre Brunel, prés de la Bourse, à la Bible d'Or.

M. DC. LXXXXII.



PREFACE.

N n'a pas grand beſoin de mettre ici une Préface : Comme le Titre ſeul explique tout le deſſein de l'Auteur, il ne faut point d'éclairciſſemens pour préparer l'eſprit du Lecteur à l'intelligence du ſujet & de la matiére. Du reſte tout ce que l'on pourroit dire de l'ouvrage, ne régleroit point les jugemens du Public, &

l'on auroit beau vouloir le prévenir par une idée avantageuse, cela seroit moins propre à gagner son approbation, qu'à faire soupçonner que l'Auteur s'aplaudit par avance. Il est donc inutile de dire que l'on a tâché d'éviter les longues réflexions qui laissent languir la narration; & ces rafinemens des faiseurs d'*Anecdotes*; qui en voulant trop pénétrer dans les intrigues les plus secrétes, & les mystéres les plus profonds de la Politique, débitent leurs visions pour les véritables motifs des Princes dont ils écrivent l'Histoire.

On

On ne trouvera rien ici de pareil. L'Auteur ne se vante point d'avoir percé jusques dans le cabinet du Prince; il dira la verité toute nüe, & s'il s'est trompé on lui fera plaisir de l'en avertir chez le Libraire.

La seule chose qui pouvoit faire la matiére d'une Préface, c'est que l'on ait entrepris d'écrire l'Histoire d'un Prince vivant. On s'imagine d'abord que c'est un Panegyrique sous un autre titre, & que l'Auteur n'aura eu garde de dire toûjours la verité. Mais aussi sans alléguer que le Roi dont on é-

 crit

crit l'Hiſtoire, n'a rien à craindre de la liberté d'un Hiſtorien, ce préjugé fait que l'Hiſtorien eſt davantage ſur ſes gardes, & qu'il écrit avec plus de précaution, de peur qu'on ne le ſoupçonne qu'il a travaillé par des motifs intéreſſez. Ainſi comme l'Auteur n'a eu d'autre vüe que d'écrire une Hiſtoire fidéle, qui autrement pourroit être démentie par tant de témoins, il a crû que la principale beauté de ſon ouvrage devoit être la verité, ſans flaterie ou ſans déguiſement. C'eſt à quoi il s'eſt particuliérement attaché.

ché. Il ne faut pourtant point appeller *flaterie*, tout ce qui tend à relever les grandes actions du Roi de la Grande Bretagne. Il y a des occasions dont on ne peut parler sans le loüer. En ce cas ce sont ses Actions qui font nécessairement son panegyrique, & non pas l'Auteur.

SOMMAIRES
DES LIVRES.

LIVRE PREMIER.

LIVRE SECOND.

LIVRE TROISIEME.

TO-

TOME SECOND.

LIVRE QUATRIEME.

LIVRE CINQUIEME.

HIS-


GUILLAUME III. ROY DE LA GR. BRETAG.
HONI SOIT QUI MAL Y PENSE
P.B.

HISTOIRE DE GUILLAUME III. ROI DE LA GRANDE BRETAGNE.

LIVRE PREMIER

Contenant ce qui s'est passé depuis la Naissance de ce Prince, jusqu'à son élevation à la Charge de Stathouder.

IL seroit inutile que je fisse connoître au Public l'illustre Maison de Nassau. On sait qu'elle est une des plus anciennes du Monde, qu'elle donna un Empereur à l'Allemagne, il y a

Livre I. quatre-cens ans, & qu'elle est Souveraine depuis plus de mille années. Je ne m'attacherai donc qu'à la Branche des Princes d'Orange. René Fils unique d'Henri, Comte de Nassau, fut le premier qui porta ce titre, l'ayant hérité de son Oncle maternel Philebert de Châlons, qui étoit mort sans enfans. Il fut tué au Siége de Saint Didier l'an 1544, & ne laissant point de postérité non plus que son Oncle, Guillaume de Nassau son Cousin germain hérita de la Principauté d'Orange, & de tous les biens de la Maison de Châlons. C'est ce Guillaume Prince d'Orange, qui a tant fait parler de lui, qui se rendit si redoutable aux Espagnols vers la fin du Siécle passé, à qui les Provinces Unies sont redevables de leur liberté, de leur puissance & de leurs richesses, & qui en posant les fondemens de cet Etat, éleva sa Maison à ce haut faîte de gloire, où elle s'est si bien conservée.

1584. Ce Prince fut assassiné à Delft, comme chacun sait, par un Gentilhomme de la Franche-Comté,

Sujet

Sujet des Espagnols, nommé Balthasar de Guerard ; Il laissa trois Fils, outre plusieurs Filles, qui furent mariées à divers Princes. L'aîné de ses Fils, qui se nommoit Philippe Guillaume, & qui étoit Filleul de Philippe II. Roi d'Espagne, s'étant trouvé à Louvain, lors que le Prince d'Orange fut contraint de prendre les armes, pour défendre les interêts des Provinces opprimées, qui imploroient sa protection; le Roi d'Espagne le fit enlever malgré les Priviléges de l'Université, dont il étoit Membre, afin de s'en servir comme d'un Otage, qui lui répondit de la conduite de son Pere : De sorte qu'à l'âge de treize ans il fut mené en Espagne, & enfermé dans un Château, où l'on ne prit aucun soin de son éducation, & d'où il ne sortit qu'aprés trente ans de prison, prévenu pour la Religion Romaine, dans laquelle il finit ses jours. Livre I. 1584.

Lors que ce Prince se retira en Flandres auprès de l'Archiduc Albert, il entra en possession des Terres qui lui étoient échuës par

Livre I. la mort du Prince Guillaume
1584. son Pére ; entr'autres de la Principauté d'Orange & de la Ville de Breda, que le Comte Maurice son Frére, qui en jouïssoit pendant son absence, lui céda généreusement. Celui-ci étoit Fils d'Anne de Saxe, Fille du célébre Maurice, Electeur de Saxe, & seconde Femme du défunt Prince d'Orange. Aprés la mort tragique de son Pére, il fut tiré du Colége, où il étudioit pour étre revêtu de toutes ses Charges ; de sorte qu'on le vit à l'âge de dix-sept ans, prendre le Gouvernement d'un Etat formé depuis peu, & par conséquent encore fort foible, attaqué par de puissans Ennemis, & qu'on pouvoit alors plus que jamais regarder comme un Vaisseau agité d'une violente tempête, & n'ayant ni voile, ni mast.

Mais le Comte Maurice montra ce que peut le bonheur de la naissance, lors même qu'elle n'est accompagnée d'aucune expérience, & combien il est avantageux d'avoir un Héros pour Pére, malgré le mot

du

Poëte qu'on a cité si souvent.* Il fit dans son enfance ce qu'on auroit à peine attendu d'un homme consommé dans l'Art de la Guerre, & dans la Politique. Il releva les esperances abbattuës des Provinces Unies, & les convainquit par ses bons succés, & par sa bonne conduite, qu'elles n'avoient pas tout perdu, en perdant le Grand Guillaume, puis qu'elles trouvoient dans son Fils toutes les Vertus qu'on avoit admirées en luy; que cet illustre Rejeton du Tronc, qui venoit d'étre coupé, alloit devenir un grand Arbre, à l'ombre duquel elles pourroient se reposer, & que si le Fils ne surpassoit pas le Pére, il l'égaloit pour le moins.

Livre I. 1584.

* Herorum filii noxæ.

Le Prince Maurice ne se laissa point étonner par les grands avantages, que le Duc de Parme, Gouverneur des Païs-Bas pour le Roi d'Espagne, eut d'abord sur les Etats, à qui il enleva dans fort peu de tems Bruges, Gand, Déventer, Nimegue avec plusieurs autres Places, & enfin Anvers même, qu'on avoit regardé jusques-là comme im-

Livre I. préjudiciable. Mais le Prince Maurice
1584. se roidissant contre la Fortune, il l'obligea enfin à se déclarer pour lui, & à le favoriser sans interruption tout le reste de sa vie.

Ce n'est pas assez de dire qu'il passoit pour le plus grand Capitaine de son tems. Il pouvoit disputer avec les plus fameux Capitaines des Siécles passez: Et c'est dans son école que plusieurs de ceux, qui se sont le plus distinguez dans nôtre Siécle, avoient appris tout ce qu'ils savoient, comme entr'autres M. de Turenne, dont il étoit Oncle.

Ce Prince vêcut toûjours dans une parfaite union avec le Prince Philippe son Frére, quoi qu'il n'osât l'aller voir dans les lieux où il faisoit son séjour, de peur de donner de l'ombrage aux Etats, à qui Philippe étoit suspect, tant pour sa Religion, qu'à cause du long séjour
1608. qu'il avoit fait en Espagne. Cela n'empêcha pas ce dernier de rendre visite au Comte Maurice en Hollande. Il se maria ensuite avec la Sœur du Prince de Condé, mais n'en ayant point eu d'enfans, & étant

tant mort à Bruxelles au commen- Livre I.
cement de l'année 1618, le Com- 1618.
te Maurice hérita de tous ses biens, & porta depuis le titre de Prince d'Orange. Il ne le porta que sept 1625.
années, au bout desquelles il mourut, laissant pour son Successeur Henri Frederic son Frére, pour qui il avoit eu beaucoup de tendresse, & en faveur duquel il ne s'étoit point marié.

Ce dernier Prince étoit né l'an 1584, peu de tems avant la mort de son Pére, de Louyse de Coligny, Fille de ce célébre Amiral de Coligny, qui fut massacré à la St. Barthelemi, & quatriéme Femme du Prince Guillaume. Il hérita des Vertus de ses Prédécesseurs en héritant de leurs Terres & de leurs Charges, & ne céda point au Prince Maurice, auprés duquel il avoit passé la meilleure partie de sa vie, & de qui il avoit reçû des leçons, dont il sût trés-bien profiter. Il mourut le 14. Mars 1647, & laissa
quatre Filles, qui furent toutes ma- 1647.
riées, & un Fils unique nommé Guillaume, à qui les Etats Géné-

Livre I. raux avoient donné la survivance
1647. des Charges de son Pére dés l'année 1631, mais qui ne vêcut pas long-tems aprés lui, puis que la petite verole l'emporta à l'âge de vint-quatre ans.

1650. C'étoit un Prince de grandes espérances, qui avoit déja donné des preuves considérables de sa valeur, & qui outre qu'il avoit le cœur grand, faisoit paroître un trés-beau génie, puis que dés sa jeunesse il savoit trés-bien l'Histoire & les Mathématiques, & parloit cinq langues étrangéres avec beaucoup de facilité. Huit jours aprés sa mort, savoir le 14. Novembre 1650, la Princesse Marie son Epouse, Fille de Charles I, Roi d'Angleterre, accoucha du Prince, dont je dois écrire l'Histoire. Il eut pour Parrains les Etats Généraux, les Provinces de Hollande & de Zelande, avec les Villes d'Amsterdam, de Delft, & de Harlem, & il fut nommé Guillaume Henri.

1651. Les Etats étonnez de la perte qu'ils venoient de faire, convoquérent une Assemblée générale, compo-

posée des Députez des Villes, & de tous les Nobles : C'est ce qu'on appelloit autrefois les *Etats Généraux*. Le Conseil d'Etat ne les convoquoit, que dans des occasions extraordinaires, parce que pour être complets, il faloit qu'ils fussent composez de plus de huit-cens personnes, ce qui ne se pouvoit faire sans de grands fraix, & sans beaucoup de confusion. C'est ce qui obligea les Provinces à donner toute l'Autorité de ces Assemblées à un Corps, où chacune d'elles envoye autant de Députez qu'il luy plaît, mais pour n'avoir qu'une seule voix. Ce Corps a toûjours porté le titre d'Etats Generaux, quoy qu'à proprement parler il ne fasse que répresenter l'Assemblée, qui portoit ce nom, & qui ne s'est tenuë depuis ce tems là que dans deux occasions : la premiere à Bergopsom, pour ratifier la Treve concluë avec l'Archiduc Albert, & avec l'Espagne ; & la seconde à la Haye, pour pourvoir au Gouvernement des Provinces, aprés la mort du Prince d'Orange.

Livre II. 1651.

Livre I. 1651. Celle-ci fût ouverte le 18. Janvier 1651, & ne finit que dans le mois d'Août suivant. Comme elle étoit composée de personnes peu affectionnées à la Maison d'Orange, pour les raisons que nous verrons bien-tôt, on y prit des resolutions fort contraires aux interêts du jeune Prince, qui naturellement devoit être revêtu des Charges, que ses Predecesseurs avoient si bien meritées, & si bien remplies. Ces Charges furent premierement données à Guillaume I. le Liberateur des Provinces. Il étoit Gouverneur de Hollande & de Zelande pour le Roy d'Espagne, avant qu'il prit les armes contre lui, & il semble que les Provinces Unies voulurent luy conserver tous les Droits, qui étoient attachez à cette qualité, en luy donnant les titres de Capitaine General, d'Amiral, & de Gouverneur, qui comprenoient le pouvoir de commander toutes les Troupes de l'Etat, tant par mer que par terre, de distribuër toutes les Charges Militaires, de faire grace aux Criminels, & enfin d'élire les

Magistrats, aprés la nomination des Villes, qui devoient presenter trois personnes au Gouverneur, afin qu'il en choisit un. Livre I. 1651.

Les Princes d'Orange avoient joüi de tous ces Droits jusqu'à la mort de Guillaume second. Mais il s'étoit formé contr'eux pendant la vie du Prince Maurice un puissant party, dont je ne puis me dispenser de parler. Le fameux Jean de Barnevelt, Pensionnaire de Hollande, en fût le premier Auteur. Il étoit entré dans les interêts des Arminiens, qui causerent alors tant de troubles dans l'Etat, par leurs disputes avec les Gomaristes, dont le Prince Maurice s'étoit declaré le Protecteur, & il n'avoit pas voulu consentir à la convocation d'un Synode General, que les Etats vouloient assembler pour terminer ces disputes, & pour pacifier les troubles. Mais on accusoit encore Barnevelt d'avoir des intelligences avec l'Espagne, de s'être revolté contre les Etats Generaux, ses Souverains, & d'avoir conseillé à quelques Villes d'armer pour leur conservation par-

Livre I. ticuliere, contre l'interêt public.
1651. C'est pour cela qu'il fut arrêté le 22 Août 1618. avec Hoguerbeis Pensionaire de Leyde, & le celebre Grotius Pensionaire de Roterdam; & qu'il fut en suite condamné à la mort & executé le 22. May 1619.

Je n'entreprens pas de faire voir la justice de cette condamnation, mais je ne saurois m'empêcher de refuter dans cet endroit ce que du Maurier a publié dans ses Memoires du pretendu dessein qu'avoit le Prince Maurice de se rendre Souverain des Provinces Unies: Dessein dans lequel, si on en croit cet Auteur, le Prince avoit tâché d'engager Barnevelt par le moyen de la Princesse Douairiere, qui s'en ouvrit à luy, mais qui trouva dans cet homme si peu de disposition à seconder les intentions du Prince, que dés lors le Prince regarda Barnevelt comme son ennemi mortel; & resolut de le perdre.

Rien n'est moins vrai-semblable que ce recit. Premierement on n'est pas obligé de croire une chose de cette nature, sur le simple rapport d'un

d'un homme, qui étoit Ministre d'une Cour, laquelle avoit interêt de noircir le Prince d'Orange, & d'aliener de luy les Esprits des Hollandois, & qui de plus paroit avoir été l'intime amy de Barnevelt. Mais outre celà, qui pourra se persuader, qu'un Prince aussi sage que Maurice ait communiqué sans détour à Barnevelt un dessein aussi hardi, que celui qu'on lui attribuë, sans étre asseuré que Barnevelt y entreroit, ou que s'il n'y entroit pas il garderoit le silence, & qu'il se soit servi pour cela d'une femme. Livre I. 1651.

Il y a bien plus. Du Maurier détruit luy même tout ce qu'il avance, en nous apprenant que lors que le Prince d'Orange fit faire à Barnevelt la Proposition, dont il s'agit, il étoit déja trés mécontent de lui, pour avoir réconnu qu'il s'opposoit à sa grandeur, que c'étoit lui qui avoit fait conclure la Tréve avec l'Espagne, malgré les efforts du Prince qui vouloit la Guerre, & que le Prince en avoit été si irrité que depuis ce tems-là il avoit choqué ouvertement Barnevelt dans les Con-

Livre I. 1651.

Conférences publiques, qu'il étoit allé jusqu'à le démentir, & même jusqu'à vouloir le fraper. Quel fond pouvoit il faire sur un homme, qui lui avoit été si contraire, & qu'il avoit si mal-traité? & quelle apparence qu'il voulût aprés cela lui communiquer un sécret aussi important que celui dont on nous parle?

Mais enfin d'où vient que Barnevelt ne dit rien de tout cela, lors qu'on l'éxecuta, quoi qu'il y fût sans doute obligé pour sa justification, & pour le bien de l'Etat? D'où vient qu'on n'a jamais découvert aucune trace du Projet du Prince Maurice, & que de l'aveu même de du Maurier, il ne paroit pas que ce Prince ait fait la moindre démarche pour se rendre Souverain aprés la mort de Barnevelt?

Quoi qu'il en soit, cette mort irrita extrémement le Parti, qui étoit opposé aux Princes d'Orange. Bien loin de l'affoiblir elle le grossit. Ce parti n'osa pourtant rémuer pendant la vie de Maurice, ni de Henry Frederic. Mais il se fortifia

fut considerablement sous Guillaume II. à l'occasion des Démelez de ce Prince avec les Etats. Les Etats se voyant épuisez par la longue Guerre, qu'ils avoient soutenuë contre les Espagnols, voulurent licencier une partie de leurs Troupes apres la Paix de Munster. Et le Prince d'Orange s'y opposa fortement. Il disoit qu'il faloit se tenir sur ses gardes, de peur d'être surpris par ses voisins, lors qu'on seroit desarmé; mais on prétendoit qu'il ne vouloit conserver toutes les Troupes sur pié, que pour aggrandir son pouvoir, & pour être en état d'executer le dessein, qu'on avoit attribué à son Oncle. Comme donc ce Prince vit qu'on le contrecarroit, il fit arrêter six des Deputez des Etats ou des Magistrats des Villes, qui étoient les plus ardens contre lui, & les envoya au Château de Louvestein. On peut juger qu'une Action aussi hardie causa beaucoup d'émotion parmi le Peuple. Mais ce qui l'irrita d'avantage, fut l'entreprise que le Prince fit bien-tôt aprés sur la Ville d'Amsterdam. Il savoit que Livre II. 1651.
cette

Livre I. 1651. cette Ville lui étoit fort contraire, & il en avoit reçu depuis peu un affront sanglant. Car ayant voulu y aller pour tâcher de l'obliger à suivre ses avis, elle l'avoit prié de ne point faire ce voyage. Il resolut donc, si ce n'étoit pas de s'en rendre absolument Maître, du moins de la reduire dans des termes, où elle n'osât s'opposer à ses intentions. C'est pour cela que sur la fin du mois de Juillet il fit marcher des Troupes de ce côté là, si secretement que la Ville auroit été sans doute surprise, si par bonheur pour elle le Courier de Hambourg, qui arriva ce jour là à sept heures du matin, n'eut rapporté qu'il avoit veu de loin quelque Cavalerie, qui approchoit des murailles. Sur cet avis, on ferma les Portes; on fit mettre tous les Bourgeois sous les Armes; & lors qu'on sût distinctement que le Prince d'Orange avançoit en personne, dans la resolution d'assieger la Ville, si on ne vouloit pas l'y recevoir, on lâcha les Ecluses; de sorte que tous les environs étant inondez, le Prince fut obligé de s'éloigner. Trois jours

après

aprés il se fit un Traité qui termina Livre I.
tous les troubles. La Ville d'Amsterdam donna quelque satisfaction 1651.
au Prince sur le peu de respect qu'elle avoit eu pour lui, & le Prince relacha les six Seigneurs Prisonniers, en les privant pour jamais de toutes leurs Charges. Mais cependant on conserva le souvenir des démarches qu'il avoit faites, & comme il mourut quelques mois aprés, ses ennemis voulurent se prévaloir de l'occasion, pour dépoüiller la Maison d'Orange des Charges qu'elle avoit possedées jusques là. Ils firent donc conclure dans l'Assemblée generale, dont nous avons parlé, que désormais châque Ville auroit le droit d'élire ses Magistrats, que les Etats des Provinces disposeroient de toutes les Charges des Troupes qu'elles payeroient, que les Etats Generaux seroient Maîtres du Commandement des Armées, & qu'on ne donneroit jamais à un seul homme les Charges de Capitaine General & de Gouverneur. La Princesse d'Orange eut beau representer l'injustice qu'on faisoit au jeune Prince son Fils. Elle
avoit

Livre I. avoit perdu tous les appuis, qui au-
1651. roient pû la faire écouter. Le Roi de la Grand' Bretagne son Pere avoit été décapité dés l'année precedente, & Cromwel occupoit sa place sous un autre titre. Celuy-cy avoit interêt à empêcher l'aggrandissement du Prince d'Orange. Aussi croit-on que dans la Paix qu'il fit avec les Etats en 1654. aprés une Guerre de quelques années, il leur fit promettre dans un Article secret de ne jamais donner à ce Prince les Charges que ses Predecesseurs avoient possedées.

En attendant un tems plus favorable, la Princesse pensa à donner une bonne éducation au Prince son Fils. Il ne fût pas plûtôt parvenu à l'âge de connoissance, qu'Elle commença à lui faire apprendre les Langues, l'Histoire, les Mathematiques, en un mot toutes les Sciences, dont la connoissance peut-être utile à un Prince: Et le Nôtre réüssit si bien en tout cela, qu'on conçut dés lors de grandes esperances de ce qu'il seroit un jour. Un François distingué par sa naissance, & par son merite, se trouvant à la

Haye

Haye pendant l'enfance de ce Prince, qu'il voyoit assez souvent, lui rendit ce témoignage ; *que jamais personne de sa qualité n'avoit eu l'esprit si bien fait que lui à son âge.* * Livre I. 1651.

Le Prince d'Orange passa quelques-unes de ses premieres années dans la Ville de Leyde, où il se faisoit distinguer par la vivacité de son Esprit, & par un certain air de Grandeur, qui paroissoit dans tout ce qu'il faisoit, plûtôt que par la richesse de ses habits, où par la magnificence de son train.

** Voyez les Oeuvres de M. de Saint-Evremont. Tom. I. p. 221.*

A l'âge de dix ans il alla visiter le Roi d'Angleterre son Oncle, qui étoit alors à Breda, où il se preparoit à aller prendre possession des Royaumes de ses Peres. Le Roy témoigna beaucoup de joye de le voir, & les Députez des Etats Generaux étant venus peu aprés saluer Sa Majesté, & l'ayant asseurée de l'attachement que leur République avoit toûjours eu pour ses interêts, le Roy leur dit, que quand il n'y auroit pas d'autre raison qui luy rendit leur Republique recommandable, que la consideration de la Princesse 1660.

Livre I. 1660. cesse Royale sa Sœur & du Prince d'Orange son Neveu qui en étoient Membres, il y en auroit assez pour l'obliger à conserver pour elle une amitié inviolable.

Le Roy étant allé ensuitte à la Haye, le Prince d'Orange le suivit par tout. Il mangea avec lui dans quelques occasions. Il l'accompagna dans l'Assemblée des Etats Generaux, & dans celle des Etats de Hollande, à qui le Roi voulut rendre visite. Aprés que le Roi eut remercié ces deux Corps des honneurs qu'ils lui avoient faits, & de la part qu'ils témoignoient prendre à son élevation sur le Trône; il leur recommanda la Princesse, & le Prince d'une maniere qui marquoit beaucoup de tendresse: mais cependant en des termes generaux. On s'attendoit qu'il demanderoit expressément, qu'on donnât au Prince d'Orange les Charges, que ses Peres avoient exercées, & on prétend que la Princesse Roiale le pressa fort pour l'y obliger; mais le Roi ne jugea pas à propos de rien demander de précis, soit parce qu'il crai-

craignoit un refus, soit parce qu'il ne vouloit pas desobliger les Etats, en leur faisant une proposition qui sans doute les auroit fort embarassez. Il renvoia la chose à un autre tems; Et cependant il ne laissa pas de faire connoître son desir d'une maniere assez claire. Livre I. 1660.

Les Etats de Hollande lui firent dire, par leur President, qu'ils supplioient tres-humblement sa Majesté de leur apprendre par écrit ce qu'elle avoit eu dessein de demander pour la Princesse & pour le Prince d'Orange, dans le discours qu'Elle leur avoit fait. Peut-être que si alors le Roi eut parlé ouvertement, on n'auroit osé lui rien refuser; mais il se contenta de donner ce billet que je croi devoir rapporter.

Maintenant que je laisse entre vos mains la Princesse ma Sœur, & le Prince d'Orange mon Neveu, deux Personnes qui me sont extrémement cheres, je vous prie, Messieurs, de prendre à cœur leurs interêts, & de leur faire sentir dans les occasions des effets de vôtre faveur, selon qu'il vous pourra être mieux representé

par

Livre I. 1660. *par ma Sœur. Je puis vous asseurer que je regarderai tout ce que vous ferez pour Elle, ou pour le Prince son Fils, comme si c'étoient des graces que vous me fissiez à moy-même. Mais comme j'ay beaucoup de confiance en vous, je ne croi pas devoir vous en dire davantage.*

Aprés celà le Roi partit pour l'Angleterre, & le Prince d'Orange l'accompagna jusques à son bord, avec la Princesse sa Mere, la Reine de Boheme & plusieurs Seigneurs. Ce sont là les endroits les plus remarquables de l'enfance de nôtre Prince. Voyons par quels dégrez il s'est élevé au point de grandeur, où il est, contre l'Esperance de toute la Terre.

Je ne dirai rien de la Guerre qui s'alluma entre l'Angleterre & la Hollande, peu aprés le départ du Roi, ni de celle que le Roi de France porta dans les Païs-Bas, sous pretexte de vouloir recueillir la succession de la Reine, ni du Traité d'Aix-la-Chapêle, parce que le Prince d'Orange n'eut aucune part à tout celà, & que je n'ai pas d'autre dessein

sein que d'écrire son Histoire. Livre I.

Mais je diray que l'année 1667. 1667.
les Etats de Hollande firent un Edit qu'ils nommérent perpétuel, dont un des articles portoit, *que la Charge de Stadhouder, ou de Gouverneur d'une ou de plusieurs Provinces, ne seroit jamais conferée à personne.* Ils obligerent le Prince d'Orange à jurer cet article; mais cela n'empêcha pas qu'ils ne lui fissent esperer de lui donner la Charge de Capitaine Général de toutes leurs forces, lors qu'il auroit atteint l'âge de vint-deux ans, comme ils l'avoient promis au Roi d'Angleterre: de sorte que le Prince d'Orange s'attendoit à voir l'effet de ces promesses; & son parti qui se fortifioit tous les jours étoit prêt à en presser l'execution, lors que la necessité contraignit ses plus grands Ennemis à y consentir; & à faire même beaucoup plus que ce Prince ne demandoit.

Aprés la Paix, qui fût faite à Aix la Chapéle entre la France & l'Espagne, par la Mediation des Etats Généraux, qui en eurent toute la gloire,

Livre I gloire, il sembloit que l'Europe de-
1667. voit jouir de quelque repos, lors qu'on s'apperçut que le Roi de France armoit puissamment, & qu'il menaçoit d'attaquer une seconde fois la Flandres, sous pretexte qu'on ne vouloit pas lui ceder quelques Villes qu'il avoit conquises dans la derniere Guerre, quoi qu'il prétendit qu'on s'y étoit engagé. Les Etats en pri-
1669. rent ombrage, & penserent d'abord à faire, ou plûtôt à renouveller une Ligue avec l'Angleterre & la Suede, que l'on appelloit la Triple-Alliance, & par laquelle chaque partie étoit obligée à avoir quinze-mille hommes sur pié, outre les Vaisseaux qu'on devoit armer, pour s'en servir dans le besoin contre les Ennemis communs. Les Païs-Bas furent peu aprés compris dans ce Traité par les sollicitations de l'Espagne, & comme les Etats apprirent en même tems que l'Evêque de Munster leur Voisin, & leur ancien Ennemi faisoit aussi de grands preparatifs de Guerre, ils firent marcher des Troupes vers les Frontieres de la Westphalie, quoi que cet Evêque leur pro-

promit d'obſerver fidélement le dernier Traité qu'il avoit fait avec eux. Livre I. 1670.

L'année ſuivante le Roi de France étant venu faire un voiage en Flandres avec la Reine & le Dauphin, les Etats lui envoyerent le Baron d'Opdam, qui fût parfaitement bien reçu, & qui à ſon retour raſſeura un peu ſes Maîtres de la juſte crainte où ils étoient. Mais comme ils virent que l'Evêque de Munſter continuoit à lever des Troupes, & que d'un autre côté le Roi d'Angleterre équipoit beaucoup de Vaiſſeaux, qu'il avoit envoyé en France Mylord Montaigu pour negocier un Traité, & qu'il cherchoit déja à ſe broüiller avec eux, ils ne douterent plus que ces trois Souverains n'euſſent conſpiré enſemble pour les détruire.

En effet le Roi de France ne pouvant ſouffrir, que les Hollandois euſſent arrêté ſes Conquêtes dans la derniere Guerre, & qu'ils l'euſſent obligé à faire la Paix, dequoi ils ſe glorifioient peut-être un peu trop, méditoit depuis long-tems de ſe van-

Liv. I. 1670. ger d'eux. Il savoit que leurs Places étoient trés-mal fortifiées & trés-mal gardées, qu'ils n'avoient ni de bons Chefs ni de bonnes Troupes, & qu'entiérement occupez de leur Négoce, il s'en faloit beaucoup qu'ils eussent le courage & la valeur de leurs Péres. Animé donc d'un Ressentiment qui ne lui permettoit point de leur pardonner, & d'une ambition qui ne se donnoit point de bornes, il résolut de se rendre Maître des sept Provinces. Le Roi d'Angleterre pouvoit servir plus que tout autre à l'éxécution de ce dessein, & selon toutes les apparences il n'y avoit que lui, qui pût y apporter de grands obstacles. C'est pour cela que le Roi de France travailla avant toutes choses à engager ce Prince dans ses interêts, en lui promettant de partager avec lui les Conquêtes qu'il feroit, & de lui fournir outre cela des sommes considerables. La Duchesse d'Orleans Sœur du Roi d'Angleterre fut employée à cette Négociation & passa à Londres pour cela. Comme elle avoit beaucoup d'esprit, qu'el-

qu'elle étoit fort aimée de son Fre-re, & qu'elle connoissoit parfaitement tous ses foibles, Elle n'eut pas beaucoup de peine à le gagner. Cela lui fût d'autant plus aisé que le Roi d'Angleterre étoit irrité contre les Hollandois, parce qu'ils n'avoient pas voulu lui renvoier ses Sujets de Surinam, comme il prétendoit qu'ils s'y étoient obligez, lors qu'il leur avoit cedé cette Isle ; & parce qu'une de leurs Escadres avoit refusé depuis peu de saluer ses Vaisseaux. Outre qu'il regardoit cette Republique avec des yeux de jalousie, & qu'il se souvenoit des mortifications qu'il en avoit recuës quelques années auparavant. Ce Prince fit donc un Traité secret avec la France, par lequel il promit d'attaquer, par mer les Provinces Unies, pendant que le Roi de France & l'Evêque de Munster y entreroient par terre. Ce Prelat voulut être de la partie dans l'esperance d'étendre les bornes de ses Etats & de signaler son courage, & l'Electeur de Cologne s'y laissa aussi engager par la promesse qu'on lui fit de lui met-

Livre I. 1671.

Livre I. 1670. tre entre les mains les Places que les Hollandois lui avoient enlevées autrefois.

1671. Les Etats voyant l'orage qui se formoit sur leurs têtes firent tout ce qu'ils pûrent pour le dissiper. Ils presserent extrémement l'Envoié de l'Evêque de Munster pour l'obliger á leur déclarer les desseins de son Maître; mais ils ne reçûrent là dessus aucun éclaircissement. Ils écrivirent une lettre fort soûmise au Roi de France, dans laquelle ils le prioient de leur apprendre ses intentions, & lui disoient en même tems, que s'ils avoient eu le malheur de l'offenser ils étoient prêts à lui donner la satisfaction qu'il demanderoit. Mais ce Prince leur répondit fierement, *que lors que ses Armes seroient en l'état où il les vouloit avoir, il les emploieroit comme il jugeroit convenable à sa Gloire.* Enfin ils envoierent au Roi d'Angleterre pour lui offrir de le satisfaire sur les sujets de plainte qu'il avoit, & particulierement sur ce que leurs Vaisseaux avoient refusé de baisser le Pavillon devant les siens. Mais leur

En-

Envoié fût tres-mal reçu. Il trouva que le Roy envoyoit au service de la France le Duc de Monmouth son fils naturel, avec quelques Regimens d'Infanterie & qu'il faisoit équiper une Flote considerable : de sorte que ne voyant aucune apparence à rien obtenir il retourna bientôt vers ses Maîtres. Le Prince d'Orange qui avoit offert aux Etats sa Mediation ne fût pas mieux écouté, & on vit bien qu'il n'y avoit rien à esperer que d'une vigoureuse resistance. Livre I. 1671.

On commençoit alors à regarder le Prince d'Orange comme l'unique appui des Provinces menacées. Ce Prince faisoit paroître un courage intrepide, & une capacité consommée dans le Conseil d'Etat, & on ne doutoit point qu'il ne dût égaler, ou même surpasser ses Predecesseurs. Les Peuples avoient pour luy une affection extraordinaire, qui étoit produite en partie par l'admiration de ses Vertus, & en partie par la compassion de son sort. Ils croyoient qu'on lui faisoit injustice en le privant des Charges que ses

Livre I. Prédéceſſeurs avoient remplies ſi
1671. glorieuſement, & ils témoignoient
ſouhaiter avec ardeur qu'on les lui
rendît. La plûpart des Provinces
étoient aſſez bien diſpoſées pour lui,
& la Province même de Hollande
qui avoit toûjours paru la plus contraire à ſon avancement commençoit à ſe relâcher.
1672. Il eſt vray que Jean de Wit qui en étoit Penſionnaire, & qui avoit alors la principale Autorité dans l'Etat n'oublioit rien pour éloigner le Prince du Gouvernement. Il étoit fils d'un de ces huit Deputez que Guillaume II. fit mettre au Château de Louveſtein, & il avoit herité de ſon Pere une haine immortelle pour la Maiſon d'Orange. Lors qu'il vit qu'on vouloit déclarer Guillaume Henry Capitaine General, il alla chez tous ceux qui avoient quelque credit, pour les ſolliciter à donner leur voix à quelque autre. Non content de cela il prepara une Harangue pour l'Aſſemblée des Etats, dans laquelle il repreſentoit qu'après les diverſes Entrepriſes que la Maiſon d'Orange avoit fait contre

la

la Liberté de la Republique, la Livre I.
prudence ne vouloit pas qu'on lui 1672.
redonnât un pouvoir dont il étoit à craindre qu'elle abuseroit ; que d'ailleurs on avoit besoin d'un Capitaine experimenté pour conduire les Armées, & que le Prince d'Orange étoit un jeune homme qui n'avoit jamais tiré l'épée. Mais les efforts du Pensionnaire n'empêcherent pas que les Députez de six Provinces ne donnassent sur le Champ leur suffrage au Prince ; & ceux de Hollande même ne lui refuserent pas le leur. Ils dirent seulement que puisque le Prince d'Orange manquoit d'experience il faloit lui donner de bons Lieutenans Generaux ; & peu aprés, savoir le 19. Janvier 1672, les Etats de Hollande & de West-Frise resolurent unanimement d'élire ce Prince pour Capitaine General.

Le lendemain cette affaire fût portée aux Etats Generaux, qui nommérent Jean de Wit lui-même, avec Mr. de Bevenning & Mr. Fagel, pour dresser les instructions de la Charge de Capitaine General,

 la-

Livre I. 1672. laquelle le Prince d'Orange accepta le 24. Fevrier, & dont il prêta le Serment le 25. dans l'Assemblée des Etats Generaux. Il alla ensuite remercier tous les Coléges des Etats de Hollande, & l'on vit alors combien ce Prince étoit cheri; car le Peuple couroit en foule dans les ruës pour le voir passer, & pour le feliciter de sa nouvelle Dignité par des acclamations redoublées. S. A. traita aussi magnifiquement les Etats de Hollande dans la Sale où ils s'assemblent.

On peut juger que le Pensionnaire faisoit une figure fort désagreable dans toutes ces Ceremonies. Fâché d'avoir manqué son coup, & craignant le juste ressentiment du Prince, il proposa à la Province de Hollande, qui avoit encore beaucoup de confiance en lui, de lever douze mille hommes, pour se défendre, disoit-il, contre l'Angleterre, qui ne manqueroit pas de faire ses plus grands efforts de ce côté là, mais en effet pour se soûtenir lui-même. Car il prétendoit que ces Troupes ne feroient point sou-

soumises au Prince d'Orange, parce qu'elles auroient été levées aux dépens de la Province de Hollande, & non de l'Etat: Mais on jugea que cette levée n'étoit pas necessaire, & qu'elle pouvoit choquer les autres Provinces. Livre I. 1672.

Cependant les Etats Generaux se mettoient en devoir de repousser les Ennemis qu'ils attendoient. Le Prince d'Orange étoit allé visiter les Frontieres à leur priere, & ils avoient resolu sur son rapport de Fortifier Wesel, Orsoy, Rhinberg & quelques autres Villes. Comme ils n'entretenoient que 25000 hommes depuis la derniere Paix, ils ordonnerent de nouvelles levées; & parce qu'ils crûrent que leur Païs ne suffisoit pas pour leur fournir toutes les Troupes necessaires, ils firent lever 20000. hommes en Allemagne, outre 6000, que le Comte de Dona ramassa dans les Cantons Protestans, & 15000. que le Comte de Coningsmarck obtint du Roy de Suede, en consequence de la Triple-Alliance, & malgré les oppositions du Ministre d'An-

Livre I. 1672. gleterre. Les Etats firent aussi un Traité avec l'Electeur de Brandebourg, par lequel ce Prince s'engagea à leur fournir 20000. Fantassins & 10000. Chevaux qu'il païeroit à demi.

Comme les Etats n'avoient pas moins besoin de Généraux que de Soldats, ils en attirérent quelques-uns d'Allemagne par des offres avantageuses. Les Principaux furent Wurts, qui avoit déja porté les Armes pour eux, & le Prince de Waldek, qui les a toûjours servis depuis ce tems-là.

Le Prince d'Orange leva pour lui en particulier un Régiment de Gardes à pié, dont il fit Colonel le Fils du Rhingrave, lequel étoit Général de la Cavalerie des Etats & Gouverneur de Mastricht; & les Etats donnérent de plus à ce Prince une Compagnie de Gardes du Corps, une Compagnie de Suisses, un Régiment de Gardes à Cheval, & un Régiment de Dragons. Ces Troupes, qui faisoient plus de 4000 hommes, composérent ce qu'on appelloit il n'y a pas long-

tems,

tems, *la Maison du Prince d'Orange.* Livre I. 1672.

Enfin les Etats voulant renforcer leur Armée, tirérent des Garnisons une bonne partie des Soldats qui y étoient, pour envoïer à leur place des Bourgeois païez par les Communautez dont ils étoient Membres. Leyde en fournit cinq-cens, Delft deux-cens, & ainsi des autres Villes à proportion de leurs forces & de leurs richesses. Mais quoi que cela fit un nombre assez considérable, ce nombre étoit trop petit pour garder toutes les Places qu'on vouloit défendre. Il y en avoit trente pour le moins. Wurts étoit d'avis qu'on ne conservât que celles qui pouvoient faire plus de résistance : mais ceux qui avoient du bien auprés de celles qu'il vouloit qu'on abandonnât, empêchérent l'éxécution de ce dessein ; & ce fut une des principales causes du succés extraordinaire qu'eurent d'abord les Armes de France. Les Garnisons ne se trouvérent pas assez fortes, parce qu'il y en avoit trop ; & d'un autre côté leur nom-

Libre I. 1672. bre affoiblit considérablement l'Armée, qui pour cette raison, n'osa pendant long-tems se présenter devant l'Ennemi.

Mais ce n'est pas la seule cause de cette grande Révolution que nous allons voir, & qui sera l'étonnement de tous les Siécles, comme elle l'a fait de toute la Terre. Il faut remarquer que les Troupes des Etats n'étoient nullement aguerries, que presque toutes celles, qui avoient servi sous le dernier Prince d'Orange, avoient été cassées par la Faction des Louwesteins (c'est ainsi qu'on appelloit le parti opposé au Prince d'Orange, parce que ce qui contribua le plus à le fortifier fut l'emprisonnement de ces huit Membres des Etats, dont nous avons parlé, qui furent envoyez par le Prince Guillaume II. dans le Château de Louwestein) que l'on avoit renvoyé depuis quelques années les Troupes Angloises, qui avoient été long-tems au service de l'Etat; que la plûpart des Gouverneurs de Place étoient de jeunes gens sans expérience, à qui

on

on n'avoit donné, ces Charges que par faveur, ou parce qu'on ne trouvoit pas des personnes plus dignes de les remplir, & qui au reste avoient l'ame également lâche & mercenaire ; de sorte qu'ils ne furent pas à l'épreuve des moindres menaces, ni des moindres offres. On sait que les François entrérent dans les Provinces-Unies, comme ils ont accoûtumé d'entrer par tout ; c'est à dire sur des ponts d'or. Ils avoient des intelligences dans la plusspart des Villes qu'ils attaquerent, & on dit qu'avant que de marcher, ils firent porter à Sedan sept ou huit millions, qui furent employez à payer les Traitres qu'ils avoient gagnez. Ajoûtons que la France avoit de grandes forces, & que les sept Provinces étoient desunies, que la plusspart de leurs Alliez les abandonnerent, qu'on les attaqua en même tems par divers côtez, qu'elles furent surprises, & qu'enfin elles s'étoient épuisées pour leur Armée Navale, soit qu'ils craignissent plus l'Angleterre que la France & qu'ils crussent que leurs

Livre I. 1672. leurs Places étoient en assez bon état pour arrêter cette derniere ; soit que comme plusieurs l'ont crû ceux qui étoient les Tout-puissans dans l'Etat au commencement de la Guerre fussent bien aises de voir le Prince d'Orange engagé dans quelque mauvais pas, pour avoir lieu de le décrier ; & de donner des bornes étroites à son pouvoir. En effet on laissa souvent l'Armée de ce Prince dépourveüe des choses necessaires, & c'est ce qui l'a obligé plus d'une fois à lever des Sieges fort avancez.

Mais montons plus haut, & parlons en Chrétiens aprés avoir raisonné en Politiques. Disons que Dieu voulut se servir de la France pour punir ces Provinces de l'abus qu'elles avoient fait de ses Graces, de leur irreligion & de tous leurs vices, pour humilier leur orgueil, pour leur faire sentir la vanité de leurs richesses & des autres biens qu'elles possedoient, pour les obliger à ne s'appuyer plus sur le bras de la chair, & enfin pour aprés les avoir convaincuës de leur foibles-

se

le & de leur corruption, leur faire admirer sa Puissance & sa Bonté, en les tirant tout d'un coup de l'abîme où il les avoit fait tomber. Voions comment elles y tomberent, & nous verrons ensuite par quel moïen elles en sortirent. Livre II. 1672.

Le Roi d'Angleterre fut le premier qui déclara la Guerre aux Etats. Il prit pour prétexte l'affaire de Surinam, avec la dispute pour le Pavillon, dont nous avons parlé ci-dessus, & outre cela certaines peintures & médailles injurieuses, qu'il disoit qu'on avoit fait contre lui, par l'ordre même des Etats; ce qui n'étoit guéres vrai-semblable, y ayant bien plus d'apparence que cela venoit de l'addresse de leurs Ennemis.

Comme les Etats s'attendoient depuis quelque tems à cette rupture, ils avoient déja équipé une Flote de soixante & dix gros Vaisseaux, qui se mit en mer au mois de Mai, dans le dessein d'empêcher la jonction de la Flote de France avec celle d'Angleterre. Elle étoit commandée par le celebre Ruyter; &

Cor-

Livre I. 1672.

Corneille de Wit, Frere du Pensionnaire de Hollande & grand Bailli de Putten y étoit en qualité de Député des Etats. Ils s'avancerent avec la Flôte jusqu'à la Riviere de Londres, & furent d'abord étonnez de ne trouver aucun Vaisseau. Mais les Anglois sortirent peu aprés de leurs Ports, & ne tarderent pas longtems à se joindre avec la Flôte Françoise, malgré les efforts de leurs Ennemis.

Le 7 Juin il y eût une grande bataille auprés de Soultsbay, dans laquelle les Hollandois eurent beaucoup d'avantage, & où les François refuserent de combattre, ou ne combattirent que tres-foiblement. Il y eût cinq grands Vaisseaux des Ennemis qui furent entierement ruinez, & celui du Duc d'Yorck fût si endommagé, que ce Duc se vit obligé à en prendre un autre. Mais laissons toutes ces Flôtes dans leurs Ports, où elles vont se radouber pour suivre nôtre Prince en pleine campagne, où il se passe des choses bien plus considerables & en même tems bien plus tristes.

Le

Le Roi de France publia sa Déclaration le 6 Avril. Elle étoit uniquement fondée sur l'interêt de sa Gloire, laquelle *avoit été*, disoit-il, *blessée par la conduite que les Etats Generaux avoient tenuë en son endroit depuis quelque tems.* Ses forces alloient à prés de six vint mille hommes. Elles furent partagées en trois corps. Le Roi prit pour lui le plus considerable, & il donna le second, qui étoit composé de quarante mille hommes au Prince de Condé, & le troisiéme qui n'en avoit que huit à dix mille au Comte de Chamilly. Le Prince de Condé partit le premier. Il assembla ses Troupes aux environs de Sedan, & vint camper auprés de Maseick à cinq lieuës par delà Mastricht. Le Roi le suivit de prés, marchant du même côté avec son Armée, & le Comte de Chamilly, qui avoit passé l'Hyver dans le Pais de Cologne, se campa à Tongres, qui est aussi fort prés de là. Livre I. 1672.

Tout le monde croioit que ces Armées alloient attaquer Mastricht; & en effet il y a grande apparence que

Livre I. 1672. que c'étoit d'abord le dessein du Roi. Ce Prince voulut reçonnoître lui-même la place de dessus une éminence, & fit fermer tous les passages par où les vivres y pouvoient entrer, mais ensuite ayant assemblé son Conseil de Guerre, où se trouverent le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne, on jugea qu'on perdroit trop de tems à assieger une Ville aussi bien fortifiée que Mastricht, & où l'on contoit qu'il y avoit dix mille hommes de Garnison; si bien qu'on prit la route du Rhin, où les places étoient plus foibles & moins bien gardées; & cependant on laissa le Comte de Chamilly à Maseick, qui appartenoit à l'Electeur de Cologne, afin qu'il tint en bride la Garnison de Mastricht.

Aprés plusieurs jours de marche le Roi mit le siege devant Orsoy le 1. de Juin; & en même tems il ordonna au Prince de Condé d'attaquer Vesel, & envoïa le Vicomte de Turenne devant la petite Ville de Burick. Ces trois places ne resisterent pas long-tems. Orsoy étoit

assez bien fortifié : mais il n'avoit que 700 hommes de Garnison, qui veritablement firent d'abord mine de vouloir se défendre, mais qui peu aprés se voyant vivement pressez se rendirent à discretion, à condition toutefois qu'on leur laisseroit la vie & les biens, condition qui ne fut pas observée fort fidelement. Car dés que les François furent entrez dans la Place, ils se jetterent avec fureur sur les Soldats, qu'ils trouverent, tuérent les uns, battirent les autres & les dépouillerent tous. Livre I. 1672.

Vesel sembloit devoir faire une plus grande resistance. Mais on ne s'y étoit pas preparé à recevoir l'Ennemi. Le Canon y avoit été exposé à la pluye, de sorte qu'il s'étoit rouillé, que les affuts étoient à demi pourris. D'ailleurs les François surprirent dés le premier jour du Siege un Fort bâti sur le Rhin, qui servoit à défendre la Ville; & cela contribua beaucoup à faire perdre courage aux Bourgeois. Mais le plus grand mal fut qu'il y avoit des Traitres dans la

Vil-

Livre I. Ville, qui d'un côté prirent soin de ca-
1672. cher les meilleurs armes, & de l'autre citerent les femmes & la Populace à demander qu'on capitulât, en leur faisant craindre les derniéres extrémitez. La Place se rendit donc sous cette honteuse condition que la Garnison seroit prisonniere, à la reserve de huit Officiers, dont quelques-uns étoient nommez & les autres étoient laissez au choix du Gouverneur. Celui-ci fût condamné peu aprés par ses Souverains à avoir la tête tranchée, pour ne s'être pas défendu aussi long-tems qu'il auroit pû.

Mais soit qu'il alléguât des raisons plausibles pour sa justification, soit qu'il eut de bons amis, on se contenta de le faire monter sur l'échafaut, où le Bourreau lui passa l'épée sur la tête, pendant qu'il étoit à genoux, les mains liées, comme si on avoit voulu le décapiter.

La petite Ville de Burick fit beaucoup mieux que les deux autres, sur tout par rapport à ses forces. Sa Garnison n'étoit que de 300 hommes, & il lui en faloit bien 3000.

pour

pour pouvoir se conserver. Cepen- dant elle soûtint vigoureusement les efforts des Ennemis pendant deux jours, aprés quoi le Gouverneur voiant qu'on dressoit déjà les échel- les pour donner l'assaut il rendit la Place, mais à condition que sa Gar- nison sortiroit Enseignes déploiées, & qu'elle pourroit emporter ses armes, & son bagage. Livre I. 1672.

Aprés cela le Roi envoia un Trom- pette à ceux de Rhinbergue pour les sommer de se rendre. Un nom- mé d'Ossery, Irlandois de Nation, & Colonel d'un Regiment d'Infan- terie commandoit alors absolument dans la Place, quoi qu'il n'en fût pas Gouverneur, à cause de la jeu- nesse de celui qui portoit ce titre. Il parut clairement par toutes les démarches de cet homme qu'il é- toit d'intelligence avec l'Ennemi. Il fit entrer dans la Place tous ceux que le Roi de France lui envoia, & leur donna par là le moien de con- siderer les Fortifications. Il y re- çut même le Comte de Duras, qui vint en personne traiter avec lui: De sorte qu'il ne faut pas s'étonner si

Livre I. 1672. ce miſérable obligea le Gouverneur titulaire à ſe rendre ſans coup ferir, & ſans même avoir recueilli les voix de ſon Conſeil de Guerre. La Garniſon fût contrainte de ſe retirer, quoi qu'on n'eut écrit aucun Traité, & que pluſieurs Capitaines proteſtaſſent contre d'Oſſery, & le Gouverneur eût la liberté de ſortir avec elle ; ce qui avoit été refuſé aux Gouverneurs des autres Places qu'on venoit de prendre. Celui-ci ſe retira à Maſtricht; mais en étant ſorti quelque tems aprés pour aller ſervir dans l'Armée des Etats, le Prince d'Orange le fit arrêter, & il lui en coûta la tête.

Aprés la priſe de Veſel le Prince de Condé alla à Rees qui ſe rendit ſans réſiſtance, & de là à Emerick, dont la garniſon ſe retira au Fort de Skin, avant que d'être attaquée. Le Roi s'avança enſuite vers l'Iſſel, ſur les bords duquel le Prince d'Orange avoit rangé ſes Troupes, ne ſe ſentant pas aſſez fort pour aller au devant des Ennemis. Le Marquis de Mombas, Commiſſaire General de la Cavalerie des Etats avoit

avoit été commandé pour garder le passage d'auprès du Tolhuis, par où l'on avoit bien prévû que les François tâcheroient d'entrer. Mais il demanda qu'il lui fût permis de se retirer, je ne sai sous quel prétexte, & pria les Députez des Etats, qui étoient auprés du Prince, de trouver bon qu'il se jettât dans Nimégue, & d'envoyer quelcun à sa place. On y envoya Wurts, mais un peu trop tard. Car ses Troupes étant fort fatiguées, & n'ayant pas le tems de se retrancher, il ne put empêcher les François de passer la Riviére à la nage, malgré le feu qu'il faisoit sur eux. Il y en eut plusieurs qui se néiérent; mais une bonne partie de l'Armée étant arrivée à l'autre bord, les Troupes Hollandoises furent si effrayées, qu'elles étoient déja prêtes à demander quartier. Le Prince de Condé qui avoit passé en bateau avec plusieurs Seigneurs de la Cour étoit aussi prêt à le leur faire. Mais il arriva malheureusement que le Duc de Longueville, qui sortoit d'un grand repas, où apparemment

Livre I. 1672. il avoit trop bû, ayant tiré un coup de pistolet, & crié qu'il n'y avoit point de quartier; les Hollandois crûrent qu'on vouloit les tailler en piéces, & prenant tout d'un coup une résolution desesperée, ils firent une décharge, dans laquelle le Duc de Longueville fut tué avec plusieurs autres Personnes distinguées, & le Prince de Condé fut blessé lui-même à la main. Cela irrita tellement ce Prince, qu'il ne voulut point sortir du Combat jusques à ce qu'il eut fait passer tous les Ennemis au fil de l'épée. Ceux-ci tinrent ferme pendant quelque tems à une barriere, qui étoit entre la Riviere & le Château de Tolhuis. Mais ils furent bien-tôt accablez par le grand nombre des François, qui entrerent aprés cela dans le Château, où l'on avoit mis un Sergeant avec seize ou dix-sept hommes, qui suffisoient pour le garder, s'ils avoient voulu le défendre, parce qu'il étoit trés-fort, mais qui l'abandonnerent lâchement avant que les Ennemis tirassent un coup.

Le

Le Roi, qui avoit vû tout cela de l'autre côté du Rhin, voulut aussi passer cette Riviere sur des bateaux d'une nouvelle structure. Mais il repassa bien-tôt aprés pour aller rejoindre son Armée, dont il avoit laissé la conduite au Maréchal de Turenne, que S. M. envoya alors à l'Armée du Prince de Condé, pour la commander jusques à ce que ce Prince fût gueri de sa blessure. Livre I. 1672.

Le Prince d'Orange fût alors contraint de reculer, de peur d'être envelopé par les Ennemis, qui auroient pû facilement l'attaquer par devant & par derriere. Aprés avoir jetté des Troupes dans Nimegue, & y avoir fait arrêter Mombas, il arriva à Utrecht avec son Prisonnier qu'il logea dans une Maison, où on le gardoit à veuë. La Populace y courut pour le massacrer. Mais le Prince qui vouloit qu'il fût condamné dans les formes, le fit sortir par une porte de derriere, & ordonna qu'on le conduisit à Nieurbourk caché dans un chariot de foin.

Livre I. 1672. La Ville d'Utrecht parloit dés lors de se rendre, quoy qu'elle eût son General dans son sein, & que l'Ennemi fût à plus de dix lieuës de ses murailles. Les Etats avoient voulu la fortifier au commencement de la Guerre; mais les Bourgeois s'y étoient opposez, ne pouvant se resoudre à perdre leur beau Jeu de Mail & leurs Maisons de Plaisance. Ils ne voulurent pas non plus consentir à abbattre leurs Fauxbourgs sur les remontrances du Prince d'Orange; & cependant ils vouloient que ce Prince demeurât auprés de leur Ville avec le gros de son Armée. Mais S. A. voyant leurs mauvaises intentions en donna avis aux Etats, qui lui écrivirent là dessus de quiter la Province d'Utrecht, pour entrer dans celle de Hollande.

Dés que le Prince fut parti le Magistrat d'Utrecht envoya des Deputez au Roi de France, pour offrir de luy rendre la Ville avec toutes ses Dépendances. Ils le trouverent campé auprés de Doesbourg, où il avoit mis le siége aprés avoir

fait passer l'Issel à ses Troupes, ce qui n'étoit pas difficile alors, à cause de la grande sécheresse qui régnoit, & qui pour le dire en passant, fût aussi une des causes des grands progrez du Roi de France. Livre I. 1672.

Ce Prince reçut tres bien les Deputez d'Utrecht, comme on le juge aisément. Aprés les avoir regalez, il envoia dans leur Ville le Marquis de Rochefort, avec les Mousquetaires & quelques Troupes choisies, en attendant qu'il pût y aller lui-même. Cependant à mesure que le Roi pressoit Doesbourg il avoit ordonné au Duc d'Orleans d'assiéger Zutphen, & ces deux Places ne tarderent pas long-tems à se rendre, quoi qu'elles fussent tres bien fortifiées, & qu'il y eût de tres-bonnes Garnisons.

En même-tems le Maréchal de Turenne, que le Roi avoit laissé derriere lui se rendit maître d'Arnhem, le même jour qu'il s'y présenta, & de là il fût assieger Nimegue où il trouva un Brave Capitaine nommé Valdren, qui l'arrêta pendant quelque-tems, & lui fit perdre

Livre I. bien du monde, mais qui cependant
1672. fût contraint de faire comme les autres.

Le Marquis de Rochefort, qui avoit été envoié à Utrecht, s'empara de Narde, & de quelques autres petites Places qui étoient sans défense; & il auroit pû prendre Muyden, qui est une des Clefs d'Amsterdam, s'il y eût pensé assez-tôt. Car quelques Cavaliers François s'étant avancez jusques-là sans aucun dessein, le Magistrat leur fit porter les Clefs de la Ville, croiant que le Marquis de Rochefort les envoyoit demander. Mais comme on reconnut bien-tôt la méprise, on ôta les Clefs à ces Cavaliers, & Rochefort ayant voulu se presenter lui-même devant Muyden aprés avoir appris cette avanture, il trouva que le Prince d'Orange y avoit mis une bonne Garnison.

Pendant que tout cela se passoit, l'Evêque de Munster étoit entré dans le Pais de Trente & de Twente avec ses Troupes, & avec celles de l'Electeur de Cologne. Il prit d'abord les Villes d'Enschede, d'Oldenzeel;

denzeel, d'Almelo, de Lothem, & Livre I.
quelques autres qui ne se défendirent 1672.
point. Celles de Grol & de Brevoort firent quelque resistance, mais l'Evêque s'en étant rendu Maitre, y laissa exercer à son Armée les plus grandes cruautez. Il mit ensuite le siege devant Déventer, où il trouva plusieurs Traîtres, qui aprés avoir fait mine de se vouloir bien défendre, rendirent la Place, & obligerent ceux de Zwol, de Hasselt, de Steenwick & de Kampen à renvoyer leurs Garnisons, & à ouvrir leurs portes à l'Ennemi. Les Soldats du Fort d'Omme apprenant la reddition de toutes ces Places, se débanderent malgré les éforts du Gouverneur, & des Officiers, qui furent contraints de fuir à leur tour; de sorte que l'Electeur de Cologne & l'Evêque de Munster se virent Maitres de tout le Pais dans tres-peu de tems, & le partagerent.

Le Prince d'Orange étoit cependant en Hollande avec son Armée. Il avoit pris son quartier à Bodegrave & à Niewerbourg, & il avoit envoyé le Prince Maurice à Muy-

Livre I. den, le Maréchal Wirts à Gorcum & à Schonooven, & le Comte de
1672. Hoorn sur l'Issel auprés de Goverwellesluis. Ainsi tous les postes par où les François pouvoient entrer dans la Hollande étoient bien gardez, & on se bornoit alors à la conservation de cette Province, & de celle de Zelande.

Le 19. Juin la Noblesse & les Villes, qui composent les Etats de Hollande, s'engagerent par un nouveau serment à exposer leurs biens & leur vie pour défendre le Païs, & à s'assister mutuellement dans tous leurs besoins. Mais la consternation étoit si grande, qu'on se croioit presque absolument incapable de resister. Tout le monde étoit étourdi des pertes qu'on venoit de faire, ou qu'on faisoit tous les jours. La plûpart s'en prenoient à ceux qui avoient le principal crédit dans l'Etat. On les accusoit de n'avoir pas muni les Frontieres comme ils le devoient, & comme ils le pouvoient. On disoit que leur aversion pour le Prince d'Orange étoit cause qu'ils ne lui donnoient pas toutes

les forces necessaires pour repousser l'Ennemi. Ceux-ci souhaitoient passionnément la Paix, non seulement pour sauver l'Etat, qui paroissoit être à deux doits de sa ruine, & pour calmer les Esprits irritez; mais peut-être aussi pour pouvoir abbaisser le Prince, qui en se rendant necessaire se rendoit trop puissant pour eux. Ils obligerent donc les Etats à envoyer des Ambassadeurs au Roi de France, qui étoit alors campé prés d'Utrecht, non pas pour lui faire des Propositions d'accommodement, mais pour lui demander qu'elles Conditions il voudroit imposer à un Peuple qui se regardoit déja comme vaincu. Et en même-tems on en envoia aussi au Roi d'Angleterre, qui les fit arrêter d'abord, sous prétexte qu'ils étoient entrez dans son Royaume sans avoir aucun Passeport, mais qui cependant leur donna des Commissaires pour entendre leurs Propositions. Ce Prince nomma ensuite des Ambassadeurs pour aller conferer, disoit-il, avec le Roi de France sur la maniere dont ils pourroient accorder

Livre I. 1672. Paix, mais en effet pour prendre de nouvelles mesures avec lui, & pour serrer de plus prés les liens qui les unissoient.

Ces deux Rois firent des demandes si excessives, que les Etats ne pouvoient les leur accorder sans se rendre Esclaves. Le Roi d'Angleterre vouloit entr'autres choses que les Hollandois le remboursassent de tout ce qu'il avoit dépensé pour leur faire la Guerre, ce qui alloit à un million de livres sterlins ; & qu'il lui payassent tous les ans à perpetuité dix mille livres, pour avoir la liberté de pêcher des harangs sur les côtes de ses Royaumes. Le Roi de France demandoit, ou qu'on lui cedât tout ce qu'il avoit conquis, ou qu'on lui donnât en échange tout ce que les Etats possedoient en Flandres ou en Brabant, excepté l'Isle de Casan & l'Ecluse, & qu'on lui cedât aussi la Ville de Nimegue, le Fort de Gnodsembourg, celui de Skin, l'Isle de Bommel, Grave & d'autres Pais : qu'outre cela on lui donnât vint millions pour les fraix de la Guerre, & qu'en memoire

de la Paix, qu'il auroit accordée, on Livre I.
lui envoyât tous les ans à un cer- 1672.
tain jour une Medaille, par laquelle il paroitroit que les Etats tenoient de sa Majesté trés Chrétienne la conservation de la Liberté que les Rois ses Predecesseurs lui avoient autrefois procurée.

Les Ambassadeurs des Etats ne pouvoient rien répondre là dessus, sans avoir des ordres de leurs Maîtres. Ils leur dépécherent donc Grotius, qui étoit aussi de l'Ambassade: mais lors que Grotius fût arrivé à la Haye, & qu'on sût sous quelles Conditions les deux Rois vouloient accorder la Paix, tout le monde en fût indigné. Les Etats de Zelande écrivirent là dessus aux autres Provinces d'une maniere extrémement forte, pour les encourager à défendre leur Religion, & leur Liberté, & à imiter la Valeur de leurs Peres, qui avoient répandu tant de sang pour établir l'une & l'autre. D'un autre côté les Espagnols, qui craignoient que les Etats ne donnassent au Roi de France ce

Livre I. 1672. qu'ils possedoient dans le Brabant, & qui ne vouloient pas avoir un Voisin aussi dangereux, firent tous leurs efforts pour les détourner de la Paix.

Ils avoient demeuré jusques là dans une espece de Neutralité, s'étant contentez de donner quelques Troupes aux Etats en vertu de la Ligue Défensive qu'ils avoient faite avec eux. Mais ils offrirent de se déclarer, & en même tems firent esperer que plusieurs autres Princes épouseroient leur querelle: En quoy ils furent trés bien secondez par le Baron d'Isola Ministre de l'Empereur, qui étoit un des plus habiles Politiques de son tems.

Tout cela servit à relever le courage des Hollandois, & les disposa la plus-part à préferer une rude Guerre à une honteuse Paix. Cependant lors que les Etats étoient occupez à deliberer sur ce qu'ils répondroient au Roi de France, ceux d'Amsterdam s'assemblerent en particulier pour aviser aux moiens de conserver leur Ville & leur Commer-

mer-

merce. Parmi trente-six personnes dont le Conseil est composé, quelques-uns trouvoient bon qu'on fit une République à part de la Pro[illegible] de Hollande, puisque les autres Provinces étoient déja perduës, ou alloient l'être bien-tôt; Et d'autres vouloient qu'Amsterdam se séparât de toutes les Villes de la Province, pour tâcher de se soûtenir par elle-même comme font plusieurs Villes d'Allemagne : Mais la plus-part étoient d'avis qu'elle se rendit à la France. Il n'y eût que le Pensionnaire de la Ville, & le Grand Bailli qui opinérent pour la conservation de l'Union & de la Liberté. Comme ils étoient trop foibles pour être suivis, ils ouvrirent une fenêtre qui répondoit sur la Place de la Maison de Ville, & menacerent leurs Collegues de soulever le Peuple contr'eux s'ils ne changeoient de sentiment, ce qui effraya si fort ces derniers, qu'ils conclurent tous unanimement qu'il faloit se défendre jusqu'à la derniere extremité contre les François. Le Magistrat

Livre I. 1672.

Livre I. 1672. fit publier cette resolution le 29. Juin, & défendit en même tems à tous les Habitans d'envoyer aucun grain hors de la Ville sans permission. Ainsi on peut dire que deux hommes seuls sauverent Amsterdam, & les sept Provinces par même moyen.

Comme il faloit renvoyer Grotius au Roi, les Etats expédiérent un pouvoir à leurs Ambassadeurs pour traiter selon les Instructions secretes qu'ils leur donnerent. Grotius partit le 27. Juin, & alla décendre chez le Marquis de Louvois, qui le retint à souper. Les jours suivans on s'assembla. Les Ambassadeurs des Etats offrirent de mettre Mastricht entre les mains du Roi, & de lui donner outre cela jusqu'à dix Millions. Le Roi vouloit qu'on luy cedât pour le moins le Brabant Hollandois, & toutes les Places qui appartenoient au Marquis de Brandebourg, ou à l'Electeur de Cologne, parmi celles qu'il venoit de prendre, savoir Orsoy, Vesel, Emerik, Rees & Rhinbergue. Mais com-

comme ces prétensions étoient ex- Livre I.
cessives, & que d'ailleurs il arriva 1672.
en Hollande des changemens qui donnerent aux affaires une face toute nouvelle, la Négociation ne tarda pas long-tems à être rompuë.

Tandis qu'on travailloit à cette Négociation, le Pensionnaire de Wit sortant de l'Assemblée des Etats de Hollande le 21. Juin, entre onze & douze heures du soir, fût attaqué par quatre hommes, qui aprés lui avoir porté plusieurs coups d'épée le laisserent comme mort. Mais ayant été secouru il revint bien-tôt à lui, & dés le lendemain il écrivit aux Etats ce qui lui étoit arrivé. Les Etats prirent cette affaire fort à cœur. On fit une exacte perquisition des coupables, & on découvrit que c'étoient les deux fils du Conseiller Van-der-Graeft avec deux de leurs amis, qui revenant d'un lieu, où ils avoient soupé ensemble, & trouvant le Pensionnaire sur leurs pas, avoient voulu profiter de l'occasion pour dé-

Livre I. délivrer la République de cet hom-
1672. me qu'ils regardoient comme son plus grand Ennemi. On ne pût prendre que le plus jeune des deux Fréres, qui avoüa d'abord son crime, & dit qu'il ne savoit pas d'autre raison qui l'y eût porté, sinon que Dieu l'avoit abandonné dans cette occasion. Il fut condamné à avoir la tête tranchée, & mourut avec de grands témoignages de repentance. On regarda ce que ces jeunes gens avoient fait comme une marque de l'aversion publique pour les deux Fréres de Wit. Le Peuple se défioit d'eux depuis fort long-tems, & les faisoit passer hautement pour Traîtres. Quand ils auroient été innocens de trahison, comme on en est aujourdui persuadé, on ne pouvoit pas douter qu'ils ne fussent pour le moins coupables d'une fort grande imprudence, puis qu'ils avoient negligé de pourvoir des choses necessaires des Places qui auroient pû faire une longue resistance, & d'en fortifier d'autres qu'on auroit mis

fa-

facilement en état de défense. Mais cela seul qu'on aimoit beaucoup le Prince d'Orange, & qu'on savoit que les deux de Wit le haïssoient mortellement, suffisoit pour les rendre odieux à la plus-part. Livre I. 1672.

La défiance du Peuple s'étendoit jusques sur les Magistrats des Villes. Tous les jours on voyoit des gens attroupez, qui parloient d'eux d'une maniére peu respectueuse : Mais les Bourgeois de Dordrecht allerent plus loin que les autres. Ils envoyerent un de leurs Capitaines à leur Magistrat, pour lui demander s'ils étoient résolus à défendre la Ville, au cas qu'elle fût attaquée. On leur répondit qu'oüi. Mais lors qu'ils voulurent visiter les Magasins, pour savoir s'ils étoient bien pourvûs, ils ne pûrent point avoir les clefs, ce qui les irrita tellement, qu'ils menacerent de massacrer le Magistrat, s'il ne faisoit promtement venir le Prince d'Orange pour le déclarer Stadthouder. On fut contraint de députer

Livre I. 1672. puter à l'Armée, pour prier Son Alteſſe de ſe tranſporter dans la Ville, afin de calmer la fureur de ce Peuple irrité. Ce Prince s'en défendit fort long-tems. Il ne pouvoit ſe reſoudre à quitter ſon poſte; mais enfin les Députez le preſſerent tant qu'il ſe laiſſa perſuader, & partit avec eux pour Dordrecht; où ils n'oſoient retourner ſans luy. Il y arriva le 29. Juin, & y fut reçû avec des applaudiſſemens incroyables. On le conduiſit dans la Sale de la Maiſon de Ville, où il s'aſſit ſur un ſiége magnifique, aprés quoy on lui demanda ce qu'il lui plaiſoit de propoſer. Le Prince d'Orange répondit qu'il n'étoit venu là qu'à la priere de l'Aſſemblée, & qu'il étoit prêt à écouter ce qu'elle avoit à lui dire. Là deſſus on le pria de viſiter les Fortifications & les Magaſins de la Ville, ſans parler de la Charge de Stadthouder. Aprés qu'il eût fait cela, & que les Bourguemaiſtres l'eurent traité, il vouloit retourner à l'Armée; mais les Bourgeois

geois, se doutant bien qu'on les Livre I. trompoit, se rangerent autour du 1672. Carosse du Prince, & lors que le Prince fût prêt à y entrer, ils lui demanderent si on l'avoit declaré Stadthouder, à quoy le Prince ayant répondu qu'il étoit content de l'honneur qu'on luy avoit fait, ils dirent que pour eux, ils ne le feroient point jusques à ce qu'on l'eût revetû de cette Charge. Le Magistrat épouvanté leur accorda alors tout ce qu'ils voulurent. On fit un Acte par lequel les Regens de la Ville de Dordrecht *renonçoient pour toûjours à l'Edit perpetuel, & declaroient S. Altesse Mr. le Prince d'Orange Gouverneur & General de leurs Armées tant par mer, que par terre; luy deferoient le même Pouvoir, Dignité & Autorité que ses Ancêtres avoient possedé, & la dispensoient du Serment qu'Elle avoit fait de ne point accepter cette Charge.*

C'é-

Livre I. 1672. C'étoient les termes de cét Acte. Le Secretaire en fit la Lecture à tout le Peuple, qui pour témoigner sa joye arbora des Drapeaux Orangez sur toutes les Tours, aprés quoy Son Altesse partit pour l'Armée.

Corneille de Wit Grand Bailli de Putten, & ancien Bourguemaître de Dordrecht étoit arrivé nouvellement de la Flôte un peu indisposé: On lui envoia le Secretaire avec un Capitaine des Bourgeois, pour lui faire signer l'Acte. D'abord il le refusa, & protesta qu'il mourroit plûtôt que d'y consentir; mais enfin touché par les prieres & par les larmes de sa femme, qui lui representa le danger éminent où il s'exposoit, & où il exposoit toute sa famille, le Peuple ayant déja environné sa maison, & menaçant de le massacrer, il donna le seing qu'on lui demandoit.

La plûpart des Villes de Hollande & de Zelande imiterent celle de Dordrecht, de sorte que les Etats de ces deux Provinces ne pûrent

rent s'empêcher de confirmer ce qu'elle avoit fait. Ceux de Zelande reconnurent le Prince d'Orange pour Stadhouder le 2. Juillet, & les Etats de Hollande firent la même chose le 3. aprés que tous les Membres qui composent ces deux Corps se furent dispensez reciproquement du Serment qu'ils avoient prété. Les Etats de Hollande envoierent presenter cette Charge au Prince dés le 4. Juillet, & ce qu'ils avoient fait ayant été confirmé le 8. par les Etats Généraux S. A. se rendit à la Haye le 10. Il fût conduit par des Députez, premierement dans l'Assemblée des Etats Généraux, & ensuite dans celle des Etats de Hollande, & il reçut sa Commission & prêta le Serment necessaire dans l'une & dans l'autre, aprés quoi les Députez de Zelande lui confererent la même Dignité au nom de leur Province. C'est ainsi que la Fortune, ou plûtôt la Providence prit plaisir à élever tout d'un coup ce Prince beaucoup plus haut qu'il n'auroit osé esperer, & qu'elle se ser-

Livre I. servit pour cela de ses plus grands
1672. ennemis. Nous verrons dans la suite s'il remplira dignement les Esperances qu'on a conçuës de lui.

Mais avant que d'en venir là, je croi devoir dire un mot d'une Entreprise des François qu'on peut regarder comme le commencement de la décadence de leurs affaires. Sur la fin du mois de Juin quatre ou cinq mille hommes des environs de Courtrai y parurent devant la petite Ville d'Ardembourg, & attaquerent une Demy-lune, par le moien de laquelle ils esperoient de se rendre maîtres de la Place. Il n'y avoit alors pour toute Garnison que cent hommes, qui joints avec environ 200 Bourgeois repousserent vigoureusement les Ennemis, & les contraignirent de se retirer, laissant outre quantité de morts un grand nombre de blessez, qui apprirent aux Assiegez que les François devoient revenir le lendemain avec de plus grandes forces. En effet ils revinrent plus forts de moitié, & ils emporterent sans peine la Demi-lune

qu'ils

qu'ils avoient attaquée le jour precedent. Déja ils enfonçoient les portes de la Ville ; ou montoient sur les murailles, & les Assiegez sembloient prêts à demander quartier, lors que ceux-ci se sentant tout d'un coup animez d'une noble ardeur, & étant soûtenus par le Colonel Spindler, qui vint fort à propos à leur secours avec 220 hommes, ils repousserent les Ennemis jusques dans la Demi-lune, en tuerent plusieurs, & obligerent tous les autres à se rendre prisonniers. Un seul des Assiegez ne mourut dans cette occasion, & il se trouva que les Prisonniers qu'ils firent étoient en plus grand nombre que leurs Vainqueurs. Car il y en eut cinq ou six cens qui furent enfermez dans l'Eglise. De sorte qu'on regarda cet évenement comme une espece de miracle, qui sembloit dire aux Hollandois que Dieu vouloit se déclarer en leur faveur. Aussi la nouvelle qu'ils en reçurent jointe avec l'élevation du Prince d'Orange, qui arriva à peu prés en méme-tems contribua beau-

Livre I. coup à les faire revenir de leur consternation : & en effet on peut dire que ce fut là le point où finirent les Prosperitez de la France.
1672.

Fin du Premier Livre.



HIS-



Livre II.
1672.

HISTOIRE
DE
GUILLAUME III.
ROI DE LA GRANDE BRETAGNE.

LIVRE SECOND.

Contenant ce qui s'est passé depuis l'Elévation de ce Prince à la Charge de Stathouder, jusqu'à la Paix de Nimegue.

LORS que le Prince d'Orange fut élevé à la Dignité de Stadthouder, le Roi de France étoit encore aux environs d'Utrecht avec son Armée. Il alla dans cette Ville le

Livre II. 1672.

le 4. Juillet, & il y fit entrer peu aprés le Cardinal de Bouillon, avec celui qui portoit le tître d'Evêque d'Utrecht, pour y établir l'Exercice public de la Religion Romaine, & consacrer pour cet effet un des Temples des Reformez. Mais le Roi ne fut pas témoin de cette Cérémonie. Aprés avoir séjourné un seul jour à Utrecht, il retourna à son Armée; & comme il vit qu'il n'y avoit plus aucune esperance de Paix, les Etats ayant rappellé leurs Ambassadeurs, & qu'il lui étoit impossible d'entrer en Hollande, parce qu'on l'avoit inondée en lâchant les Ecluses, de sorte que l'eau alloit jusqu'à Woerdes, ocupé par les François, il resolut de reprendre la route de Paris. Le Roi partit donc de Seyst le 10. Juillet, aprés avoir donné au Duc de Luxembourg le Gouvernement d'Utrecht. En passant il alla voir le Prince de Condé, qui aprés avoir gueri de sa blessure étoit retenu à Arnhem par une goutte cruelle; & de là il fût camper à trois lieues de Boisleduc: Personne ne douta alors que cette

Place qu'on menaçoit depuis long-tems ne dût-être bien-tôt assiegée; & ce qui le fit croire d'autant plus, c'est que le Maréchal de Turenne en étoit fort prés, & qu'il avoit pris depuis peu Crevecœur & Bommel. Mais il survint de si grandes pluyes que l'eau alloit jusques à Boxtel, où étoit le Quartier du Roi, de sorte que ce Prince partit un peu plûtôt qu'il n'auroit voulu, & un peu moins Triomphant que lors qu'il étoit arrivé. Le Prince de Condé le suivit de prés avec trois mille hommes, & le reste de l'Armée demeura sous la conduite du Maréchal de Turenne.

Livre II. 1672.

L'Armée du Prince d'Orange étoit alors à Bodgrave, où elle se fortifioit tous les jours par les nouvelles levées, que les Etats faisoient faire. Le Roi d'Angleterre écrivit une lettre fort obligeante à ce Prince, pour le feliciter de sa nouvelle Dignité, & pour l'asseurer de la tendresse qu'il avoit toûjours conservée pour lui, au milieu de la juste indignation que lui avoit causé la conduite des Etats. Il in-

Livre II. 1672. sinuoit que le Roi de France & lui étoient fort dans ses interêts, & que c'étoit en partie pour se vanger des injures que lui avoit fait la Faction des Louvestein, & pour abatre cette Faction, qui s'étoit renduë Maîtresse des sept Provinces, qu'ils avoient entrepris la Guerre, & que lors qu'ils seroient entierement parvenus à leur but, ils ne manqueroient pas de donner la Paix à ces Provinces pour l'amour de lui.

Cependant les troubles interieurs de la Hollande n'étoient pas encore calmez. Il se faisoit tous les jours des émotions populaires contre les Magistrats des Villes; on les regardoit pour la pluspart comme des Créatures du Pensionnaire de VVit, & comme on étoit persuadé qu'ils avoient élevé le Prince d'Orange malgré eux, on croyoit qu'ils le traverseroient sous main, & qu'en travaillant à sa perte ils avanceroient celle de l'Etat. C'est pour cela qu'on vouloit qu'ils fussent cassez, & que le Gouvernement changeât entierement de face. Mais

sur

sur tout on ne pouvoit souffrir que de Wit conservât toûjours le même pouvoir. On faisoit courir des écrits sanglans contre lui, contre son frere, & contre tous ses adhérans. De Wit s'en plaignit au Prince d'Orange par une letre, dans laquelle il paroissoit extrémement pénetré de l'Accusation qu'on lui faisoit *d'avoir mal manié les deniers de la Correspondance secrete, & de n'avoir pas pourvû les Armées de l'Etat de toutes les choses necessaires.* Le Prince d'Orange lui répondit là dessus d'une maniere trés honnête. Il lui témoigna qu'il étoit persuadé de son Innocence, particuliérement à l'égard du soin qu'il avoit eu des Armées, parce qu'il en avoit été le témoin, au lieu qu'il n'avoit aucune connoissance de sa conduite à l'égard de l'administration des déniers. Ce Prince avoit écrit auparavant à plusieurs Villes de Hollande, pour défendre sous de grandes peines toutes sortes d'insultes & d'attroupemens, pour tâcher d'éfacer les mauvaises impressions dont on étoit imbu contre

Livre II. 1672.

Livre II. 1672. ceux qui avoient part au Gouvernement, & enfin pour porter tout le monde à la Paix & à l'obéïssance. Mais ses éforts furent inutiles. Les Peuples, qui avoient tant de respect & de confiance pour lui en toute autre chose, cessoient d'en avoir dés qu'il parloit en faveur de ses Ennemis, & leur afection pour sa Personne les empêchoit d'avoir de la déference pour ses Avis.

Il leur faloit des Victimes pour satisfaire leur ressentiment. Le hazard leur en fournit lors qu'on s'y attendoit le moins. Le Pensionnaire de Wit ne fût pas plûtôt guéri de ses blessures, qu'il pria les Etats de Hollande de le décharger, puisque malgré l'attachement qu'il avoit toûjours eu pour les interêts des Provinces, on se prenoit à lui des calamitez publiques. Sa demande lui fut accordée. Mais lors qu'il croioit joüir de quelque tranquillité, il arriva une chose qui acheva de le perdre. Le Grand Bailli de Putten son Frere étant acusé d'avoir sollicité un Chirurgien à tuer le Prince d'Orange fût arrêté à Dordrecht le

25.

25 Juillet, & amené, Prisonnier à Livre II.
la Haye. On lui confronta le Chi- 1672.
rurgien, & celui-ci soûtint son accusation avec des circonstances, qui la rendoient extrémement vrai-semblable. De sorte que quoi que le prévenu ne voulut rien avouër, aprés même avoir été apliqué à la question, la Cour de Hollande le condamna le 20. Août, à perdre toutes ses Charges, & à être bani pour toûjours des terres de Hollande & de West-Frise.

Tout le monde parut surpris de cette Sentence. On disoit hautement, que si le Grand Bailli étoit innocent, on ne devoit lui infliger aucune peine, & que s'il étoit coupable il méritoit d'être puni plus sévérement. Mais on avoit d'autant plus de panchant à croire qu'il étoit coupable, que son Accusateur avoit été élargi sans aucune peine, & qu'il se vantoit par tout d'avoir convaincu le Bailli. Là-dessus quelque Populace de la Haye s'étant amassée autour de la Prison, où étoit de Wit, & d'où il devoit sortir ce jour-là, le Pensionnaire ar-

 riva

1672. Il arriva avec son Carosse pour prendre son Frere. Lors qu'il fût entré, l'un des Bourgeois dit tout haut, que puis que les deux Traitres étoient ensemble il ne faloit pas qu'ils leur échapassent, sur quoi les autres ayant pris feu, & voiant cependant que le Pensionnaire tardoit à décendre, ils crurent que le Prisonnier s'étoit sauvé, & envoierent dans sa Chambre deux Officiers de la Bourgeoisie, qui le trouverent avec son Frere assis sur un lit. Le Pensionnaire leur demanda d'abord ce qu'ils desiroient, & leur fit ensuite un long discours sur l'Innocence de son Frere, aprés quoi il les pria à dîner. Lors que les Bourgeois, qui étoient en bas, virent que leurs gens ne revenoient point, ils s'imaginerent qu'ils avoient été massacrez, & commencerent à jetter des pierres & à tirer des coups de Mousquet contre la Prison. Leurs Officiers se montrerent par les Treillis pour faire connoître que tout alloit bien; mais cela n'empêcha pas que les plus mutins, n'enfonçassent les Portes de la Prison, & qu'ils ne montassent

sent en haut pour obliger les deux Freres à décendre. Le Pensionnaire vouloit passer par derriere les Bourgeois, qui s'étoient rangez en haye dans la ruë, lors que l'un d'eux lui donna un grand coup de la couche de son Mousquet, qui le jetta par terre. Il se releva d'abord; mais ce fût pour recevoir un nouveau coup à la jouë, qui le fit tomber sur ses genoux: Aprés quoi quelcun l'ayant jetté à la renverse lui mit le pié sur la gorge, & lui tira dans la tête en prononçant ces paroles, *Voila le Traitre qui a trahi sa Patrie.* Le Bailli qui étoit à quelques pas de là en robe de Chambre fût en même-tems accablé de coups. Livre II. 1672.

Aprés que les deux Freres eurent rendu l'ame, on déchira leurs habits en mille morceaux. On traîna leurs corps nud au lieu où se font les executions; on les pendit par les pieds; on leur coupa le nés, les oreilles & les doits, qu'on exposa ensuite en vente par toute la Ville; on leur arracha les entrailles. Enfin quelques-uns passerent jusqu'à cet excés d'inhumanité de prendre

Livre II. 1672.

des morceaux de leur chair, & de de les manger, tant étoit enragée la brutalité de ce Peuple. Cela n'empêcha pas cependant que ces deux Cadavres ne fussent enlevez la nuit, pour être portez chez eux, & enterrez à la maniere ordinaire.

Le Prince d'Orange, qui savoit faire céder ses plus justes ressentimens à la Religion & à la Piété, apprit avec beaucoup de douleur ce qu'on avoit fait à la Haye; mais c'étoit un mal sans remede, dont on ne pouvoit punir les Auteurs, soit parce qu'on ne les connoissoit pas distinctement, soit parce qu'ils étoient en trop grand nombre; & ce mal produisit au reste un grand bien, puis que tous les murmures, & toutes les séditions finirent par là.

Les Etats sollicitoient depuis long-tems l'Empereur & les Princes d'Allemagne à se déclarer contre la France, ou du moins à leur fournir du secours pour se défendre contr'elle. Ils leur representoient, que si une fois le Roi étoit Maître des sept Provinces Unies, il lui seroit aisé

de

de soûmettre tout le Haut & le Bas Livre II.
Rhin, & qu'il pourroit ensuite con- 1672.
traindre les Electeurs à l'établir Roi des Romains lui ou le Dauphin son Fils. Enfin ils obligerent ces Puissances à faire entr'elles une Ligue Défensive, par laquelle elles s'engageoient à s'assister mutuellement contre la France, en cas qu'elle les attaquât. Le Roi de Danemarc entra dans ce Traité, & en même-tems l'Empereur & l'Electeur de Brandebourg en firent un autre avec les Etats, où ils leur promirent d'attaquer la France. L'Electeur avoit des raisons particulieres de se déclarer contr'elle; c'est qu'elle s'étoit saisie de Wesel est de quelques autres Places qui lui appartenoient en propre. Il est vrai qu'on offroit de les lui rendre. Mais il vouloit travailler pour ses Alliez aussi bien que pour lui-même. Il prit donc la route de VVestphalie à la tête de vint cinq mille hommes, & s'approcha fort prés des François, dans l'esperance d'être joint par les Troupes de l'Empereur, qui devoient le suivre. Mais il fût bien surpris lors

Livre II. 1672. qu'aprés avoir long-tems attendu, il vit qu'elles n'arrivoient point, & que cependant le Maréchal de Turenne avançoit vers lui. De sorte qu'il fût contraint de reculer & de souffrir que les Troupes Françoises entrassent dans sa Comté de la Mark, où elles eurent ordre de vivre à discrétion. Ce Prince s'en plaignit fortement à l'Empereur, qui s'excusa sur la négligence du Général Montecuculli, à qui il avoit donné la conduite de ses Troupes. Mais comme celui-ci protesta qu'il n'avoit fait que suivre les ordres de son Maître, on s'en prit au Prince de Lokovits premier Ministre de l'Empereur. Bien des gens crurent qu'il avoit été gagné par la France, pour envoyer à Montecuculli au nom de son Maître des ordres qui étoient favorables aux desseins de cette Couronne. Les autres regardoient tout cela comme un jeu que l'Empereur joüoit lui-même. Mais quoi qu'il en soit Lokovits fut arrêté, & demeura long-tems Prisonnier.

Cependant Montecuculli joignit enfin l'Electeur de Brandebourg avec son Armée; mais ils ne firent rien de considerable cette année-ici. Ils se contenterent de fatiguer le Maréchal de Turenne par plusieurs marches & contremarches, qui l'empécherent d'inquieter la Hollande comme il auroit fait sans doute. Libre II. 1672.

Pendant qu'on amusoit ainsi le Maréchal, le Prince d'Orange eut quelques rencontres avec les François, dans la plûpart desquelles l'avantage fût de son côté. Il les poussa une fois jusques aux Portes d'Utrecht, & dans une autre occasion il les contraignit à s'éloîgner de Woerden, où ils étoient sur le point d'entrer. Mais comme ils avoient des intelligences avec les habitans, ils revinrent bien-tôt aprés & se rendirent Maîtres de la Place. Le Prince d'Orange voulut les en débusquer. Il feignit pour cet effet d'avoir quelque dessein sur Narde, & mit cependant le Siege devant Woerden. Le Duc de Luxembourg en étant averti par un Signal, dont les Assiegez & lui a-

Livre II. voient convenu, il partit d'Utrecht
1672. avec huit ou neuf mille hommes, & attaqua le Quartier de M. de Zuilestein. Il fût vigoureusement repoussé, & l'on continua à battre la Ville avec tant de furie, qu'elle étoit prête à se rendre sous les Conditions qu'on auroit voulu, lors que le Duc de Luxembourg revint dans le même endroit où il avoit été si maltraité, mais par un autre chemin qui étoit couvert, & qu'on croyoit inaccessible. Le Combat fût fort opiniâtre de part & d'autre. Mais enfin le Quartier de M. de Zuilestein fût forcé, & ce General y perdit lui-même la vie, aprés avoir reçu dix-huit blessures. Les François ayant voulu ensuite attaquer le Comte de Horne, celui-ci les repoussa vivement, en tua un grand nombre, & les obligea à rendre les Prisonniers qu'ils avoient faits. Cependant le Prince d'Orange vit bien qu'il ne pouvoit empêcher que la Place ne fût secouruë. Il jugea donc à propos de se retirer. Mais on ne décampa qu'aprés avoir tiré une infinité de coups de Canon, qui

qui firent croire aux Affiegez que leur fecours étoit entierement défait, & qui les auroit obligez à capituler fi 3000. hommes ne fuffent entrez dans la Ville pour les raffeurer. Les François perdirent dans cette occafion un grand nombre d'Officiers, & plus de 2000. Soldats qui furent tuez fur la Place, outre plufieurs bleffez qui moururent peu aprés, & d'autres qui furent obligez à fe faire couper les bras ou les jambes. Et pour les Hollandois ils ne perdirent que fix ou fept cens hommes, avec le Lieutenant Colonel Schimmelpenningh & Mr. de Zuileftein, dont les Ennemis envoyerent le Corps à Son Alteffe; qui le fit porter à Breda, où le Défunt étoit Gouverneur. Livre II. 1672.

Ce fut dans ce tems que Focanus Bailli de la Mairie de Bosleduc, & Coufin des Fréres de Wit, fût accufé par fon Cocher, d'avoir confpiré contre le Prince d'Orange. On le mit dans la même Chambre, où avoit été prifonnier le Grand Bailli de Putten; mais fon inno-

cence

Livre II. 1672. cence ayant été reconnüe, il fut relâché.

La Destinée de ce Mombas, dont nous avons parlé ci-dessus, fut fort differente. Au mois de Juillet il fut condamné par le Conseil de Guerre à être dépouillé de toutes ses Charges, & à souffrir quinze années de prison, *pour avoir quitté son Poste avec précipitation, au lieu de suivre les Ordres qu'il avoit, & de faire tous ses éforts pour empêcher que l'Ennemi n'entrât dans le Betau.* Mais il évita par la fuite les peines qu'il meritoit: Car il se sauva de sa prison, & se retira à Utrecht. On le cita plusieurs fois à comparoître: mais comme il n'eut garde de revenir, on le condamna une année aprés à être pendu, & on le pendit en éfigie à la Haye. Revenons aux affaires générales.

Comme l'hiver aprochoit, le Duc de Luxembourg avoit dessein d'entrer en Hollande à la faveur des glaces, & le Prince d'Orange préparoit toutes choses pour le recevoir. Ces deux Généraux firent faire

faire une grande quantité de patins pour leurs Soldats. On fortifia Dordrecht, Harlem, Delft, Leyde, Roterdam, & quelques autres Villes, & on établit des Signaux par tout, afin que ceux qui seroient les premiers attaquez, pûssent avertir leurs Voisins. Livre II. 1672.

Tous les jours il se détachoit des Partis François, qui venoient courir sur les Terres de Hollande, pour piller ou pour brûler ce qu'ils rencontroient, & les Hollandois de leur côté, ne perdoient pas les occasions de faire du dommage à leurs Ennemis. Le Comte de Horne aprenant qu'on transportoit les Cloches de Woerden à Utrecht, pour en faire du Canon, alla au devant du Convoi, le défit entierement: & emmena les Cloches à Ondewoter avec plusieurs prisonniers: & quelque tems aprés, il brula plusieurs bateaux chargez de provisions que les François avoient ramassées à Montfort.

Pendant que les deux Partis se harceloient ainsi l'un l'autre, le Prince d'Orange tint un grand Con-

Livre II. 1672. Conseil de Guerre à Gouda le 17. Octobre, où l'Amiral Ruyter se trouva, & où l'on résolut d'aller chercher l'Ennemi vers la Meuse, aprés l'avoir si long-tems attendu.

Le Prince fit venir des Côtes la Cavalerie qui y avoit été logée tout l'été, pour s'opposer aux décentes des Anglois, dont on étoit menacé; & aprés avoir donné bon ordre à la garde des postes par où les François pouvoient entrer en Hollande, il partit acompagné du Comte de Waldek, du jeune Rhingrave & de plusieurs autres personnes de marque, pour aller à *Rosendal* où il avoit donné Rendez-vous à son Armée, & où les Espagnols devoient aussi envoyer des Troupes. On dit que pendant sa marche, un Colonel trop curieux, voulant savoir de lui quels étoient ses desseins, ce Prince lui demanda si au cas qu'il le sût il ne le diroit à personne: à quoi le Colonel lui ayant répondu que non, Son Altesse repliqua, que *le Ciel lui avoit aussi accordé le don de savoir garder un secret.*

L'Ar-

L'Armée du Prince d'Orange étoit composée d'environ vint-cinq mille hommes. Tout le monde crut qu'elle vouloit entreprendre quelque Siége. Mais on ne savoit de quel côté elle se tourneroit. Les François craignoient également pour Tongres & pour Maseick. C'est pourquoi ils firent entrer un renfort de quatre ou cinq-cens hommes dans la derniére de ces Places, pendant que le Duc de Duras étoit avec son Camp-Volant à une lieuë de l'autre. Le veritable dessein du Prince étoit de donner Bataille à ce Duc, & d'éloigner les François des bords de la Meuse. Pour cet effet, aprés avoir joint les Troupes Espagnoles, il alla assiéger Tongres, dans l'espérance d'atirer le Duc de Duras. Mais comme il aprit que ce Général avoit décampé avec les Troupes que lui avoient envoyé le Duc de Luxembourg & le Comte de Lorges, il passa la Meuse & le poursuivit jusqu'à la Riviére de la Roer, sur laquelle il demeura campé quelques jours; Aprés quoi, voyant qu'il

Livre II. qu'il n'y avoit pas de sûreté à paf-
1672. ser cette Riviére, à cause des gran-
des pluyes qui l'avoient grossie, &
désespérant d'ateindre le Duc de
Duras, il retourna sur ses pas. En
chemin faisant, le Prince d'Orange
détacha quelques Troupes pour a-
taquer le Château de Valckenbourg,
qui aprés quelque résistance, se ren-
dit à discrétion; & cependant aprés
avoir passé devant Mastricht, il prit
la route de Tongres. On ne dou-
ta plus alors qu'il n'eût dessein d'as-
siéger cette derniére Place. Mon-
tal, à qui le Duc de Duras avoit
donné ordre d'observer les démar-
ches du Prince, s'y étoit déja en-
fermé pour la défendre; Mais il
fut bien étonné lors qu'il sût que le
Prince avoit investi Charleroi, dont
il étoit Gouverneur. Il fit alors
un coup de témérité qui lui réus-
sit. Il sortit de Tongres avec cent
Chevaux pour passer au travers de
l'Armée Ennemie; S'étant pré-
senté au Quartier des Espagnols, la
premiere Sentinelle le laissa passer,
dans la pensée que c'étoit le Duc
de Holstein, comme il le disoit;
&

& le second Corps de Garde ayant voulu l'arrêter, il se fit un passage à coups d'épée, & entra sain & sauf dans Charleroi. Cela n'auroit pas empêché le Prince d'Orange de continuer le Siége, si la rigueur de la Saison n'eût rendu la prise de cette Place impossible, mais on étoit déja fort avant dans le mois de Decembre; les Soldats mouroient de froid, & la Terre étoit si endurcie par les glaces, qu'on ne pouvoit s'en servir pour les Travaux. Le Prince se contenta donc d'avoir fait peur aux Ennemis, & aprés avoir pris la petite Ville de Binch, il passa par le Brabant, où il mit son Armée en Quartier d'hyver, & retourna en Hollande. Lors qu'il étoit auprés de Mastricht, il écrivit au Duc de Nieubourg, pour le prier de ne trouver pas mauvais, qu'il passât par ses Terres, & lui promettre que son Armée ne feroit aucun désordre. Le Duc de Nieubourg lui répondit fort civilement, & lui acorda ce qu'il demandoit.

Livre II. 1672.

Malgré ce mauvais succés, ce fut quelque chose de bien glorieux pour

Livre II. 1672. pour ce jeune Prince, d'entreprendre un Voyage comme celui-là dans une Saison aussi rude, & de le faire si heureusement ; de défier un vieux Général, & de l'obliger à fuir devant lui ; de prendre deux Places, dont l'une étoit bien fortifiée, tout cela dans l'espace de quelques jours & sans faire aucune perte.

Pendant son absence le Duc de Luxembourg avoit preparé une Armée de 14000 hommes, qui devoit entrer en Hollande pour la piller. Lors qu'elle fût arrivée au Slimwetering, les eaux se trouverent si hautes, qu'il falut faire un pont à la hâte pour le passer. Ce pont se rompit bien-tôt, lors qu'il n'y avoit qu'environ 3500. hommes de l'autre côté. Le reste de l'Armée retourna à Woerden. Ceux qui avoient passé l'eau attaquerent d'abord Nieukoop ; mais ayant été repoussez par les Paysans, ils allerent vers Bodgrave & Swammerdam, où ils commirent des cruautez inouies, jusques là que quelcun avoua ensuitte, qu'il avoit jetté une

une femme dans le feu aprés l'avoir violée. Lors que le Comte de Koningsmarck, qui commandoit dans ce Quartier là, eût avis de la marche des François, il s'avança vers Leyde, & posta un Regiment au Goutses-sluys, pour les arrêter sur leur passage. En même tems tous les Paysans eurent ordre de prendre les Armes & de se rendre à Alfen. Le dégel étant alors arrivé, il est certain que non seulement les François auroient été repoussez, mais qu'on les auroit mis dans la necessité de se rendre Prisonniers, ou de se noyer, si le Colonel Painvin n'avoit abandonné imprudemment le fort de Nieuwer-brugge, qui étoit le seul endroit par où ils pouvoient sortir.

Livre II. 1672.

Le Prince d'Orange aprit à Breda ce qui se passoit en Hollande, & cela lui fit redoubler sa marche. Il arriva à Alfen le 30. Decembre, aprés quoy les François ne tarderent pas à se retirer; Mais ils ne se retirerent pas tous, car il y en eût six ou sept cens qui se trouverent plongez dans l'eau, lors qu'ils croyoient

Livre II. yoient marcher sur la glace, & le
1672. Duc de Luxembourg lui-même faillit à perir en tombant de son Cheval dans un lieu, d'où l'on eût bien de la peine à le tirer. Pour le Colonel Painvin il fût d'abord condamné par le Conseil de Guerre à une prison perpetuelle. On ajoûta ensuite qu'il seroit mené dans le lieu où se faisoient les executions, & qu'un Bourreau lui passeroit l'épée par dessus la tête: Mais le Prince d'Orange jugea que cette peine n'étoit pas assez grande pour un crime comme le sien; Il ordonna donc, avec l'avis de plusieurs Députez des Etats des Provinces, que ce Colonel auroit la tête tranchée.

L'année 1672, qui avoit été si fatale aux sept Provinces, finit pour eux fort heureusement. Car outre la retraite précipitée des François, qui étoient entrez en Hollande, on eut la joie d'aprendre que Coeverden, avoit été repris par les Troupes de Groniggue à la faveur de certains Ponts de roseaux, par le moien desquels elles monterent sur les Remparts lors que l'Ennemi y pensoit

soit le moins : De sorte que cette Livre II.
Place, qui est une des plus fortes de 1672.
l'Europe, où il y avoit alors une tres-bonne Garnison, & qui avoit beaucoup coûté à l'Evêque de Munster fût emportée dans quelques heures par un Parti de mille hommes, dont il n'y eut que soixante qui furent tuez. Les Ennemis en reçurent tant d'éfroi, qu'ils abandonnerent dés-lors quelques-unes des Places qu'ils ocupoient dans les Provinces de Frise & d'Overyssel.

La France avoit grand interêt de 1673.
faire la Paix. Elle s'étoit épuisée d'hommes & d'argent dans la derniere Campagne. On contoit 72464 Soldats qui étoient morts dans ses Armées, ou qui avoient deserté. Car il y en avoit plusieurs qui ne pouvant s'accommoder de l'air de Hollande, ou peut-être craignant les suites de la Guerre, reprenoient la route de France.

Le Roi voioit bien qu'il ne pouvoit conserver long-tems ses Conquêtes, quand même on ne les lui enleveroit point, ni empêcher l'Es-

pagne

Livre II. 1673. pagne & l'Allemagne de se déclarer contre lui. Il craignoit d'ailleurs que le Roi d'Angleterre ne se laissât gagner par les Hollandois, qui travailloient sans relâche à lui inspirer de la défiance pour son Allié, & qui en même-tems faisoient sentir aux Anglois combien cette Alliance étoit contraire aux interêts de leur Nation. C'est ce qui fit que le Roi de France accepta de bon cœur la Mediation de la Suede, laquelle nomma des Ambassadeurs, qui alérent d'abord en France & en Angleterre, pour solliciter les deux Rois à la Paix, & qui se rendirent de là à la Haye, où ils presenterent divers Memoires aux Etats, par lesquels ils les exortoient à envoyer leurs Ambassadeurs à Dunkerque, où les deux Rois leur avoient promis d'envoier les leurs. Mais comme cette Place appartenoit aux François, les Etats répondirent, qu'il n'étoit pas juste qu'on voulut les obliger à traiter dans un Pais ennemi, & nommerent plusieurs Villes neûtres, parmi lesquelles on pourroit choisir. Enfin on convint de

part

part & d'autre qu'on s'assembleroit à Cologne. Le Roi de France, le Roi d'Angleterre, & les Etats y envoyerent leurs Plenipotentiaires avant l'ouverture de la Campagne, & cependant le Roi de France fit un Traité particulier avec l'Electeur de Brandebourg, par lequel cet Electeur, qui étoit irrité de ce que les Imperiaux n'étoient pas venus assez tôt à son secours l'année passée, s'engagea à demeurer neutre dans la suite de la Guerre. Livre II. 1673.

Quelques Divisions qu'il y avoit en Zelande obligerent le Prince d'Orange à y faire un voyage au mois d'Avril. Aprés avoir heureusement calmé ces Divisions, il voulut visiter les Villes de Flessingue, de l'Ecluse & d'Ardembourg. On lui fit de grands honneurs par tout, mais principalement dans la derniere de ces Places, où des Filles parées de fleurs vinrent lui presenter les Clefs dans un plat. A Son retour il passa par Bergopsom, par Breda, & par Bosleduc, pour en voir les Fortifications; & au commencement du mois de Mai, il alla pour

Livre II. 1673. un pareil dessein dans toutes les Villes Frontieres de la Hollande. Il posta le Colonel Stockheim avec 1600 Soldats & mille Païsans à Nieuwersluis, où l'on croioit que les François vouloient se fortifier pour pouvoir entreprendre quelque chose, & il y fit achever un Fort, qui fut achevé dans deux jours, aprés quoi toutes les portes par où l'Ennemi pouvoit entrer étant bien gardées, ce Prince retourna à la Haye, en attendant que l'Armée de France se mit en campagne.

Le Prince de Condé arriva à Utrecht au mois de Juin, & forma d'abord le dessein de se rendre Maître de Muyden. Il envoya pour cet éfet sur le Muyderberg quelques Troupes qui s'y retranchérent, & y dressérent des Batteries. Mais les Hollandois en ayant dressé d'autres fort prés de là, ruinérent celles des François, & les contraignirent à abandonner leurs Travaux. Le Prince de Condé entreprit aussi de faire écouler les eaux qui couvroient la Hollande, par le moyen de certaines ouvertures qu'il fit faire dans

les

les Digues. Mais bien loin que les eaux rentrassent dans la Mer par ces ouvertures, comme il le croyoit, il en arrivoit de nouvelles à mesure que la Marée montoit, de sorte qu'il falut bien-tôt discontinuer ce travail.

Dans ce tems-là le Roi de France mit le Siége devant Mastricht avec une Armée de plus de 40000 hommes. Cette Place est naturellement trés bien située, mais les Fortifications n'en sont pas extrémement bonnes, & elle a des dehors si étendus qu'il faut beaucoup de Troupes pour les garder. Cependant il n'y avoit que cinq mille hommes de Garnison lors qu'elle fut attaquée; & il y manquoit de plus un grand nombre d'Officiers, qui ne s'attendant pas si-tôt à un Siége s'étoient absentez. Mais il y avoit un brave Gouverneur nommé Fariau, qui avoit succedé depuis peu au Rhingrave mort de maladie, & qui défendit la Place jusqu'à la derniere extrémité, malgré les instances que lui faisoient les Bourgeois pour l'obliger à la rendre. Il espe-

Livre II. esperoit au commencement d'avoir
1673. du secours, & le Prince d'Orange vouloit bien lui en donner. Mais l'Armée des Etats étoit trop foible, pour resister toute seule à celle du Roi. Le Prince se flatoit d'abord que Mastricht tiendroit deux ou trois mois, que pendant ce temps-là les Allemans se mettroient en Campagne, comme ils l'avoient promis, & qu'il pourroit alors se joindre avec eux pour délivrer cette Place. Lors qu'il vit qu'il n'y avoit rien à esperer de ce côté-là, il assembla ses Troupes, & se mit en devoir de marcher vers l'Ennemi. Mais on lui apprit qu'il n'en étoit plus tems. Fariau se voiant prêt à être forcé, & étant d'ailleurs fatigué par les pressantes importunitez du Clergé, du Magistrat & de tout le Peuple, qui craignoit avec raison de perir, se rendit enfin le 30 Juin, sous des conditions fort avantageuses. Car sa Garnison sortit avec toutes les marques d'honneur qu'on peut desirer, & fût conduite à Bosleduc. On croit que les François perdirent neuf mille hommes dans ce Siége,

&

& que c'est ce qui les rendit incapables d'agir, comme ils auroient fait pendant tout le reste de la Campagne. La perte des Hollandois fût en quelque maniere recompensée par les avantages qu'eut le Prince Maurice, Gouverneur de Frise, sur l'Evêque de Munster, dont il défit quelques Troupes, & à qui il enleva un Fort considerable nommé Bondernieulant.

Livre II. 1673.

Aprés la prise de Mastricht, le Prince de Condé avoit envie de mettre le siege devant Bosleduc; Il s'approcha de cette Place pour la reconnoitre. Mais il trouva que tout le Pais étoit inondé à deux lieuës à la ronde, & qu'il n'y avoit qu'une chaussée par où l'on pût aprocher. Cependant le Prince d'Orange assembla dix-huit mille hommes, auxquels se joignirent quinze mille Espagnols, & alla se poster à Raemsdonk, dans le dessein d'observer les démarches de l'Ennemi, & de s'opposer à ses entreprises. Mais comme il aprit que la Flote d'Angleterre paroissoit devant Schevelin,

Livre II. 1673.
velin, & que tout le monde étoit allarmé dans la crainte d'une décente, il se transporta à la Haye, & mit de si bons ordres sur les Côtes que les Anglois n'oserent aborder, & que tous les Esprits furent rasseurez. Ensuite il alla visiter la Flote de Hollande, qui étoit à la veuë de Schevelin, prête à lever l'Ancre, pour aller chercher celle d'Angleterre, qui paroissoit devant le Texel. Il y fut admirablement bien reçu, & il y dina sur le bord de l'Amiral. Aprés diné il tint Conseil de Guerre avec tous les Chefs, & les ayant exortez à bien faire leur devoir, & visité tous les Vaisseaux de la Flote; il fut reconduit jusques à la Haye, d'où il partit bientôt, pour aller rejoindre ses Troupes. Il s'étoit passé pendant son absence quelques petites escarmouches entre les deux Armées. Mais le Prince de Condé s'étoit retiré, ou se retira peu aprés de la Mairie de Bosleduc, & laissa par là le Prince d'Orange dans la liberté de prendre telle route qu'il lui plaidoit.

De-

Depuis long-tems ce Prince sou- Livre II.
haitoit de pouvoir reprendre quel- 1673.
que des Places que les François ocupoient, pour commencer à les chasser d'un Païs, où l'on voyoit bien qu'ils ne pouvoient pas se soûtenir.

Mais jusques là il n'en avoit eu ni le loisir, ni les moyens. Ses Troupes n'étoient pas fort nombreuses, & il avoit toûjours été obligé à les tenir dispersées en divers endroits. En dernier lieu, il en avoit employé une grande partie à garder les Côtes. Lors qu'il aprit que la Flote de Hollande avoit gagné une Victoire considerable sur la Flote d'Angleterre, (ce qui, pour le dire en passant, fût la troisiéme qu'elle gagna dans cette Campagne) il rapella les Troupes qui étoient en Zelande, & les rejoignit avec son Armée. Aprés quoi il décampa de Raemsdonck, & se rendit dans le Grave-land. Le Duc de Luxembourg ayant avis de sa marche, & croyant qu'il en vouloit à Bommel ou à Grave, s'avança jusques à Tiel. Mais comme il vit que le Prince vouloit aller plus avant, il

 retour-

Livre II. 1673. retourna à Utrecht, d'où il envoya à Narde quelques Charettes chargées de provisions, se doutant déja que cette Place pourroit être bientôt assiegée. Les Charettes furent prises par les Hollandois, & peu aprés le Prince d'Orange arriva. Il donna ordre à Fariau d'investir Narde avec une partie de la Cavalerie, pendant qu'il prit son Quartier à Bessum avec le gros de l'Armée, qui étoit de vint cinq mille hommes. On fit venir le Canon d'Amsterdam, & on dressa huit Bateries contre la Ville, tant par terre que par eau, aprés quoi on commenca à tirer avec furie. La Garnison étoit de trois mille hommes. Elle se défendit le mieux qu'elle pût; mais cependant assez foiblement, parce qu'elle n'avoit que seize piéces de Canon, dont la plus-part étoient démontées. Le Duc de Luxembourg ramassa une Armée de dix mille hommes pour secourir la Place. Mais avec cela il n'osa en aprocher. Il se contenta d'envoyer divers Partis pour reconnoître l'Armée du Prince, dont l'un qui étoit

étoit de mille Chevaux se mit en embuscade dans un bois, & arrêta le Baron de *Trukses*, qui revenoit d'auprés d'Amersfort, où il avoit bâtu un autre Parti François, mais qui fût bâtu par celuy-ci: Ce qui n'empêcha pas cependant qu'il ne se fit jour pour arriver à l'Armée de Son Altesse.

Livre II. 1673.

La nuit du 12. au 11. de Septembre les tranchées étant fort avancées, le Marquis de Vargnies, & le Rhingrave furent commandez pour ataquer la Contrescarpe & le Ravelin de devant la Porte de Huyser. Ils s'en rendirent Maîtres, aprés trois heures de resistance, & ils auroient pû dés lors entrer dans la Ville, s'ils avoient suivi les François, qui s'y retiroient confusément. On continua à batre rudement la Place, & aprés y avoir fait quelques bréches, on commençoit à porter les fascines, & les autres choses necessaires pour remplir le Fossé: & donner un Assaut général, lors que les Assiegez demanderent à parlementer. On convint que la Garnison sortiroit En-

Livre II. 1673. seignes déployées, Tambour battant, Mêche allumée; qu'elle emporteroit toutes ses Armes & deux piéces de Canon, & qu'elle seroit escortée jusques à Arnhem. Elle sortit donc le 13. acompagnée de trente charettes, remplies de malades ou de blessez, parmi lesquels on trouva des Deserteurs de l'Armée de Hollande, qui furent tirez de là, pour étre punis comme ils méritoient. Le Gouverneur salua fort civilement le Prince d'Orange, & lui dit en passant, qu'il avoit eu de bonnes raisons de rendre si tôt la Place, & qu'il les aprendroit à son Maître en tems & lieu. Cependant il faut bien que ses raisons ne fussent point trouvées bonnes, puis que le Conseil de Guerre lui fit son procés par ordre du Roi, & le condamna à la mort. En éfet Narde étoit si bien fortifié, & si bien pourvû de toutes choses, qu'il pouvoit étre défendu beaucoup plus long-tems. Il est remarquable que les Assiégeans n'eurent qu'environ cent morts, & deux cens blessez, & qu'il y en eut bien davantage du

côté

côté des Assiégez. Le Prince d'Orange se signala au reste d'une maniére fort glorieuse dans cette occasion. Tous les jours il alloit à la Trenchée, pour donner ses Ordres, & à peine prenoit-il quelques momens de repos pendant la nuit. Il entra dans la Ville le 14, & il en fit Gouverneur le Comte de Coninsgmark. Livre II. 1673.

Je me suis un peu étendu sur les circonstances du Siége de Narde, non-seulement parce que c'est un des premiers & des plus heureux que nôtre Prince ait fait, mais aussi parce que la prise de cette Place étoit d'une trés-grande consequence : Car elle ouvroit aux Hollandois le chemin d'Utrecht, & de quelques autres Villes peu fortifiées, dont les François étoient Maitres.

Les Etats avoient fait dés le mois précédent un Traité avec l'Empereur, & un autre avec le Roi d'Espagne dans le même jour. L'Empereur s'étoit engagé à envoyer 30 mille hommes sur le Rhin, pour défendre la Cause commune, à condition que les Etats y en envoye-

Livre II. 1673. roient pour le moins quatorze, & s'il se pouvoit vint mille. Le Roi d'Espagne avoit fait une Ligue Ofensive & Défensive avec les Etats, pour la conservation mutuelle de tous leurs Pays, contre toutes sortes d'Ennemis : Et il avoit promis en particulier de déclarer la Guerre à la France, au cas que la Négociation de Cologne ne réussit point. Ils s'étoient tous obligez à ne pas traiter l'un sans l'autre avec leurs Ennemis communs. En consequence de cette Triple-Alliance, l'Armée de l'Empereur, commandée par le Comte de Montecuculli, étoit déja arrivée fort prés de celle que commandoit Mr. de Turenne ; Et le Roi d'Espagne avoit fourni des Troupes au Prince d'Orange ; premiérement, pour s'oposer au Prince de Condé, & ensuite pour assiéger Narde. Aprés la prise de cette Place, le Prince d'Orange ordonna à ces Troupes d'aller en Brabant, où il envoya en même tems une bonne partie de celles des Etats, en attendant de les aller joindre.

Ce Prince laissa en Hollande le Comte de Waldek avec toute l'Infanterie, & six Regimens de Cavalerie, afin d'avoir l'œil sur les Ennemis. Pour lui, il se rendit sur la fin du mois de Septembre à Rosendael, où étoit le reste de l'Armée. Je ne dois pas oublier de dire que l'Empereur & le Roi d'Espagne commencerent alors à lui donner le Tître D'*ALTESSE ROYALE*, qu'il a toûjours porté depuis, jusqu'à ce qu'on lui ait fait prendre le Tître de *MAJESTE'*. Livre II. 1673.

Ce Prince s'aboucha à Champshout immédiatement aprés son arrivée avec le Comte de Monterey, Gouverneur des Pays-Bas, qui lui promit de se joindre à lui, avec quatre mille Chevaux, & quatre mille Fantassins ; Aprés quoi il partit pour Anvers, où le Prince d'Orange devoit aussi se rendre. Le Prince de Condé aprenant ce qui se passoit, envoya le Marquis de Lusson au Comte de Monterey, pour lui dire que sur la nouvelle que le Roi avoit euë, que le Prince d'Orange assem-

Livre II. 1673. assembloit une Armée, qu'il vouloit faire passer par les Terres d'Espagne, il lui avoit donné ordre de regarder cela comme une rupture. Le Comte de Monterey répondit que cet avis n'étoit point du tout nécessaire, puis que le Prince de Condé avoit le premier rompu la Paix au nom de la France, par l'invasion du Païs d'Alost : mais qu'au reste, s'il étoit vrai que ce Prince eût l'ordre qu'il disoit, il prioit Son Altesse de le lui faire voir, afin qu'il pût donner une réponse plus précise. Le Marquis ayant aprés cela demandé au Comte, pourquoi il avoit envoyé du secours aux Hollandois pour prendre Narde, le Comte lui dit qu'il n'avoit fait pour les Hollandois, que ce que le Roi de France avoit fait pour les Portugais : si bien que le Marquis se retira peu satisfait.

Sur l'avis que le Comte de Monterey reçut de l'aproche du Prince d'Orange, il sortit d'Anvers, & alla au devant de lui jusques à Marksem suivi d'une belle Noblesse. Il fit entrer ce Prince dans son Carosse,

se, & le conduisit au milieu d'une double haye de Bourgeois, & au bruit de l'Artillerie, jusques au logement qu'il lui avoit destiné, & autour duquel on plaça une Compagnie pour servir de Garde à Son Altesse, pendant que sa Garde ordinaire fût logée ailleurs. Le Magistrat l'alla complimenter le soir, & lui envoya le Vin de la Ville, selon la coûtume.

Livre II. 1673.

Le lendemain le Prince d'Orange & le Comte de Monterey eurent une longue Conférence sur la conduite qu'ils devoient tenir. Ils étoient en peine s'ils iroient ataquer le Prince de Condé, qui s'étoit posté dans un lieu extrémement avantageux, ou s'ils prendroient la route du Rhin, pour se joindre avec le Comte de Montecuculli. Ils prirent ce dernier parti, & le même jour le Prince d'Orange partit pour retourner à Rosendael. Le 12. d'Octobre il fit décamper son Armée, & se joignit aux Espagnols à Harenthals: de sorte qu'ayant alors vint-cinq mille hommes, il passa la Meuse fort prés de Venlo. Le Duc de

Livre II. 1673. de Nieubourg qui vit bien que ce Prince prendroit sa marche dans le Païs de Juliers, quand même il ne le voudroit pas, lui envoya demander combien de Troupes il feroit entrer dans ce Pays-là, pour les pourvoir de bons Quartiers. Son Altesse lui répondit qu'il pouvoit se dispenser de ce soin, & qu'Elle trouveroit d'aussi bons Quartiers pour ses Troupes, que ceux que les François avoient trouvez pour les leurs. En éfet, Elle se logea le 25 à Caster, où son Armée eut toutes les choses nécessaires, sans faire tort à personne; pendant que les Espagnols entrerent dans l'Archevêché de Cologne, qu'ils traiterent en Ennemis. Il s'en falut peu que Mombas ne fût alors arrété par un Parti, qui le rencontra prés de Cologne, d'où il étoit sorti avec dix ou douze Cavaliers, pour se retirer ailleurs, mais où il fut fort aise de pouvoir rentrer.

Le Prince d'Orange délogea de Caster le 27. de Septembre, & arriva dans l'Abaïe de Bronwiller, où il fût visité par les Ambassadeurs de

de Hollande, qui étoient alors à Cologne pour y traiter de la Paix. Le 30. il alla loger à Brueil, où l'Electeur de Cologne residoit ordinairement, & où l'on dit que le Prince souhaita de voir le lieu dans lequel cet Electeur & l'Evêque de Munster avoient machiné leurs complots contre les Provinces Unies. Il reçût là les complimens de la Ville de Cologne; aprés quoy il prit la route de Bonn, pour joindre au plûtôt les Imperiaux qui avançoient à grands pas. La Ville de Rhinbach qu'il trouva sur son passage refusant de se soûmettre, il la fit ataquer par deux Regimens d'Infanterie & autant de Dragons qui la forcerent sans peine. Ils passerent d'abord au fil de l'épée tous ceux qu'ils trouverent armez, pour les punir de ce qu'ils avoient refusé de se rendre, quoi qu'on leur eût ofert des conditions trés avantageuses, & qu'il leur fût impossible de resister: & ils firent pendre un Bourgmaître, qui les avoit portez à cette resolution desesperée. Ensuite le Prince passa la Riviere d'Ahr,

Livre II. 1673.

Livre II. d'Ahr, & joignoit enfin les Imperiaux.
1673.

Aprés avoir tenu Conseil de Guerre, les deux Armées s'achéminerent vers Bonn dans le dessein de l'assieger. Le Comte de Montecuculli prit son Quartier à Goëdesberg. Les Espagnols prirent le leur à Kessenig, sous le commandement du Marquis d'Assentar, & le Prince d'Orange se logea à Riindorf. Le Général Lantsbergen étoit Gouverneur de la Place pour l'Electeur de Cologne. Il avoit une Garnison de prés de deux-mille hommes, quatre-vint piéces de Canon, & des Vivres & des Munitions en abondance. D'abord il fit tirer plus de mille volées de Canon sur les Batéries des Assiegeans pour tâcher de les démonter, & en même tems sa Garnison fit quelques sorties. Mais cela n'empêcha pas qu'on n'avançât les Travaux, & qu'on ne batit la Ville de tous côtez. Le Prince de Condé avoit détaché le Maréchal d'Humieres avec sept ou huit-mille hommes, pour observer les démarches des Alliez.

liez. Celui-ci étant arrivé prés de Bonn y fit entrer par surprise cent Dragons, qui feignirent qu'ils appartenoient au Duc de Lorraine, & qui passerent librement par le Quartier des Imperiaux. Mais cent Cavaliers, qui vouloient passer par le Quartier du Prince d'Orange, furent reconnus & presque tous taillez en piéces ou faits Prisonniers : & cinq-cens autres qui étoient cachez dans un bois prochain se retirérent bien vîte sur cette nouvelle. De sorte que le Maréchal d'Humieres voiant qu'il ne pouvoit rien faire, prit la route de Muys, pour se rendre de là à Utrecht.

Livre II. 1673.

On avoit fait un détachement considerable pour l'aller ataquer ; mais lors qu'on eut apris sa retraite, on ne pensa plus qu'à presser le siége de Bonn.

Le 9. de Novembre on jeta dans la Place un grand nombre de Grenades, qui endommagérent plusieurs Bâtimens ; & l'onziéme aprés avoir fait long-tems joüer le Canon, on ataqua une Demi-lune qui étoit devant la Porte de Cologne, & on con-

Livre II. contraignit les François à l'abandonner, aprés qu'il fût mort bien
1673. du monde de part & d'autre. Le Regiment du Comte de Schellard avoit été commandé pour cette action; mais le Comte de Coningsmark voulut aussi s'y trouver. Ce dernier fût bleslé mortellement dans les Tranchées, un moment aprés que le Prince d'Orange en étoit sorti, par l'éclat d'une pierre qu'un boulet de Canon venoit de briser, & qui le renversa par terre. Son Altesse l'étant allé visiter dans le lieu où on l'emporta, il protesta en sa présence qu'il étoit innocent de l'acusation qu'on lui avoit faite d'avoir abandonné Bodgrave, lors que les François entrerent dans la Hollande, & il joignit à cela des vœux trés ardens pour ce Prince & pour cet Etat.

Lors que tout fût prêt pour donner l'Assaut, les Généraux firent sommer les Assiegez de se rendre, puis qu'ils ne pouvoient plus esperer d'avoir du secours. Ils leur dirent que s'ils vouloient envoyer leurs Députez, ils leur montreroient les

mines

mines qui étoient en état de jouër, Livre II. 1673.
& que s'ils tardoient à composer on les passeroit tous au fil de l'épée. Là-dessus les Assiegez firent batre la Chamade le 12. & envoyerent deux Députez au Prince & au Comte ; lesquels leur acordérent une Capitulation honorable. Le même jour le Marquis de Grana entra dans la Place avec un Regiment, & les François en sortirent le lendemain au nombre de quinze-cens. Ils furent conduits à Nuits par cinq-cens Cuirassiers. Mais les Allemans, qui se trouverent dans la Garnison, prirent presque tous parti parmi les Imperiaux.

Le Marquis de Grana se logea à Bonn, dans l'Hôtel de l'Evêque de Strasbourg, & il y traita splendidement le Prince d'Orange avec le Comte Montecuculli. Aprés diné ce Prince retourna au Camp, où les Ambassadeurs des Etats étoient arrivez. Il leur fit voir son Armée rangée en bataille, qui se trouva d'environ quarante-huit-mille Combatans, & lors qu'ils furent partis pour retourner à Co-

logne,

Livre II. logne, il décampa avec la plus
1673. grande partie des Troupes Imperiales, que le Comte de Montecuculli venoit de laisser au Duc de Bournonville, dans le dessein d'aller à Vienne. En chemin faisant, le Prince d'Orange se rendit Maître du Château de Brueil, qui étoit gardé par quatre-vints hommes: & il fit ataquer ensuite celui de Lechnich, qui étoit extrémement fort, & où il y avoit deux-cens François; mais qui cependant ne resista pas, parce que le Commandant qui étoit Alleman voulut bien se rendre, envoiant pour cet éfet ses Soldats dans une Cour, sous prétexte de la défendre, & levant aprés cela les Ponts. Les deux Armées s'emparérent aussi de Kerpen & de Duren avant que de se separer. Mais enfin comme la Saison étoit rude, les Imperiaux reprirent le chemin de Bonn, & le Prince d'Orange passa la Meuse à Ruremonde avec les Espagnols, pour s'en retourner à la Haye, où il arriva le 8. de Decembre. Les Etats avoient donné ordre

aux

aux Villes voisines de s'informer avec soin du tems où il devoit passer, pour le recevoir comme il meritoit ; Mais ce Prince qui n'a jamais aimé le faste, arriva à l'improviste, suivi seulement de sept ou huit personnes. Cependant cela n'empêcha pas que les Bourgeois de la Haye ne lui donnassent des marques de leur respect & de leur amour. Car le lendemain de son arrivée, ils s'assemblerent en armes autour de sa maison, & lui envoierent leurs Officiers pour le féliciter de ses exploits & de son retour. Aprés quoi le Prince paroissant à une fenêtre, ils firent plusieurs décharges pour le saluer. Livre II. 1673.

Les François venoient alors d'abandonner la plus-part des Places qu'ils ocupoient dans les Provinces Unies. Ils s'y étoient préparez long-tems auparavant, & ils avoient assez fait connoître par leurs démarches qu'ils meditoient une retraite. Ils exigeoient des sommes excessives des Habitans des Villes, & se faisoient payer avec beaucoup

de

Livre II. 1673.

de violence & de cruauté, ce qui avoit obligé un grand nombre de riches familles à quiter leurs biens, pour se retirer en Hollande. On voyoit d'ailleurs que les Troupes Françoises ne sufisoient pas pour garder tout ce qu'elles tenoient, & pour s'oposer aux démarches du Prince d'Orange. L'Armée Victorieuse de ce Prince alloit leur tomber sur les bras, selon toutes les aparences. Ils se résolurent donc à faire un peu tard ce que leur interêt vouloit qu'ils fissent plûtôt.

Wordes fût la premiere Place abandonnée. Le Gouverneur reçut ordre du Duc de Luxembourg d'en démolir les Remparts, & de faire porter à Utrecht tout ce qu'il y avoit d'Artillerie & de Munitions, ce qui étant fait, il demanda aux Bourgeois vint mille livres, pour les exemter du pillage & de l'incendie, & eût beaucoup de peine à se contenter de quinze mille. Après cela les François sortirent de la même maniere de Hardervik, de Crevecœur, de Bommel, & enfin d'Utrecht, où ils étoient au nombre

bre d'environ sept mille, & d'où ils emporterent quatre cens cinquante mille livres, outre les sommes immenses qu'ils en avoient déja tirées. Encore trouva-t-on qu'on ne payoit pas trop cher le plaisir de leur éloignement. Livre II. 1673.

Sur la nouvelle de cette désertion, le Général Fariau eût ordre du Comte de Waldek d'aller avec deux Regimens, premierement à Woerdes, où il aprit que les François avoient miné le Château & un Bastion avant leur départ, sur quoi il se transporta sur les lieux, & fit enlever au plûtôt la poudre & la méche: & ensuite à Utrecht, où il arriva le 23. de Novembre. Il fut regalé des Aclamations des Bourgeois, qui crioient d'une commune voix, *Vive le Prince d'Orange*. Ils avoient arboré des Drapeaux Orangez sur leur grand Clocher & le Magistrat même avoit pris des écharpes de cette couleur. Quelques jours auparavant ces Messieurs s'étoient déchargez mutuellement du Serment qu'ils avoient fait autrefois, de ne pas donner à son Altesse la

Livre II. 1673. Charge de Gouverneur, & avoient envoyé des Députez à ce Prince pour la lui ofrir: de sorte qu'il ne faut pas s'étonner si Fariau fut si bien reçû. Le lendemain le Comte de Horn arriva avec d'autres Troupes, pour exercer par provision la Charge de Gouverneur: & le jour suivant il vint des Députez des quatre Provinces, qui n'avoient point été subjuguées, pour mettre ordre à l'administration de la Justice, & de la Police.

Cependant le Duc de Luxembourg s'étoit retiré auprés de Mastricht. Le Prince d'Orange forma le dessein de l'y surprendre & de l'y combatre. Pour cet éfet il ordonna à son Armée de se rendre incessamment à Arschot, & il s'y rendit luy-même le 24. de Decembre, avec le Comte de Waldeck, & les douze mille hommes, que ce Comte avoit commandez en Hollande dans la derniere Campagne. Il joignit toutes ces Troupes avec celles du Comte de Monterey; & comme le Duc de Luxembourg étoit alors parti de Mastricht, & qu'il

qu'il marchoit le long de la Meuse, pour entrer en France par le Condros & par les Ardennes; le Prince d'Orange passa la Meuse auprés de Huy pour lui couper chemin. Le Duc avoit déja fait passer le Swartewater à son Armée avec précipitation; mais lors qu'il vit qu'il ne pouvoit échaper à la diligence du Prince, s'il continuoit à avancer, il retourna sur ses pas, & ayant regagné Mastricht, il envoya de là un Courier au Roi son Maître, pour lui aprendre l'embarras où il se trouvoit, & pour recevoir ses ordres. Dans cet intervale les Armées d'Espagne & de Hollande, qui craignoient que le Duc de Luxembourg ne se sauvât par Charleroi, pendant qu'elles seroient par delà la Meuse, repasserent cette Riviere, laissant le Prince de Vaudemont de l'autre côté avec une partie de la Cavalerie pour arrêter l'Ennemi, au cas qu'il voulût tenter une seconde fois le passage. Livre III. 1673.

Pendant que les Espagnols étoient sur la grande Chaussée de Charleroi, les Hollandois s'aprocherent

Livre II. 1673. de Tongres & de Hasselt, & firent mine de vouloir se retirer, afin d'obliger le Duc de Luxembourg à quitter son poste ; & en éfet ce Général décampa à l'ocasion de ces mouvemens. Mais il n'eût pas plûtôt aperçû que les deux Armées venoient à luy, qu'il se retira encore une fois sous le Canon de Mastricht, resolu d'atendre qu'il luy vint du secours de France pour se tirer de ce mauvais pas. Alors le Prince d'Orange & le Comte de Monterey virent bien qu'ils ne pourroient l'engager à une Bataille. Ils se separerent donc, & remirent leurs Troupes en quartier d'Hyver.

Pendant que les Armées étoient en Campagne, & qu'elles se faisoient une sanglante Guerre, les Ambassadeurs étoient à Cologne, pour travailler à la Paix. Mais ils y travailloient fort lentement, & avec trés peu de succés. Il n'y avoit pas encore assez de sang répandu pour éteindre l'animosité des Nations Ennemies. Les François ne pouvoient se résoudre à perdre tout le fruit de leurs Victoires passées;

&

& les Hollandois, à qui la Fortune rioit depuis quelque tems, vouloient profiter des bons momens qu'elle leur ofroit. Ceux-ci ne pûrent jamais obtenir de la France qu'elle accordât des passeports aux Ambassadeurs du Duc de Lorraine, afin que ce Prince eût part à un Traité auquel il étoit si interessé; & la France ne pût jamais obtenir d'eux une surséance d'armes. Enfin il arriva une chose au mois de Février 1674, qui acheva de rompre la Négociation de Paix. C'est que l'Empereur fit enlever à Cologne le Prince de Furstemberg, qui portoit la qualité de Plénipotentiaire de l'Electeur de ce nom. Le Roi de France, dans les interêts duquel ce Prince étoit entré fort avant, se plaignit hautement de cette violence, comme d'une chose contraire au Droit des Gens. Il en demanda la réparation avec la délivrance du Prisonnier; Mais comme l'Empereur refusa de le satisfaire, par la raison que le Prince de Furstemberg étoit Sujet de l'Empire, & qu'il avoit trahi les interêts, de

Livre II. 1673.

1674.

Livre II. sa Patrie, le Roi rapella ses Ambas-
1674. sadeurs.

Les Etats voiant qu'il n'y avoit rien à esperer de la France, faisoient tous leurs éforts pour regagner l'Angleterre. Ils écrivirent au Roi Charles II. des lettres trés-respectueuses pour l'obliger à traiter avec eux en particulier, & pour lui ofrir toute sorte de satisfaction sur les sujets de plainte qu'il avoit éus. Enfin la Paix fût concluë à Londres le 19 Février, malgré les opositions de la France. La publication s'en fit à la Haye dans le mois suivant, avec des marques d'une joie extraordinaire. Elle fut bientôt suivie de la Paix avec l'Evêque de Munster & l'Electeur de Cologne, qui rendirent aux Etats tout ce qu'ils avoient conservé jusques là de leurs conquêtes. Et quelque tems aprés les Etats conclurent une Ligue Ofensive & Défensive avec l'Electeur de Brandebourg. Dés l'année précedente les Etats de Hollande voulant témoigner leur reconnoissance au Prince d'Orange, pour les services qu'il leur avoit ren-

dus,

dus, & le recompenser par avance Livre II.
de ceux qu'il devoit leur rendre, 1674.
avoient declaré que les Charges de Gouverneur & de Capitaine Général, dont il avoit été revêtu, seroient héréditaires, & que ses Décendans mâles, s'il en avoit, les posséderoient aprés lui. Ils furent suivis en cela par les Etats de Zelande, qui donnerent de plus à Son Altesse la qualité de Noble héréditaire de leur Province. Et les Etats d'Utrecht confirmérent aussi ce qu'avoient fait ceux de Hollande dans un voiage que S. A. fit dans leur Ville, au mois d'Avril de l'année suivante, pour y établir de nouveaux Magistrats, & y régler le Gouvernement.

Les François tenoient encore la plûpart des Places de Gueldres. A la fin de ce mois ils abandonnerent Nimegue, Zutphen, Arnhem, Thiel, les Forts de Skin & de S. André, & ensuite Vesel & quelques autres Villes du Païs de Cleves; de sorte qu'il ne leur resta que Grave; où ils transporterent tout ce qu'il y avoit de Canon & de Munitions

 dans

Livre II. dans les autres Places, & une par-
1674. tie des Garnisons. Le Prince d'Orange envoya là-dessus le Comte de Stirum en Gueldre, pour y donner les ordres necessaires en qualité de Gouverneur, & pour lui il prit le chemin de Berghopsom, où étoit l'Armée des Etats, composée d'environ trente-mille hommes.

Pendant que le Roi de France s'étoit mis en marche pour se rendre Maître de la Franche Comté, le Prince de Condé étoit parti pour la Flandres, avec une petite Armée, qui grossit beaucoup par sa jonction avec le Marquis de Bellefont, de sorte qu'elle alloit à plus de quarante mille Combattans. Ce Prince se saisit d'abord du Fort de Navagne, & du Château d'Argenteau: Mais aprés cela les deux Armées demeurérent deux mois sans rien faire. Ce n'est pas que le Prince d'Orange ne formât de grands desseins, & qu'il ne brulât d'envie de combattre: Mais les Imperiaux & les Espagnols le secondoient mal, soit par un Principe de jalousie, soit par d'autres raisons, où l'on n'a ja-

jamais pû bien penetrer. Tout ce qu'on peut dire, c'est premierement que le Comte de Monterey ne pouvoit souffrir que le Roi son Maître eut déclaré le Prince Généralissime des Armées, & qu'il lui eut ordonné à lui de le traiter d'Altesse, au lieu qu'auparavant il ne le traitoit que d'Excellence, comme ont accoutûmé de faire les Grands d'Espagne à l'égard des Princes : & en second lieu que le Comte de Souches, qui commandoit l'Armée d'Allemagne étoit acusé, ou d'intelligence avec la France, qui étoit sa Patrie, ou pour le moins de mauvaise conduite & d'une trop grande lenteur ; d'où vient qu'il fût trés-mal reçu à Vienne à la fin de la Campagne.

Livre II. 1674.

Ce Général tarda donc long-tems à joindre ses Troupes avec celles de l'Espagne & de la Hollande : mais enfin il arriva auprés de Namur. Le Prince d'Orange & le Comte de Monterey lui envoyérent des Députez pour conferer avec lui, & il fût résolu que la jonction se feroit incessamment, & qu'aprés

Livre II. cela on iroit chercher le Prince de
1674. Condé.

Le Prince de Condé ignorant les Desseins des Alliez avoit envoyé le Duc de Luxembourg à Philippeville, & le Marquis de Rochefort à Sedan avec quelques Troupes pour s'opposer à leur marche, en cas qu'ils voulussent la prendre par l'une de ces Villes-là. Mais lors qu'il sût que leurs Armées étoient jointes, il fit revenir ces Troupes, qui avec celles qu'il avoit amenées, & d'autres qui étoient depuis peu venuës de France, faisoient un Corps de plus de cinquante mille hommes. Les Alliez étoient plus forts d'environ dix-mille: C'est ce qui obligea le Prince de Condé à se retrancher sur la Riviere de Pieton, où il avoit derriere lui la Sambre, à ses côtez Charleroi & Fontaine l'Evêque, & par devant deux bois, au milieu desquels il faloit necessairement que le Prince d'Orange passât s'il avoit envie de l'attaquer. Le Prince d'Orange s'aprocha à une ou deux lieuës de là pour tâcher d'attirer l'Ennemi hors de ses Retranche-

tranchemens : Mais comme il vit que ses éforts étoient inutiles, il résolut d'attaquer quelcune des Places voisines, dans l'esperance de parvenir par là à son but. C'est pour cela qu'il fit déloger son Armée du Village de Senef le 11. d'Août, pour aller camper entre Binch & Marimont. Il donna l'Avantgarde aux Imperiaux, & l'Arrieregarde aux Espagnols, se reservant le Corps de bataille, & il mit derriere l'Armée un Détachement de quatre-mille Chevaux pour couvrir la marche. Livre II. 1674.

Le Prince de Condé atendit sans branler que l'Avantgarde & une bonne partie du Corps de bataille eussent passé. Mais lors qu'il les vit un peu loin, il crût qu'il pourroit sans peine battre l'Arrieregarde, & se jetta d'abord sur les quatre mille Chevaux qui étoient commandez par le Prince de Vaudemont. Celui-ci se voiant attaqué dans un lieu où la Cavalerie ne pouvoit pas combattre commodément, à cause des fossez & des hayes dont il étoit entrecoupé, envoya demander deux Bataillons d'Infanterie à S. A. qui

Livre II. 1674. lui en envoya trois au lieu de deux, savoir les Regimens du Prince Maurice & du Comte de Nassau. Ils furent postez au devant de la Cavalerie, dans une espece de bois, qui est de l'autre côté de Senef. Mais parce qu'on vit que toute l'Armée des Ennemis étoit déja sortie de son Camp, on fit revenir une partie des Troupes, qui avoient déja passé la Riviere de Senef, & alors on mit sur le Pont les trois Bataillons. Les François firent de grands éforts, pour les débusquer de ce poste, mais n'en pouvant venir à bout, ils passerent la Riviere un peu plus haut, & tournerent à gauche, dans le dessein de couper le Détachement, ou de le charger en flanc. Dans ce tems-là, le Prince de Vaudemont mit sa Cavalerie derriere l'Infanterie pour la soûtenir: mais comme il s'aperçut que les Chevaux étoient trop pressez faute de terrain, il renvoya l'Infanterie, & alors l'Ennemi se jetta sur le Détachement avec tant de furie, que le Prince de Vaudemont eut à peine le tems de faire tourner visage à trois

trois Escadrons. Les autres prirent la fuite, malgré les éforts du Prince, qui fit dans cette occasion tout ce que peut faire un brave Soldat & un sage Capitaine. Les Fuyards se retirerent pour la plûpart auprés de la Cavalerie Espagnole, qui étoit postée au pié d'une Colline. Mais les Ennemis les poursuivirent jusques-là, & mirent la Cavalerie Espagnole dans un si grand délordre, que se jettant sur l'Infanterie, qui étoit sur la Colline elle la rompit. Le Comte de Waldek, qui la commandoit, fit tout ce qu'il pût pour la ralier, mais en vain; de sorte qu'aprés avoir reçu trois blessures & tué trois Ennemis, qui vouloient le faire Prisonnier, il fût contraint de rétourner au Gros de l'Armée, ne pouvant presque plus se soûtenir à Cheval.

Livre II. 1674.

Tout le monde convient que si le Prince de Condé se fût arrêté là, on n'auroit pas pû lui contester l'honneur de la Victoire: mais son naturel impetueux ne le lui permettant pas, il perdit la plus grande partie de ses avantages, & rendit

pour

Livre II. 1674. pour le moins incertain s'il étoit ou Victorieux ou Vaincu. Le Prince d'Orange s'étoit posté sur une éminence qui est de l'autre côté du Village de Fay, avec la meilleure partie de l'Armée des Etats; & le Comte de Souches y étoit arrivé peu aprés avec l'Avant-garde, sur l'avis qu'il avoit eu de tout ce qui se passoit. Le Prince de Condé ataqua de tous côtez ces deux Généraux, & fût repoussé & battu par tout. Tout ce qu'il pût faire fut de rompre deux Bataillons d'Infanterie, qui étoient un peu à l'écart, & de passer sur le ventre aux Escadrons qui les soûtenoient. Le Comte de Nassau l'empêcha d'aller plus avant, & enfin la nuit le contraignit à se retirer, aprés un combat des plus longs, & des plus sanglans qu'on ait jamais veus. Car il dura douze heures entieres, & il y fut tué un grand nombre d'Officiers & plus de neuf mille Soldats.

La perte fut constamment plus grande du côté des François que du côté des Confederez: mais cependant les uns & les autres s'attri-

tribuérent également la Victoire. Livre IX.
Des deux côtez on aluma des feux 1674.
de joye, & on chanta des *Te Deum*,
& jusques ici on n'a pas pû s'acorder sur la question qui avoit raison. Ceux qui veulent établir le Pyrhonisme dans l'Histoire ne manquent pas de faire bien valoir cet exemple. Comment, disent-ils, pourrons-nous nous asseurer des choses qu'on nous dit s'être passées dans des siécles ou dans des Pais éloignez de nous, ou en présence de peu de personnes, puisque nous ne pouvons rien savoir de certain sur un fait considerable qui est arrivé de nôtre tems, auprés de nous, à la veuë d'une infinité de témoins, comme est la Bataille de Senef? J'avouë que cela nous doit obliger à nous tenir sur nos gardes, & à faire attention sur toutes les circonstances d'un récit avant que d'y ajoûter foy: mais aprés avoir pris toutes les précautions necessaires pour ne se pas tromper, on trouve des choses si vrai-semblables, & si bien averées qu'on ne peut se dispenser de les croire, quoi qu'il y ait des gens assez

Livre II. assez prévenus ou d'assez mauvaise
1674. foi pour les contester ; & telle est la Victoire que le Prince d'Orange remporta sur les François à Senef. Il est vrai que cette Victoire ne fût pas parfaite, & qu'elle coûta bien cher, que les François battirent au commencement une partie de l'Armée des Alliez, qu'ils emmenérent un grand nombre de Prisonniers, plusieurs Drapeaux & quelque Bagage. Mais enfin il est certain qu'ils furent contraints de se retirer, aprés avoir fait plusieurs éforts inutiles, pour forcer le poste où étoient leurs Ennemis ; & l'on dit même qu'ils se retirerent d'abord un peu plus loin que leur Camp, ce qui marque quelque épouvante. Il est certain que le Champ de Bataille demeura au Prince d'Orange, & que ce ne fut que quelques heures aprés la retraite des François, que ce Prince en sortit pour conduire son Armée dans le lieu où il avoit dessein d'aller camper le jour precedent. Or ceux qui aprés un Combat sont Maîtres du lieu où il s'est fait, ont toûjours passé sans difficulté pour les

les Victorieux : outre que comme nous l'avons dit, les Confèderez perdirent moins que les François. On conta qu'il y avoit cinq-mille morts du côté de ces derniers, & quatre-mille du côté des autres. Livre II. 1674.

Mais si les uns ni les autres n'avoient pas sujet de se feliciter du succés du Combat, ils pouvoient justement se glorifier de la maniere dont ils avoient combattu. Jamais on n'a veu tant de courage & tant de fermeté qu'on en vit des deux côtez. Les Oficiers & les Soldats alloient aux coups avec la même ardeur & la même joie avec laquelle ils feroient allez prendre des Couronnes, & comme s'ils ne voyoient pas le danger, ou comme si la mort leur paroissoit sous une forme agréable, ils y couroient tête baissée. L'Exemple de leurs Généraux, & le désir de meriter leur approbation fut ce qui contribua le plus à les rendre si intrépides. Il n'y eut pas un de ceux-ci qui ne se distinguât d'une maniere avantageuse, & qui ne remplit pleinement l'idée qu'on avoit de, lui qui ne fit même

plus

Livre II. 1674.

plus qu'on n'esperoit. Mais sur tout le Prince d'Orange & le Prince de Condé, les deux Capitaines les plus braves que nôtre Siécle ait produits, attirerent l'admiration & les regards des deux Armées. Ils avoient la même grandeur d'ame & le même amour pour la Glòire, & cela excitoit dans leur cœur une noble émulation, qui leur faisoit regarder la Bataille comme un Combat particulier, où il faloit voir qui des deux seroit le plus fort. On peut dire que comme ils surpassoient toûjours tous les autres, ils se surpasserent eux mêmes dans cette journée; mais on peut aussi ajoûter sans flaterie à l'avantage du Prince d'Orange, qu'il fit paroître beaucoup plus de prudence & de tranquillité d'esprit que son Ennemi, sans témoigner moins de bravoure. Les plus grands admirateurs du Prince de Condé ne peuvent s'empêcher de reconnoître qu'il ataqua les Alliez dans un lieu où il étoit trop dificile de les vaincre, & que dans la chaleur du Combat, il s'abandonna si fort au feu de son Temperament, qu'il donnoit

noit de tous côtez, presque sans desseín, & si je l'ose dire sans savoir ce qu'il faisoit : au lieu que le Prince d'Orange se possedoit parfaitement, & qu'il conserva toûjours un grand flégme avec un grand feu, si bien qu'il ne fit jamais le moindre faux pas, en cela d'autant plus loüable qu'il étoit plus jeune. Cependant il s'exposa pour le moins autant que le Prince de Condé. On le voyoit courir de rang en rang, l'épée à la main, pour retenir les fuïards, & repousser les Ennemis. Il s'engagea fort avant parmi les François, & il courut grand risque d'y perdre la vie ou la liberté. Mais la Providence voulut le conserver pour les grandes choses ausquelles Elle l'avoit destiné. Le Comte de Souches lui rendit au reste dans cette ocasion la justice qu'il méritoit. Car il écrivit aux Etats que la gloire du bon succés qu'on avoit eu étoit duë toute entiere au Prince d'Orange, *lequel avoit fait paroître dans cette occasion la prudence d'un vieux Capitaine, la vaillance d'un Cesar, & l'intrepidité d'un Marius.* Ce Prince

Livre II. 1674.

ce

Livre II. 1674. ce marcha vers Mons avec toute l'Armée le lendemain du Combat, & en même tems le Prince de Condé prit le chemin de Maubeuge, se sentant trop foible pour demeurer plus long-tems là où il étoit. On dit qu'il laissa plus de 1500. blessez dans les Villages voisins de Pieton, outre ceux qu'il avoit déja fait conduire dans des Villes. Mais son Armée fut bien-tôt refaite par le moyen des Troupes qu'il tira des Garnisons. Alors il resolut d'aller au secours d'Audenarde, que le Prince d'Orange assiégeoit, & qu'il auroit aparemment emporté, si le Comte de Souches & le Comte de Monterey avoient secondé sa valeur & ses bonnes intentions. Car il avoit déja la Contrescarpe, & il étoit prêt à faire donner un Assaut general, lors qu'il aprit que le Prince de Condé venoit à grand pas. Sur cette nouvelle le Prince d'Orange vouloit ranger son Armée en bataille, pour pouvoir ataquer les Ennemis, pendant qu'ils seroient encore fatiguez de leur longue marche. Mais le Comte de Souches.

ches, sans qui il ne pouvoit rien faire, ne se trouva pas à l'Armée ce jour là, & lors qu'il fût arrivé, & qu'il vit que les François aprochoient, au lieu de leur aller au devant, ou de les attendre, il abandonna les Tranchées, & fit passer la Riviere à ses Troupes avec tant de précipitation, qu'il laissa dans le Camp quelques piéces de Canon que S. A. lui avoit envoyées; de sorte que le Prince de Condé trouva le chemin ouvert pour jetter du secours dans la Place, & pour y entrer lui-même. Il auroit pû facilement couper la communication des Quartiers des Alliez, & sans doute qu'il l'auroit fait, s'il n'en avoit été empêché par un brouillard épais qui s'éleva heureusement. C'est pour cela que le Prince d'Orange se résolut à suivre les Espagnols & les Allemans, de peur de surprise. Il les joignit à une lieuë d'Audenarde, & ce fut là où il rangea en bataille toute l'Armée, pendant que le Prince de Condé plaça la sienne sur une éminence,

Livre II. 1674.

Livre II. 1674. nence, qui étoit entre la Ville & les Alliez. Il sembloit infaillible que ces deux Armées qui se regardoient en face combatroient encore une fois: Mais comme elles étoient séparées par un chemin où il ne pouvoit passer que cinq ou six hommes de front, & qui par consequent auroit été extrêmement desavantageux pour ceux qui y seroient entrez les premiers; le Prince d'Orange ne pouvant tirer le Prince de Condé du poste qu'il ocupoit, prit le parti de se retirer vers Gand, où il esperoit de trouver des vivres avec moins de peine. On dit que le Comte de Souches lui donna un nouveau sujet de se plaindre dans cette retraite, parce qu'il ne voulut pas qu'une partie de ses Troupes fût mise à la queuë de l'Armée, pour couvrir l'Arriére-garde.

Le Prince d'Orange qui étoit justement irrité de la conduite de ce Général, & qui voyoit bien que dans la disposition où étoient les choses, il n'y avoit pas lieu de se promettre de grands succés du côté de Flandre; forma le dessein d'aller

devant

devant Grave, que Rabenhaupt Gouverneur de Groningue tenoit assiégé depuis un peu plus de deux mois. Pour cet éfet, il partit de Gand le 26. de Septembre, laissant le Commandement de ses Troupes au Comte de Waldeck. Mais il fut arrêté à Dundermonde par le Comte de Monterey, qui lui representa combien sa presence étoit necessaire aux Armées, & le pressa extrémement d'en reprendre la conduite. Le Prince d'Orange retourna donc à Gand: & peu aprés il fit marcher les Troupes du côté du Pays d'Aloft, & ensuite vers Bruxelles. Mais parce que la Saison étoit déja avancée, & qu'il n'y avoit pas aparence que les François entreprissent rien, ni qu'on pût faire avec succés aucune entreprise sur eux, il partit une seconde fois pour Grave avec soixante Cornettes de Cavalerie. Il arriva au Camp le 9. d'Octobre, & il se logea dans le Château de Wichem, pendant que le Prince de Condé retourna en France, & que le Comte de Souches fût mandé à la Cour

Livre II. 1674.

Livre II. Cour de Vienne, pour y rendre rai-
1674. son de sa conduite.

Grave est naturellement une Place forte; mais elle étoit de plus extraordinairement bien munie, lors que Rabenhaupt l'assiégea, parce que comme nous l'avons dit, tout ce que les François avoient emporté des Places conquises y étoit dedans. Il y avoit plus de quatre cens cinquante piéces de Canon, & plus de quatre mille hommes: & le Marquis de Chamilly, l'un des plus Braves Capitaines qu'il y eût en France, en étoit le Gouverneur. Cependant Rabenhaupt n'avoit que quatorze mille hommes: de sorte qu'il n'y a pas lieu de s'étonner si le Siége n'étoit pas fort avancé lors que le Prince arriva.

Peu de jours aprés son arrivée, il fit ataquer la Contrescarpe par trois endroits en même tems. Il s'aprocha fort prés du lieu où se devoit faire l'ataque, & l'on dit même qu'on lui vit porter des fascines dans le Fossé. Ses Troupes se logerent sur le Glacis, aprés une longue résistance des Assiégez, & s'avan-

s'avancerent de là jusqu'à un tel point, que le Gouverneur ne crut pas pouvoir tenir contre un Assaut Général. Cela joint avec les ordres du Roi son Maître, qui lui avoit écrit, dit-on, de rendre la Place, si le Prince d'Orange y étoit devant; l'obligea enfin à demander à capituler. Le Prince lui acorda des Conditions trés-avantageuses, & telles qu'il les méritoit. Il lui permit de sortir avec toutes les marques d'honneur qu'il pouvoit désirer, & il lui donna outre cela la liberté d'emporter la moitié du Canon, marqué aux Armes de France, qui se trouva dans la Place. La Capitulation fût concluë le 26. Octobre, & deux jours aprés les François sortirent. Le Gouverneur passant devant son Altesse lui fit un compliment trés-respectueux, auquel Son Altesse répondit d'une maniere extrémement obligeante, aprés quoi ce Prince entra dans la Ville. Il y trouva trois cens vint piéces de Canon, & de grandes provisions. Mais la plûpart des maisons avoient été minées par les Bombes, & il y

Livre II. 1674.

 avoit

Livre II. 1674. avoit eu plus de deux mille des Ennemis tuez ou blessez. Du côté des Assiegeans il étoit mort plus de cinq mille hommes. Les Bourgeois de Grave reçûrent leur Liberateur avec de grandes marques de joye, & il ne fut pas plûtôt arrivé dans la Ville, qu'ils allerent avec lui remercier Dieu de leur délivrance, dans une Eglise, où ils eurent pour bancs des sacs de farine. Aprés cela le Prince donna son congé au Général Rabenhaupt, & pour lui, il retourna à l'Armée avec le Comte de Waldeck, qui s'étoit rendu devant Grave sur la fin du Siége.

Mais lors qu'il eût conduit jusques à la Meuse les Imperiaux, qui étoient alors commandez par le Comte de Spork, & envoyé Fariau dans le Païs de Cologne avec quelques Troupes, il alla se reposer à la Haye des fatigues de la Campagne. Il y fut reçu avec des témoignages autentiques de la satisfaction universelle, qu'on avoit de sa valeur, & de sa sagesse. Toute la Bourgeoisie se mit sous les armes

&

& peu de jours aprés on célebra le jour de la Naissance de S. A. avec beaucoup de cérémonies. Les Etats lui donnerent pour marque de leur reconnoissance tout le Canon de Fonte verte, marqué aux Armes de France, qui étoit demeuré à Grave aprés la Capitulation. Livre II. 1674.

Ce Prince qui ne sait ce que c'est que l'oisiveté, & qui donne toûjours aux Afaires le tems que d'autres ont acoûtumé de donner à leurs plaisirs, voulut emploïer une partie de l'Hiver à visiter les Provinces, qui avoient été ocupées par les Ennemis, pour y rétablir toutes choses dans l'état où elles étoient avant la Guerre, & y changer les Magistrats. L'année précedente il étoit allé à Utrecht pour ce dessein. Il voulut voir dans celle-ci les Provinces de Gueldres & d'Overyssel, & pour cet éfet il partit de la Haye sur la fin du mois de Janvier. Il trouva dans ce voyage une belle ocasion de faire paroître son desinteressement, & le pouvoir qu'il a sur son ambition. Il reçût des Députez du Corps de la 1675.

 No-

Livre II. Noblesse & des Villes representant
1674. les Etats de la Duché de Gueldres & du Comté de Zutphen, qui lui ofrirent de la part de leurs Maîtres la Souveraineté de toute la Province, avec les titres de Duc de Gueldres & de Comte de Zutphen, & sous les conditions suivantes. 1. Que le Prince conserveroit à la Province tous ses Privilèges. 2. Qu'il n'y permettroit l'Exercice d'aucune autre Religion que de la Réformée, & que ni Lui, ni ses Successeurs n'en professeroient pas d'autre. 3. Que si Lui, ou quelcun de ses Décendans mouroit sans laisser aucun Enfant Mâle, la Souveraineté retourneroit à ses anciens Maitres. 4. Que si elle venoit à tomber entre les mains d'un Prince Mineur, les Etats de la Province en prendroient l'administration.

Le Prince d'Orange étoit trop sage pour rien répondre de précis sur une Proposition de cette nature. Il voulut en écrire aux autres Provinces afin d'avoir leurs avis. La Province d'Utrecht trouva bon

 qu'il

qu'il acceptat l'ôfre qu'on lui faisoit, sans préjudice des Loix de l'Union. Mais celles de Hollande témoignerent desirer qu'il la refusât, parce, dirent-elles, que si S.A. l'acceptoit, Elle donneroir de fâcheuses impressions contr'Elle, & feroit croire à ses Ennemis que son dessein étoit de se rendre Souverain des sept Provinces. Le Prince suivit ce dernier avis. Mais cependant il fit connoître à la Province de Zelande en particulier, dans une lettre qu'il lui écrivit, combien il étoit surpris d'aprendre, qu'il y avoit des gens assez injustes, & assez mal-intentionnez, pour vouloir le rendre suspect en insinuant qu'il ne tenoit pas à lui, qu'il ne se rendit Maître absolu de l'Etat. Il representa que s'il avoit voulu se prevaloir de la faveur des Peuples, peut-être ne lui auroit-il pas été dificile d'aller jusques là, lors qu'on le fit Gouverneur. Mais qu'on ne pouvoit ignorer qu'il avoit toûjours voulu qu'on conservât inviolablement la Liberté des sept Provinces; & que même lors que leur Ennemi

 com-

Livre II. 1675. commun lui avoit ofert de l'en rendre Souverain, moienant qu'il consentit à une Paix honteuse, qu'on étoit tout prêt de faire, il avoit rejeté bien loin cette Proposition, & avoit rompu le Traité. Que depuis ce tems-là, comme auparavant, il avoit toûjours agi en homme veritablement afectionné au bien public. Le Prince ajoûtoit qu'il étoit toûjours disposé à montrer par sa conduite la pureté de ses Intentions, & que pour en donner dés lors une preuve indubitable, il renonçoit de bon cœur à la Souveraineté de la Province de Gueldres: quoi que s'il vouloit il pût trés-bien l'accepter sans consulter les autres Provinces. Pour conclusion, il remercia celle-là de ses ofres, & celles-ci de leurs bons avis. *Il alla à Arnhem le 15. de Février pour faire sa déclaration à l'Assemblée qui lui avoit député, & qui voiant qu'elle ne pouvoit l'avoir pour son Souverain l'élut pour son Gouverneur, à l'exemple des autres Provinces. Aprés avoir été revêtu de cette Charge, & avoir changé les*

Magi-

Magistrats des Villes, le Prince d'Orange prit la route d'Overyssel, pour y donner de pareils ordres, & pour y faire de semblables changemens. Mais avant que d'entreprendre ce voiage, il étoit allé de Zuilestein à Leyde, pour y assister à l'Anniversaire de l'Université, que Guillaume I. son Bisaieul y avoit fondée cent ans auparavant. Le Magistrat accompagna Son Altesse à l'Academie, où elle fût reçuë par les Professeurs, & conduite dans l'Auditoire. On l'y plaça sous un dais paré de verdure, & on l'y régala premierement d'une belle Musique, & ensuite d'une harangue du Recteur, qui sortoit de Charge. Le Prince nomma celui qui devoit succeder, & peu aprés il retourna dans la Gueldre, d'où, comme nous l'avons dit, il alla dans l'Overyssel.

Livre II. 1674.

A Son retour il passa à Cleves, où il trouva l'Electeur de Brandebourg, qui le reçut magnifiquement, & avec lequel il eut plusieurs Conférences sur la conduite qu'on

Livre II. devoit tenir dans la Campagne sui-
1675. vante.

Peu de tems aprés l'arrivée du Prince d'Orange à la Haye, il fut ataqué d'une maladie, qui fit d'autant plus craindre pour sa Personne, qu'elle avoit été fatale au Prince son Pere. Comme il avoit continuellement assisté pendant plusieurs jours aux délibérations qui se faisoient sur les afaires de la Guerre, il se sentit ateint d'une fiévre chaude, qui fut bien-tôt aprés suivie de la petite verole. Tout le monde s'alarma d'abord. Les Etats de Hollande qui devoient se séparer continuerent leurs séances pour voir l'issue de ce mal. L'Electeur de Brandebourg envoia un Gentilhomme au Prince d'Orange avec quelques rémédes, qui furent trés-salutaires. Le Roi d'Angleterre dépêcha aussi quelques personnes, pour s'informer de la santé de son illustre Neveu. Mais ceux-ci furent agréablement surpris, lors qu'ils trouverent que ce Prince étoit parfaitement rétabli, aprés dix ou douze jours de maladie, & que les

les craintes qu'on avoit euës pour lui venoient de faire place à une joie inexprimable. Livre II. 1675.

Le Prince d'Orange ne fût pas plûtôt gueri qu'il pensa à se remettre en campagne, pour s'oposer aux éforts que la France étoit prête à faire. Aprés donc qu'il eut vû une seconde fois l'Electeur de Brandebourg, qui alla en Hollande au commencement du mois de Mai, pour s'entretenir avec lui, & avec les Députez des Etats, & les Ministres des Princes Alliez sur leurs interêts communs: & particulierement pour faire une Ligue étroite avec le Roi de Danemarc, les Etats, & les Ducs de Brunswic & de Lunebourg, contre tous leurs Ennemis, mais sur tout contre la Suede à laquelle tous les Alliez déclarerent ensuite la Guerre. Aprés cela, dis-je, le Prince d'Orange partit pour Rosendael, le rendez-vous ordinaire de ses Troupes. Le Roi de France étoit déja entré en Flandre avec une Armée considerable, qu'il avoit partagée en trois Corps, dont l'un étoit dans le Lu-

Livre II. 1675. xembourg commandé par le Comte de Choiseul, le second sur la Meuse avec le Maréchal de Crequi; & le troisiéme auprés du Roi, & du Prince de Condé. Ces trois Corps d'Armée ne firent que voltiger pendant quelque-tems, pour amuser l'Ennemi, & lui faire prendre le change, jusqu'à ce qu'enfin le Roi ordonna au Maréchal de Crequi d'assiéger Dinant. Celui-ci emporta la Ville & le Château sans beaucoup de peine; aprés quoi il fût envoié à Mets avec six-mille hommes, pour observer les démarches du Duc de Lorraine qui avançoit, & pour couvrir les Places de ces Quartiers là: & cependant le Marquis de Rochefort se saisit de Huy, & alla mettre ensuite le Siége devant Limbourg.

Cette derniere Place étoit plus forte que les précedentes. Elle avoit une Garnison de deux-mille-cinq-cens hommes, commandez par le Prince Jean François de Nassau. Aussi elle fit une vigoureuse résistance. Le Roi donna ordre au Maréchal de Crequi de se rendre

dans

dans le Camp du Marquis de Rochefort pour presser le Siége; & le Prince de Condé y alla lui-même avec le Duc d'Anguien, pendant que le Roi s'avança vers Mastricht, pour empêcher la jonction du Duc de Lorraine avec le Prince d'Orange. Ce dernier étant fortifié des Troupes Espagnoles, commandées par le Duc de Villa-Hermosa Gouverneur des Pays-Bas, prit sa marche vers Limbourg afin de le secourir: & il avoit déja passé la Meuse à Ruremonde, & avoit été joint par les Ducs de Lunebourg, de Zel, & de Holstein, qui lui amenerent leur Cavalerie, lors qu'il aprit que le Comte de Nassau avoit rendu la Place ne pouvant plus la défendre, & n'esperant point de secours.

Cette nouvelle obligea le Prince d'Orange à prendre la route de Bruxelles, pendant que les Troupes d'Allemagne qui avoient grossi son Armée se retirerent, & que le Roi de France qui avoit passé la Meuse, afin de tâcher d'arrêter ce Prince, la repassa pour retourner à Versailles.

Livre II. 1675.

Dans cet intervale, le Prince de Condé se rendit Maitre de Tillemont, & le Duc de la Feuillade se saisit de Saint Tron, petite Ville du Pais de Liege, où le Prince d'Orange avoit mis Garnison, pour fermer les avenuës de Mastricht de ce côté-là. Mais ni l'un ni l'autre n'oserent toucher à Dienst, où Rabenhaupt s'étoit jetté, ni à la petite Ville de Liewe, qui étoit sur leur chemin. Le Roi reçut même une espéce d'afront en passant auprés de cette derniere. Massiette qui y étoit en Garnison, sortit de la Place, & dressa une Embuscade, qui ayant surpris la Garde dans un tems où l'on faisoit alte, donna l'allarme à toute l'Armée & l'obligea à doubler le pas. Il fit plusieurs prisonniers, avec lesquels il se retira, avant qu'on eût le tems de se reconnoître.

Le Roi s'étant aproché de Louvain, on craignoit un peu pour cette Place: mais son Armée étoit trop foible & trop fatiguée pour oser plus rien entreprendre. Il fut obligé d'en envoyer une partie au

Vicomte de Turenne, qui en a- Livre IV.
voit un grand besoin, & il en a- 1675.
voit donné une autre au Maréchal de Crequi, qui étoit aux trousses du Duc de Lorraine. Il laissa le reste au Prince de Condé, afin qu'il s'opposât aux démarches du Prince d'Orange.

Ces deux Princes s'aprocherent de fort prés, & on crut souvent qu'ils alloient combattre: Mais le Prince de Condé avoit ordre de ne point hazarder la Bataille. Il se retira peu de tems aprés, pour aller commander l'Armée d'Allemagne, qui avoit perdu Mr. de Turenne son Général, & il laissa celle de Flandre au Maréchal de Luxembourg. Celui-ci ne voulut pas non plus combattre, quoi que le Prince d'Orange, n'oubliât rien pour l'y obliger. Aprés plusieurs marches & contremarches, qui ne produisirent autre chose que quelques Escarmouches, & quelques petites Rencontres. Ce Prince voiant qu'il ne pouvoit tirer ce Maréchal de son poste, laissa le Commandement de l'Armée au

Prin-

Livre II. Prince de Waldeck, & retourna à
1675. la Haye, où il étoit atendu pour les Obseques de la Princesse Douairiére sa Grand Mere, qui étoit morte au mois de Septembre, & qui fut enterrée à Delft dans le Tombeau des Princes d'Orange. Cette Campagne finit donc sans aucun autre Exploit de la part des Hollandois, que la prise de Binchs, qui se rendit à discrétion. Il y avoit dedans trois cens cinquante hommes de Garnison, & on y trouva une grande quantité d'Avoine, & de Fourrage, dont l'Armée profita.

Tout le monde étoit las de la Guerre, & soûpiroit pour la Paix. De tous côtez on étoit épuisé d'hommes & d'argent. La France, qui s'étoit d'abord renduë si rédoutable, sentoit cet épuisement plus qu'aucun de ses Ennemis; ses Armées étoient réduites à un trés-petit pié. Tout ce que Mr. de Turenne avoit pû faire avant sa mort, étoit de s'empêcher d'être surpris, & de rompre les desseins des Imperiaux. Il avoit été contraint de

cam-

camper assez long-tems dans de miserables lieux, où ses Troupes avoient failli à mourir de faim; Sa mort jetta la consternation dans tous les Esprits. Montecuculli ayant attaqué immédiatement aprés l'Armée de France, dont le Comte de Lorge avoit pris le Commandement, eut un assez grand avantage; & peu aprés le Duc de Crequi reçut un bien plus grand échec de la part du Duc de Lorraine, qui assiegeoit Tréves. Car ayant été attaqué par ce rusé Capitaine, dans un tems où il ne s'y atendoit point, & où une bonne partie de sa Cavalerie étoit allée au Fourrage, il fut entierement défait, & contraint de se sauver lui quatriéme dans Tréves, qui se rendit quelque tems aprés malgré lui, de sorte qu'il fut fait Prisonnier de Guerre. La France avoit donc plus d'interêt qu'aucun autre Etat de faire la Paix. Aussi la souhaitoit-elle passionnément, quelque beau semblant qu'elle fit. Elle étoit prête à la recevoir de ses Ennemis, bien loin d'étre en état de la leur donner,

Livre II. ner, cómme elle s'en eſt vantée
1675. depuis. On ne doutoit point que ce ne fût elle, qui avoit obligé la Suede à entreprendre toutes les Négociations dont nous avons parlé. Ces Négociations étant rompuës, le Roi d'Angleterre, qui s'étoit détaché de la France pour demeurer Neutre, travailla à les renouër. On conteſta long-tems pour le lieu où l'on devoit traiter la Paix. Mais enfin on choiſit Nimegue, d'un commun accord, & les Ambaſſadeurs des Princes intereſſez ſe rendirent dans cette Ville avant l'ouverture de la Campagne
1676. de 1676.

Les Plénipotentiaires de France arriverent un peu plus tard que les autres, parce que le Roi vouloit qu'on élargit le Prince de Furſtemberg avant toutes choſes, & qu'il ne pouvoit conſentir que le Duc de Lorraine envoyât ſes Ambaſſadeurs à Nimegue, du moins ſous cette qualité. Mais l'Empereur ne voulant rien relâcher ſur aucun de ces deux Articles, le Roi fut contraint de ceder. On commença

donc

donc cette année à travailler à la Paix, mais fort lentement; & cependant on continua à se faire une rude Guerre. Livre II. 1676.

Le Prince d'Orange partit au mois d'Avril pour l'Armée, aprés avoir visité un peu auparavant le Fort de Schenk, où l'on vouloit faire quelques changemens. Il joignit les Troupes Espagnoles, & voulut marcher vers Condé, que le Roi de France assiégeoit en personne. Mais il aprit en chemin que la Place s'étoit renduë, & cela l'obligea à aller auprés de Mons, pour observer de là les démarches des François. Il prit son Quartier à Espinlieu, pendant que le Duc de Villa-Hermosa se posta dans le Village de Nemi.

Aprés la prise de Condé, le Roi donna ordre au Duc d'Orleans d'aller mettre le Siége devant Bouchain, petite Ville située entre Cambray & Valenciennes, & dont la conservation étoit fort importante aux Espagnols.

Le Prince s'avança pour la secourir, aprés avoir fait la Reveuë

de

Livre II. de ses Troupes, qui se trouverent
1676. monter à vint-cinq mille hommes de pié & seize mille Chevaux : mais le Roi lui vint au devant, pour lui fermer le passage. Ils se rencontrerent auprés de Valenciennes, & le Prince d'Orange ne douta point alors qu'il ne dût avoir le plaisir de combattre, qu'il attendoit depuis si long-tems. Il ne fut pas plûtôt arrivé, qu'il rangea son Armée en bataille ; aprés quoi comme si on eût été prêt à donner le signal, il alla de rang en rang pour exorter tous les Soldats à bien faire leur devoir. Les Soldats lui répondirent par leurs acclamations & en jettant leurs chapeaux en l'air.

L'Armée de France fut aussi mise en bataille. Elle n'étoit separée de celle des Hollandois que par une plaine, & elle avoit un bois à main gauche, pendant que l'autre en avoit aussi un à sa main droite; de sorte que l'avantage étoit égal des deux côtez. Il sembloit qu'il n'y avoit plus rien qui empêchât qu'on n'en vint aux mains. Mais cependant les deux Armées ne fu-

rent

rent que se regarder l'une l'autre Livre II.
pendant quelques jours, comme si 1676.
elles avoient disputé à qui combattroit la premiére. On ne savoit à quoi attribuer cela. La verité est, que les François ni les Espagnols ne voulurent point commencer, & que le Prince d'Orange ne pût être Maitre de ces derniers.

Voyant qu'ils ne vouloient point qu'il attaquât l'Armée de France, il prit le parti de retrancher la sienne, de peur d'être surpris par les Ennemis, & le Roi fit la même chose. On dit que ce Prince vouloit aussi ataquer, pour avoir la gloire de donner une Bataille en personne; mais que ses Généraux l'en empêcherent, en lui representant le danger où il s'exposeroit, & la necessité qu'il y avoit de conserver sa personne pour le bien de son Etat. Tout ce qu'il fit, fut de faire avancer quelque Cavalerie qui fut vigoureusement repoussée par le Prince de Vaudemont, de sorte qu'il resta cinquante prisonniers François.

Sur

Livre II. 1676. Sur ces entrefaites Bouchain se rendit, aprés six jours de Tranchée ouverte. Le Prince d'Orange craignant alors pour Cambray, y envoya trois mille hommes, & demeura cependant campé là où il étoit, jusqu'à ce que le Roi décampa le premier pour entrer dans le Pais d'Alost. Alors S. A. passa la Riviere de Haine auprés de Mons, dans le dessein de le suivre. Comme on disoit que le Roi vouloit assieger Alost, le Prince se saisit de tous les passages & de tous les Ponts, qui étoient sur la Riviere du Bender, malgré les éforts de quelques Escadrons François qu'on y envoya, & qui furent contraints de se retirer aprés quelques Escarmouches; de sorte que toutes les avenues d'Alost étant gardées par les Troupes Hollandoises ou Espagnoles, le Roi fût obligé de demeurer campé auprés de Ninove. Les deux Armées étoient encore fort voisines. Tous les jours on en détachoit des Partis qui se rencontroient. L'avantage étoit ...

tôt d'un côté & tantôt de l'autre, Livre II. & cependant les Généraux avoient 1676. la liberté de faire de petits voyages. Le Roi alla visiter Audenarde, & le Prince fût à Anvers pour s'aboucher avec le Pensionnaire Fagel qui y étoit venu de la Haye. Ensuitte l'Armée de France retourna vers Valenciennes, & celle de Hollande alla se poster auprés de Bruxelles, où elle demeura jusqu'à ce que le Roi partit pour retourner en France, laissant au Maréchal de Schomberg le Commandement de ses Troupes qui étoient fort affoiblies par les divers détachemens qu'on en avoit faits, sans conter quatre cens hommes, qui furent tuez dans une embuscade du Gouverneur de Cambray.

Le Prince qui méditoit depuis long-tems d'assieger Mastricht prit alors sa marche vers cette Place avec 6000. hommes de pié, & vint-cinq Escadrons de Cavalerie, qui furent bien-tôt joints par quelques Troupes, tirées des Garnisons voisines, & par les Troupes d'Osnabrug & de quelques autres Princes

Al-

Livre II. 1676.

Alliez. De sorte que l'Armée se trouva être d'environ vint cinq mille hommes. Le Duc de Villa Hermosa demeura cependant à Nivelle avec les Espagnols; & le Comte de Waldek à Waveren avec le reste de l'Armée Hollandoise, pour observer les démarches des François. Ceux-ci sachant bien que Mastricht étoit assez fort pour se défendre long-tems, crurent qu'il ne faloit pas se hâter de le secourir, mais qu'il valoit mieux attaquer une autre Place pour faire diversion. Le Maréchal d'Humieres alla donc assieger la Ville d'Aire, & la pressa si vivement, que les Bourgeois contraignirent le Gouverneur à la rendre, avant qu'elle pût être secourue par le Duc de Villa Hermosa, qui s'étoit déja mis en marche, & qui devoit être joint par le Comte de Waldek. Mastricht étoit à peu près dans le même état, où les François l'avoient trouvé, lors qu'ils l'assiegerent. Il y avoit seulement [illegible] Bastions de plus, qui étoient détachez des autres Travaux. Le Maréchal d'Estrades en étoit Gouverneur.

jour. Mais ayant été envoyé à Nimegue en qualité de Plenipotentiaire; Calvo, Catalan de Nation, & fort brave homme fut mis à sa place. La Garnison étoit de plus de sept mille hommes. Il ne faut donc pas s'étonner si cette Place couta tant au Prince d'Orange, & s'il fût enfin contraint d'en lever le Siege. Livre II. 1676.

Ce Prince voulut commencer l'attaque par le Bastion Dauphin. Il fit travailler aux Tranchées avec tant de diligence qu'elles furent ouvertes dans tres peu de tems, malgré les sorties des Assiegez qui livroient de rudes combats. Il y alloit regulièrement deux fois tous les jours pour donner ses ordres. Un jour il fut blessé au dessous du coude d'une bale de mousquet, qui ne fit qu'effleurer la peau, mais qui cependant alarma tous ceux qui s'interessoient à la conservation du Prince d'Orange. Sur l'avis que les Etats en eurent ils écrivirent à Son Altesse pour la conjurer de ne plus s'exposer comme Elle faisoit. Le Prince leur répondit qu'il ne s'exposeroit point

sans

Livre II. 1676. sans nécessité; mais que le bien de l'Etat ne lui permettoit point de s'exemter de tout danger.

Lorsque le Canon eut fait une assez grande bréche dans le Bastion Dauphin, le Prince voulut qu'on donnât l'Assaut. Il commanda pour cela les Anglois, en qui il avoit beaucoup de confiance, & qui lui avoient donné dés le commencement du Siége une marque de leur bravoure en lui présentant une requête par laquelle ils demandoient que tous ceux de leur Nation fussent mis dans un même lieu & commandez séparément, afin que s'ils faisoient bien ils en reçussent la gloire qui leur étoit duë, & que s'ils manquoient à leur devoir, [illegible] eussent eux seuls la honte. [illegible] leur fut accordé. Le Pri[illegible] donc dans leur Quartier [illegible] exorter à montrer ce qu'ils [illegible] & leur fit distribuer ensuite un [illegible] & un mouton pour chaque Com[illegible]pagnie, animez par ces exort[illegible] ils allérent à la bréche le soi[illegible] trentiéme Juillet, & s'étant m[illegible] sur le bastion ils combattir[illegible]

fort

soit prés avec les François & les pousserent si vivement que ceux-ci abandonnerent la Place. Mais ceux qui étoient dans la Ville tirerent avec tant de furie sur le Bastion, que la muraille qui le couvroit de ce côté-là fut bien-tôt renversée, de sorte que les Anglois se trouverent entierement à découvert. Cela ne leur fit point abandonner leur poste; mais le Prince ayant voulu les faire relever par ses Gardes, comme ils se retiroient avec un peu de désordre, les François se jetterent tout d'un coup sur eux, en tuerent plusieurs, chasserent les autres, & reprirent le Bastion. Le lendemain au matin la Garde de S. A. & quelques autres Regimens revinrent à la charge, mais ils furent repoussez. La perte fut grande des deux côtez, & on fut obligé de faire une suspension d'armes pour deux heures afin d'enlever les morts.

Aprés cela on commença à ruiner le Bastion, & en même-tems à le canonner. Mais les Assiégans ayant fait une sortie dans laquelle, ils endommagerent beaucoup les mi-

Livre II. mines, le Prince d'Orange résolut
1676. de faire donner une troisiéme attaque. Il choisit encore pour cet effet une partie de sa Garde, & un Corps d'Anglois, qui devoient être soûtenus par plusieurs autres Regimens. Le Bastion fut emporté aprés une vigoureuse résistance; on s'y étoit à peine logé que les François firent jouër deux mines, & se jetterent en même-tems sur les Hollandois & sur les Anglois, de sorte que ceux qui n'avoient pas sauté en l'air, furent passez au fil de l'épée ou contraints de prendre la fuite. Mais le Comte de [illegible] étant survenu là-dessus avec quelques Mousquetaires, il regagna le Bastion & s'y retrancha. Le Prince d'Orange étoit témoin de tout cela. Il demeura pendant [illegible] combat dans les Batteries, & dans les Tranchées, & on jugea que sa presence y fut fort utile.

Pendant qu'il pressoit ainsi la Place de ce côté-là, M. de Lanvigny qui commandoit les Troupes Allemandes, avançoit beaucoup du côté de la Montagne de Saint Pierre,

se, où il avoit son Quartier. Il se rendit aussi maître d'un Bastion, & le Prince d'Osnabrug remporta en même-tems un grand avantage sur trois-cens François, qu'il attira dans une embuscade, & qui furent presque tous taillez en piéces. Livre III. 1676.

Les Assiégeans ne faisoient plus de sortie dans le Quartier du Prince d'Orange, comme dans celui de M. de Louvigny, & cela étoit cause que les Travaux avançoient bien davantage de ce côté-là. Lors qu'ils furent achevez, le Prince résolut d'attaquer la Contrescarpe. Il commanda pour cet effet le Rhingrave qui s'étoit extrémement distingué pendant tout le Siége, & à qui le Gouvernement de Mastricht étoit promis, & le Comte de Horn, qui ne s'étoit pas moins bien aquité de son devoir; & il leur donna quelques Regimens, avec lesquels ils entreprirent d'attaquer la nuit du onziéme Août.

Il arriva dans ce tems-là que le feu se mit à la Poudre & aux Grenades de l'Ennemi, qui étoient à main gauche, ce qui ne contribua pas

Livre II. pas peu à le mettre en désordre, de
1676. sorte que les Hollandois se rendirent Maîtres de la Contrescarpe de ce côté-là. Ils ne furent pas d'abord aussi heureux du côté droit. La poudre & les Grenades leur manquant, il falut qu'ils reculassent, aprés une assez grande perte. Mais comme le Prince d'Orange fit recommencer l'attaque par de nouveaux Régimens, la Contrescarpe fut entierement emportée. On s'aprocha ensuite de l'Ouvrage à cornes & du Ravelin qui étoit auprés des fossez de la Ville. Mais il arriva un accident fort propre à abatre le courage des Travailleurs. Le Rhingrave qui étoit intrepide & qui vouloit se trouver par tout, reçut une blessure auprés de l'épaule droite, dont il mourut dix jours aprés. Sa perte fut une grande perte pour le Prince d'Orange, qui se déchargeoit sur ce Général de beaucoup de soins, qu'il fut aprés cela obligé de prendre lui-même. On le vit alors nuit & jour dans les aproches, faisant quelquefois l'office de Soldat

& se contentant d'un morceau de Livre II.
pain avec un peu de fromage, com- 1676.
me le moindre de ses gens. Il tomboit souvent à ses côtez des Soldats tuez ou blessez. Cependant il ne tarda pas à mettre M. de Louvigny à la Place du Rhingrave afin d'en être soulagé. Les Troupes de ce Prince ne furent pas heureuses dans la premiere ataque de l'Ouvrage à cornes, & lors qu'il étoit sur le point d'en faire faire une seconde il aprit que les François aprochoient afin de secourir la Place, & que le Comte de Waldek étoit aux environs de Tongres. Cela l'obligea à partir du Camp pour aller conférer avec ce Général sur ce qu'il étoit à propos de faire. Il emmena avec lui l'Evêque d'Osnabrug, & ils convinrent tous trois que pendant que le Comte de Waldek & les Espagnols observeroient les mouvemens des Ennemis, on tâcheroit de se rendre Maître de l'Ouvrage à cornes dont nous avons déja parlé. L'attaque se fit le 26. mais comme on trouva d'abord une grande resistance on se retira.

Livre III. Alors le Comte de Waldek & le 1676. Duc de Villa Hermosa s'aprochérent de Mastricht avec leurs Troupes, & aprirent à S. A. que le Maréchal de Schomberg étoit arrivé prés de Tongres. Le Maréchal donna aussi avis de son arrivée aux Assiegez par quelques coups de Canon. Là-dessus le Prince d'Orange assembla son Conseil de Guerre. On convint que l'Armée étoit trop foible, pour fermer tous les passages par où les François pourroient entrer dans la Ville, & pour les empêcher de la secourir; d'autant plus que la Cavalerie ne pouvoit subsister dans les Tranchées faute de fourrage: & qu'on savoit que le Maréchal de Crequi avoit coupé chemin aux Troupes de Zell & de Munster qui devoient se joindre à l'Armée. On résolut donc de lever le Siége. Le Prince d'Orange fit embarquer son Canon avec toutes les Munitions de Guerre, les Malades & les Blessez, afin que tout cela fut porté à Ruremonde. Et de peur que les Ennemis, n'en aprochassent il rangea

son

son Armée en bataille à Loena- Livre II. then. Elle y demeura quelques 1676. jours pour voir s'ils voudroient combatre. Mais connoissant à leur contenance qu'ils n'en avoient point d'envie, & qu'ils se contentoient d'avoir secouru Mastricht ; & manquant d'ailleurs de Vivres dans ce lieu là, elle en décampa pour prendre la route de Saint Tron. Cependant le Maréchal de Schomberg, qui se vit par là Maître de la Campagne, envoya quelques Troupes le long de la Meuse, pour se saisir des bateaux, qui ne pouvoient floter faute d'eau ; de sorte que le Prince d'Orange perdit une grande quantité d'Armes & de Munitions.

Il est certain que ce Prince n'aquit pas moins de gloire dans le Siége de Mastricht, tout malheureux qu'il fut, que s'il avoit eu un meilleur succés. Ses plus grands Ennemis lui rendent cette justice. Jamais on n'a vû plus de courage, plus d'activité, plus de prudence qu'il en fit paroitre dans cette occasion. Jamais Attaques ne furent

Livre II. 1676. mieux conduites, ni mieux soûtenuës que celles qu'il fit faire. Mais le moyen qu'une Armée aussi foible & aussi fatiguée que la sienne pût emporter une Place aussi forte que Mastricht, à la veuë d'une Armée ennemie, qui étoit toute fraîche? Il y auroit eu sans doute de la témérité à l'esperer.

Le Prince d'Orange fit bien voir dans sa Retraite que s'il n'avoit point pris Mastricht, ce n'étoit pas faute d'experience, puis qu'il mit le Maréchal de Schomberg dans un embarras, d'où il eut bien de la peine à se tirer, tout habile & tout rusé qu'il étoit. Au lieu de décendre la Meuse, comme on le croyoit, ce Prince la remonta; de sorte que le seul chemin par où le Maréchal pouvoit retourner en France se trouva fermé. Celui-ci ne laissa pas de décamper d'auprés de Mastricht, pour aller vers la Frontiere. Mais le Prince d'Orange marchoit toûjours devant lui, & paroissoit prêt à lui disputer le passage. Lors que les François furent arrivez à Warem, ils virent qu'ils ne pouvoient avan-

avancer plus loin, à moins qu'ils ne se fissent jour à travers leurs Ennemis, & qu'ils ne pouvoient demeurer plus long-tems là où ils étoient, sans courir risque de manquer bien-tôt de vivres. Mais le Maréchal les tira fort heureusement de ce mauvais pas. Il campa d'une telle maniere, que les Ennemis ne pouvoient voir ce qui se passoit à sa droite, & il envoya en même tems au Fourrage, pour faire croire qu'il avoit dessein de séjourner là. Cependant il fit faire des Ponts sur la Riviére du Jethers, & lors qu'ils furent achevez, il y fit passer premiérement le Canon & le Bagage, & ensuite la droite de son Armée, avant que les Ennemis s'en aperçussent. Aprés cela il fit décamper le reste Tambour batant, & alors le Prince d'Orange décampa aussi. Mais il fut bien surpris, lors qu'il trouva que les François avoient tous passé la Riviére, & qu'ils rompoient déja leurs Ponts. Il voulut marcher devant eux de l'autre côté, pour les arrêter à Gemblours, où pour se saisir d'un passage, par

Livre II. où il croyoit qu'ils tâcheroient de
1676. repasser la Riviére. Mais voyant que le Maréchal l'observoit de prés, & qu'il n'y avoit pas aparence qu'on pût le surprendre, étant d'ailleurs apellé à la Haye pour des affaires importantes; il prit le chemin de Waveren, & laissa les Troupes au Prince de Waldek, avec défense de rien entreprendre. Le Maréchal de Schomberg continua donc sa route sans aucune difficulté, & les deux Armées furent mises en Quartier d'hiver dés le mois d'Octobre.

Le Prince d'Orange fut très-bien reçû à la Haye à son ordinaire. Il rendit compte aux Etats de sa conduite, & ce n'est pas assez de dire, que les Etats l'aprouverent; tout le monde l'[illegible]. Ensuite il alla passer quelques jours dans sa Maison de Soest-dyk, pour s'y délasser des fatigues de la Campagne, par le plaisir de la Chasse.

Sur la fin du mois de Novembre, il fit un voyage en Zelande, pour une affaire Ecclésiastique,

dont

dont je ne puis me dispenser de parler. Depuis quelque tems on parloit beaucoup en Hollande des sentimens de Coccejus Théologien de Leyde, qui a eu des pensées particulieres sur certaines questions d'Ecole, & qui sur tout a enseigné à expliquer les Propheties de l'Ecriture d'une maniere tout à fait nouvelle. Ces sentimens faisoient de grands progrés parmi les Ministres & les Professeurs, & donnoient lieu à bien des disputes, dont l'expérience du passé faisoit craindre de fâcheuses suites. Les Curateurs de l'Academie de Leyde les avoient condamnez conjointement avec les Bourguemaîtres de cette Ville, & avoient déposé un Professeur, qui s'étoit obstiné à les enseigner. Mais cela ne servit qu'à les répandre davantage. On sait que les choses défenduës sont recherchées avec plus d'ardeur que celles qui sont permises, sur tout en matiére de Religion. Le Cocceianisme ne prit pas seulement de plus fortes racines en Hollande, lors qu'il eut été condamné ; Il passa la Mer

Livre II. 1676. pour s'introduire en Zelande, où il trouva plusieurs personnes qui se déclarerent pour lui. Une place de Ministre étant venuë à vaquer à Middelbourg, les Cocceiens qui se trouverent les plus forts dans cette Ville résolurent d'apeller le Sieur Momma, qu'ils savoient être dans leurs sentimens, & qui servoit alors l'Eglise de Ham dans la Comté de la Mark. Mais ceux qui étoient dans les anciennes Hypotheses, ne voulant point de cet homme-là, s'oposerent à son élection.

L'affaire fut portée à la Classe, ou au Synode de Walcheren, qui déclara nulle la Vocation de Momma, par cette raison sur tout, qu'elle avoit été faite contre l'avis que le Prince d'Orange avoit donné à l'Eglise de Middelbourg, de ne point recevoir dans son Corps des personnes suspectes de sentimens particuliers. En même tems cette Assemblée députa à Son Altesse, pour lui aprendre ce qui se passoit. Son Altesse, qui a toûjours pris à cœur les interêts de la Religion, & regardé les afaires de l'Eglise comme ses

pro-

propres affaires, écrivit de l'Armée au Magistrat de Middelbourg, pour lui ordonner d'empêcher que la Vocation de Momma ne fût confirmée, & il écrivit aussi à Momma, pour lui défendre d'accepter cette Vocation. Mais Momma & le Magistrat de Middelbourg, qui s'étoit déja déclaré pour lui, ne laisserent pas de passer outre. Le Prince en fut justement irrité, & aprés avoir long-tems menacé par lettres, il résolut de se rendre à Middelbourg pour terminer ces diférens. Il y fut reçû & harangué dans l'Assemblée des Etats, qui défendirent d'abord à Momma de continuer à prêcher, & autoriserent ensuite le Prince d'Orange à punir, comme il le jugeroit à propos ceux du Magistrat de Middelbourg & du Colége qualifié, qui avoient confirmé la Vocation de Momma, malgré les défenses qu'il leur en avoit faites, en qualité de Gouverneur de la Province. Le Prince cassa quelques Membres de ces deux Corps, & en même tems quelques Officiers de la Garnison, & il nomma d'autres

per-

Livre II. personnes à leur place. Il défendit
1676. aussi à Momma, & au Sieur Van der Wayen son Collégue, qui avoit plus contribué qu'aucun autre à sa Vocation, d'exercer leur Ministere dans la Ville de Midelbourg, & même dans la Province.

1677. Au mois de Février, le Prince d'Orange fit aussi un voiage à Groningue, à la priére des Etats Généraux, qui l'accompagnerent de leurs Députez, pour terminer certains diférens qu'il y avoit entre les Membres de la Province. Aprés quoi, il résolut d'aller secourir Valenciennes, que le Roi de France étoit venu assiéger, malgré la rigueur de la Saison. Comme cette Place étoit la plus forte des Païs-Bas, on croyoit qu'elle se défendroit long-tems. Mais le Prince aprit avant son départ, qu'elle avoit été emportée lors qu'on y pensoit le moins, par l'heureuse témérité des Mousquetaires du Roi, qui ayant été commandez pour ataquer la Contrescarpe, trouverent si peu de résistance, qu'ils s'avancerent presque sans reflexion jusques dans

la

la Ville, où ils pointerent vers les maisons quelques piéces de Canon, qui étoient sur les Remparts: ce qui épouvanta si fort les Bourgeois, qu'ils envoyerent d'abord au Roi, pour implorer sa protection & se soûmettre entierement à ses volontez. Livre II. 1677.

Aprés que le Roi se fut rendu Maître de cette Place, il alla ataquer Cambray, pendant qu'il ordonna au Duc d'Orleans de mettre le Siége devant Saint Omer. Le Prince d'Orange résolut de commencer par secourir cette derniere Place, parce que Cambray pouvoit résister plus long-tems. Il marcha donc de ce côté là, & arriva le neuviême d'Avril dans un Village, nommé Marie-Cassel-Cappel; où il aprit que les Ennemis s'étoient venus camper à deux lieuës de là, pour lui disputer le passage. Cela ne l'empêcha pas d'avancer, de sorte que le lendemain il se trouva à Cassel, auprés d'un Ruisseau, à l'autre côté duquel les Ennemis s'étoient mis en Bataille, sur un Terrain qui paroissoit assez découvert. Il n'y avoit

Livre II. voit point d'autre chemin que ce-
1677. lui-là pour aller à Bacq, qui étoit le seul endroit par où Saint Omer pouvoit être secouru. Le Prince résolut donc de passer le Ruisseau, pour ataquer l'Ennemi, & il le passa si promtement que les François ne s'en aperçûrent point. Mais il fut bien surpris lors qu'il vit qu'il y avoit encore un autre Ruisseau couvert de plusieurs hayes, sur les bords duquel les François étoient rangés. Car ceux qui connoissoient le [illegible] ne lui en avoient rien dit. Il voulut faire passer son Armée à la droite; & il se saisit pour cet effet l'Abbaye de Pienes, qui étoit de l'autre côté du Ruisseau. Mais on trouva le terrain si entrecoupé, qu'il étoit impossible d'y marcher. Cependant le Duc d'Orleans encouragé par l'avantage du lieu, & par un Secours considérable qu'il avoit reçû de l'Armée du Roi la nuit précédente, fit attaquer les Dragons qui étoient dans l'Abbaye. Le Prince y envoya quelques Escadrons qui repoussérent l'Ennemi, aprés quoi il en retira les Dragons, & y

fit

fit mettre le feu, de peur que les François ne s'en saisissent. Ceux-ci attaquerent alors son Armée en flanc, dans un endroit qui étoit couvert par des hayes. Deux Bataillons qui étoient postez de ce côté-là, lâcherent honteusement le pié, & firent aussi prendre la fuite à trois Régimens que le Prince avoit commandez pour les soûtenir; de sorte qu'ils se jetterent tous sur des Escadrons qui étoient derriere eux, & les mirent en désordre. Ces Escadrons se rallierent pourtant, & repousserent d'abord les François. Mais l'Infanterie ennemie s'étant avancée là dessus, & ayant occupé les hayes que les Hollandois avoient abandonnées, l'Infanterie de ceux-ci fût attaquée en même tems en flanc & de front, & elle fit trés bien son devoir; mais la partie n'étoit pas égale, aprés une longue résistance il falut plier. Le Prince fit tout ce qu'on pouvoit attendre de son courage intrepide, & de sa prudence. Il se trouva par tout pour donner ses ordres. Il n'oublia rien pour arrêter les Fuyards. Plusieurs

Livre II. 1677.

Livre II. 1677.

sieurs fois il ramena les siens à la Charge. Il s'engagea fort avant parmi les Ennemis, & il courut grand risque d'y laisser la vie ; car il reçut deux coups de Mousquet, qui lui auroient ôté sans doute, si ses Armes n'eussent été extrémement bonnes. Enfin ne jugeant pas à propos de combattre tout seul, ni de roidir plus long-tems contre la Fortune, il repassa le Ruisseau avec ce qui lui restoit. Il rallia bien-tôt toutes ses Troupes, & se retira en trés bon ordre à Poperingue. Aprés cela il alla passer le Canal de Bruges, & mit son Armée aux environs d'[illegible] qu'elle se rafraichit. Ce [illegible] fit des diligences incroyables [illegible] rétablir son Armée ; Il obligea les Etats à traiter avec l'Ev[êque de] Munster, & avec les Duc[s de] nebourg, pour avoir des [illegible] On en obtint vint mille h[ommes] qui s'étant joints à Louvain [avec] dix mille Espagnols, allerent se [ren]dre à Alost ; où le Prince d'[Oran]ge les attendoit avec impatience [de] sorte que deux mois aprés la B[ataille]

le

le de Cassel; il eut une Armée plus forte que celle qu'il avoit auparavant. Livre II. 1677.

Avec cela il se vit en état de faire des entreprises. On crut pendant quelque tems qu'il en vouloit encore à Mastricht, & sur cette persuasion le Gouverneur fit le dégât autour de la Ville, & envoya en France cent soixante piéces de Canon qui lui étoient inutiles. Mais on fut bien surpris lors qu'il investit Charleroi. La nouvelle de ce Siége s'étant répanduë, plusieurs Seigneurs Anglois se rendirent à l'Armée du Prince d'Orange, dans l'esperance qu'il y auroit bataille. Mais le Duc de Monmouth, & quelques autres aimerent mieux entrer dans l'Armée de France, qui avoit été rassemblée par Monsieur de Louvois, avec une diligence extraordinaire, & s'étoit campée derriere la Riviere de Heuse, entre Bruxelles & Charleroi, pour couper les vivres au Prince d'Orange. Elle étoit forte de quarante mille hommes, & postée dans un endroit extrémement avan-

Livre II. tageux ; Car elle étoit couverte
1677. d'un bois, & on ne pouvoit l'apro-
cher que par de petits défilez,
dans lesquels il n'y avoit pas de sa-
gesse à s'engager. Cependant [illegible]
faloit passer par là nécessairement,
si l'on vouloit avoir du Fourage.
Le Prince d'Orange se ré[illegible]
céder encore une fois aux [illegible]
de la Fortune, & il le fit avec [illegible]
tant moins de peine, que les Es[illegible]
gnols avoient négligé de lui [illegible]
voyer les Munitions néce[illegible]
pour le Siége de Charleroi. [illegible]
toit presque toûjours eux q[illegible]
tardoient ses desseins, ou qu[illegible]
attiroient de mauvais succès. [illegible]
auroit bien voulu que les [illegible]
çois sortissent de leur po[illegible]
de leur donner Bataille, [illegible]
ne jugeient pas à propos d[illegible]
tir, & il étoit impossible de [illegible]
cer.

Ce Prince mena donc son [illegible]
sur la Sambre, où elle s'empa[illegible]
seconde fois de Binchs qu[illegible]
François avoient repris. Ce[illegible]
ataquerent peu de tems aprés le [illegible]
des trois Trous qui étoit peu [illegible]
derable,

derable, & où il n'y avoit alors que trente Soldats commandez par un Gentil-homme Anglois nommé Carpentier, qui étoit Capitaine d'Infanterie, mais ils furent vigoureusement repoussez & contraints de se retirer. La resistance du Gouverneur parut si belle que la Duchesse de Villa-Hermosa lui fit donner une rose de diamans qui étoit trés riche, & que le Prince d'Orange le fit depuis Commandant du Fort d'Ommer, en attendant qu'il pût l'avancer davantage. Livre II. 1677.

Ce Prince voiant que la Campagne alloit finir, & qu'il n'y avoit plus rien à faire pour lui, & étant d'ailleurs pressé d'aller en Angleterre pour les raisons que nous dirons bien-tôt, laissa l'Armée auprés de Bruxelles, & prit la route de la Haye avec Don Carlos Fils naturel du Roi d'Angleterre, le Comte d'Ossery, & le Duc d'Albermarle qui étoient allez le trouver au Siége de Charleroi.

Il arriva le premier d'Octobre, & aprés avoir rendu conte de sa conduite aux Etats, il leur communiqua

Livre II. niqua la priere, que le Roi de la
1677. Grande Bretagne son Oncle lui avoit faite, de passer en Angleterre, & leur offrit ses services pour ce Païs là. Les Etats le remercierent & firent des voeux pour son voyage.

Il partit donc le 18. avec quatre Pataches, & deux Vaisseaux de Guerre que le Roi d'Angleterre lui avoit envoyez, & il arriva le lendemain à Harwich, d'où il alla le même soir à Londres, où il soupa avec le Roi. Je ne dis rien de la joie qu'on eut de voir ce Prince, ni des honneurs qu'on lui fit, pour ne parler que du sujet principal de son voiage. Le Roi de la Grande Bretagne étoit tout rempli d'estime & d'affection pour son Neveu, & il faut avouer que jamais estime ni affection ne furent plus justes. Il croyoit ne pouvoir rien faire de mieux pour le soûtien de sa Maison & pour le bien de de son Etat, que de marier ce Grand Prince avec la Princesse Marie Fille aînée du Duc d'Yorck. D'un autre côté le Prince ne pouvoit faire une plus belle

Al-

Alliance, ni avoir une Epouse plus accomplie à tous égards que la Princesse sa Cousine. Après donc qu'il l'eut demandée au Roi & au Duc d'Yorck, & que ces deux Princes la lui eurent accordée, le Prince d'Orange écrivit aux Etats pour leur demander leur aprobation. Les Etats la lui donnerent de tout leur cœur. Ils souhaitoient depuis long-tems que Son Altesse se mariât, afin qu'Elle pût leur donner des Princes qui lui succédassent, & ils voyoient bien, qu'Elle ne pouvoit se marier d'une maniere plus avantageuse pour Elle ni pour Eux. Ils croyoient avec raison, que ce Mariage seroit un Lien, qui uniroit étroitement leur Etat avec l'Angleterre. Ils envoyerent donc Monsieur Stangerlant au Prince d'Orange, pour lui témoigner la joye qu'ils avoient de son bon dessein; & cet Ambassadeur étant arrivé à Londres le 14 de Novembre, qui étoit le même jour de la Naissance du Prince, le Mariage fut béni par l'Evêque de Londres, en présence du Duc & de la Du-

Livre II. 1677.

Livre II. chesse d'Yorck, & d'un petit nom-
1677. bre de Seigneurs. On remarqua
que lors que l'Evêque deman-
selon la coûtume de l'Eglise An-
glicane, qui presentoit la fiancée,
ce fût le Roi & non le Duc d'Yorck
qui repondit que c'étoit lui. Com-
me cette ceremonie se fit à petit
bruit le Peuple n'en fût rien que
le lendemain, qui étoit le jour où
l'on celebre la mémoire de la dé-
couverte de la Conspiration des
poudres. On peut juger combien
la nouvelle du Mariage de la Prin-
cesse d'Yorck avec le Prince d'O-
range contribua à redoubler la joie
publique.

Ce Mariage ne fût pas plu[illegible]
consommé que le Prince pen[illegible]
retourner en Hollande, o[illegible]
voit bien que sa presence [illegible]
trêmement necessaire. Il [illegible]
rêté quelques jours par la [illegible]
de la Princesse Anne second[illegible]
du Duc d'Yorck, qui étoit [illegible]
quée de la petite verole, & par [illegible]
naissance d'un Prince dont [illegible]
chesse d'Yorck accoucha [illegible]
intervale, mais qui mourut p[illegible]

tems aprés. Ensuite s'étant embarqué le 29. de Novembre avec la Princesse son Epouse, il fût contraint de reprendre terre faute de bon vent. Mais huit jours aprés leurs Altesses se rembarquerent & arriverent heureusement à Honslardijck. Elles allerent d'abord à la Haye *incognitò* pour voir les Apartemens qu'on leur preparoit. Mais le 14. Decembre Elles y firent une entrée magnifique. Il s'y trouva une prodigieuse affluence de Peuple; tous les Bourgeois étoient en armes; tous les Canons jouoient, toutes les Cloches sonnoient; le Pont de la Haye étoit revêtu de verdure en forme de festons au dessous desquels on lisoit ces mots; Livre II. 1677.

Uxori & Batavis vivat Nassovius Hector,
Auriaco & Patriæ vivat Britannica Princeps.

Vive le Héros Nassau pour la Princesse & pour les Hollandois. Vive la Princesse Angloise pour le Prince & pour la Patrie; Devant l'Hôtel de

Livre II. de Ville il y avoit un Arc de Triom-
1677. phe revêtu de Feuillages & d'Oranges, où étoient les Armes de S. A. avec quelques inscriptions. Lors que L. A. furent arrivées à la Cour, Elles furent saluées par les Compagnies des Gardes & par toute la Bourgeoisie, & ensuite complimentées par plusieurs Députez des Coléges. Le soir on alluma des feux de joye par tout. Il y avoit dans le Vivier qui est auprés de la maison du Prince d'Orange cinq échafauts sur lesquels on avoit préparé de très beaux feux d'artifice on y voyoit la Foy Conjugale représentée par deux mains jointes, au dessus desquelles étoient les Armes de L. A. soutenuës par deux Anges & accompagnées d'une Bague & d'une Couronne; un Lion d'or qui tenoit un glaive d'or de la patte droite, & de l'autre une branche d'Olivier, & qui avoit une Couronne sur la tête, un St. George combattant le Dragon, & tout en feu. On y vit encore un Château embrasé & à côté une fontaine sur laquelle il y avoit un Dauphin qui

vomissoit d'horribles flammes. Ailleurs on voyoit un Château qui représentoit parfaitement, le Château d'Orange, & il y avoit à la Haye, mille autres raretez qu'il seroit trop long de décrire. Livre II. 1677.

Aprés que le Prince & la Princesse eurent reçu les complimens des Etats Généraux, des Etats de Hollande, & des Ministres étrangers, S. A. informa leurs Hautes Puissances des mesures qu'Elle avoit prises avec le Roi de la Grande Bretagne pour avancer la Paix generale, ou pour continuer la Guerre avec avantage.

Le Roi de France desiroit toûjours la Paix. Outre qu'il étoit épuisé d'hommes & d'argent la Suede son Alliée avoit de si mauvais succés, qu'il craignoit avec raison de la voir ruinée, & de se voir ensuite sur les bras le Roi de Danemarc, l'Electeur de Brandebourg, en un mot toutes les forces de l'Allemagne, & peut-être aussi celles de l'Angleterre. Car quoi que le Roi de la Grande Bretagne eut été jusques-là de ses amis, il paroissoit assez dis-

 posé

Livre VI. posé à se declarer contre lui, en
1677. cas qu'il ne voulut point faire la Paix sous des conditions raisonnables. Le Roi de France auroit bien voulu conserver du moins quelques-unes de ses Conquêtes; mais les Alliez vouloient qu'il les rendit toutes, & voila pourquoi le Traité de Nimegue avança si peu. Ce Prince fit tous ses éforts pour desunir les Alliez, en faisant avec quelques-uns d'entr'eux des Traitez particuliers. Et comme il savoit bien que les Hollandois avoient plus de raisons que les autres de souhaiter la Paix, parce qu'ils étoient obligez de faire presque tous les frais de la Guerre, & que la Guerre ruinoit entiérement leur commerce, sans leur aporter le moindre avantage; il leur fit offrir de rendre Mastricht, s'ils vouloient traiter avec lui. Les Hollandois ne demandoient pas mieux que de se mettre en repos par là; mais ils ne vouloient pas abandonner leurs Alliez, & sur tout les Espagnols à la défense desquels ils étoient interessez. Les Places que ceux-ci avoient dans les Païs

Pais servoient de barriere aux Provinces Unies, & tous les jours la France en enlevoit quelcune. Le Roi de la Grande Bretagne avoit aussi interêt à la conservation de ces Païs-là. Ce Prince dressa un Projet de Paix, suivant lequel la France devoit rendre aux Espagnols premierement la Sicile qu'elle abandonna peu de tems aprés, & outre cela les Villes de Charleroi, d'Audenarde, d'Ath, de Courtray, de Condé, de S. Guillain, de Tournay & de Valenciennes, à condition qu'on lui laisseroit la Franche-Comté. Il fit porter ce Projet en France par le Comte de Fevertham. Le Roi de France ne pût alors se resoudre à abandonner les Places qu'on lui demandoit. Il promit quelque-tems aprés de renoncer aux six premieres, pourvû qu'on lui laissât les deux autres. Mais cependant le Roi d'Angleterre fit un Traité avec les Etats Généraux au commencement de l'année 1678. par lequel il s'engagea à employer tous ses soins pour obliger le Roi trés-Chrêtien à faire la Paix sous

Livre II. 1677.

1678.

Livre II. 1678. des conditions raisonnables, & sur tout à restituer aux Espagnols toutes les Places de Flandres, à faute dequoi il promettoit d'assister les Etats & leurs Alliez de toutes ses forces.

Sans doute que la nouvelle de ce Traité étonna un peu le Roi de France; mais elle n'empêcha point qu'il ne persistat dans le dessein qu'il avoit de prendre de nouvelles Places, pour se rendre de plus en plus redoutable, & pour faire desirer la Paix à ses Ennemis. Il partit de Paris au commencement du mois de Février, & prit d'abord le chemin de Mets, pour persuader qu'il en vouloit à l'Allemagne: Mais il se tourna tout d'un coup vers la Flandre, & aprés avoir fait *investir* Charlemont, Namur, & Luxembourg dans un même jour, pour faire prendre le change aux Ennemis, il alla mettre le Siége devant Gand, où on l'attendoit le moins, & il y fit venir toutes les Troupes qui étoient devant les autres Places.

Dés que le Prince d'Orange a-

voit eu avis de la marche du Roi de France, il avoit ramassé en diligence les Troupes des Etats & celles d'Espagne, & s'étoit acheminé vers le Brabant. Mais lors qu'il aprit à Malines, que le Roi étoit devant Gand avec des forces incomparablement plus grandes que les siennes il perdit toute esperance de s'oposer à son dessein. Peut-être que si les Espagnols avoient voulu tirer les Garnisons de leurs Places S. A. auroit pû entreprendre quelque chose. Mais ils n'y voulurent jamais consentir, ce qui n'empêcha pas que le Prince ne fit bien des éforts pour jetter du secours dans Gand, à quoy ne pouvant réüssir, il se contenta de pourvoir à la conservation des Places Voisines. Livre II. 1678.

Le Roi de France se rendit donc Maître de Gand aprés quelques jours de Siége. De là il marcha vers Ypre qui lui coûta beaucoup plus que n'avoit fait aucune Place Espagnole, mais qu'il emporta cependant. Ce Prince retourna alors en France, où il dressa un Projet de Paix qui ne plut point aux Alliez.

Livre II. 1678. Mais peu aprés il revint aux environs de Gand avec une Armée fort considerable, & il écrivit de là aux Etats Généraux une lettre trés civile, dans laquelle il leur ofroit la Paix, & leur proposoit de lui envoyer un Député pour traiter avec lui de cette grande affaire. Les Etats lui envoyerent Mr. de Beverninck qui étoit un de leurs Plénipotentiaires à Nimegue, avec ordre d'asseurer sa Majesté qu'ils étoient prêts à faire la Paix; mais qu'ils vouloient obliger leurs Alliez à y consentir, & qu'ils demandoient pour cet éfet une suspension d'Armes de six semaines. Le Roi leur accorda cette suspension & ils firent tout ce qu'ils pûrent pendant ce tems là pour avancer la Paix Générale. Mais voyant que de tous les Alliez, il n'y avoit que les Espagnols qui voulussent écouter les Propositions de la France, ils résolurent de faire leur Traité conjointement avec ces derniers; & en donnerent avis au Roi avant que les six semaines fussent expirées.

Le Roi fut ravi de cette nouvelle;

velle; il donna ordre au Duc de Luxembourg de faire cesser les hostilitez, & d'éloigner son Armée de Bruxelles. On croyoit que la Paix étoit déja Signée à Nimegue lors que les Ambassadeurs de France presenterent aux Plénipotentiaires des Etats un Mémoire qui faillit à rompre tout ce qui venoit d'être fait, & à rallumer une Guerre plus furieuse que jamais. Le Roi de France déclaroit par ce Mémoire, qu'il ne prétendoit pas se dessaisir des Places qu'il avoit promis de rendre aux Espagnols, avant la conclusion de la Paix Générale, en consequence de laquelle le Roi de Danemarc & l'Electeur de Brandebourg devoient rendre à la Suéde, les Places qu'ils lui avoient prises.

Livre III. 1678.

Comme cette Proposition paroissoit injuste, & qu'on n'en avoit point parlé pendant tout le cours de la Négociation, les Etats en témoignerent beaucoup de surprise, & y répondirent d'une maniére très-forte. Le Roi d'Angleterre n'en fut guére moins choqué. Ses

Livre III. 1678.

Peuples le sollicitoient depuis long-tems à déclarer la Guerre à la France, & il étoit assez porté à satisfaire leur désir. Il avoit fait pour cela de grandes levées, qui étoient encore sur pié. Il fit ofrir aux Etats de s'en servir pour eux, en cas de besoin, & il les confirma puissamment dans la résolution où ils étoient de ne point faire de Paix, si les François n'évacuoient dés lors les Places qu'ils devoient rendre.

Le Roi de France craignant les suites de cette Résolution, témoigna qu'il étoit prêt de conférer amiablement sur cet incident avec des Députez des Etats, si on vouloit lui en envoyer à Gand ou à Saint Quentin. Mais les Etats lui répondirent, qu'ils ne croyoient pas qu'il fut nécessaire de conférer là-dessus, aprés qu'ils avoient fait connoître si clairement leurs intentions, & qu'au reste ils venoient de s'engager par un Traité fait avec le Roi d'Angleterre, de ne point faire la Paix, si elle n'étoit signée pour le plus tard le 10. du mois d'Août; de sorte que le terme é-

toit

toit trop court pour envoyer des Dé- putez. Le Roi de France résolut a- lors de renoncer à sa demande, & de rendre sans délai les Places dont il s'agissoit. Il ordonna à ses Ambassadeurs de signer le Traité, qu'ils avoient fait, avant que le 10. d'Août fût passé, & aprés avoir obligé les Ambassadeurs de Suede à déclarer, que quoi qu'ils n'eussent pas pû recevoir des ordres de leur Maitre sur la conjoncture presente, ils osoient bien assûrer qu'il trouveroit bon, que Sa Majesté Trés-Chrétienne évacuât immédiatement aprés la Paix les Places qu'Elle devoit rendre, puis que la Paix ne pouvoit se faire autrement. Le Roi de Suede désaprouva pourtant, ou feignit de désaprouver dans la suite, l'aveu de ses Ambassadeurs. Mais la chose étoit déja faite. Les Ambassadeurs de France déclarerent le 10 d'Août, qu'ils avoient ordre de signer le Traité entre leur Maitre & les Etats: & cette Signature se fit le même jour entre onze & douze heures du soir, précisément lors que le terme prescrit par les Etats

Livre III. 1678.

Livre II. 1678. alloit expirer ; & que les Alliez se flatoient de l'esperance de voir recommencer la Guerre, ou de faire une Paix générale, dans laquelle seroient compris tous les Ennemis de la France.

J'ai raporté par avance les conditions de la Paix entre le Roi de France, & les Etats Généraux. Le Roi promit de rendre Mastricht aux Etats, & les Etats s'engagerent à employer leurs sollicitations les plus pressantes envers les Espagnols, pour les porter à accepter au plûtôt les ofres du Roi. Mais outre cela le Roi s'obligea par un Article particulier à restituer au Prince d'Orange sa Principauté dans l'état où elle étoit alors. Dés l'année 1660. le Roi avoit fait démolir la Forteresse d'Orange, *qui* avoit été bâtie par les ordres du Prince Maurice, & qui rendoit cette Place l'une des plus fortes du monde : Le Roi, dis-je, l'avoit fait raser, quoi que par un Traité conclu à Avignon le 25. Mars de la même année avec le Comte de Dona Gouverneur d'Orange, qui

ren-

rendit cette Ville sans ordre & sans résistance, il eût promis de conserver la Place en son entier, pour la mettre entre les mains du Prince d'Orange dés qu'il seroit Majeur. Car le Roi voulut bien par un éfet de sa générosité s'ériger en Tuteur de ce jeune Prince; & cela sous prétexte de quelques divisions qu'il y avoit euës pour cette tutelle entre la Princesse Royale Mère du Prince d'Orange, & la Princesse Douairiere sa Grand-Mère, divisions que les Etats Généraux avoient cependant terminées à l'avantage de la Princesse Royale. Il est vrai que lors que le Prince fut Majeur, le Roi ne pût se dispenser de lui rendre sa Principauté dans l'état où il lui avoit plû de la mettre. Mr. de Zulychem s'en mit en possession au nom de Son Altesse Royale, au mois d'Avril 1665. Mais aprés que le Roi eût porté la Guerre dans les Provinces Unies, il fit ajuger cette Principauté au Comte d'Auvergne par un Arrêt du 11. Janvier 1673, afin que ce Comte la possédât com-

Livre II. 1678.

me

Livre II. me un fief dépendant du Roiaume
1678. de France, en échange du Marquisat de Bergopson & de quelques autres terres qui lui apartenoient dans les Provinces Unies, & qui avoient été confisquées par les Etats & par le Prince d'Orange à l'occasion de la Guerre. Parce que le Commandant du Château d'Orange fit d'abord une réponse vigoureuse à ceux qui lui ordonnoient de se rendre de la part du Roi, on l'y laissa en repos pendant quelques mois. Mais aprés cela on se mit en devoir de l'assiéger, & comme il n'avoit qu'environ soixante & dix hommes de Garnison, & que le Prince d'Orange lui avoit écrit de rendre le Château lors-qu'il se verroit prêt à être ataqué, il n'atendit pas pour capituler qu'on fit jouër le Canon. Il ne fut pas plûtôt sorti qu'on rasa le Château jusqu'aux fondemens; la justice vouloit ce semble que le Roi fit rebâtir ce Château, & la Forteresse qui avoit été démolie auparavant, en rendant la Principauté par le Traité de Nimegue.

Mais

Mais il ne fût pas possible d'obtenir cela de Sa Majesté Trés-Chrétienne. Livre II. 1678.

Aprés que la Paix fût signée, il se passa un des évenemens le plus remarquable qu'on eût vû pendant la Guerre. Lors que la Négociation étoit sur le point de se rompre, le Prince d'Orange marcha vers Bruxelles avec son Armée, qui grossie par plusieurs Troupes d'Allemagne se trouva composée de prés de cinquante mille hommes. Il crut qu'il pourroit avec cela délivrer Mons que les François tenoient bloqué depuis quelque tems, ou pour le moins jetter des vivres dans la Place; & dans ce dessein il s'avança jusques auprés de Saint Denis, où étoit l'Armée de France commandée par le Duc de Luxembourg. La Paix étoit alors signée depuis quatre jours, mais le Prince d'Orange n'en savoit rien, soit parce que les Etats ne se hâterent pas assez de lui en donner Avis, soit parce que les Courriers demeurérent un peu trop long-tems en

Livre II. chemin. Le Duc de Luxembourg
1678. étoit pour son malheur mieux instruit de cette nouvelle. Car c'est ce qui l'obligea à se plonger dans les divertissemens, sans penser à l'Ennemi de sorte que le Prince d'Orange profita de sa securité. Il fit marcher son Armée vers Saint Denis avec tant de précautions, qu'elle étoit arrivée tout prés de ce lieu, avant que le Duc de Luxembourg en sût rien. Ce Duc étoit à dîner chez l'Intendant de l'Armée, lors qu'on commença à donner l'allarme. Chacun peut juger de la promtitude avec laquelle il quitta le repas, & du désordre qu'on vit en même tems dans le Camp. A peine y avoit-on pris les Armes, que le Prince d'Orange parut auprés de l'Abbaye Saint Denys, où le Duc de Luxembourg avoit son Quartier général. C'est un poste presque inaccessible; on n'en peut aprocher qu'au travers des bois ou par de petits sentiers environnez de précipices. Cependant le Prince entreprit d'y forcer

le

le Duc. Aprés avoir fait batre ce poste à coups de Canon, pendant qu'il dînoit en pleine Campagne avec le Duc de Monmouth, qui arriva à l'Armée précisément pour le Combat, il fit filer de ce coté-là une partie de ses Troupes. Le Combat fut fort rude & fort opiniâtre, & l'Abbaye ne fut guéres moins bien défenduë qu'attaquée; Mais enfin, les Troupes du Prince d'Orange étant animées par la présence de leur Maitre, qu'elles voyoient toûjours à leur Tête, & dont la Voix & l'Exemple contribuoient également à leur inspirer du Courage, elles contraignirent les Ennemis à abandonner leur poste. En même tems l'Aile droite de l'Armée se saisit de Casteau, qui n'étoit pas un poste moins avantageux que celui de Saint Denys. Le Prince d'Orange fut aussi dans cet endroit. On le vit fort avant dans la mélée au milieu d'une grêle de bales, qui passoient auprés de lui. Il s'engagea plus d'une fois parmi

Livre II. parmi les Ennemis, & ce ne fut
1678. que par une espece de miracle, qu'il en sortit la vie sauve. Un François, qui sans doute le reconnoissoit, alloit droit à lui avec un Escadron entier, lors que Monsieur d'Ouverkerck qui heureusement étoit alors auprés de Son Altesse, prevint ce temeraire par un coup qu'il luy porta. Les Ennemis revinrent plusieurs fois à la charge pour reprendre les postes qu'on leur avoit enlevez. Ils mirent le feu à Casteau, ne pouvant s'en rendre Maîtres, de sorte que les Troupes qui y étoient furent contraintes d'en sortir pour se faire jour au travers des François, ou pour être passées au fil de l'épée. Mais enfin la nuit étant déja assez avancée, car le combat dura jusqu'à *dix ou onze* heures du soir, les François se retirerent du côté de Mons où ils avoient un camp trés bien retranché. Ils abandonnerent ainsi au Prince d'Orange non seulement leur poste, mais aussi leurs morts, leurs blessez, leurs tentes,
&

& leur bagage, ce qui fit qu'on les regarda avec raison comme les vaincus, quoi que la France voulut s'attribuer la Victoire à son ordinaire, & quoi qu'à vrai dire la perte fut grande de part & d'autre. Livre II. 1678.

Le Prince d'Orange étoit prêt à pousser sa pointe, & à se prévaloir de l'avantage qu'il avoit eu pour secourir Mons, lors qu'il aprit par des lettres du Pensionnaire Fagel, datées du jour avant le combat, que la Paix entre la France & les Etats avoit été signée à Nimegue. Il auroit été fort à désirer que cette nouvelle fût arrivée plûtôt, pour épargner le sang de tant d'hommes qui périrent dans cette triste conclusion de la Guerre. Mais ce mal étoit sans remede; On ne pouvoit faire autre chose qu'en arrêter les funestes suites. Le Prince d'Orange envoia donc M. Dyckvelt avec un Député du Duc de Villa-Hermosa au Duc de Luxembourg, pour lui donner avis de ce qu'on venoit d'aprendre, & pour concerter avec lui

Livre IV. lui sur la maniere dont les deux Ar-
1678. mées en devoient user, lors que la Paix seroit ratifiée; on convint que tous Actes d'hostilité cesseroient, & que toutes les Troupes s'éloigneroient de Mons; aprés quoi le Prince d'Orange partit pour la Haye.

La nouvelle de sa derniere entreprise surprit également ses Amis & ses Ennemis. On ne pouvoit se lasser d'admirer la hardiesse avec laquelle ce Prince avoit attaqué une Armée ennemie dans un lieu où elle étoit postée si avantageusement qu'il n'avoit pas pû se servir de sa Cavalerie pour la combattre, [illegible] le terrain étoit inégal.

Plusieurs s'imaginerent que ce Prince savoit la conclusion de la Paix lors qu'il fit cette démarche; mais qu'il fut bien aise de profiter de l'ocasion qui se présentoit pour se signaler, & pour satisfaire son aversion pour la France. Mais ce que nous avons dit de la date des lettres qu'il reçut le justifie entiérement. Elles étoient du 13. d'Août

&

& la bataille se donna le 14. Il étoit impossible qu'Elles arrivassent dans un jour de la Haye à Mons. Il est vrai qu'il y a assez d'apparence que le Prince d'Orange ne desiroit pas la Paix avec beaucoup d'ardeur, non pas tant parce que la Guerre lui fournissoit des moyens d'aquerir de la Gloire, que parce que les Etats se trouvoient alors dans des circonstances si favorables que s'ils avoient voulu la continuer, il est vrai semblable qu'ils se seroient pleinement vangez des injures de la France, & qu'ils lui auroient ôté pour jamais l'envie de les attaquer. Mais sans doute que cette raison ne lui auroit pas fait exposer sa vie sans necessité, ni prodiguer un sang, qui étoit alors inutile, puis qu'on avoit conclu la Paix. Livre II. 1678.

Quoi qu'il en soit, si les Etats eurent quelque chagrin de la perte qu'ils avoient faite, ils ne furent pas fâchez, je m'asseure, que la France reçut cette petite mortification du Prince d'Orange. Et quelle joie

Livre II. ne reſſentirent ils point, lors qu'ils
1678. ſurent que ce Prince, qu'ils cheriſ-
ſoient tant, s'étoit diſtingué d'une
maniere ſi glorieuſe, & avoit écha-
pé de ſi grands perils? Pour té-
moigner combien ſa Perſonne leur
étoit précieuſe, ils voulurent faire
quelques preſens à M. d'Ouwer-
kerk, qui l'avoit garantie de la
mort, ou pour le moins de la pri-
ſon. Ils lui donnerent donc une
épée dont la Garde étoit d'or,
une paire de piſtolets enrichis
moins pour le recompenſer
pour lui donner des marques
leur afection. Cependant la
entre la France & les Etats
tifiée, malgré les plaintes des
qui ne pouvoient ſoufrir que
lande ſe détachât ainſi d'eux
ticuliérement l'Electeur de
debourg, qui vit bien que cette
précipitée l'empêcheroit de
ſienne d'une maniere auſſi
geuſe qu'il le deſiroit, & qui
ſenter là-deſſus aux Etats Gén
des Memoires extrêmement for
il les acuſoit d'infidelité & d'in

titude. Je n'éxamine point si ces reproches étoient justes ou injustes. Mais cette Paix particuliere fût bien-tôt suivie de celle qui se fit avec l'Espagne, quoi qu'aprés beaucoup de dificultez qui faillirent à la rompre : & elle fût aussi un acheminement à la Paix générale, concluë peu de tems aprés. M. d'Avaux qui étoit Plénipotentiaire de France à Nimegue fût envoié à la Haye en qualité d'Ambassadeur extraordinaire : & les Etats Généraux envoierent aussi leurs Ambassadeurs à Paris. Le Roi de France rendit la Principauté d'Orange & la Ville de Mastricht à leurs legitimes Souverains, l'Espagne fit de grandes instances afin qu'on lui mit entre les mains cette derniere Place, en vertu de la cession qui lui en avoit été faite par le Traité de l'année 1673. Mais les Etats s'en défendirent, par cette raison qu'il étoit dû des sommes considerables au Prince d'Orange, pour lesquelles le Roi Catholique lui avoit cedé ou engagé plusieurs Terres dont il n'a-

Livre II. 1678.

Livre II. 1678. n'avoit jamais joui, ce qui les mettoit en droit de retenir cette Place en faveur de Son Altesse, jusqu'à ce qu'on la satisfit.

Fin du Second Livre.



HISTOIRE

DE

GUILLAUME III, ROI DE LA GRANDE BRETAGNE.

LIVRE TROISIEME.

Contenant ce qui s'est passé depuis la Paix de Nimegue, jusqu'à l'Elévation du Prince d'Orange sur le Trône de la Grande Bretagne.

NOUS allons parcourir quelques années assez stériles, telles que sont toûjours des années de Paix pour un Général. Il étoit juste que nôtre Héros, qui avoit eu tant de part

Livre III. aux fatigues de la Guerre, joüît des douceurs de la Paix, & qu'il se reposât quelque tems à l'ombre des Lauriers, pour en avoir la Tête couverte, en attendant de nouvelles ocasions de montrer ce qu'il savoit faire.

1680. Il fit pendant ce tems-là deux
1681. voyages assez longs, l'un en Allemagne, où il visita l'Electeur de Brandebourg, & les Ducs de Zell & d'Hanover, & l'autre en Angleterre, où le Roi de la Grande Bretagne souhaitoit de le voir. Mais à cela prés, il demeura presque toûjours à la Haye, où sa présence étoit fort necessaire aux Etats, pour les assister de ses Conseils, dans les conjonctures délicates où ils se trouverent.

A peine la Paix avoit été *publiée*, que la France commença à la violer par des infractions manifestes. Elle n'abandonna les Places qu'elle avoit cédées dans les Pays-Bas qu'un peu tard, & aprés en avoir exigé injustement des sommes considérables. Elle en retint quelques-unes, & s'empara d'autres

qu'on

qu'on ne lui avoit point cédées, & dont elle chassa par force les Garnisons. Elle se rendit Maitresse de la plus grande partie de la Campagne & des Villages qui étoient autour des Villes Espagnoles. Elle établit des Bureaux jusques aux portes de ces Villes, & empêcha qu'on ne payât au Roi d'Espagne les droits qui lui étoient dûs, & tout cela sous prétexte, que ces Pais qu'elle ocupoit, étoient des Dépendances de ceux qu'on lui avoit cédez. Enfin elle en demanda d'autres qui ne lui apartenoient pas plus légitimement, & menaça que si on ne les lui donnoit, elle se feroit raison par les Armes, & que d'abord elle prendroit Luxembourg, qui étoit comme bloqué. Livre III. 1681.

En Allemagne on n'eut pas moins de sujet d'accuser les François de mauvaise foi, sous prétexte qu'on leur avoit cédé les Villes de Mets, de Toul, & de Verdun, qui sont des Siéges d'Evêchez, ils prétendirent que tout ce qui dépendoit de ces Evêchez leur apartenoit. Ils se saisirent dans l'Alsace

Livre III. 1681. ce d'une grande étenduë de Pays que l'Empire s'étoit réservé, & s'attribuerent un droit beaucoup plus étendu que celui que l'Empire avoit eu sur les Pays qu'on leur avoit laissez. Le Roi établit une Chambre Souveraine à Mets & une autre à Brisac, dans lesquelles il fit citer plusieurs Princes & plusieurs Villes, qui étoient Membres de l'Empire, & que ces Chambres obligeoient pourtant à répondre devant Elles, pour ensuite les dépouiller de leurs Terres & de leur Souveraineté.

Ces Contraventions à la Paix allarmerent tous ceux qui y étoient interessez. Ils s'en plaignirent au Roi de France, & en même tems au Roi d'Angleterre, Garant du Traité de Nimegue. Celui-là ofrit à l'Empereur de lui faire voir la justice de sa conduite & de ses prétentions, & d'envoyer pour cet éfet ses Ambassadeurs là où il voudroit. Francfort fut choisi pour conférer là-dessus. Mais les Plénipotentiaires de l'Empire perdirent tant de tems en contestations ou

ès en formalitez, que ceux de France s'ennuyant de ces longueurs, se retirerent enfin; de sorte que la Négociation fut transportée à Ratisbonne, où elle traîna encore long-tems, ce qui obligea le Roi de France à offrir à l'Empereur une Trêve de trente années, pour lui donner le loisir, à ce qu'il disoit, de se défendre contre le Turc qui le menaçoit alors, & qui ne tarda pas à fraper contre lui de terribles coups. Livre III. 1681.

A l'égard des Pays-Bas, le Roi de France ofrit de mettre ses intérêts entre les mains du Roi d'Angleterre, si le Roi d'Espagne vouloit aussi lui donner les siens. Il marqua un tems à ce dernier, pour se déterminer là-dessus, & cependant il leva le Blocus de Luxembourg, & rompit les Conférences qui se tenoient à Courtray, pour l'exécution de la Paix. Le Roi d'Espagne étoit assez disposé à prendre pour Arbitre le Roi d'Angleterre, quoi qu'on eût quelque raison de le croire suspect à cause de ses liaisons avec la France. Mais

Livre III. 1681. il souhaitoit que ce Prince terminât aussi les diférens qui étoient entre la France & l'Empire, & qu'on choisit pour cet éfet un lieu, où tous les Interessez pûssent traiter; afin d'étoufer d'un seul coup toutes les semences de division, & d'établir la Paix générale sur des fondemens bien solides. Les Etats demandoient la même chose.

1682. Mais pendant qu'on contestoit là-dessus, le tems que le Roi de France avoit marqué s'étant écoulé, ce Prince donna ordre au Maréchal d'Humieres d'entrer sur les Terres d'Espagne, & de mettre le Plat-Pays sous contribution, ce qui fut executé avec beaucoup de rigueur. Aprés quoi ce même Maréchal assiégea Courtray, pendant que le Maréchal de Crequy jetta une grande quantité de Bombes à Luxembourg, pour punir cette Place des Courses de sa Garnison. Nous verrons bien-tôt les suites qu'eurent ces hostilitez.

Mais avant cela je ne puis me dispenser de parler des violences qui furent faites à Orange par les ordres

dres du Roi de France, & sous son autorité. La Persécution que ce Prince avoit commencée depuis plusieurs années contre ses Sujets Réformez est trop connuë à toute la Terre pour avoir besoin que j'en fasse ici l'Histoire. Cette persécution étoit fort aggravée depuis la Paix de Nimegue. Il sembloit que le Roi n'avoit terminé la Guerre au dehors de son Royaume que pour pouvoir la faire au dedans sans être troublé, ou plûtôt, (car nous voulons bien croire que ce n'étoit pas là son intention) pour pouvoir donner tous ses soins à la pretenduë conversion de cette partie de son Peuple qu'il regardoit comme un Corps d'Heretiques lesquels il étoit obligé de faire entrer de gré ou de force dans le chemin du salut. C'est dans ce dessein qu'il leur ôta d'abord peu à peu tous les Privileges & toutes les Libertez dont ils jouissoient, en vertu de ce fameux Edit de Nantes qui leur avoit été acordé par Henry le Grand. Il supprima les Chambres mi-parties, établies par cet Edit pour la

Livre III. 1682.

Livre III. 1682. sûreté des Reformez qui pouvoient avoir des procés. Il dépouilla ensuite de leurs Charges & de leurs emplois tous les Conseillers, Avocats, Procureurs, Notaires, Commis, qui ne voulurent pas quiter leur Religion, pour embrasser *la* Romaine. Il fit abattre un grand nombre de Temples sous divers prétextes, & enfin il interdit les Academies de Saumur & de Puylaurens, qui étoient les seules qui restoient aux Reformez, & il défendit à ceux-ci d'envoyer leurs enfans hors du Royaume pour les faire étudier. Malgré ces Défenses, il se trouva des Peres qui regardant Orange, comme une Principauté Souveraine, qui étoit hors du Royaume, y firent aller leurs Enfans pour continuer leurs études, & peut-être aussi pour être à couvert des séductions & des violences des Moines, qui n'oublioient rien pour en attirer quelques-uns dans le sein de leur Eglise.

Comme la Ville d'Orange croioit relever uniquement de son Prince, on ne faisoit pas dificulté d'y rece-

voir tous les sujets du Roi, qui y venoient, & on ne s'informoit point de leur profession, ni de leurs desseins. De sorte qu'on fût bien étonné lors que l'Intendant de Provence vint signifier un Arrêt du Conseil en date du 17. Juin 1682. pour lequel le Roi ordonnoit que tous les Ecoliers François qui étudioient au College sortissent de la Ville sans aucun délai, avec défense au Consul de les y soufrir; & que tous ceux de ses Sujets qui s'étoient habituez dans la Principauté fussent chassez par les Consuls des Communautez, à faute dequoy tout commerce étoit interdit avec les sujets du Prince. Quelque injuste & quelque rude que parût cet ordre, on vit bien qu'il faloit y obeir pour éviter de plus grands maux. On promit donc de ne plus recevoir dans la Ville les enfans des Sujets du Roi, & d'écrire aux parens de ceux qui y étoient, afin qu'ils les rapellassent. Et la plûpart de ces jeunes gens n'atendirent pas qu'on les rapellât. Ils sortirent incessam-

Livre III. 1682. ment de la Principauté, & retournerent chez eux.

Il sembloit qu'aprés celà, il n'y avoit plus rien à craindre. Mais le Roi ne se contenta pas de cet Acte de Souverain qu'il venoit de faire. Il s'étoit déja plaint de ce qu'on avoit commencé à bâtir depuis la Paix de Nimegue un pan de muraille qui manquoit à la Ville d'Orange du côté où avoit été le Château. Et quoi que ce travail n'eut été entrepris que pour se garantir des courses des Voleurs, & que le Roi n'en pût prendre ombrage avec le moindre fondement, on l'avoit interrompu sur ses plaintes. Mais on n'avoit pas voulu déferer à l'ordre que M. de Montanegues Lieutenant Général dans le Languedoc avoit donné à la Ville de la part du Roi son Maître, de démolir tout ce qu'on venoit de bâtir; on n'avoit pas voulu, dis-je, y déferer avant que de savoir quelle étoit là-dessus la volonté du Prince d'Orange. Le Roi fut si irrité de ce refus qu'il commanda à M. de Montanegues de se transporter de nou-

nouveau à Orange avec quelques Troupes; & d'en faire abatre toutes les murailles. Deux jours donc aprés que l'Arrêt dont j'ai parlé eut été signifié, savoir le 24. d'Août, ce Lieutenant Général entra dans la Ville avec un Régiment de Dragons qui avoient tous l'épée à la main, comme s'ils eussent été dans une Place prise par Assaut, & qui furent logez à discrétion chez les Bourgeois, où ils commirent de trés-grandes violences. Le lendemain M. de Montanegues présenta aux Consuls l'ordre du Roi, qui portoit que les Habitans de la Principauté travailleroient incessamment à la démolition des murailles, s'ils ne vouloient qu'elles fussent rasées à leurs dépens, par les gens de Guerre qui devoient demeurer chez eux, jusqu'à ce que cela fût fait. Ceux d'Orange voiant qu'ils ne pouvoient sauver leurs murailles, se résolurent de les raser eux mêmes, pour être délivrez au plûtôt de ces nouveaux hôtes qui étoient si incommodes, & qui sans doute auroient fait durer l'ou-

Livre III. 1682.

Livre III. 1682. vrage pendant fort longtems si on leur en eût laissé le soin.

Aprés avoir ainsi traité la Ville d'Orange sans aucun sujet & sans aucun droit, on chercha des Titres à la Cour de France pour justifier les procédures inouies qu'on venoit de faire. On obligea le Prince de Condé à présenter une Requête au Conseil en qualité d'Administrateur des biens du Duc de Longueville, pour demander d'être mis en possession de la Principauté, sur je ne sai quelles vieilles prétentions de cette Maison. Et en même-tems le Procureur du Roi demanda la Souveraineté de ce petit Etat au nom de son Maître. Le Conseil ordonna que les Parties seroient apellées devant lui, & un Huissier fût envoié à Orange, pour assigner Son Altesse en la personne de M. de Lubieres Président au Parlement à comparoître dans deux mois: Ce fut au mois de Decembre que cela arriva. L'Huissier passa jusqu'à ce degré d'insolence, que de ne donner autre titre au Prince d'Orange dans son exploit que celui de *Messire*

Guil-

Guillaume, Comte de Naßau, demeurant à Amsterdam en Hollande. Livre III. 1782.

Le Prince d'Orange aprenant ce qu'on avoit fait dans sa Ville capitale porta ses plaintes aux Etats, qui témoignerent prendre beaucoup de part à l'injustice qu'on lui avoit faite, & ordonnerent à M. de Starrenberg leur Ambassadeur en France d'en demander la Réparation au Roi civilement, mais fortement. Ils en firent parler aussi à M. d'Avaux, & ils écrivirent à leur Ambassadeur à Londres d'en parler au Roi d'Angleterre, pour l'obliger à joindre ses sollicitations aux leurs, en faveur du Prince son Neveu. Le Roi d'Angleterre prit cette affaire fort à cœur, & donna ordre à son Ambassadeur en France d'apuier les plaintes & les Remontrances de l'Ambassadeur des Etats. Celui-ci présenta un Mémoire dans lequel il témoignoit la surprise & le chagrin que ses Maîtres avoient eu de ce qu'on venoit de faire à Orange, & il demandoit qu'on retirât les Troupes, qui étoient logées dans cette Ville, ou dans la Princi-

pauté

Livre III. pauté ; qu'on restituât aux Bour-
1682. geois les grandes sommes qu'on leur avoit extorquées, qu'on rebatît les murailles abattuës ; qu'on réparât tous les dommages, qui avoient été faits au Prince d'Orange ou à ses Sujets, & qu'enfin on rétablît le Commerce qui avoit été défendu entre les Sujèts du Prince & les Sujets du Roi. M. de Croissy lui dit pour toute réponse, que *S. M. avoit eu de bonnes raisons de faire ce qu'elle avoit fait, que ce n'étoit pas par son ordre que ses Troupes avoient pillé les Bourgeois d'Orange, qu'elle les avoit déja retirées de la Principauté aprés leur avoir fait restituer l'argent qu'elles avoient pris injustement, & que la défense du Commerce n'avoit pas été mise en execution, parce que ceux d'Orange avoient satisfait à la demande que le Roi leur avoit faite de ne plus recevoir des Etudians de la Religion reformée qui fussent de ses Sujets.* M. de Starremberg eut beau repliquer, *qu'il ne comprenoit pas quel droit sa Majesté pouvoit prétendre sur la Principauté d'Orange ; puis qu'il*

qu'il étoit incontestable que Son Altesse & ses Prédecesseurs en avoient été de tout tems Princes Souverains; qu'il s'étonnoit qu'on prit ombrage d'une simple muraille, qui avoit été faite à la veuë de toute la France, uniquement pour renfermer une Ville, où il n'y avoit point de Garnison; & qu'il esperoit de la bonté & de l'équité du Roi, que non content d'avoir fait restituer aux Bourgeois d'Orange l'argent que les Troupes Françoises s'étoient fait donner, il feroit réparer les autres dommages qu'ils avoient soufferts. Le Duc de Croissy s'en tint à ce qu'il venoit de dire, n'ayant point d'ordre du Roi de faire une autre réponse. Livre III. 1682.

Les Etats voiant que le Roi de France faisoit si peu de cas des Remontrances de leur Ambassadeur, résolurent de lui dépêcher un Envoyé Extraordinaire pour le presser plus fortement. M. Heinsius Pensionnaire de Delft fût choisi pour cela. Il partit dans l'année 1683. Mais il ne reçut pas plus de satisfaction de la Cour de France que M. de Starremberg en avoit reçu, 1683.

Livre III. 1683. de sorte qu'il revint au mois de Decembre sans avoir rien fait.

Je dirai ici par anticipation que deux années aprés, savoir au mois d'Octobre 1685. le Roi de France envoia des Troupes dans la Principauté, pour y exercer les inhumanitez qu'on exerçoit en même-tems dans tout son Roïaume sur les pauvres Protestans, & dont nous dirons quelque chose dans la suite. Le prétexte de cette invasion fut, qu'on avoit reçu à Orange un grand nombre des Sujets du Roi, qui s'y étoient retirez pour éviter d'obéïr aux ordres de sa Majesté. Et il étoit vrai que plusieurs de ces malheureux qu'on vouloit forcer à abandonner leur Religion, avoient couru en foule à Orange pour se mettre à couvert des violences inouïes des Dragons. Mais sur les menaces des Commandans du Roi, qui étoient en Dauphiné, le Parlement avoit ordonné à tous les étrangers, qui étoient dans la Ville, d'en sortir avant trois jours; presque tous avoient obéï; & le Comte de Grignan qui s'étoit transporté quelques

quet jours aprés sur les lieux, par l'ordre de la Cour, avec l'Intendant de Provence & deux Compagnies de Dragons, avoit paru content de la conduite de ceux d'Orange, & les avoit assûrez qu'ils ne devoient rien craindre désormais de la part du Roi. Cependant quelques jours aprés, le Comte de Tessé entra dans la Ville avec deux Régimens de Dragons, qu'il logea d'abord chez tous les Bourgeois indiféremment, mais qui furent ensuite mis à discretion chez les Protestans en particulier, & qui y commirent des infamies & des cruautez que j'ai horreur de raporter. Les deux Temples de ceux de cette Religion furent démolis, & tous leurs Ministres envoiez dans une prison, où ils sont encore, excepté M. de Chambrun qui aprés avoir été exposé à des soufrances inouies, malgré le triste état où il se trouvoit, acablé d'une goûte continuelle, & aiant une cuisse cassée, fut mis en liberté, sous l'esperance qu'il donna de changer de Religion, & se sauva quelque tems aprés en Hollande

pour

Livre III. 1683. pour se jeter entre les bras du Prince son Maître dont il a éprouvé les bien faits jusques à sa mort. Enfin tous les Protestans d'Orange qui ne pûrent pas se sauver des mains des persecuteurs furent contraints d'abjurer la Religion Réformée, & le Roi demeura seul Souverain de toute la Principauté.

L'irruption des François en Flandre, irrita les Espagnols à un tel point qu'ils résolurent de perir plutôt que de n'en point tirer de vengeance. Ils sentoient trop bien leur foiblesse pour oser esperer de tenir tête à l'Ennemi. Mais ils contoient sur leurs Alliez qui s'étoient obligez à les secourir dans le besoin; & aprés tout ils disoient hautement qu'ils aimoient mieux perdre tout ce qu'ils possedoient dans les Pays-Bas par le sort des armes, que d'en ceder le moins du monde par un Traité honteux. Car la France qui étoit assez lasse de la Guerre pour ne vouloir pas la renouveller, & qui craignoit que les Etats ne se déclarassent contr'elle, amu-

amusoit continuellement ceux-ci par des propositions de Paix pendant que ses Troupes étoient en Campagne pour rendre ces propositions plus éfficaces, & les faire mieux écouter. Elle donnoit le choix aux Espagnols, ou d'une Tréve de vint ans, pendant laquelle chacun demeureroit paisible possesseur de ce dont il jouissoit, ou d'un Traité par lequel le Roi d'Espagne cederoit au Roi de France la Comté d'Aelst, Oude-Burgt de Gand; & plusieurs autres Places que ce dernier Prince avoit demandées dans les conferences de Courtray, ou enfin d'un échange de ces Places que le Roi de France prétendoit lui apartenir, pour la Ville de Luxembourg & ses dépendances, ou pour quelque autre Pais équivalent. Livre III. 1684.

Mais l'Espagne ne vouloit entendre parler de rien de tout cela. Elle aimoit mieux rompre que plier; & elle étoit prête à tout perdre plutôt que de rien ceder. Bien asseurée que les Etats n'abandonneroient point les Pays-Bas; étant aussi inte-

Livre III. 1684. tereſſez qu'ils le ſont à leur conſervation, elle déclara la Guerre à la France ſans avoir ni Troupes ni Argent pour la ſoutenir. Elle avoit fait auparavant demander du ſecours au Roi d'Angleterre & aux Etats Généraux, & elle renouvelloit à tout moment ſes inſtances. Mais le Roi d'Angleterre étoit bien éloigné de lui acorder ce qu'elle ſouhaitoit. L'amitié qu'il avoit pour le Roi de France ne le ſouffroit point. Outre celà il y avoit de grands troubles dans ſes Royaumes; & enfin il ſe ſentoit offenſé de ce que l'Eſpagne n'avoit pas voulu accepter ſa Médiation.

Pour les Etats ils furent obligez de donner huit mille hommes aux Eſpagnols, dès que ceux-ci les demanderent, en vertu du Traité fait avec eux en 1673. Mais lors que les Eſpagnols repréſenterent que ce ſecours ne ſuffiſoit pas pour défendre leur Païs, & qu'on propoſa là deſſus de faire une levée de ſeize mille hommes, cette propoſition trouva des difficultez qui ne purent être ſurmontées. La Ville d'Amſterdam

dam craignant que la Guerre ne se rallumât, & que son commerce qui fait sa principale gloire n'en souffrit beaucoup, s'y oposa fortement. Les Etats de Hollande lui envoierent des Députez, & prierent le Prince d'Orange d'y aller lui même pour faire sentir au Magistrat la necessité d'une levée; non seulement afin de soûtenir la Guerre au cas qu'on ne pût l'éviter, mais aussi afin de pouvoir procurer une bonne Paix. Mais toutes les raisons que le Prince & les Députez allegueren furent inutiles. Livre III. 1684.

La Ville d'Amsterdam persista dans son opposition. Un peu aprés le Marquis de Grana Gouverneur des Pays-Bas envoya au Prince d'Orange des lettres interceptées du Comte d'Avaux, par lesquelles il paroisseit, autant qu'on les pût déchifrer, que les Députez d'Amsterdam agissoient dans cette affaire de concert avec l'Ambassadeur de France. Le Prince d'Orange étant entré avec ces lettres dans l'Assemblée des Etats, fit sortir les Députez d'Amsterdam, pour les leur

lire

Livre III. lire dans une Chambre voisine, la
1684. chose ayant été ensuite communiquée aux Etats, ils se saisirent des papiers des Députez, & les séellerent, pour aprés cela les examiner à loisir. La Ville d'Amsterdam se plaignit de ce procédé. Elle prétendoit que les lettres de l'Ambassadeur de France avoient été mal déchifrées, & qu'elles ne chargeoient point les Députez. Elle ofrit de justifier leur conduite, & en même tems la sienne, & demanda cependant qu'on lui rendit leurs papiers. Les Etats eurent quelque peine à s'y résoudre: Mais enfin ils rendirent ces papiers sans les avoir vûs.

Cependant l'Exemple d'Amsterdam entraina, non seulement plusieurs Villes, mais des Provinces entieres. La Frise & l'Overyssel s'oposerent unanimement à la levée des seize mille hommes. Les Etats de Zelande y auroient consenti, si la Ville de Middelbourg n'eût protesté contre la résolution qu'ils alloient prendre. Mais cette Ville ne pût jamais être gagnée, quoi que

que le Prince d'Orange s'y transportât en personne, pour lui faire connoître les veritables interêts de l'Etat; si bien que ce Prince qui agissoit uniquement pour la gloire & pour le repos des sept Provinces, eut le déplaisir de voir que ces Provinces mêmes aportoient des obstacles à son dessein, & que bien loin de seconder ses bonnes intentions, elles les expliquoient mal. Tout ce qu'il pût obtenir des Etats Généraux, malgré les oposition d'Amsterdam, fut que le Secours envoyé aux Espagnols, seroit augmenté de douze Regimens d'Infanterie, & de seize cens Chevaux.

Il s'en faloit beaucoup que cela fût sufisant pour faire peur à la France. Aussi l'hiver n'eut pas plûtôt fini, que le Roi voyant qu'on tardoit à se déterminer sur les Conditions qu'il avoit ofertes, se mit à la tête d'une puissante Armée pour assiéger Luxembourg. Il fit déclarer en même tems aux Etats, qu'il n'entreprenoit ce Siége que pour faciliter la Paix, & que

si

Livre III. 1684. si les Espagnols vouloient lui ceder Luxembourg avec les Villages qui en dépendent ; il étoit prêt à leur rendre les Villes de Courtray & de Dixmude, aprés en avoir fait raser les Murailles & les Fortifications, à abandonner tout ce qu'il avoit pris depuis le 20. Août de l'année précédente, excepté Beaumont, Bouvignes, Chimay, & leurs dépendances, & à renoncer à toutes ses autres prétensions.

Les Etats firent de grandes instances auprés de l'Espagne, pour l'obliger à accepter ces ofres, pendant que le Siége de Luxembourg s'avançoit : Mais comme ils virent que cette Place étoit prise, & que les Espagnols n'étoient point encore déterminez, que les Ministres des Alliez, qui étoient assemblez à la Haye depuis le mois de Janvier, n'avoient rien fait jusques là, & que cependant le Roi de France les menaçoit eux-mêmes, ils prirent le parti de faire un Traité avec ce Prince le 29. Juin, par lequel ils s'engageoient à employer leurs

leurs sollicitations les plus pressan- Livre III. tes envers le Roi d'Espagne, pour 1684. l'obliger à accepter la Tréve de vint ans que le Roi de France lui ofroit, sous les conditions que je viens de dire : Ils promettoient de plus, que si le Roi d'Espagne ne faisoit dans six semaines ce qu'ils désiroient, ils retireroient leurs Troupes des Pays-Bas, & ne lui donneroient aucune assistance. L'Espagne voyant, que les Etats alloient l'abandonner, ne tarda pas à accepter la Tréve ; Et l'Empereur l'accepta aussi sous ces conditions, que le Roi garderoit Strasbourg, & tout ce dont il s'étoit saisi avant le mois d'Août dernier, & qu'il rendroit tout ce qu'il avoit pris depuis ce tems-là. De sorte que la Tréve fut signée à Ratisbone le quinzième Août.

Les Etats auroient bien souhaité que le Prince d'Orange fût compris dans le Traité qu'ils firent avec la France ; & c'est parce qu'on ne pût pas l'y faire entrer, que quelques Provinces se firent un peu presser pour la Ratification. Mais

Livre III. comme on vit que les sujets, que ce
1684. Prince avoit de se plaindre, étoient d'une longue discussion, & qu'on ne pouvoit s'acorder là-dessus dans un tems aussi court que celui qu'on s'étoit prescrit, on renvoya la chose à une autre fois.

Ce Prince étoit depuis long-tems le plus grand objet de l'Aversion de la France. Elle ne pouvoit souffrir qu'il eût borné ses Conquêtes, & qu'il eût méprisé ses ofres. C'est pour cela qu'elle ne laissoit échaper aucune ocasion de lui causer du chagrin, & il ne lui étoit pas difficile de faire ce qu'elle fit à l'égard d'Orange, puis que cette Ville étoit située au cœur du Royaume, & qu'elle n'avoit aucune espece de défense. Le Roi d'Angleterre fit bien [illegible] ce qu'il pût, pour faire faire [illegible] au Prince son Néveu, en la P[illegible]ne duquel il étoit sans doute [illegible]sé. Mais cependant il étoit [illegible] Ami du Roi de France, pour ne [illegible] lui pardonner toutes ces injures.

On savoit que ces deux Princes avoient toujours vécu dans une parfaite intelligence, lors même qu'ils

avoient

avoient paru se brouiller. Le Roi de France fournissoit des sommes considérables au Roi d'Angleterre, afin qu'il pût se passer de son Parlement, dont les résolutions étoient souvent contraires à sa Grandeur : Et le Roi d'Angleterre favorisoit les entreprises de la France, qu'il pouvoit peut-être arrêter lui seul. Nous avons veu qu'il s'étoit ligué avec elle dans l'année 1670, pour perdre les Hollandois qu'il haissoit mortellement, parce qu'ils n'avoient pas eu, ce lui sembloit, assez de respect pour lui. Si dans la suite il avoit rompu cette Ligue ; si même il avoit menacé de se déclarer contre la France, on étoit persuadé que ce n'étoit pas tant par un principe de jalousie ou de mécontentement pour son Allié, ou par un éfet de son affection, pour la Hollande, que parce qu'il ne pouvoit résister au désir ardent & aux importunitez de ses Peuples, qui lui demandoient tous les jours, par la bouche du Parlement alors assemblé, qu'il rompît absolument avec le Roi de France, comme avec l'Ennemi commun de

Livre III. 1684.

Livre III. 1684. toute l'Europe & de la Religion Protestante en particulier.

Il est certain que le Roi d'Angleterre n'avoit pas beaucoup d'attachement pour cette Religion. On lui avoit inspiré dés sa jeunesse du dégoût pour elle, en lui persuadant que c'étoient les Protestans les plus zélez de ses Royaumes, qui avoient donné la mort au Roi son Pere, par une suite de leur Créance sur l'autorité des Souverains ; & qu'au contraire ses Sujets Catholiques avoient toûjours été afectionnez à la Maison Royale ; que d'ailleurs les Princes Protestans étoient tous ses Ennemis, & qu'il n'y avoit que les Princes Catholiques, de qui il pût esperer d'étre rétabli & maintenu sur son Trône. S'il n'avoit pas tout-à-fait épousé les sentimens de l'Eglise Romaine, peut-être parce qu'il ne se soucioit guére de Religion, il favorisoit en secret tous ceux qui étoient dans ces sentimens. Mais le Duc d'Yorck son frére alloit beaucoup plus loin que lui. C'étoit un ardent Défenseur du Papisme, & un violent Ennemi de la Re-

Religion Protestante. Il travailloit de tout son pouvoir, quoi que sourdement, à afoiblir & à ruiner cette Religion, que ses Peres avoient établie, en atendant qu'il pût l'ataquer à force ouverte, & s'élever sur ses ruines. Il employoit tout le crédit, qu'il avoit dans l'Esprit du Roi, pour parvenir a ses fins. Mais comme le Roi étoit naturellement fort doux, & j'ose dire un peu timide, qu'il aimoit souverainement le repos & les plaisirs, & que le souvenir des troubles qu'il avoit vûs; lui en faisoit craindre de semblables, s'il venoit à rien innover, il n'acordoit pas à son Frere tout ce que son Frere vouloit : Et cette raison jointe avec le désir de régner, empêchoit sans doute le Duc de désirer au Roi une longue vie. Les bons Catholiques, qui étoient dans l'impatience de voir leur Religion sur le Trône, & qui attendoient bien davantage du Zéle de Jaques Second, que de celui de Charles Second, faisoient de leur côté des vœus ardens pour la mort du Roi. Livre III. 1684.

Livre III. 1684. Non contens de souhaiter sa mort, ils attenterent, plus d'une fois à sa vie. Dans l'année 1678, on découvrit une Conspiration terrible, que les Jesuites avoient tramée, & dont toutes les particularitez furent mises au jour, par un Jesuite nommé *Oates*, qui y étoit aussi entré, mais dont Dieu toucha le cœur. L'un des principaux Complices, & celui qui fut le premier executé, étoit *Edouard Colman*, Ecuyer & Secretaire du Duc d'Yorck. On trouva parmi ses papiers une grande quantité de lettres du Pere la Chaize Confesseur du Roi de France, par lesquelles il paroissoit qu'on travailloit à l'abaissement de la Religion Protestante en Angleterre, & que le Duc étoit le grand Mobile de ce Complot. Cela donna de violens soupçons contre lui. Le Roi même en parut frapé, quelque tendresse qu'il eût pour son Frere. Il lui ordonna de sortir de ses Royaumes, & le Duc en sortit en éfet au mois de Mars 1679, pour se retirer à Bruxelles. Car il n'avoit garde

garde de prendre la Hollande pour son azile, sachant bien qu'il n'y étoit pas aimé, & que le Prince d'Orange n'avoit pas lieu de le regarder de fort bon œil, comme de son côté il n'avoit pas beaucoup d'afection pour ce Prince. Livre III. 1684.

Aprés le départ du Duc d'Yorck, la Chambre Basse du Parlement dressa un Acte, par lequel elle le déclaroit incapable de succéder aux Couronnes d'Angleterre & d'Irlande, à cause de sa Religion, & à cause des liaisons qu'il avoit avec le Roi de France & la Cour de Rome. Elle l'excluoit de tous les Titres, de tous les Droits, & de tous les Revenus dépendans de ces Couronnes, sans pourtant en exclurre sa Postérité, si elle étoit Protestante: & elle lui défendoit de rentrer jamais dans les deux Royaumes, sous peine d'être traité comme Criminel de Leze-Majesté.

Cet Acte ne fut point signé par la Chambre Haute. Mais cependant il y avoit grande apparence qu'il seroit observé, veu la disposition où étoient les Peuples. Le

Livre III. 1684. Duc d'York en reçut un Chagrin mortel dans le lieu de son éxil, & comme il aprit bien-tôt aprés que le Roi étoit attaqué d'une fiévre maligne, qui le mettoit en danger, il craignit avec raison que si son Frere mouroit de cette maladie, jamais il ne lui succederoit. C'est-ce qui le fit résoudre à retourner à Londres; quelque danger qu'il y eût pour lui à entreprendre ce voyage. Le Roi le vit au pié de son lit lors qu'il s'y attendoit le moins. Mais comme ce Prince se portoit alors beaucoup mieux; le Duc d'York qui vit bien que sa présence ne pouvoit servir qu'à irriter les Esprits, se retira quelques jours aprés pour aller rejoindre la Duchesse d'York & les Princesses ses Filles qu'il avoit laissées à Bruxelles. Il alla ensuite avec elles à la Haye, où le Prince d'Orange le reçût d'une maniere qui répondoit à la qualité de Duc d'York, & à celle de son Beaupere; mais il n'y fit pas un fort long séjour.

Son voyage en Angleterre lui valut beaucoup. Le Roi n'oublia

rien

rien pour le faire revenir dans le Royaume, afin de recompenser les marques d'affection qu'il venoit d'en recevoir. Il en trouva bientôt une ocasion favorable. Comme il y avoit quelques troubles en Ecosse, il proposa à son Conseil de rapeller le Duc d'Yorck pour les calmer & il n'eut pas de peine à obtenir cela. Le Duc d'Yorck retourna donc en Angleterre, & passa d'abord en Ecosse, où il fut assez heureux pour dissiper les mutins qui y avoient pris les armes. Ces bons succés, joints avec la faveur du Roi n'empêcherent pas qu'on ne continuât à murmurer contre le Duc. On faisoit tous les jours des Libelles contre lui, où l'on tachoit de prouver qu'il étoit d'intelligence avec les Ennemis du Roi. Et le Parlement étant assemblé l'an 1680. La Chambre Basse renouvella l'Acte qu'elle avoit fait une année auparavant. Mais cet Acte ayant été presenté à la Chambre des Seigneurs il fut rejetté par la Pluralité des voix. Quelque tems aprés on découvrit

Livre III. 1684.

Livre III. une nouvelle Conspiration que l'on
1684. disoit avoir été faite contre la personne du Roi & celle du Duc d'Yorck. Les plus éclairez crûrent que le Duc d'York en étoit plûtôt l'auteur que l'objet, & que par un stratageme Jesuitique on avoit résolu de faire semblant d'en vouloir à ce Duc en même-tems qu'on poignarderoit le Roi en sa presence, pour empêcher qu'on ne crût que lui ou les Catholiques eussent part à ce complot. Mais quoi qu'il en soit on éxécuta à cette occasion un grand nombre de personnes, parmi lesquelles on envelopa plusieurs Protestans, qui avoient contribué à découvrir la Conspiration précedente, & que tout le monde croyoit innocens.

Ces éxécutions n'étoient pas encore finies, lors que le Roi fût attaqué d'une maladie si extraordinaire qu'on n'a pû s'accorder encore à la définir. On publia que c'étoit une Apoplexie: Mais bien des gens ont crû & croyent encore que ce pauvre Prince fut empoisonné, fondez sur le témoignage de

quel-

quelques Medecins qui le virent, Livre III.
& sur les divers symptomes de sa 1684.
maladie, qui ne dura que trois jours. Il mourut le 16. Février 1685, & le même jour le Duc d'York fut proclamé Roi par les Principaux Seigneurs du Royaume, sans que personne s'y opposât, quoi qu'à la rigueur sa Religion le rendit incapable de regner par les Loix des Parlemens. 1685.

Dés que ce Prince se vit sur le Trône, il fit assembler son Conseil, & aprés s'être plaint de ce qu'on *avoit voulu le faire passer pour entêté du Gouvernement Arbitraire & absolu*, il protesta que *pour montrer la fausseté de cette calomnie il feroit ses éforts pour conserver selon les Loix le Gouvernement Ecclesiastique & Politique dans l'état où il étoit; que comme il savoit que les Fondemens de l'Eglise Anglicane étoient ceux de la Monarchie, & que les Membres qui la composoient n'avoient jamais manqué à l'obéïssance, ni à la fidelité qu'ils devoient à leur Prince, il auroit toujours soin de les proteger & de les*

JACQUES II. 1685. *maintenir.* Nous verrons bien-tôt si ce Prince tiendra sa promesse.

La premiere chose qu'il fit aprés avoir été Couronné à Westmunster le 25. Mai, fut de se défaire sous divers prétextes de ceux qui lui avoient été les plus contraires dans le Regne précedent, & qu'il regardoit comme de grands obstacles à ses grands desseins. Oates qui avoit découvert la Conspiration de l'année 1678. fut un des premiers mal-traitez. Il avoit été autrefois Ministre dans l'Eglise Anglicane, & s'étoit ensuite jetté parmi les Jesuites qui le firent aller à Rome & de là en Flandres, afin de l'instruire des mysteres de la Cabale, & entr'autres de l'horrible dessein qu'elle avoit formé de se défaire du Roi de la Grande Brétagne par le fer ou par le poison. Oates entra dans ce dessein, & fut le porteur de diverses Lettres que les Jesuites de Flandres écrivoient là-dessus à ceux de Londres. Mais enfin il fut pénétré d'horreur pour cet éxécrable complot, & s'alla jetter aux piés du Roi afin de le lui découvrir. Son recit

étoit si circonstancié, & si bien soûtenu, qu'on ne douta point qu'il ne fût veritable dans toutes ses parties, quoi que tous ceux qui furent executez s'accordassent à nier le fait jusques à leur dernier soupir, sans doute parce qu'ils s'y étoient engagez par le serment horrible qui fut alors rendu public, & parce qu'ils vouloient sauver l'honneur de la Religion Romaine, & celui de l'ordre des Jesuites, dont ils étoient pour la plûpart. Ce qui contribua le plus à faire croire qu'Oates disoit vrai, c'est qu'aprés avoir découvert la Conspiration, il faillit une fois à être assassiné, aparamment par les ordres de ceux qu'il avoit denoncez, ou qui craignoient d'être envelopez dans cette affaire. Car il n'y avoit que ces gens-là qui eussent sujet de souhaiter sa mort. Il échapa de leurs embuches. Mais le Chevalier Edmond Godefroi ne fut pas si heureux que lui. Il étoit un des Juges Commis à l'examen de la Conspiration qui venoit d'être decouverte; & comme il fut trouvé mort dans un lieu à l'écart, où il avoit

Livre III. 1685.

été

Livre III. 1685. été jetté, aprés qu'on l'eut percé de plusieurs coups, tout le monde crut que c'étoit encore un éfet de la cruauté des Jesuites, qui vouloint intimider les Juges qu'on employeroit pour le procés de leurs Confréres.

Quoy qu'il en soit le Roi Jaques II. étant sur le trône, la Société voulut être réhabilitée. On produisit quelques témoins qui soûtinrent à Oates qu'il étoit un Parjure & un Colomniateur sans le lui prouver; & sur leur déposition le Roi fit condamner Oates à des peines qui étoient sans doute trop douces, s'il est vray qu'il fût coupable; je veux dire à être fouetté par la main du Bourreau, à souffrir une prison perpetuelle, & à être mis tous les ans au Pilori dans un certain jour.

Le Duc de Monmouth étoit alors à Bruxelles bien étonné de tout ce qui se passoit. On sait qu'il étoit Fils de Charles II. & d'une Demoiselle du Païs de Galles, qui avoit été une des premieres Maitresses de ce Prince, & à laquelle on disoit qu'il avoit fait des Promesses

messes de mariage, si même il ne l'avoit épousée secretement. Ce dernier Article est fort incertain. Mais quoy qu'il en soit, le Duc de Monmouth prétendoit être Fils legitime du feu Roi; le Roi ne l'avoit jamais reconnu pour tel, mais cependant il l'avoit toûjours distingué de ses enfans naturels qui n'étoient pas en petit nombre. Il lui avoit donné des Terres & des Charges si considerables, que le Duc d'York en étoit devenu jaloux, & avoit travaillé de tout son pouvoir à perdre le Duc de Monmouth dans l'Esprit du Roi. Le Roi s'étoit laissé gagner. Il avoit obligé ce fils, qu'il cherissoit tant, à se retirer de la Cour, & l'ayant rapellé quelque tems aprés, il l'avoit encore disgracié à diverses fois, jusqu'à ce qu'enfin il lui rendit ses bonnes graces, à condition qu'il sortiroit du Royaume, & qu'il feroit serment de ne jamais prendre les Armes contre le Roi, ni contre ses Successeurs. Il sembloit que cela suffisoit pour mettre le Duc d'York en sûreté. Mais lors que ce Duc

Livre III. 1685. eut la Couronne sur la tete, il crut que pour ne rien oublier de ce qui pouvoit l'affermir, il faloit se précautionner contre ceux qui y pouvoient tant soit peu prétendre. Il écrivit donc au Marquis de Grana, alors Gouverneur des Pays-Bas pour le prier de faire sortir le Duc de Monmouth des Terres du Roi d'Espagne, disant qu'il étoit Criminel de Haute-Trahison. Le Marquis n'osa refuser à ce Prince ce qu'il demandoit; de sorte que le Duc de Monmouth se voyant si maltraité, & ne sachant presque où chercher un Azile, qui fut assuré, résolut de perir ou de se vanger. Il trouva dans les Provinces Unies plusieurs Anglois mécontens, qui lui offrirent leurs services, & qui l'assurerent qu'il y avoit en Angleterre & en Ecosse une infinité de Protestans, qui ne pouvant voir la Couronne sur la tête d'un Roi Catholique embrasseroient son Parti dès qu'il paroitroit. Il se mit donc à la tête de ceux qui voulurent le suivre, & prit le chemin d'Angleterre, un peu après que les Comtes

 d'Ar-

d'Argile qui étoit le plus considé- Livre III.
rable de ses Partisans, se fut em- 1685.
barqué pour le Royaume d'Ecosse.
Le Roi étant averti du dessein du
Duc de Monmouth demanda aux
Etats Généraux qu'ils chassassent
des sept Provinces les Anglois re-
belles, qui y étoient répandus, &
dont il leur envoya une liste. Mais
toutes les recherches des Etats fu-
rent inutiles, quoi que fort exactes:
On ne trouva pas un seul de ceux
que le Roi demandoit. Ils s'étoient
tous mis en mer, & quelque dili-
gence qu'on aportât pour les faire
suivre, on ne pût attraper qu'une
petite Fregate.

Le Duc de Monmouth arriva
heureusement à la Rade de Limo
avec environ deux cens hommes.
Il se saisit sans peine de cette petite
Place, & fit répandre de là un Ma-
nifeste, dans lequel il déclaroit,
qu'il *avoit pris les Armes pour main-
tenir la Religion Protestante & les
Privileges de l'Angleterre, pour ré-
parer les Infractions qui avoient été
faites aux Loix du Pais, & pour
délivrer le Royaume de l'Usurpation*

1685. Le Roi défendit à tous ses sujets de distribuer ou de lire cet Ecrit, sous peine d'être traitez comme Criminels de Leze Majesté; & après avoit donné avis de ce qui se passoit à son Parlement, qui étoit alors assemblé, & dont tous les Membres lui promirent d'exposer leurs biens & leurs vies pour la conservation de sa personne & de sa Couronne, il fit un Edit par lequel il déclaroit le Duc de Monmouth & ses Adherans Traîtres & Rebelles; & promit cinq mille livres sterlins à celui qui lui livreroit ce Duc mort ou vivant. En même tems le Roi fit avancer ses Troupes vers Lime, sous la conduite du Duc d'Albemale. Il avoit rapellé depuis peu trois Régimens Anglois & trois Régimens Ecossois, qui étoient au service des Etats. Cela joint avec quelques nouvelles levées, faisoit une Armée plus nombreuse qu'il ne faloit pour être oposée à celle du Duc de Monmouth.

Si le Roi avoit demandé du secours aux Etats, il est certain qu'ils lui

lui en auroient donné. Le Prince d'Orange lui en ofrit en leur nom, en même tems qu'il lui ofrit son Bras & ses soins. Mais le Roi ne jugea pas à propos d'accepter ces ofres, soit parce qu'il ne croyoit pas avoir besoin de personne pour se soûtenir, soit parce qu'il ne vouloit pas partager la Gloire d'avoir sauvé sa Couronne avec un Etat & avec un Prince, qu'il n'avoit jamais aimez, & à qui par conséquent il ne souhaitoit point d'avoir des Obligations de cette importance. Livre III. 1685.

Le Duc d'Albemale s'aprocha donc du Duc de Monmouth, pendant que le Duc de Monmouth s'avançoit vers lui. Ce dernier s'étoit flaté que son Armée grossiroit considérablement à mesure qu'elle marcheroit. Mais elle ne se trouva composée que d'un peu plus de quatre mille hommes, lors qu'elle arriva auprés du lieu où étoient les Troupes du Roi. Quelque disproportion qu'il y eût entre les deux Armées, le Duc de Monmouth se résolut à combatre, parce qu'il vit bien que tout dépendoit du gain d'u-

Livre III. d'une Bataille, qu'il ne pouvoit a-
1685. vancer sans cela, & que s'il recu-
loit, ou s'il attendoit qu'on vint à
lui, il couroit risque d'être envelo-
pé. Il alla donc attaquer l'Armée
Royale, qui étoit alors campée à
Weston, & il la chargea d'abord
avec beaucoup de furie. Mais il
trouva des gens qui lui répo[illegible]
rent trés-bien, & sa Cavaleri[illegible]
tarda pas long-tems à lâcher le[illegible]
de sorte que son Infanterie é[illegible]
découvert, la Cavalerie du R[illegible]
mit en desordre. Le Comba[illegible]
cependant fort opiniâtre, & la V[illegible]
ctoire sembloit balancer sur le p[illegible]
qu'elle devoit prendre. Mais [illegible]
elle se tourna si bien du côté [illegible]
Troupes du Roi, que l'Armé[illegible]
Duc de Monmouth fut [illegible]
ment dissipée, ou taillée [illegible]
ces. Une bonne partie des [illegible]
cipaux Chefs demeurérent [illegible]
place, & la plûpart des autre[illegible]
rent faits prisonniers.

On crut que Milord Gray, à [illegible]
le Duc de Monmouth avoit do[illegible]
le Commandement de sa Caval[illegible]
l'avoit trahi lâchement; que sans [illegible]

le

la l'Armée Royale auroit été batuë, Livre III.
& que peut-être le Duc se seroit 1685.
rendu Maitre de tout le Royaume. Cependant Milord Gray fut trouvé parmi les Fugitifs, vêtu en Paysan; & méné jusques à Londres, où on lui fit son procés, sans doute parce qu'il le voulut ainsi pour couvrir la honte de sa Trahison: Car aprés tout, il fut peut-être le seul de tous les Coupables, à qui on fit grace. Il s'en falut beaucoup que le Duc de Monmouth fût traité aussi doucement. Il s'étoit sauvé de la mêlée avec cinquante Chevaux, aprés avoir beaucoup mieux fait qu'on n'auroit osé atendre de lui. Mais il se vit bien-tôt abandonné de tous ceux qui l'avoient suivi, & contraint d'errer tout seul dans la campagne, jusqu'à ce qu'on le trouva derriere une haye, où il s'étoit allé cacher. La crainte de la Mort l'avoit saisi d'une telle maniere, qu'il n'est point de bassesse qu'il ne fit pour obtenir sa Grace du Roi. Il lui écrivit dés qu'il fut arrêté, pour lui témoigner la douleur qu'il avoit de sa Revolte, &

Livre III. pour se décharger de ce crime sur
1685. des personnes malicieuses, qu'il a-
voit eu, disoit-il, le malheur de
rencontrer, & qui l'avoient porté
à prendre les Armes contre son in-
clination. Il prioit instamment le
Roi de lui acorder la faveur de par-
ler à lui, disant qu'il avoit des avis
importans à lui donner : Et lors
qu'il fut arrivé à Londres, il réi-
téra plusieurs fois la même deman-
de. Le Roi lui acorda enfin ce
qu'il désiroit, à la priére de la Rei-
ne Douairiére. Le Duc de Mon-
mouth eut la permission de le voir.
Il se jetta d'abord à ses pieds; il lui
confessa son crime dans des termes
tout à fait touchans; & le conjura
les larmes aux yeux de l'exemter du
suplice qu'il meritoit. Il l'assûra
qu'il ne se repentiroit point de lui
avoir fait Grace, qu'outre la gloi-
re qu'il recevroit de sa Générosité,
il trouveroit en lui une Reconnois-
sance éternelle, & une Fidelité à
toute épreuve. Il lui allégua des
exemples de plusieurs Grands Prin-
ces, qui avoient pardonné à d'aussi
Criminels que lui, & qui s'étoient
aquis

aquit par là une belle Réputation. Livre III.
Enfin il représenta au Roi qu'il ne 1685.
pouvoit le faire mourir sans répandre de son propre sang. Mais tout cela ne fut pas capable de fléchir ce Prince. Il dit au Duc pour toute réponse, qu'il voudroit pouvoir lui pardonner, mais que son Crime étoit d'une trop grande conséquence pour demeurer impuni: Et le lendemain il signa l'Arrêt de sa mort; si bien que ce Duc également malheureux & imprudent perdit la Tête sur un échafaut.

Le Comte d'Argile, qui étoit allé en Ecosse, n'eut pas de meilleurs succés que le Duc de Montmouth, pour lequel il agissoit. Les Troupes qu'il ramassa d'abord se dissipérent bien-tôt; & il se vit poursuivi de tous côtez par des Partis de l'Armée Royale, dont l'un le batit un jour avec quelques poignées de gens qui lui restoient. Peut-être qu'il n'auroit pas été reconnu, s'il n'avoit crié imprudemment, se sentant blessé; *Ah, Malheureux Argile!* Mais dés qu'on entendit ce mot, on le saisit, & on l'amena à Edimbourg,

Livre III. 1685. bourg, où il fut décapité le 9. de Juillet, neuf jours avant le Duc de Monmouth. Le Roi ne se contenta pas de ces deux Exécutions. Il crut que pour affermir son Trône, & pour s'élever à ce dégré d'Indépendance où il aspiroit, il devoit tâcher de se faire craindre, plûtôt que de se faire aimer, & qu'il ne pouvoit mieux commencer son Régne que par des éxemples de sevérité; qui intimidassent tous ceux qui pourroient avoir envie de s'oposer à ses desseins. Il fit donc faire une recherche éxacte de tous ceux qui avoient trempé dans la révolte du Duc de Monmouth: & comme c'étoit dans la partie Occidentale d'Angleterre que ce Duc avoit ramassé ses Troupes, le Roi y envoya George Jeffrey avec quatre Juges, pour faire le procés à tous ceux qui se trouveroient coûpables. Cet homme qui étoit naturellement fort cruel, & à qui par conséquent une Commission de cette nature convenoit trés-bien, éxécuta les Ordres du Roi avec une rigueur inoüie. Il fit mourir une

une infinité de personnes, parmi lesquelles furent mêlez plusieurs Innocens. Parce qu'il n'avoit pas assez de Potences pour faire pendre tous les condamnez, il se servoit des Arbres pour cela, si bien qu'on voyoit les Grands chemins remplis de corps morts. Ce Barbare s'en faisoit honneur. Il se vanta à son retour à Londres, d'avoir fait mourir plus de gens lui seul par la main du Bourreau, que tous les Juges du Royaume ensemble n'en avoient condamné depuis le Régne de Guillaume le Conquerant. Et certes il avoit quelque sujet de se féliciter de sa cruauté, puis qu'elle lui valut la Charge de Chancelier, qui est la premiere Charge du Royaume d'Angleterre. Toutefois le Roi sembla se lasser de voir répandre tant de sang. Il voulut que les peines des Rebelles fussent adoucies, & qu'on envoyât tout ce qui en restoit dans les Iles de l'Amerique, aprés avoir coupé les oreilles à la plûpart.

Le Roi voiant qu'il avoit étoufé si heureusement une Rebellion qui paroissoit d'abord aussi dangereuse,

Livre III. 1685.

crut qu'il n'avoit plus rien à craindre, que desormais personne n'oseroit lui résister, qu'il pourroit faire impunément tout ce qu'il voudroit, & que le tems étoit venu d'éxécuter le grand dessein, qu'il avoit formé de détruire la Religion Protestante dans ses Royaumes, & d'y établir le Gouvernement Arbitraire.

Le Roi de France le poussoit à cela par un éfet de son Zele pour la Religion Romaine, & peut-être aussi parce qu'il vouloit se rendre nécessaire à son Allié, & l'engager fortement dans ses interêts, en lui faisant entreprendre des choses qui sembloient lui devoir être fort avantageuses, mais qu'il ne pouvoit éxécuter sans le secours de la France. Ce Prince qui est naturellement fort habile, & qui a de bons Conseillers, avoit toûjours veu que l'Angleterre étoit de tous les Etats de l'Europe celui qui pouvoit aporter le plus d'obstacles à son agrandissement, & qu'ainsi il lui étoit important de s'en assurer. C'est pour cela qu'il n'avoit épargné ni ses soins,

ni

ni son argent pour se conserver l'amitié de Charles II. qu'il s'étoit ligué avec lui pour la Conquéte des Provinces Unies, & qu'il avoit ensuite fait la Paix à sa sollicitation, de peur de se l'attirer pour Ennemi. Il étoit encore de meilleure intelligence avec Jaques II. Il ne faisoit rien qu'il ne lui communiquât, & on ne doutoit point qu'il n'y eut un Traité secret entre ces deux Princes, par lequel ils s'étoient engagez à se secourir mutuellement contre tous leurs Ennemis, à abolir, chacun dans ses Etats, la Religion Protestante, & à attaquer ensuite leurs voisins de la maniere qu'ils jugeroient à propos. Livre III. 1685.

Ce qui le fait d'autant plus croire, c'est que le Roi de France ne vit pas plûtôt le Roi d'Angleterre, bien affermi sur son Trône, qu'il frapa le dernier coup sur ses Sujets Protestans, à la ruine desquels il n'avoit travaillé jusques là que par des voyes indirectes, & qui paroissoient fort lentes. Il y avoit plus de vint ans qu'il avoit commencé à les mal-traiter de la maniere que

Livre III. nous l'avons vû. On étoit si per-
1685. suadé de sa douceur & de sa sagesse, qu'on ne croyoit point qu'il vint jamais à des violences ouvertes pour achever l'éxécution de son dessein. Et s'il n'en fut point venu là il est certain que la Réformation auroit long-tems subsisté dans son Royaume toute afoiblie qu'elle étoit. Mais on le vit tout d'un coup se dépouiller de la générosité dont il faisoit profession, & des restes de cet amour paternel que les Souverains doivent à tous leurs Sujets, pour réduire aux dernieres extrémitez la partie de son Peuple, qui lui avoit témoigné le plus de fidelité dans un tems où son Royaume étoit tout en feu, & où il craignoit justement de voir mettre sa Couronne sur une autre tête. On le vit renoncer à toute la véritable Gloire qu'il pouvoit avoir aquis jusques là, pour courir aprés l'honneur prétendu que ses mauvais Conseillers lui avoient persuadé qu'il retireroit de la destruction d'une prétenduë Hérésie. Il ne fit pas un scrupule de casser un Edit que son Ayeul avoit fait,
sous

ſous le titre de perpetuel & d'irré-vocable, & que lui-même avoit autrefois confirmé, pour témoigner ſa reconnoiſſance à des gens qui venoient de lui rendre de grands ſervices. Il n'eut point de honte d'envoyer ſes Troupes dans les maiſons de ces gens là pour les piller, pour les ſaccager, pour exercer ſur eux toutes ſortes de cruautez, juſques à ce qu'elles les euſſent obligez à abjurer leur Religion, quoi qu'on ſût tres-bien que ces malheureux ne le pouvoient faire ſans trahir leur conſcience, ſans ſe rendre coupables d'Hypocriſie, ni par conſequent ſans mériter d'être conſumez par les flammes de l'Enfer.

Livre III. 1685.

Je ne puis parler de ſens froid de ces violences, non pas tant parce qu'elles ſont injuſtes & énormes en elles mêmes, qu'elles ont donné la mort à un grand nombre de perſonnes, qu'elles ont fait une infinité de miſerables & de criminels, que parce que certains Auteurs ont aujourd'hui l'impudence de les conteſter. Sans doute qu'ils en ont honte, &

Livre III. 1685. que ne pouvant les cacher à nôtre Siécle, ils esperent que pour le moins les Siécles suivans en douteront sur leur témoignage. C'est pour cela qu'ils donnent si hardiment des démentis à ceux qui en parlent ou qui en écrivent. Mais ils ont beau faire la Verité Triomphera de tous leurs déguisemens. La Postérité ajoûtera foi à ceux qui travaillent aujourdhui à l'en instruire; & qui sont d'autant plus dignes d'être crûs que la plûpart ne rapportent que ce qu'ils ont vû; & à quoi ils ont eu part. Mais reprenons le Fil de nôtre Histoire.

Comme le bon succés des Armes du Roi d'Angleterre hâta la ruine des Protestans de France, aussi le bon succés de la persecution de France donna du courage au Roi d'Angleterre, & le fit travailler à l'abaissement des Protestans de ses Royaumes avec plus d'esperance, & avec plus d'ardeur qu'il n'en auroit eu sans cela. Il avoit besoin de Troupes, non pas pour faire d'abord des violences pareilles à celles de France, mais pour être en état d'en

d'en faire lors que le tems en seroit Livre III.
venu, & pour intimider dés lors tous 1685.
ceux qui pourroient avoir envie de s'opposer à ses volontez. La revolte du Duc de Monmouth lui avoit donné occasion de faire une petite Armée. Il devoit la licentier aprés la défaite de ce Duc, selon les Loix du Royaume, qui défendent au Roi d'entretenir des Troupes en tems de Paix. Mais au contraire il donna des Commissions pour de nouvelles levées, & se disposa à faire un armement d'environ quatre-vingt Vaisseaux. Il n'en allégua pas d'autre raison à son Parlement que l'honneur & la sureté de la Nation, qui demandoient, disoit-il, qu'elle eut de bonnes Troupes sur pié, pour se défendre contre les étrangers qui voudroient l'insulter, & pour chatier ceux qui exciteroient des troubles dans son propre sein. Et parce qu'il jugea bien qu'on trouveroit mauvais qu'il ne donnât les Charges militaires qu'à des gens qu'on savoit être Catholiques, ce qui étoit encore contre les Loix, il fit connoître qu'il ne prétendoit point

Livre III. 1685. être inquieté là-dessus, que tous ceux à qui il avoit donné des Charges lui étoient connus, qu'ils avoient servi sous lui avec beaucoup de fidélité, & qu'il n'avoit pas dessein de se priver à l'avenir de leurs services, ni de leur faire du chagrin.

La Chambre des Communes résolut de donner au Roi sept-cens-mille livres Sterling, afin qu'il les employât comme il lui plairoit. mais elle eut quelque peine à digérer que le Roi se dispensât de l'observation des Loix du Royaume de sa propre Autorité, & sans l'aveu du Parlement. Elle lui présenta là-dessus une Adresse trés-respectueuse, qui contenoit en substance, que tous ceux qui faisoient profession de la Religion Romaine ayant été déclarez incapables d'exercer aucune Charge Politique ou Militaire, par un Acte passé sous le Régne de Charles II, cette incapacité ne pouvoit être levée que par un autre Acte du Parlement oposé à celui-là, & que la Chambre des Communes préparoit un Bill là-

dessus

dessus, qui pourroit être passé en Acte par les deux Chambres, & dont sa Majesté seroit satisfaite. Le Roi trouva que la Chambre des Communes, se donnoit trop de liberté; Il lui fit une Réponse assez fiere dont elle fût d'abord émuë; Mais ensuite il trouva moyen de se la rendre favorable, en cassant les Membres de ce Corps qui lui étoient les plus contraires, & en gagnant ou intimidant les autres.

Livre III. 1685.

Aprés que le Roi eut obtenu de son Parlement à peu prés ce qu'il desiroit, il fit plusieurs démarches qui ne marquoient que trop ses intentions, & qui étoient comme des Préambules & des Acheminemens au grand dessein qu'il avoit. Il défendit à tous ses Sujets de faire des feux de joye dans le jour où l'on célébre en Angleterre la mémoire de la Conspiration des Poudres, afin d'éteindre peu à peu le souvenir de cet évenement qui fait tant de honte au Papisme. Il fit dire à l'Evêque de Londres, Prelat fort zelé pour la Religion Protestante de

Livre III. ne se trouver plus au Conseil privé,
1685. & en même tems il lui ôta la qualité de Doyen de la Chapéle du Roi, pour en revêtir l'Evêque de Durham. Il disgracia l'Evêque d'Ely parce qu'il avoit prêché à Withal contre la Religion Romaine, quoi qu'il eut prêché avec beaucoup de moderation. Il fit arrêter plusieurs Seigneurs, qui passoient pour bons Protestans, sous pretexte qu'ils avoient eu part à la révolte du Duc de Monmouth, & il en fit exécuter quelques uns. Il continua à faire entrer dans le Royaume une infinité de Catholiques Etrangers, & sur tout des Prêtres & des Religieux. Enfin il parut une Médaille, qu'on crut avoir été frapée par l'ordre du Roi, où l'on voyoit d'un côté l'image de ce Prince, & de l'autre un Lion couronné qui tenoit un Globe d'une de ses Griffes, avec ces paroles menaçantes, *Nemo me impunè lacesset: Personne ne s'en prendra à moy impunément.*

On peut dire qu'alors les Jésuites gouvernoient absolument le Royaume.

me. Le Confesseur du Roi étoit Livre III.
de cet ordre. Il avoit séance dans 1685.
le Conseil Secret, & il se servoit de l'ascendant que son Caractere lui donnoit sur l'Esprit du Roi, pour faire faire à ce Prince tout ce qu'il plaisoit à la Societé. Les moiens les plus propres à afoiblir les Protestans, étoient de perdre les plus zélez d'entr'eux, sous quelque prétexte, d'éloigner des Charges ceux qui en avoient, ou qui pouvoient y prétendre, d'accroître le nombre des Catholiques, & de semer ou plûtôt d'entretenir & d'augmenter la division parmi les divers Partis, qui composent ce qu'on apelle la Réformation. La Societé mit en œuvre ces quatre moyens avec sa malignité & son adresse ordinaire. Premierement elle supposa des Conspirations, qui quelque mal prouvées 1686.
qu'elles fussent servirent à faire mourir plusieurs Protestants, à dépouiller d'autres de leurs biens, & à les rendre tous suspects à sa Majesté. En second lieu elle établit des fonds pour recompenser liberalement ceux qui voudroient entrer

Livre III. 1686. dans la Religion Catholique. En troisiéme lieu, elle obligea le Roi à éloigner insensiblement des Emplois tous les Protestans, pour en revêtir des Catholiques, ou des gens, qui étant sans Religion, n'avoient aucun interêt à contrecarrer ses desseins. Enfin les Jesuites tâcherent de s'attirer l'amitié des Non-Conformistes qu'ils avoient persecutez à outrance sous le Régne précédent, en leur faisant croire que leurs intérêts étoient liez avec ceux des Catholiques, & qu'ils devoient se joindre avec eux pour obtenir une entiere Liberté de Conscience, c'est à dire, pour avoir les mêmes Priviléges que ceux de l'Eglise Anglicane.

Bienque le Roi se donnât la liberté de dispenser des Loix de son propre Chef, il souhaitoit cependant d'être autorisé pour cela par ses Parlemens. Il prorogea plusieurs fois le Parlement d'Ecosse, parce qu'il ne lui étoit pas assez favorable. Mais enfin il y fit propo-poser de modifier les Loix du Test ou les Loix Pénales, qui avoient

été

été faites contre les Catholiques Romains. Ces Loix furent premiérement établies en l'année 1673. Elles défendent aux Papistes de s'assembler pour l'éxercice de leur Religion : & ordonnent à tous ceux qui sont avancez à quelque Charge publique de communier trois mois aprés dans une Eglise Paroissiale, à la maniere de l'Eglise Anglicane, de le prouver à la Chancelerie par de bons Témoins, & de renoncer avec Serment au Dogme de la Transsubstantiation, sous peine de perdre leur Charge, & de payer de grosses Amandes. On renouvella ces Loix en 1678, & on ajoûta au Serment *du Test*, ou du Témoignage, qu'on renonçoit généralement à tous les Articles de Foi du Papisme, & qu'on croyoit que cette Religion étoit idolâtre. Tous ceux qui vouloient avoir entrée dans le Parlement, ou posseder quelque Emploi dans la Guerre, ou dans la Justice ; devoient jurer cela. C'étoit une fâcheuse nécessité pour les Créatures du Roi, qui auroient bien voulu n'être pas obligez à se

par-

Livre III. 1686. parjurer. Cependant le Roi n'osa pas demander encore l'entiére cassation des Loix du Test, mais seulement l'abolition des peines, ausquelles ces Loix condamnent les Catholiques, qui font des Assemblées pour l'exercice de leur Religion.

Douze Commissaires que le Parlement nomma pour éxaminer la demande du Roi, dresserent un Acte, qui permettoit aux Papistes de s'assembler, mais seulement en particulier, & sans préjudice des Loix, qui les excluoient de toutes sortes de Charges. Cependant cet Acte trouva de si grandes oppositions dans le Parlement, que le Roi desespérant de le faire passer, dépêcha un Courier en Ecosse avec des Ordres pour rompre cette Assemblée.

Ce mauvais succés ne l'empêcha pas de pousser sa pointe. Il fit assembler les douze Juges du Royaume d'Angleterre, pour déliberer si le Roi pouvoit dispenser ceux à qui il donnoit des Charges de prêter le Serment du Test : Et ces Juges qui lui étoient dévoüez,

con-

concluront presque tous pour l'affirmative. Ils déclarérent que le Roi avoit le Droit de dispenser de toutes les Loix qu'on nommoit *Pénales*, lors qu'il le jugeoit nécessaire. De sorte qu'en vertu de cette décision, les Catholiques connus pour tels, furent élevez sans détour aux plus grandes Charges. Livre III. 1686.

Sous prétexte que les Rois d'Angleterre portent le titre de Chefs de l'Eglise Anglicane, depuis la Réformation, & que le Roi faisant profession de la Religion Romaine, ne pouvoit se mêler des Afaires de cette Eglise Protestante, il établit sept Commissaires, pour en juger souverainement en qualité de ses Subdéléguez, & il leur donna une si grande autorité, qu'il n'y avoit presque rien qu'ils ne pûssent faire dans les matiéres qui étoient de leur ressort. Ils avoient droit de rechercher tous ceux qui étoient accusez de crimes Ecclésiastiques, & d'éxercer contr'eux les plus grandes rigueurs de la Discipline, de leur infliger même des peines civiles. Ils pouvoient établir de nouveaux Régle-

Livre III. 1686.

glemens s'ils le jugeoient à propos, & abolir ou réformer les Loix déja faites : Et il leur étoit permis d'exercer leur Commission par tout le Royaume, de visiter les Eglises, les Universitez, les Ecoles, les Hôpitaux, pour y faire tels changemens, & pour y donner tels ordres qu'il leur plairoit.

L'Evêque de Londres fut un des premiers maltraitez par cette Chambre. Le Roi lui avoit ordonné de suspendre un Ministre de sa dépendance, qui avoit prêché un peu fortement contre la Religion Romaine, & ce Prélat ayant examiné la chose, & trouvant que le Prédicateur n'avoit rien dit qui ne fût trés-conforme aux sentimens de l'Eglise Anglicane, ne l'avoit pas jugé digne de suspension ; Mais il s'étoit seulement contenté de lui recommander de précher desormais la Controverse avec un peu plus de modestie. Le Roi ne pouvoit lui pardonner cela. Il le fit donc citer dans la Chambre Ecclésiastique:

Et.

Et quoi que l'Evêque de Londres justifiât clairement qu'il n'avoit pas le Droit de suspendre le Docteur Scharp dans le Cas où il se trouvoit, il fut suspendu lui-même de sa Charge pour tout le tems qu'il plairoit à Sa Majesté. Livre III. 1686.

Le Roi ne trouvant aucune oposition à ses volontez, commença à ne plus garder de mesures. Tout le monde étoit surpris de la diligence avec laquelle il travailloit à son grand Ouvrage, & du peu de dificulté qu'il y rencontroit, & l'on voyoit bien que s'il continuoit à aller de ce pié, c'en étoit fait dans peu de la Religion Protestante.

Afin qu'il n'arrivât aucun soulévement le Roi fit désarmer tous ceux de ses Sujets que leur Naissance ou leur Profession n'obligeoit pas à porter les Armes. Aprés cela il donna des Eglises aux Catholiques en Irlande, en Angleterre & à Londres même, & de peur qu'on ne s'éfarouchât de ces Innovations il acorda à toutes les Sectes Protestantes, qui diférent de la Religion Anglicane, les mêmes Priviléges qu'il

acordoit

Livre III. acordoit aux Catholiques. Il fit
1687. publier dans ses trois Royaumes une Proclamation, par laquelle il donnoit une entiere Liberté de Conscience à tous ceux qui faisoient profession du Christianisme; il permettoit aux Presbyteriens de s'assembler dans des maisons particulieres, mais sur tout il déclaroit les Catholiques Romains, capables d'exercer toutes les Charges & tous les Emplois du Royaume; les dispensoit de tous les Sermens qui pouvoient les empêcher d'y prétendre, & cassoit *en vertu de son Autorité Souveraine & de sa Puissance absolue* toutes les Loix qui avoient été faites contr'eux par les Parlemens. Ce dernier Article parut si hardi, qu'on ne comprenoit pas comment le Roi avoit osé aller jusques-là. Cependant les Presbyteriens & les Sectaires reçûrent avec joie la Proclamation, éblouis par les douceurs de la Liberté qu'elle leur offroit, & qui étoit d'autant plus agréable pour eux, que la plûpart avoient été exposez à une cruelle Persecution sous le Regne précédent. Ils pre-

presenterent de toutes parts au Roi des Adresses où ils le remercioient en termes extrémement forts de cet éfet de sa bonté. Le Roi auroit bien voulu que les Episcopaux le remerciassent aussi de la disposition où il disoit être de les proteger, & de leur conserver tous leurs Privileges, comme si c'étoit une grande grace qu'il leur faisoit. Mais ceux-ci ne purent jamais s'y resoudre, quelques éforts que fissent les Evêques de Cour pour les y porter. Ils virent bien qu'on vouloit les abatre les premiers, & qu'on n'endormoit le reste des Protestans que pour les empêcher de voir le danger qui les menaçoit tous également. Les plus sages Presbyteriens le virent aussi; & c'est pourquoi ils commencerent alors à se raprocher des Episcopaux, & à regarder comme leurs Freres ceux qu'ils regardoient auparavant, comme leurs plus grands Ennemis. Il y eut à cette occasion entre les deux partis plusieurs Conferences dont on verra bien-tôt l'éfet. Livre III. 1687.

Jusques-là les Moines n'avoient osé

Livre III. 1687. osé paroître en public que sous des habits séculiers, bien loin d'avoir des maisons publiques, ou d'être Membres des Universitez. Mais cette année les Jesuites obtinrent la permission d'ériger un Colége dans l'Hôtel de Savoye: & à peu prés dans le même tems le Roi ordonna à l'Université de Cambrige de recevoir Maître aux Arts un Religieux appellé Francis. L'Université ne voulant pas obéïr, le Vice-Chancelier & quelques-uns des Principaux Docteurs furent citez devant les Commissaires Ecclesiastiques pour rendre raison de leur desobéïssance. Ils representerent à cette Chambre que leur Université avoit des Réglemens qu'ils avoient juré d'observer, lors qu'ils étoient entrez dans leurs Charges: & que selon ces Réglemens faits en consequence de divers Actes des Parlemens, personne ne pouvoit être reçu à aucun degré sans avoir prêté auparavant les Sermens de Fidelité & de Suprematie. De sorte que le Moine Francis ayant refusé de prêter ces Sermens, ils n'avoient pû le recevoir sans mériter

riter lès peines portées par les Loix. Livre III.
Mais quelques bonnes que fussent 1687.
ces raisons le Vice Chancelier ne laissa pas d'être suspendu de sa Charge, & les Docteurs s'estimérent heureux d'en étre quites pour des Censures & des menaces.

Il arriva une Afaire assez semblable à celle-là dans l'Université d'Oxford. Le Colége de la Madelaine ayant établi depuis peu un nouveau Recteur selon la forme ordinaire, le Roi voulut qu'on le démit, pour mettre à sa place l'Evêque d'Oxford, qui étoit fort avant dans la faveur, & par conséquent fort suspect aux Protestans. Le Colége s'en excusa sur ce qu'il ne pouvoit se dépouiller de ses Droits. Ceux qui en étoient les principaux Membres furent obligez de comparoître devant les Commissaires Ecléſiastiques. On leur demanda pourquoi ils n'avoient pas observé les Ordres du Roi. Ils répondirent qu'ils n'avoient reçû ces Ordres qu'aprés avoir fait un Recteur, & que ce Recteur aiant été établi selon les Loix de l'Université, &

Livre III. ayant déja prêté le Serment, on ne
1687. pouvoit le dépouiller de sa Charge.

Là dessus les Commissaires déposérent le Recteur & le Vice-Présïdent, & suspendirent quelques autres des Principaux du Colége. Mais ceux-ci protesterent contre ce Jugement, résolus de s'en tenir à leur Nomination, comme à la seule légitime. La Chambre Ecclesiastique fut changée peu de tems aprés. Les nouveaux Commissaires se transporterent à Oxford, & citerent par devant eux le Recteur de la Madelaine pour le sommer de renoncer à sa Charge. Il s'en défendit tant qu'il pût; mais enfin on l'obligea par une pure violence à quiter son logement, & on le priva de ses révenus pour en mettre en possession l'Evêque d'Oxford. Une bonne partie des Membres du Colége refusant de reconnoître cet Evêque pour leur Recteur, on en déposa jusqu'à vint six: & quelque tems aprés le Roi fit chasser du Colége un grand nombre d'Ecoliers qui ne vouloient pas se soûmet-

mettre, & nomma pour cette Maison douze Oficiers, parmi lesquels il y avoit un Jesuite. Livre III. 1687.

Pendant que cette afaire étoit sur le tapis, on vit en Angleterre une Cérémonie qu'on n'avoit vûë depuis fort long-tems, mais qui excita l'indignation & les murmures du Peuple, autant que sa curiosité. L'Envoié du Pape qui étoit auprés du Roi depuis son avenement à la Couronne, ayant été déclaré Nonce, fit son entrée publique à Windsor en cette qualité, & eut Audienee du Roi & de la Reine de la même maniere que les Ambassadeurs des têtes couronnées. A la veille de cette Cérémonie, le Duc de Sommerset, premier Gentilhomme de la Chambre, qui étoit ce jour là de quartier, reçut ordre d'aller prendre le Prelat dans son Hôtel; Mais il s'en excusa par cette raison que selon les Loix du Roïaume, on ne pouvoit avoir aucun commerce avec les Ministres de la Cour de Rome, sans se rendre coupable de Trahison. Et le Roi fut si irrité de son refus qu'il le priva de

Livre III. sur le champ de tous ses Emplois.
1687. Il donna sa Charge de premier Gentilhomme de la Chambre au Duc de Grafton, qui ne fut pas aussi scrupuleux que venoit de l'être son Prédécesseur.

Quelques mois auparavant le Roi avoit dépouillé le Duc de Roch[illegible] ter de sa Charge de grand Tres[illegible] rier, pour de bien moindres [illegible] sons, ou plûtôt sans aucune [illegible] qui parût. Car il déclara [illegible] étoit trés satisfait de la conduite [illegible] Seigneur, mais que sa Charge ét[illegible] trop considerable pour être exer[illegible] toute entiere par une seule [illegible] sonne, il vouloit la partager en [illegible] plusieurs. Et tout le Monde [illegible] que la veritable cause de la disg[illegible] du Duc étoit le peu d'égard [illegible] avoit eu pour les sollicitati[illegible] Roi, qui le pressoit depuis [illegible] tems de changer de Religion, [illegible] qui pour l'y obliger avoit fait [illegible] une Conference entre deux [illegible] dictins, & deux Docteurs Réform[illegible] dans laquelle les premiers avo[illegible] eu du desavantage, & qui au [illegible] n'avoit rien produit.

Tous

Tous les jours il arrivoit des disgraces de cette nature aux Protestans les plus zélez; sur tout depuis que le Roi avoit fait publier sa Proclamation pour la Liberté de Conscience. Non seulement les Catholiques étoient admis à toutes sortes de Charges en vertu de cette Proclamation, les Protestans en étoient exclus presque entiérement, parce que le Roi le vouloit ainsi, & que sa seule volonté avoit plus de force que toutes les Loix du Royaume. Ce Prince desiroit pourtant de faire aprouver sa conduite au Parlement; & s'il avoit plusieurs fois prorogé, & enfin cassé celui qui l'avoit afermi sur le Trône, ce n'étoit que dans l'esperance d'en pouvoir assembler un autre qui lui seroit plus favorable. Lors qu'il vit que les choses étoient sur un pié à lui promettre un bon succés, que ses Sujets commençoient à s'acoûtumer au joug, & qu'ils le craignoient assez pour n'oser le contredire ouvertement; il résolut de lever le masque, & de rendre publiques ses Intentions. Il déclara donc

Livre III. 1687.

Jacques II. dans son Conseil, qu'il vouloit a-
1687. bolir absolument la Loi du Test &
les Loix Pénales, & qu'il étoit ré-
solu de ne donner à l'avenir aucun
Emploi à ceux qui prêteroient le
Serment prescrit par ces Loix. Il
ordonna à tous les Gouverneurs
des Provinces d'assembler leurs
Lieutenans, & tous les Officiers,
Juges de Paix, & Gentilshommes,
qui étoient dans leurs Gouverne-
mens, pour les informer du [illegible]
sein du Roi, & pour savoir [illegible]
qu'ils pensoient là-dessus.

Lors que les Gouverneurs [illegible]
lurent exécuter les Ordres du Roi,
une grande partie de la Noblesse
& des Magistrats de leur dépen-
dance, s'absentèrent pour [illegible]
pas obligez à parler contre leur de-
voir, ou à s'attirer des Ennemis [illegible]
gereux; & parmi ceux qui [illegible]
sterent dans les Assemblées, [illegible]
trouva incomparablement plus [illegible]
personnes, qui vouloient [illegible]
maintint les Loix, qu'il n'y [illegible]
voit qui consentissent à les [illegible]
Pour les Seigneurs, qui furent [illegible]
sultez sur cette question, il y [illegible]

ent cinquante-huit qui promirent Livre IV.
au Roi de faire tout ce qu'il vou- 1687.
droit ; quatre vint-sept qui témoignerent ne pouvoir consentir à l'abolition des Loix, & dix-neuf qui ne voulurent pas dire leur pensée.

Le bruit qui se répandit alors de la Grossesse de la Reine, ne contribua pas peu à augmenter les allarmes des Protestans. Tout le monde croyoit que le Roi s'étoit rendu incapable d'avoir des Enfans, par son amour pour les plaisirs, ou que s'il pouvoit en avoir, il étoit impossible qu'ils vécussent longtems, & qu'ainsi la Princesse d'Orange ne manqueroit pas de monter sur le Trône, & de renverser tout ce que le Roi son Pere auroit fait contre la Religion. Mais lors qu'on oüit dire que la Reine étoit grosse, les Catholiques commencérent à triompher, comme s'ils eussent bien été asseûrez que la Reine accoucheroit d'un Prince bien sain, & que ce Prince porteroit un jour les trois Couronnes de la Grande Bretagne; Et les Protestans au contraire furent extrémement abatus

Livre III. par cette nouvelle. Ils virent que
1687. si elle étoit veritable, ils couroient risque d'être soumis pour toûjours à la domination Romaine. Mais la plus-part avoient du panchant à la croire fausse. La raison que j'ay aleguée jointe avec l'idée que l'on avoit des ruses Jesuitiques, & la circonstance du tems où l'on commença à parler de la Grossesse de la Reine, faisoit soupçonner que cette Grossesse étoit suposée, & qu'elle ne produiroit autre chose qu'un Coussin. C'est ainsi qu'on en parloit par tout: Et la chose vint jusqu'aux oreilles du Roi qui feignit de l'ignorer, & ordonna cependant des Actions de graces dans toutes les Eglises de ses Roiaumes, pour la conception du futur Prince de Galles.

Jusques là le Prince & la Princesse d'Orange avoient gardé un profond silence. Quelque douleur qu'ils eussent de l'atachement du Roy pour la Religion Romaine, & de son aversion pour les Protestans; & quelque danger qu'il y eut à laisser oprimer ceux-ci,

ils

ils n'avoient pas cru devoir se méler des afaires d'un Païs qui n'étoit pas encore à eux, sans y être apellez par ceux qui avoient le plus d'interêt aux changemens qu'on y vouloit faire. Ils s'étoient flatez d'ailleurs avec tous les Anglois que le Roi n'iroit de long-tems aussi loin qu'on le voyoit aler, & ils avoient jugé qu'il faloit atendre que le mal fût extrême avant que d'y aporter des remédes violens. Mais lors que ce Prince & cette Princesse virent que le Roi agissoit sans aucun ménagement, qu'il aloit tout droit à la destruction de la Religion Protestante, & qu'il n'épargnoit ni promesses, ni menaces, ni châtimens, ni artifice, pour parvenir à ce but; qu'enfin il vouloit selon toutes les aparences les priver de la succession, qui leur étoit si bien duë, par des suppositions indignes d'un Roi, leurs Altesses commencerent à penser à leurs Interêts, & aux Interêts de ceux qu'on avoit crû jusques là devoir être un jour leurs Sujets. Cependant ils n'auroient peut être pas encore té-

Livre III. 1687.

 moigné

Livre III. moigné leurs sentimens sur la con-
1687. duite du Roi, si le Roi ne leur en avoit donné lui même l'ocasion, en faisant écrire par Mr. Stewart l'un de ses Conseillers à Mr. Fagel Pensionnaire de Hollande, pour savoir ce que leurs Altesses Roïales pensoient de l'abolition du Test & des Loix Penales. Cette lettre tâchoit de justifier le dessein du Roi, tant par les raisons générales qu'on peut aléguer pour la tolerance de toutes les Sectes du Christianisme, que par l'exemple des Etats Généraux, & par l'interêt particulier des Non-Conformistes, dont le Prince & la Princesse d'Orange ne devoient pas être ennemis, & qui trouveroient leurs avantages dans l'abolition du Test & des Loix Pénales, tout de même que les Catholiques. Le Pensionnaire la communiqua au Prince & à la Princesse, qui ne jugerent pas à propos qu'il se hâtât d'y répondre. Mais Mr. Stewart ayant écrit une seconde fois, & disant expressément que c'étoit par l'ordre de sa Majesté qu'il demandoit les sentimens de L. A. R. le

Pen-

Pensionnaire eut ordre de répondre, Livre III. 1687.
que leurs Altesses consentiroient sans peine à l'abolition des Loix Pénales faites en général contre ceux qui faisoient profession de la Religion Romaine; & que si sa Majesté le désiroit, elles seroient prêtes à y consentir, qu'elles ne trouvoient pas mauvais qu'on souffrit les Papistes dans les trois Roiaumes, & qu'on leur laissât faire des exercices particuliers de leur Religion sans les inquieter; mais qu'elles ne pouvoient aprouver qu'on abolit le Test, ni ces autres Loix Pénales qui excluoient les Papistes des Emplois publics, sans leur faire d'autre mal, parce que ces Loix étoient nécessaires pour la sûreté de la Religion Protestante & de la Nation. Mr. Fagel ajoûta que Mr. Stewart se trompoit beaucoup lors qu'il disoit que dans les Provinces Unies les Catholiques n'étoient pas exclus des Emplois ni des Charges importantes, puisqu'on ne les y admettoit tout au plus qu'à des Charges Militaires, & qu'on ne leur acordoit au reste par raport à

Livre III. 1687. leur Religion que la même liberté que le Prince & la Princesse d'Orange trouvoient bon que sa Majesté Britannique leur acordât dans ses Roïaumes.

Le Roi ne s'atendoit pas à une réponse de cette nature. Il croyoit que le Prince d'Orange avoit assez d'interêt à le ménager pour n'oser lui contre-dire; que sa Politique l'obligeroit à parler contre sa Conscience, & lui feroit aprouver extérieurement ce qui ne pouvoit que lui déplaire dans le fond; & que cette aprobation extorquée serviroit à gagner ceux qui paroissoient les plus oposez aux volontez de la Cour. Cependant il étoit trop entêté de son projet pour se laisser ébranler par le jugement qu'en faisoit le Prince d'Orange. D'abord ce jugement fut rendu public. On imprima la lettre de Mr. Fagel: Et parce qu'il parût peu de tems aprés un écrit Anglois intitulé *Parlamentum Pacificum*, imprimé avec permission du Comte de Sunderland, Président du Conseil de sa Majesté, dans lequel l'Auteur tâchoit

choit de persuader que cette lettre étoit supposée, & que celuy qui l'avoit fait imprimer ne devoit pas être crû dans ce qu'il disoit des sentimens du Prince & de la Princesse d'Orange. Mr. Fagel s'en plaignit hautement par une autre lettre qu'il écrivit au Marquis d'Albeville, Envoyé Extraordinaire du Roi de la Grande Bretagne auprés des Etats. Il somma ce Ministre de dire, s'il n'étoit pas vray qu'il lui avoit communiqué ce qu'il avoit fait par l'ordre du Prince & de la Princesse, si le Prince & la Princesse ne lui avoient pas déclaré leurs sentimens à lui même, & si la Cour d'Angleterre n'avoit pas eu connoissance de tout cela. Il demanda que l'Auteur du libelle fût chatié comme un calomniateur, & que le Comte de Sunderland revoquât le Privilége qu'il avoit donné. Mais bien loin de faire justice à Mr. Fagel, on ne daigna pas lui faire réponse : Et ce qu'il y eut de plus surprenant, c'est que Mr. Stewart nia par un écrit public d'avoir reçu aucune

Livre III. lettre de lui, quoy que Mr. Fagel
1687. produisit des lettres de la propre main de Mr. Stewart, où il lui marquoit qu'il avoit fait voir sa lettre au Comte de Sunderland, au Comte de Melfort, & même à sa Majesté.

1688. Quoy qu'il en soit, si cette lettre contribua beaucoup à rassûrer les Protestans, elle n'empêcha pas le Roi de suivre ses premieres brisées. Tout l'éfet qu'elle produisit sur son esprit fut de lui persuader qu'il trouveroit de grandes dificultez dans l'execution de ses desseins; & elle l'obligea non seulement à envoyer dans les Provinces des personnes afidées afin de gagner ceux à qui leur Naissance ou leurs Charges donnoient entrée dans le Parlement, & d'engager les Villes à nommer des Deputez agréables à sa Majesté, mais aussi à se mettre en état d'obtenir de ses Sujets par la force ouverte ce, qu'ils ne voudroient pas lui acorder de bon gré. Ce Prince travailla incessamment à fortifier ses Armées de mer & de terre, & fit publier une Proclamation pour ra-

peller tous les Matelots Anglois qui Livre III.
servoient dans les Païs Estrangers; 1688.
& en même tems il donna des Commissions pour lever quatre nouveaux Regimens, & il écrivit aux Etats Généraux pour leur demander les six Regimens Anglois & Ecossois qu'ils avoient à leur service. Mais les Etats ne voulurent point lui acorder cela. Ils répondirent qu'ils ne pouvoient renvoier à S. M. les Troupes qu'Elle demandoit. 1. Parce que ces Troupes avoient été levées aux dépens des sept Provinces. 2. Parce qu'il y avoit prés de cent ans qu'elles les servoient. 3. Parce que la plûpart des Soldats de ces Régimens étoient Hollandois, & que lors qu'ils furent formez sous le Régne d'Elizabeth, les Anglois & les Ecossois qui voulurent en être jurerent tous qu'ils ne reconnoissoient personne hors des Provinces Unies pour leurs legitimes Souverains. Ils dirent que veritablement les Traitez qu'ils avoient faits avec l'Angleterre les obligeoient à renvoier les six Regimens, lors que l'An-

 gle-

Livre III. gleterre auroit quelque Guerre à
1688. soûtenir contre ses Voisins, ou contre ses propres Sujets: Qu'aussi ils n'avoient jamais refusé dans ces circonstances de les renvoïer, à condition qu'on les leur rendroit lors qu'on n'en auroit plus besoin: Mais qu'ils ne croyoient pas devoir s'en priver pour toûjours dans un tems où le Roi étoit en Paix avec tous ses Peuples & avec tous les Estrangers. Cela n'empêcha pas que les Etats n'ofrissent des Passeports aux Oficiers des six Regimens qui voudroient passer en Angleterre. Mais le Marquis d'Albeville eut beau presenter des Memoires redoublez, pour demander qu'on donnât aussi à tous les soldats la liberté de se retirer. On n'y eut aucun égard, & ce fût ce qui obligea le Roi à ordonner à tous les soldats ou Matelots de ses Sujets, qui étoient au service des Etats, de retourner dans leur Païs, à peine d'être regardez comme rebelles, & banis pour toûjours des trois Roïaumes.

Le Marquis d'Albeville ne fut pas mieux écouté lors qu'il deman-

da aux Etats de la part du Roi Livre III.
son Maître, qu'ils chassassent des 1688.
Terres de leur obéïssance le fameux
Docteur Burnet, acusé de crimes
de Leze-Majesté, & condamné à
la mort par le Parlement d'Ecosse.
Les Etats qui étoient convaincus
de son innocence, & qui connoissoient
son mérite, declarerent
qu'ils le prenoient sous leur protection.

Le Roi cependant asseuré d'avoir
de bonnes Troupes en cas de
besoin, continua à faire des démarches
pour pouvoir assembler un
Parlement qui fût à sa dévotion.
Il promettoit, il menaçoit, il privoit
de leurs Charges ceux qui ne
vouloient pas lui promettre leur suffrage
pour l'abolition du Test &
des Loix Pénales, & mettoit à leur
Places des Catholiques Romains,
ou pour le moins des Protestans mitigez.
Il asseuroit qu'il vouloit
maintenir dans tous ses Priviléges
la Religion Protestante, ce qui cependant
étoit incompatible avec le
reste.

Plusieurs se laisserent ou éblouir,
ou

Livre III. ou intimider. Il y eut des Villes
1688. qui présenterent des Adresses au Roi pour lui promettre de nommer des Députez qui agiroient conformément à ses intentions; & quelques-unes allerent jusques à livrer entre ses mains toutes leurs Chartres, et tous les Titres sur lesquels étoient fondez leurs Priviléges: C'est à dire qu'elles se dépouillerent des Droits qu'elles avoient par raport au Parlement, pour en rendre Maître le Roi, qui leur en laissa telle partie qu'il voulut en leur donnant de nouvelles Chartres. Enfin au mois d'Avril de cette année le Roi jugea à propos de faire publier une seconde fois sa Déclaration pour la Liberté de Conscience, & d'y faire quelques Additions qui marquoient le dessein qu'il avoit d'abolir entierement les Sermens du Test & les Loix Pénales, & l'espérance qu'il avoit d'être secondé en cela par le prochain Parlement.

Non content de cela, le Roi donna un ordre qu'on pouvoit regarder comme le commencement de sa perte. Il voulut que

le

la Déclaration dont je viens de parler fut lûë dans toutes les Eglises & Chapelles du Royaume d'Angleterre à l'heure où l'on y faisoit le service divin : & pour cet éfet il ordonna à tous les Evêques de l'envoyer dans tous les lieux de leurs Dioceses, & de Charger les Ecclesiastiques qui dépendoient d'eux de la lire deux Dimanches consécutifs, savoir le 30. Mai & le 7. Juin, pour les Eglises de Londres & pour toutes celles qui étoient à dix milles aux environs, & le 13. & 20. de Juin pour toutes les autres Eglises du Royaume.

La plûpart des Evêques furent frapez de cet ordre comme d'un coup de foudre. Ils s'assemblerent chez l'Archevêque de Cantorbery en aussi grand nombre que la briéveté du tems le pourroit permettre, & ils prierent quelques Theologiens de se joindre à eux pour aviser aux moyens d'éviter l'Orage qui les ménaçoit, & de defendre la Religion contre les atteintes que le Roi lui vouloit donner. Tous convinrent que quoi qu'il en pût arriver,

Livre III. 1688. on ne devoit point lire la Déclaration ; mais qu'il faloit présenter une Requête au Roi, pour lui dire les raisons qui empêchoient les Evêques de lui obéïr, & pour le supplier de révoquer l'ordre qu'il venoit de leur donner. On dressa la Requête sur le Champ. Comme elle est trés-courte & qu'il nous seroit dificile de l'abreger, nous alons l'inserer dans cet endroit.

Requête presentée à Sa Majesté par les Evêques d'Angleterre, au sujet de la Proclamation pour la Liberté de Conscience.

SIRE,

Nous prenons aujourd'hui la liberté de nous presenter devant Vôtre Majesté, pour l'assurer que la repugnance que nous avons à faire lire & à lire nous-mêmes Vôtre derniére Déclaration en faveur de la Liberté de Conscience ne procéde d'aucun manque de respect & d'obéissance à

sa

ses Ordres. L'Eglise Anglicane Livre III. *nôtre Sainte Mere, soit dans ses* 1687. *principes, soit dans sa pratique, a toûjours donné des marques de son attachement inviolable à vôtre service. Vôtre Majesté même a eu la bonté de le reconnoître, & de témoigner plus d'une fois que sa soumission lui étoit agréable.*

Ce n'est pas non plus, Sire, *par un defaut d'affection pour les Nonconformistes, avec lesquels nous serons toûjours prêts d'entendre à un bon & raisonnable accommodement, lors qu'un Parlement & une Assemblée Synodale entreprendront de le faire.*

Mais, Sire, *la principale raison qui nous porte à ne pas faire la lecture de cette Déclaration, vient de ce que nous considérons qu'elle est fondée sur un pouvoir qui dispense des Loix, lequel a été déclaré illégal par les Parlemens, & particuliérement, par ceux de 1662. 1672. & même par celui qui se tint au commencement du Regne de Vôtre Majesté. Et cette affaire,* Sire, *est de si grande importance à toute l'Angleterre,*

Livre III. 1688.

gleterre, à l'Eglise & au Gouvernement établi par les Loix, que selon les régles de la prudence, de l'honneur, & de la conscience, nous ne pouvons ni ne devons la lire, ni la faire lire dans les Eglises, au temps qu'on y célébre le Service Divin. Ainsi, nous supplions très-humblement & très-instamment Vôtre Majesté d'avoir la bonté de ne nous imposer une si rigoureuse nécessité, l'assurant cependant de nôtre fidélité inviolable & de nôtre obéïssance éternelle. Signé, Guillaume Archevêque de Canterburi, S. Asaph, Bath & Wels, Chicester, Ely, Peterborow, Bristol.

Quelques-uns des Prelats qui avoient Signé cette Requête se rendirent le même jour à Whitehall pour la presenter au Roi. Ils se jetterent aux piés de Sa Majesté, & la suppliérent de ne pas trouver mauvais s'ils ne faisoient pas paroître dans cette occasion eux & leurs confreres toute l'obéïssance qu'ils voudroient avoir pour ses ordres. Mais dés que le Roi eut oüi la

la

la Requête il dit fierement, qu'il étoit fort surpris de la liberté que les Evêques se donnoient de lui faire des Remontrances, & de la hardiesse avec laquelle ils lui contestoient son Autorité, & qu'il ne manqueroit pas de s'en ressentir; qu'il étoit Roi, qu'il prétendoit qu'on lui obéït, & qu'il savoit comment il faloit traiter des Sujets rebelles. Les Evêques ne répondirent autre chose si ce n'est qu'ils se remettoient entierement à la volonté de Dieu, & là-dessus le Roi leur ordonna de se retirer. Livre III. 1688.

Il y eut cependant quelques autres Evêques attachez à la Cour, & peut-être Catholiques Romains dans l'ame, qui lûrent ou firent lire la Déclaration du Roi dans les Eglises de leur dépendance. Mais il parut alors que l'amour de la Religion & de la Liberté n'étoit pas entierement éteint dans le cœur des Protestans Anglois. Et que si jusques là ils ne l'avoient pas fait paroître autant que leurs Freres le desiroient, ce n'étoit que parce qu'ils esperoient que le Roi ne pourroit, ou ne voudroit

Livre III. droit pas achever de les oprimer.
1688. Dans la plûpart des Eglises où l'on voulut lire la Déclaration, le Peuple qui y étoit assemblé ne voulut pas même l'entendre, mais sortit avec précipitation. Et on murmuroit par tout contre la lâcheté des Ecléśiastiques qui trahissoient les interêts de la Religion Réformée, pendant qu'on élevoit jusques au troisiéme ciel le courage intrépide & la Sainte Générosité de ces Prélats qui avoient presenté la Requête au Roi.

On croyoit que ceux-ci seroient citez devant les Commissaires Eclésiastiques, & suspendus de leur Charge comme l'avoit été l'Evêque de Londres pour un bien moindre sujet. Mais le Roi ne jugea pas à propos de procéder contr'eux de cette maniere. Il voulut que son Conseil les citât d'abord. L'Archevêque de Cantorbery & les six Evêques furent donc obligez d'y comparoître. Ils soutinrent hardiment ce qu'ils avoient fait, bien loin d'en témoigner aucun repentir comme on le souhaitoit: de sorte que

que leurs Juges, qui étoient presque Livre III.
tous des Creatures du Roi ordonnerent 1688.
qu'ils seroient conduits à la Tour. De peur que le Peuple ne s'émut on les conduisit par eau. Mais cela n'empêcha pas que tout le monde ne parût s'interesser à ce qui se passoit. On vit la Riviere bordée de gens qui faisoient des vœux à haute voix pour les Prélats qu'on menoit Prisonniers, & qui leur demandoient leur Bénédiction. Et lors que ces Prélats furent dans la Tour, tout ce qu'il y avoit de Protestans distinguez dans le Royaume les y visitérent.

On permit cependant aux Evêques de prendre des Avocats pour plaider leur cause devant la Cour du Banc du Roi : & ces Avocats justifiérent si bien l'innocence de leurs Parties, que les Juges ne pûrent s'empêcher de la reconnoître, & de renvoier les Evêques absous, le 9. de Juillet, aprés les avoir fait sortir de la Tour quinze jours auparavant, à condition qu'ils se représenteroient lors qu'ils en seroient requis. Le Roi parut fâché de ce

ju-

Livre III. 1688. jugement : Mais le Peuple en fut ravi. Il témoigna encore dans cette ocasion la tendresse qu'il avoit pour ses Peres spirituels, en se rendant en foule dans les lieux où devoient passer ces Illustres Prisonniers, & les comblant d'aplaudissemens. Plusieurs emploierent la nuit suivante à des feux de joie & à des festins. Mais on rechercha avec beaucoup de rigueur les auteurs de ces réjouïssances, & on chatia tous ceux qu'on pût atraper. Quelques-uns furent condamnez à des amandes, & d'autres eurent le foüet.

Peu de tems avant l'élargissement des Evêques, savoir le 19. Juin, le bruit se répandit que la Reine avoit acouché d'un fils qui fut nommé le Prince de Galles. Ceux qui doutoient de la Grossesse de la Reine n'en furent pas persuadez par la nouvelle de son acouchement. Au contraire ils se fortifiérent d'autant plus dans leurs soupçons, qu'il n'y avoit que peu de personnes qui se fussent trouvées à la naissance du Prince de Galles, & que ces personnes étoient presque toutes suspectes,

ces ; que la Princesse de Dane- marc qui y étoit si interessée, comme seconde Fille du Roi, n'y avoit point assisté, & que les Principaux Seigneurs du Royaume qui s'y devoient trouver selon la coutume n'avoient pas été apellez.

Quoi qu'il en soit le Roi ordonna des Actions de graces publiques pour cette Naissance, & il voulut qu'on inserat le nom du Prince de Galles dans la Liturgie de l'Eglise Anglicane, avant celui des Princesses ses Filles. Le Prince & la Princesse d'Orange ne pûrent d'abord se dispenser de faire prier pour cet Enfant dans leur Chapéle. Mais bien-tôt aprés ils firent suprimer son nom. On se hazarda de faire la même chose dans quelques Eglises d'Angleterre ; & si les Protestans Anglois témoignerent de la joie par les ceremonies ordinaires dans ces occasions. On étoit persuadé qu'ils n'en avoient guéres dans le fond de l'ame, & qu'ils allumoient des feux de bien meilleur coeur pour l'élargissement des sept

Evê-

Livre III. 1688.

Evêques, que pour la Naissance du Prince de Galles.

Le Roi ne pouvoit se consoler de ce que les Evêques avoient été relachez, parce qu'il voioit bien que l'exemple de leur Fermeté demeurant impuni, il produiroit de facheux éfets. En attendant une occasion favorable de se vanger d'eux, il fit informer contre tous les Membres du Clergé qui avoient refusé de lire sa Déclaration. Les Commissaires Eclésiastiques ordonnérent aux Chanceliers, Archidiacres & autres de faire une exacte recherche de tous ces Rebelles, & de leur en envoyer les noms à leur prochaine Assemblée, qui devoit se tenir au mois de Decembre. Dans cet endroit l'Evêque de Rochester, qui étoit Membre de cette Cour, commença à se repentir des complaisances qu'il avoit eues pour le Roi, & écrivit aux Commissaires Eclésiastiques, qu'il ne pouvoit consentir qu'on oprimât des gens que leur Profession devoit rendre venerables, & qui avoient agi selon les mouvemens de leur conscience, & qu'il les

les prioit de ne pas trouver mauvais s'il n'aloit plus dans leurs Assemblées. Mais cela n'étoit pas capable de rebuter ces Juges iniques. Livre III. 1688.

Le Roi voulut savoir ensuite si les gens de Guerre seroient plus aisez à manier que les gens d'Eglise, s'ils consentiroient à l'abolition du Test & des Loix Pénales, & si en cas de besoin ils lui préteroient leurs épées & leurs bras pour y faire consentir le reste de ses Sujets. Il se rendit pour cet éfet dans son Armée qui étoit campée à Honslowheat, & résolut de faire signer à tous ses Soldats un Acte, par lequel ils s'engageroient à l'assister de tout leur pouvoir dans le dessein qu'il avoit, s'ils n'aimoient mieux quitter les Armes. Mais sa surprise fut extréme lors qu'il vit que le premier Regiment à qui on fit la Proposition mit les Armes bas, & qu'il ne s'y trouva que deux Capitaines, & quatre ou cinq Soldats Papistes, qui voulussent consentir à ce qu'on demandoit d'eux. Le Roi n'osa passer plus avant de peur de recevoir de plus grandes mortifica-

 tions

Livre III. tions. Mais il dit à ceux qui venoient
1688. de quitter leurs Armes qu'ils pouvoient les reprendre, & qu'à l'avenir il ne leur feroit plus l'honneur de demander leur avis.

Alors le Roi commença de voir qu'il s'étoit un peu trop hâté dans l'éxécution de son entreprise, qu'il avoit abusé de la soumission & de la patience de ses Peuples, naturellement assez impatiens, & qu'il couroit risque de perdre bien-tôt le grand pouvoir qu'il s'étoit aquis par des démarches trop precipitées. Les Protestans paroissoient revenus de ce profond assoupissement, pendant lequel ils s'étoient laissé enlever la plus grande partie de leurs Libertez, ou de cette grande consternation qui les avoit empêchez de rien entreprendre. Ils commençoient à lever la tête, à se plaindre hautement de la conduite du Roi, & à résister même ouvertement à ses volontez. Car le Roi ayant voulu qu'on dit la Messe dans ses Vaisseaux, les Matelots firent si grand bruit, qu'il s'en falut peu que les Prêtres ne fussent jettez

dans

dans la Mer. Et à peu prés dans le même-tems l'Université d'Oxford refusa de recevoir Docteur un homme que le Roi avoit nommé pour Evêque de cette Ville, quoi que le Roi le lui ordonnât. Mais ce qui fit le plus de peine à ce Prince, c'est qu'il s'apperçut que les Etats Généraux avoient équipé une Flote avec tant de secret & de diligence, qu'avant que personne en eut eu avis elle paroissoit prête à se mettre en mer. Livre III. 1688.

En éfet le Prince d'Orange, qui depuis long-têms voyoit avec chagrin les mauvais desseins du Roi son Beau-pere, & qui n'avoit pas grand sujet de se loüer de son affection pour lui & pour la Princesse d'Orange, qui étoit d'ailleurs extrémement pressé par plusieurs Seigneurs Anglois de se joindre à eux pour les aider à soutenir la Religion & la Liberté deja chancélante, & pour conserver aussi à la Princesse son Epouse le Droit de la succession à la Couronne qu'ils croyoient lui apartenir, s'étoit enfin déterminé aprés une longue patience & de

Livre III. longs combats à passer en Angleter-
1688. re avec une petite Armée. Il vouloit obliger le Roi à rentrer dans les justes bornes de son autorité, & à rétablir les choses dans l'état où elles étoient au commencement de son Régne; & prendre des mesures avec un Parlement pour la conservation des Loix du Royaume, & pour la succession à la Couronne. Ce dessein étoit si hardi & selon toutes les apparences si impossible à éxécuter, que ceux qui avoient le plus d'interêt à le rompre ne soupçonnerent pas même le Prince d'Orange de l'avoir formé, jusqu'à ce qu'ils le virent en état de s'embarquer. Il faloit avoir l'aprobation des Etats, & obtenir d'eux des Vaisseaux, des Troupes & de l'argent pour faire réüssir ce dessein. Cela sembloit demander beaucoup de tems, & ne pouvoir se faire sans que tout le monde le sût. On sait que selon les Loix de l'Union des sept Provinces, les Etats Généraux ne peuvent rien résoudre de considerable, sur tout par raport aux afaires de la Guerre, sans l'avoir pre-

premiérement communiqué à toutes les Villes. Quelle apparence que le Prince d'Orange pût obliger les Etats à passer par dessus ces Loix, pour favoriser une entreprise à laquelle ils ne paroissoient pas directement interessez? Quelle apparence même que les Etats voulussent s'attirer sans nécessité une Guerre sur les bras, eux qui aiment tant la Paix, se mettre à dos les deux puissances de l'Europe les plus redoutables, enfin épuiser tous leurs Magasins, & dégarnir tous leurs Ports, pour complaire à un Prince dont le dessein leur devoit paroître si témeraire? Principalement dans un tems où le Roi d'Angleterre avoit une Flote si nombreuse & une si puissante Armée, & où le Roi de France menaçoit déja de rompre la Tréve. Cependant la Sagesse & l'Intrépidité du Prince d'Orange surmonterent sans peine toutes ces dificultez. Livre III. 1688.

Ce Prince ne dit pas d'abord aux Etats toutes ses pensées, de peur qu'elles n'éfarouchassent les Esprits, & qu'étant communiquées à trop de

 gens,

Livre III. 1688.

gens, & devenant trop tôt publiques, cela ne lui fit manquer son coup. Mais il représenta à cette Assemblée, que dans la disposition où étoient les choses la sûreté des sept Provinces demandoit qu'on équipât incessamment une Flote considérable. On ne pouvoit pas douter que le Roi de France & le Roi d'Angleterre ne se fussent unis pour détruire de concert la Religion Protestante, & pour se soumettre, s'ils pouvoient, toute l'Europe. Le premier oprimoit ses Sujets & ses Voisins depuis long-tems, & le second avoit commencé à faire la même chose. L'un & l'autre avoient mis beaucoup de Troupes sur pié, & assemblé un grand nombre de Vaisseaux malgré la Tréve generale. Il étoit à craindre que ces deux Princes n'en voulussent surtout aux Hollandois qu'ils haïssoient mortellement, & dont ils ne pouvoient voir la Prospérité qu'avec des yeux d'envie. L'experience du passé devoit avoir apris à cette Nation à ne se point endormir sur la foi des Traitez. Tout le monde s'as-

s'attendoit à une rupture, & se tenoit sur ses gardes. L'Empereur & les Princes d'Allemagne en particulier avoient fait une Ligue à Augsbourg depuis quelques années pour leur défense commune, craignant avec raison d'être surpris; & les Rois de France & d'Angleterre n'avoient que trop confirmé leurs craintes, le premier en s'alarmant & se plaignant de cette Ligue, & le second en refusant de se rendre garant de la Tréve, & de juger des Infractions qu'on y faisoit, comme l'Empereur le lui avoit demandé, peut-être pour l'éprouver. Livre III. 1688.

Toutes ces raisons firent l'éfet que desiroit le Prince d'Orange. Ce Prince qui avoit éprouvé de si grandes oppositions dans d'autres rencontres, & particulierement lors qu'il s'étoit agi de lever seize mille hommes pour la défense des Pais-Bas, n'en trouva aucune dans cette occasion. Les Députez de toutes les Villes consentirent à la levée de neuf-mille Matelots, & à l'armement d'une Flote aussi grande qu'on la pourroit faire. Le Prince d'O-

Livre III. 1688. d'Orange fut chargé de ce soin en qualité de Général des Armées de l'Etat par mer & par terre, & il usa de tant de diligence, que lors qu'on y pensoit le moins on vit un grand nombre de Vaisseaux de Guerre, & de Bâtimens de toutes sortes, où il ne manquoit rien pour une grande éxpédition en état de faire voile.

Tout le monde s'étoit bien apperçu de cet Armement, lors qu'il se faisoit. Mais personne ne savoit à quoi il étoit destiné. Les Ministres étrangers, qui étoient alors à la Haye, avoient fait mille éforts inutiles pour en découvrir le dessein: Et la France même qui est si pénétrante, & si bien servie n'avoit pû en avoir la moindre connoissance. Mais lors que la Flote fut prête, & qu'on vit ce grand nombre de Bâtimens chargez de Provisions, & tout propre à embarquer des hommes & des chevaux, personne ne douta que tout cela ne dût passer en Angleterre.

Alors le Prince d'Orange crût qu'il étoit tems de faire connoître ses

ses Intentions aux Etats Généraux, Livre III. 1688.
aprés en avoir fait auparavant confidence à quelques Membres de cette Assemblée. Il leur remit devant les yeux toutes les raisons qu'ils avoient de se défier de la France, & de l'Angleterre, l'aversion irréconciliable que les deux Rois avoient pour eux, les Guerres qu'ils leur avoient suscitées, celle qu'ils étoient prêts à leur faire selon toutes les aparences, dés que le Roi d'Angleterre seroit venu à bout du dessein qu'il avoit d'aneantir & d'éteindre, ou pour le moins d'abattre & d'abaisser la Religion Protestante dans ses Royaumes, & de s'aquerir un pouvoir absolu sur tous ses Sujets. Il leur représenta les démarches que ce dernier Prince avoit faites depuis qu'il étoit sur le trône, & celles qu'il aloit faire pour parvenir à son but. Il leur dit que sa conscience & son honneur l'obligeoient à soûtenir les interêts d'une Religion qu'il croyoit seule véritable, d'une Nation qui imploroit son secours, & qui le regardoit comme l'Epoux de la plus pro-

 che

Livre III. 1688. che héritiere de la Couronne, & enfin d'une Princesse qui le touchoit de si prés. Que pour cet éfet il soûhaitoit de passer en Angleterre avec quelques Troupes, pour joindre ses éforts avec ceux des Protestans Anglois qui l'apelloient, afin d'obliger le Roi à assembler un Parlement libre, qui pût mettre ordre à tous les Troubles, afermir les Loix, rétablir toutes choses sur le pié où elles étoient au commencement de ce Régne, & régler la Succession à la Couronne. Enfin il les conjura par l'afection qu'ils avoient depuis long-tems pour sa Maison, par l'amour qu'ils devoient avoir pour la Religion & pour la justice, par la considération de leur propre interêt, de concourir avec lui dans ce dessein, & de vouloir bien lui prêter leurs Troupes & leurs Vaisseaux. Les Etats lui acorderent ce qu'il demandoit d'un consentement unanime, & sans se faire presser; & alors le Prince ne pensa plus qu'à disposer toutes choses pour son départ.

Dans ce tems-là le Roi d'An-

gleterre

gleterre & le Roi de France reçûrent des avis un peu trop tardifs de ce qui se passoit en Hollande ; & l'on n'a pas de peine à croire qu'ils s'en allarmérent beaucoup. L'un & l'autre demanderent d'étre éclaircis là-dessus. Le huitiéme de Septembre le Marquis d'Albeville, Ambassadeur d'Angleterre, présenta un Mémoire aux Etats Généraux, pour leur témoigner au nom de son Maître, *la surprise & l'allarme que donnoient à toute l'Europe les grands Préparatifs qu'on leur voyoit faire, & pour les prier de lui apprendre à quoi tendoient ces Préparatifs.* Et le lendemain ce Mémoire fut suivi par un autre du Comte d'Avaux, qui étoit beaucoup plus fier. Car cet Ambassadeur disoit que le Roi son Maître ne pouvoit voir que les Etats *fissent venir dans leur Pays tant de Troupes Etrangeres dans une saison si avancée, & qu'ils équipassent une Flote si nombreuse, sans se persuader que cet Armement regardoit l'Angleterre, & que Sa Majesté lui avoit commandé de leur déclarer de sa part*

Livre III. 1688.

Livre III. 1688.

que les liaisons d'amitié & d'alliance qu'Elle avoit avec le Roi de la Grande Bretagne l'obligeroient non seulement à le secourir, mais encore à regarder comme une Infraction manifeste de la Paix, & comme une rupture ouverte contre sa Couronne le premier acte d'hostilité, qui se feroit par leurs Troupes ou par leurs Vaisseaux contre Sa Majesté Britannique.

Le Comte d'Avaux voulut présenter ce Mémoire en personne à l'assemblée des Etats, dans l'espérance que les menaces du Roi feroient plus d'impression sur les Esprits, & en détacheroient au moins quelques-uns du Prince d'Orange, qui étoit alors absent. Il demanda donc une Audience publique à cette Assemblée, à laquelle il n'en avoit pas voulu demander depuis fort long-tems, parce qu'il prétendoit entrer par la porte destinée à l'usage de Son Altesse, & que cela lui avoit été refusé. Mais son Mémoire n'en fut pas mieux reçu pour cela. Les mesures qu'on avoit prises étoient trop justes pour être

rom-

rompuës. On ne répondit pas même au Comte d'Avaux, parce que comme il n'avoit point demandé de réponse, on crut pouvoir se dispenser de lui en donner. Et pour le Marquis d'Albeville, on se contenta de lui dire, que Leurs Hautes Puissances avoient armé à l'imitation de Sa Majesté Britannique ; & qu'il ne faloit pas s'étonner que dans un tems où tous les Etats de l'Europe étoient en mouvement, le leur se remuât aussi ; qu'au reste il y avoit long-tems qu'elles étoient persuadées de l'Alliance que le Roi son Maitre avoit avec le Roi Trés-Chrétien, & dont Mr. le Comte d'Avaux prenoit soin de les instruire.

Ce dernier mot fit bien comprendre au Roi d'Angleterre que ses liaisons avec la France étoient l'une des principales raisons de la défiance des Etats, & du mécontentement de ses propres Sujets. Il fit tout ce qu'il pût pour persuader aux uns & aux autres que leurs soupçons étoient mal-fondez. Il ne craignit point de donner un démen-

Livre III. menti au Comte d'Avaux, & au
1688. Roi de France lui-même, sans doute avec sa permission. Il ofrit aux Etats de prendre des mesures avec eux pour maintenir la Paix de Nimegue, & la Tréve faite en 1684, & il déclara en même tems à son Conseil qu'il vouloit se rendre Garant de ces deux Traitez, & envoyer un Ambassadeur en Hollande, afin de conclurre une étroite Alliance avec les Etats.

Pour achever de rassûrer ses Sujets Protestans justement allarmez de ses démarches précedentes, il répara tout ce qu'il avoit fait de désagreable pour eux. Il fit rentrer dans ses bonnes graces les sept Evêques, qui avoient été prisonniers, & en mit quelques uns dans son Conseil. Il cassa la Chambre des Commissaires Ecclesiastiques, en rompit le Sceau de sa propre main, & en abrogea tous les Actes. Il leva la suspension de l'Evêque de Londres, rétablit dans tous ses Droits le Collége de la Madelaine, rendit leurs anciennes Chartres à toutes les Villes, & Communautez à qui il les

avoit

avoit otées, & même à la Ville de Londres, quoy qu'elle eût été privée de la sienne par Charles II. fit fermer le Colége que les Jesuites avoient à la Savoye, & obligea tous ces bons Peres à se retirer, ou du moins à disparoître sans en excepter même le P. Peters. Il rétablit dans leurs Charges tous les Protestans qu'il en avoit dépouillez, & déclara qu'il vouloit remettre entiérement l'afaire du Test & des Loix Pénales à la décision d'un Parlement libre. Enfin le Roi fit publier une Proclamation le 21. Septembre, par laquelle il faisoit connoître qu'il étoit prêt d'entrer dans tous les engagemens qu'on voudroit pour la sûreté de l'Eglise Anglicane, & en général de la Religion Protestante, & il consentoit que les Catholiques Romains demeurassent exclus de la Chambre-Basse du Parlement.

Livre III. 1688.

Cette Proclamation fut suivie d'une autre datée du 8. Octobre où le Roi disoit, que sur *les avis trés-certains qu'il avoit eus, qu'une Armée d'Etrangers devoit bien-tôt venir*

Livre III. 1688. *venir de Hollande, pour envahir son Royaume, & pour y excercer toutes sortes d'Actes d'hostilité, & que cette Entreprise avoit été concertée par quelques uns de ses Sujets*, il avoit resolu de renvoyer à un autre tems la tenue du Parlement, qui devoit s'assembler au mois de Novembre: Et il conjuroit cependant tous ses Sujets *de se défaire de toutes sortes d'animositez, de Jalousies, & de Préjugez, & de s'unir ensemble pour défendre leur Roi & leur Patrie.*

Mais les Anglois étoient trop persuadez des bonnes Intentions du Prince d'Orange, & des mauvais desseins du Roi, pour se laisser éblouir par un Changement de conduite; par des Protestations & par des Promesses, qu'on ne pouvoit attribuër qu'à la crainte du danger présent, & qui aparemment n'auroient pas empêché que les choses ne reprissent leur premier train, que même le mal n'empirât, si une fois le danger eut été éloigné. Ils crurent que puisque la seule aprêhension de l'arrivée du Prince d'Orange produisoit un chan-

changement si favorable, l'arrivée de ce Prince en produiroit de bien plus heureux, qu'elle asseureroit leur Religion & leur Liberté, & les mettroit dans un état à ne plus rien craindre: Qu'au reste ils pouvoient trés bien favoriser les desseins du Prince sans se soustraire à l'obéissance du Roi, & sans violer le serment qu'ils lui avoient prêté, parce que le Prince n'avoit pas dessein d'envahir le Roiaume, ni d'y exercer des Actes d'Hostilité comme le Roi le supposoit.

Livre III. 1688.

Si le Roi n'avoit pas lieu d'esperer que ses Peuples s'opposassent aux desseins du Prince d'Orange, il sembloit du moins qu'il pouvoit conter sur ses Troupes. Il fortifia par quelques nouvelles levées son Armée de Terre & son Armée Navale, qui étoient déja trés-fortes; & avec cela il se crut en état de repousser ses Ennemis jusques dans leur Pays, ou de les empêcher d'aprocher du sien. Sans doute que la France lui auroit envoyé du secours, s'il en avoit demandé. Mais outre qu'il ne paroissoit pas que le

Roi

Livre III. 1688.

Roi en eût besoin, il y a apparence que ces deux Alliez jugerent que cela pourroit faire un mauvais éfet à l'égard des Anglois, & que ces Peuples, déja mécontens de leur Roi, acheveroient de s'aliéner de lui, s'il faisoit venir des Troupes Etrangeres dans leur Pays. Il semble du moins que la bonne Politique demandoit que le Roi de France attaquât les Provinces Unies, lors que le Prince d'Orange étoit sur le point de passer en Angleterre, afin de rompre le Voyage de ce Prince, comme il auroit fait aparemment par ce moyen. Mais au lieu de cela le Roi de France déclara la Guerre à l'Empereur, & mit le Siége devant Philisbourg, sous prétexte que l'Empereur avoit fait une Ligue contre lui, qui étoit prête à porter la Guerre dans ses Etats, s'il ne l'en détournoit par la prise de cette Place, laquelle il ofroit de rendre aprés l'avoir fait raser, dés que l'Empereur auroit consenti à changer la Tréve de 1684. en une Paix perpétuelle. L'on raisonna diversement sur cette rupture impré-

préveuë. La plûpart jugerent que la France s'étoit oubliée dans cet endroit, & qu'elle avoit fait un faux pas qui pourroit lui coûter cher. L'événement a assez justifié cette pensée. Mais quoi qu'il en soit, je croirois volontiers que la France étoit déconcertée par l'entreprise du Prince d'Orange, & que ne voyant point de moyen pour la rompre, craignant même qu'elle auroit un bon succés, que pour le moins elle serviroit à abaisser le pouvoir du Roi d'Angleterre, & à lui lier les mains ; cette Puissance crut que cela pourroit lui atirer sur les bras une foule d'Ennemis, & entr'autres l'Empereur, & qu'il faloit les prévenir. Ce dernier en lui enlevant une Place qui lui étoit trés importante, & en désolant le Palatinat avant qu'on pût le secourir, afin que la veuë de ces désolations fit souhaiter la Paix à ceux qui desiroient le plus la Guerre : Et que d'un autre côté les Turcs voyant la Guerre sur le Rhin, seroient détournez de faire la Paix avec l'Empereur,

Livre III. pereur, comme ils y paroissoient dis-
1688. posez.

Mais il n'est pas vrai-semblable que le Roi de France espérât de détourner de son dessein le Prince d'Orange en assiégeant Philisbourg. S'il se fût flaté de cette pensée, il auroit bien-tôt été détrompé. Car le Prince d'Orange ne crût pas que ce Siége dût l'arrêter un seul moment. Aprés avoir fait un voyage en Allemagne, où il s'aboucha avec l'Electeur de Brandebourg, & avec plusieurs autres Princes, & aprés avoir visité les Places Frontieres des sept Provinces, & fait la revûë de ses Troupes à Nimegue, il se rendit dans l'Assemblée des Etats Généraux afin de prendre congé d'eux. Cét Adieu fut des plus tendres. Le Prince remercia les Etats de toutes les marques d'affection qu'ils lui avoient données en diverses occasions, & témoigna du chagrin de n'avoir pas pû leur montrer sa reconnoissance par des preuves aussi fortes qu'il auroit voulu. Il leur dit, ensuite

qu'il

qu'il ne les entretenoit point des motifs de son entreprise parce qu'ils en étoient suffisamment instruits, mais qu'il les conjuroit de joindre leurs Prieres avec les siennes pour la faire réüssir. Il prit Dieu à témoin de la sincerité & de la pureté de ses Intentions, & protesta qu'il n'avoit pour but que de maintenir la Religion & la liberté d'une Nation oprimée, & d'affermir le repos & la Prosperité des sept Provinces que l'on menaçoit. Il ajoûta qu'il laissoit la Conduite des Troupes au Prince de Waldeck, & qu'il prioit L. H. P. de l'assister de leurs Conseils, & de leur secours en cas de besoin. Qu'ils pourroient être attaquez aprés son départ; mais qu'ils n'avoient rien à craindre, tandis qu'ils conserveroient cette bonne Union qui étoit l'ame de leur République, comme il les y éxortoit de tout son cœur. Enfin il leur dit, que comme on ne pouvoit pas conter sur l'Incertitude des choses humaines, en cas qu'il plût à Dieu de le retirer de cette vie, il leur recommandoit ce qu'il avoit de plus

Livre III. cher au monde, qu'il les conjuroit
1688. d'être les Péres & les Protecteurs de la Princeſſe Royale ſon Epouſe, & de lui faire trouver ſous leurs Ailes un Aſile, qu'Elle ne pourroit chercher ailleurs. Son Alteſse ne pût prononcer ces derniéres paroles ſans paroitre fort ému, & toute l'Aſſemblée ne le paroiſſoit pas moins. Elle lui répondit par la bouche du Penſionnaire Fagel, d'une maniére qui marquoit également ſon reſpect & ſa tendreſſe.

Aprés quoi tous les Membres de cet illuſtre Corps prirent congé du Prince les larmes aux yeux, & l'aſſeurerent chacun en particulier de leur attachement pour lui, & des Vœux ardens qu'ils faiſoient pour le bon ſuccés de tous ſes deſſeins.

Ce ſeroit ici le lieu de dé[illegible] qui ſe paſſa dans la ſéparation du Prince & de la Princeſſe d'Orange. Mais chacun peut deviner tout ce que nous pourrions lui dire. Le Prince quittoit une Epouſe qu'il chériſſoit uniquement, & la Princeſſe voyoit partir un Epoux qui ne lui étoit pas moins cher, dans

une

une Saison incommode, & pour une Entreprise, qui selon toutes les aparences, auroit des suites fâcheuses pour Elle, & lui atireroit du blâme, quoi que trés-injustement. Cela ne se pouvoit faire sans de grands combats; mais il faloit céder au devoir, & à cette nécessité où se trouvoit nôtre Prince, ou de s'oposer à un Roi qui le touchoit de si prés, ou de laisser périr une Nation qui imploroit son assistance avec tant d'empressement. Livre III. 1688.

Le Prince d'Orange alla donc s'embarquer à Helvoet-Sluys avec le fameux Maréchal de Schomberg, qui devoit l'acompagner dans son Voyage. On n'avoit jamais vû une plus belle Flote. Elle avoit soixante-cinq Navires de Guerre, dix Brûlots, & cinq cens Flutes, qui portoient environ vint & un mille hommes tant de Troupes réglées de Cavalerie & d'Infanterie, que de Réfugiez & de Volontaires. Le Prince d'Orange la partagea en trois Escadres, & lui fit lever l'Ancre le 30. du mois d'Octobre. Le Vice-Amiral Herbert, qui étoit venu

d'An-

Livre III. 1688.

d'Angleterre pour joindre le Prince, conduisoit l'Avant-garde. Le Sieur Evertzen Vice-Amiral de Zélande commandoit l'Arriére-garde; & le Prince d'Orange étoit dans le Corps de Bataille avec le Contre-Amiral Guillaume Bastians, monté sur une Frégate de trente-six piéces de Canon. Tous les Vaisseaux avoient le Pavillon d'Angleterre, avec les Armes de Leurs Altesses, accompagnées de cette Inscription, *POUR LA RELIGION ET LA LIBERTÉ*, & plus bas, *JE MAINTIENDRAI*, qui est la Devise des Princes d'Orange.

Lors que toute la Flote fut en pleine Mer, ce qui arriva à neuf heures du soir, le Vent étoit parfaitement bon; mais deux ou trois heures aprés il tourna à l'Ouest, & devint si impétueux qu'il sépara les Vaisseaux, & les obligea à relâcher là où ils pûrent. La plûpart se rendirent au lieu d'où ils étoient partis, ou aux environs. Mais quelques-uns furent transportez par la Tempête du côté du Nort, & n'arrivérent en Hollande que lors qu'on

qu'on les croyoit perdus. Par une espece de miracle il n'y eut qu'une seule Frégate qui perit dans cette occasion, avec environ cinquante Chevaux qu'elle portoit: Car pour les hommes qui étoient dedans, ils se sauverent tous, à la reserve d'un Oficier François qui se neïa par accident. Livre III. 1688.

Cependant les Ennemis du Prince d'Orange triompherent à la premiére nouvelle qu'ils eurent de ce qui lui étoit arrivé: Et d'un autre côté ses meilleurs amis parurent fort consternez. Ceux-ci ne pouvoient s'empêcher de regarder comme un mauvais Présage une tempête qui étoit survenuë si subitement, & qui avoit été si rude: Et les autres faisoient passer cela pour une Punition du Ciel, qui disoit bien clairement que l'entreprise du Prince n'étoit point agréable à Dieu. C'est ainsi que les hommes ont accoûtumé de précipiter leurs jugemens, & qu'ils se donnent la liberté de décider en Souverains de la conduite de la Providence, comme s'ils pouvoient en pénétrer toutes les voyes. Un dessein réüssit-il, ils le croyent

Livre II. croyent justes. Un autre trouve-t-il de
1688. grands obstacles, ils prononcent
hardiment qu'il est criminel ; comme
si Dieu ne favorisoit jamais les
méchans, & que les gens de bien
n'eussent jamais des traverses. Il
parut dans cette occasion, combien
ceux qui veulent juger des choses
par les apparences du plus ou des premiers
évenemens sont sujets à se tromper,
puisque la Flote du Prince d'O-
range se trouva saine & sauve dans
ses Ports, & toute prête à se re-
mettre en mer peu de jours aprés
avoir essuyé une si rude tempête.

Précisement dans le tems de son
départ, on publia trois Ecrits
dont c'est ici le lieu de parler. Le
premier avoit pour Titre, *Mémoire
des Protestans Anglois, presenté à
leurs Altesses Monseigneur le Prince
& Madame la Princesse d'Orange.*
Il contenoit au long les plaintes
de ce Peuple, & principalement contre
lui, toutes les vexations qui lui
étoient faites ; [illegible]
[illegible]
[illegible]
Royale. Les Anglois se plaignoient

Qu'on

1. Qu'on exigeoit d'eux par la force &. par les menaces, plusieurs choses qui étoient contre leurs Loix & contre leur Conscience. 2. Qu'on leur avoit ôté sans aucun fondement plusieurs de leurs Libertez. 3. Qu'on ne leur permettoit point de faire une libre Election de leurs Magistrats & Officiers, & que plusieurs Corps Politiques de leurs Villes ne subsistoient qu'autant qu'il plaisoit au Roi. 4. Que les sûretez légales établies pour le maintien de leur Religion & de leurs Libertez étoient détruites par les Ordres absolus que donnoit S. M. 5. Que toute la sûreté & la défense que le Royaume pouvoit esperer des Forces Militaires étoit entre les mains des Gens que les Loix en excluoient. 6. Que contre les Loix expresses du Royaume, on entretenoit en pleine Paix une Armée qui étoit en partie composée de Papistes & d'étrangers. 7. Que le Roi avoit défendu d'executer plusieurs Loix anciennes qui regardoient divers Crimes, & tous les Statuts faits depuis cinq cent ans

Livre III. 1688.

 pour

Livre III. pour se garantir contre la Domination tirannique de l'Eglise de Rome, & contre ses usurpations sur les Droits de la Couronne & du Royaume. 8. Qu'enfin on travailloit puissamment sous l'Autorité Royale, à renverser le premier fondement du Gouvernement Civil, en ôtant au Peuple la liberté d'élire dans les formes ordinaires ceux qui devoient le representer dans le Parlement; afin qu'il n'y eut plus de Parlement libre, & que tout dépendit à l'avenir d'un Gouvernement arbitraire.

1688.

Ces plaintes étoient accompagnées de plusieurs Considerations, qui tendoient à montrer qu'on avoit dessein de faire dominer le Papisme en Angleterre; afin de pouvoir travailler ensuite à la destruction *de la* Religion Protestante dans tous les Etats de l'Europe. Les Auteurs du Mémoire disoient, que sans la juste crainte où ils étoient de voir réüssir ce dessein, ils garderoient un profond silence & souffriroient patiemment toutes les injustices qu'on voudroit leur faire. Mais qu'ils ne se croyoient

croyoient plus obligez à cela dans des Circonstances, où leur ruine paroissoit prête à arriver, par le moyen de certaines gens qu'on avoit gagnez pour former un Parlement, dans lequel on prétendoit abolir les Loix les plus fondamentales du Royaume, & priver la Nation de toute esperance d'un meilleur changement, en faisant déclarer pour Heritier présomptif de la Couronne un Enfant, qui selon toutes les aparences étoit supposé, ou qui du moins ne pouvoit être reconnu pour Prince de Galles, jusqu'à ce que sa Naissance fût deuëment attestée. Livre III. 1688.

Le Mémoire insistoit fort sur ce dernier Article. Aprés avoir raporté quelques raisons qui faisoient douter de la Naissance légitime du Prince de Galles, il posoit ces trois Conclusions. La premiere : *Que par les régles universelles de la Justice & de l'Equité l'Enfant de la Reine qui devoit être l'Heritier de la Couronne, & exclure de la succession l'Heritiere présomtive & les autres Princes & Princesses du Sang, devoit naître d'une maniere à ne laiss-*

laisser aucun doute qu'il ne fût veritablement de la Reine, en presence d'un grand nombre de témoins non suspects, & tels que les demandoit une occasion d'une si grande importance, afin que les preuves de cette Naissance ne pussent être raisonnablement contestées ou révoquées en doute, ni en Angleterre, ni dans aucun autre Etat. La seconde, que cela n'ayant point été observé, malgré les soupçons dont la Cour savoit trés-bien qu'on étoit prévenu par tout, il y en avoit là assez pour exemter L. A. le Prince & la Princesse d'Orange de l'obligation de prouver la supposition du Prince de Galles, & pour leur donner le droit de demander, *qu'on fit apparoître de la Naissance de ce pretendu Heritier. Si suspecte par tant de raisons, & que l'on produisit à la Nation des témoins de cela au dessus de toute exception, selon les Loix & Coûtumes d'Angleterre, & selon l'équité naturelle.* La troisiéme Conclusion étoit, que Leurs Altesses & la Nation étant si interessées à la Decision de cette affaire, elle devoit

voit être jugée par les Loix & Usages d'Angleterre ; & que si les Fauteurs du pretendu Prince de Galles ne fournissoient sans délay des Preuves suffisantes de sa Naissance de la Reine, le Prince & la Princesse d'Orange, étoient en droit *d'exiger une retractation de tous les Ministres publics du Roi des fausses nouvelles qu'ils avoient publiées de la Naissance d'un Prince de Galles, & de faire reconnaître le Droit immediat de S. A. R. à la Couronne, par un Acte qui fût authentique.* Livre III. 1688.

Aprés cela on tâchoit de montrer, que L. A. & la Nation étoient autorisées à maintenir les Loix & la forme du Gouvernement contre un Roi, qui osoit entreprendre de les renverser. Et on finissoit en conjurant le Prince & la Princesse de se hâter de secourir un Peuple, à qui ils devoient leur Protection par tant de raisons, & de ne pas négliger des Droits, que toutes sortes de Loix les engageoient à défendre. On les supplioit de faire en sorte : 1. Que l'affaire de la Naissance du Prince de

Livre III. Galles fût parfaitement éclaircie.
1687. 2. Que l'ancien Gouvernement libre d'Angleterre fût incessamment rétabli dans toutes ses parties, & que la Couronne & le Royaume fussent afranchis de toutes les soûmissions, qui avoient été renduës au Pape par le Roi Jacques II. & de toutes les Prétentions de l'Eglise Romaine sur l'Eglise Anglicane. 3. Que toutes les Loix qui subsistoient encore contre la reception des Canons & la Jurisdiction de Rome, & contre ceux qui maintenoient ces abus fussent mises à exécution. 4. Que les anciens Usages & Priviléges de la Ville de Londres fussent rétablis sans délay, de même que ceux des autres Villes ou Bourgs d'Angleterre, qui avoient été confirmez par la grande *Charte*. 5. Qu'on établit dans toutes les Charges Civiles ou Militaires du Royaume des personnes, qui eussent les Conditions requises par les Loix. 6. Que toutes les Commissions contraires aux Loix & Usages fussent révoquées, & sur tout la Commission pour les Afaires Ecléfiastiques. 7. Que la

Li-

liberté des Elections fut remise en son entier. 8. Que l'on pût assembler un Parlement libre, par le moïen duquel le Gouvernement civil fût rétabli, & l'Autorité arbitraire entierement abolie. 9. Et qu'enfin en atendant que tout cela fût fait, on ne troublât personne dans l'Exercice de sa Religion. Livre III. 1688.

Le second Ecrit qui fut publié avant le depart de la Flote, étoit une *Résolution des Etats-Généraux contenant les raisons qui avoient porté L. H. P. a assister de Vaisseaux & de Troupes. S. A. dans le voyage qu'Elle devoit faire en personne en Angleterre.* Ces raisons étoient, que les Anglois ayant un si juste sujet de se plaindre de leur Roi, & demandant avec tant d'empressement au Prince d'Orange qu'il allât rompre leur joug: Ils n'avoient pû s'empêcher d'aprouver le dessein de ce Prince & de lui prêter leurs Forces pour l'exécuter. Et qu'ils le faisoient avec d'autant moins de peine, que cela leur paroissoit absolument nécessaire pour la sûreté de leur Etat, parce qu'ils étoient trés bien informez que les Rois de France & de la Grande Bretagne avoient entr'eux

Livre III. 1688. de grandes liaisons d'Alliance & d'Amitié, qu'ils faisoient des éforts communs pour détacher les Alliez des sept Provinces, qu'ils haïssoient mortellement la Religion Protestante & leur Republique, & qu'ainsi il étoit à craindre que si une fois le Roi de la Grande Bretagne pouvoit parvenir à son but, & aquerir une Puissance absoluë sur ses Peuples, ces deux Princes joints ensemble tâcheroient de les ruiner eux. Les Etats ajoutoient que S. A. leur avoit déclaré qu'Elle n'avoit pas *la moindre intention d'envahir ou de subjuguer le Roïaume* d'Angleterre, ni d'ôter le Roi de dessus son Trône, & beaucoup moins de se rendre Maître de lui, ou d'aporter quelque préjudice à la succession légitime, non plus que de bannir la Religion Catholique ou de la persécuter. Mais uniquement de donner du secours à la Nation pour le rétablissement des Loix & des Privileges qu'on avoit enfraints pour le maintien de la Religion & de la liberté, & pour la Convocation d'un Parlement légitime, qui délibére-

bereroit ce qu'il jugeroit nécessaire, Livre III. 1688.
afin asseurer les Lords, le Clergé, la Noblesse & le Peuple, que leurs Droits ne seroient plus violez.

... Enfin le Prince fit publier en son nom deux Déclarations, *pour justifier qu'il n'entroit en Armes dans le Roiaume d'Angleterre, que pour la Conservation de la Religion Protestante, & pour le rétablissement des Loix & des Libertez d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande.* La premiere de ces Déclarations étoit pour l'Angleterre. Le Prince y exposoit au long les moiens, dont les mauvais Conseillers du Roi s'étoient servis, pour assujettir à un Gouvernement arbitraire tout ce qui regardoit la Conscience, les Libertez, & les Proprietez des Sujets. 1. En attribuant au Roi *un Pouvoir dispensatif*, en vertu duquel il pouvoit suspendre & aneantir l'exécution des Loix, *quoy que faites par l'Autorité d'un Roi & d'un Parlement, pour la seureté & le bonheur des Sujets.* 2. En obligeant des Juges du Roïaume à declarer que ce *Pouvoir dispensatif étoit un Droit*

Guill. III. *de la Couronne*: Et en déposant
1688. sous divers pretextes ceux qui ne pouvoient consentir à une Déclaration aussi injuste, pour mettre à leur place des gens devouëz à la Cour, & même des Papistes, comme s'il étoit au pouvoir de douze Juges ainsi établis de sacrifier au Roi les Droits & les Libertez de toute une Nation. 3. En portant le Roi à dépouiller les Protestans de leurs Charges, Benefices, Emplois, & Prérogatives; & en introduisant dans les Fonctions Eclésiastiques, Civiles, & Militaires des gens suspects, & incapables suivant les Loix de les exercer; malgré les Précautions des Sermens d'Allegeance, de Suprematie, & du Test, & malgré les promesses solemnelles faites par Sa Majesté à son avénement à la Couronne.

Le Prince ajoûtoit que *cette longue & insuportable opression* avoit ôté jusqu'aux moyens de s'y opposer par des Requêtes, & autres voyes permises par les Loix, comme il avoit paru dans l'afaire des Evêques: Que lui & la Princesse son Epouse

avoient tâché avec bien du respect Livre III.
de faire voir au Roi la juste & pro- 1688.
fonde douleur que ces procédures leur causoient, & que même pour satisfaire au désir de Sa Majesté, ils avoient proposé un Tempérament à l'égard du Test & des Loix Pénales, qui auroit pû procurer une heureuse union entre les Sujets de toutes sortes d'opinions; mais que leurs bonnes Intentions avoient été éludées. Que l'unique reméde à tous ces maux étoit la Convocation d'un Parlement; mais que dans l'état où étoient les choses, le Peuple ne pouvoit espérer un Parlement libre, ni légitimement élû, vûs les éforts qu'on faisoit pour faire nommer des Députez déja corrompus. Et qu'enfin ces mauvais Conseillers dont on se plaignoit, pour couronner leur conduite, & pour avancer leurs desseins pernicieux, *avoient publié que la Reine avoit accouché d'un Fils, quoique dans cette prétendue Grossesse de la Reine, aussi bien que dans les circonstances de cette Naissance, & dans la maniere dont* [illegible] *elle*

Livre III. 1688. *cela avoit été conduit, il parût tant de justes & de visibles fondemens de soupçon, que non seulement* Leurs Altesses, *mais aussi tous les bons Sujets de ce Royaume soupçonnoient que le pretendu Prince de Galles n'avoit pas été mis au monde par la Reine.*

Le Prince déclaroit, que poussé par toutes ces raisons, & excité par l'afection singuliére que la Nation Angloise avoit toûjours témoignée tant pour la Princesse son Epouse, que pour lui-même, par le souvenir des éforts qu'Elle avoit faits pour terminer la Guerre injuste qui fut déclarée aux Etats en 1672, & par les instantes priéres *d'un grand nombre de Seigneurs tant Eclesiastiques que Seculiers, & de beaucoup de Nobles, & autres Sujets de toutes conditions, il avoit trouvé bon de passer en Angleterre avec des forces suffisantes pour se défendre de la violence de ces pernicieux Conseillers du Roi.* Qu'il ne se proposoit pas d'autre fin, que d'obtenir le plutôt qu'il se pourroit un Parlement libre & légitime, & que pour cet éfet il demandoit, que toutes les nouvelles Chartres qui bor-

bornoient les Elections des Membres du Parlement contre l'ancienne coûtume fussent tenuës pour nulles. Que tous les Magistrats déposez injustement & contre les Loix rentrassent dans leurs Charges. Que tous les Bourgs d'Angleterre fussent mis en possession de leurs anciennes Prescriptions & Chartres, & que sur tout l'ancienne Chartre de la Ville de Londres demeurât dans toute sa force. Que les lettres Circulaires pour l'élection des Membres du Parlement fussent adressées aux Officiers, à qui il apartenoit de les recevoir selon les Loix & les Coutumes. Qu'il ne fût permis à personne d'élire, pour Membre du Parlement un homme qui n'auroit pas les qualitez requises par les Loix. Que les Membres du Parlement étant ainsi légitimement élûs s'assemblassent en toute liberté. Que les deux Chambres pûssent travailler ensemble à la Préparation des Loix qu'elles jugeroient utiles. Qu'aprés une pleine & libre agitation, tant pour l'établissement que pour l'exécution du Test, & telles

autres

Livre III. autres Loix necessaires, pour la
1688. seureté de la Religion Protestante, ces deux Chambres pûssent faire toutes les Loix qu'elles voudroient, tant pour l'établissement d'une bonne union entre l'Eglise Anglicane & les autres Protestans, que pour la défense & le repos de tous ceux, qui voudroient *vivre paisiblement & en bons Sujets sous le Gouvernement établi, afin qu'ils ne soufrissent pas la moindre persécution pour leur créance, les Papistes même n'en étant pas exceptez. Qu'elles pussent aussi pourvoir à toutes les autres afaires qu'elles jugeroient a propos, pour la Paix, l'honneur & le salut de la Nation, afin qu'elle ne pût être jamais en danger à l'avenir de retomber sous un Gouvernement arbitraire:*

S. A. disoit aprés cela, *qu'Elle vouloit raporter à ce Parlement la recherche de la Naissance du prêtendu Prince de Galles, & tout ce qui avoit relation à cela, & au Droit de la Succession.* Elle promettoit de faire observer à ses Troupes une Discipline sévére, & empêcher que les lieux

lieux par où elles passeroient n'en fussent incommodez, en atendant de pouvoir les renvoïer, aussi-tôt que l'état de la Nation le permettroit. Enfin S. A. invitoit les Pairs, les Lords-Lieutenans, les Députez-Lieutenans, tous les Nobles, & en un mot tous les Habitans du Roïaume, à l'assister dans l'éxécution de ses desseins, contre tous ceux qui voudroient s'y opposer. Livre III. 1688.

La seconde Déclaration du Prince d'Orange étoit destinée pour l'Ecosse. Elle contenoit à peu prés les mêmes choses que la précedente. Mais outre cela elle faisoit mention des changemens particuliers, qui avoient été faits en Ecosse contre les Loix du Roïaume; comme entr'autres de ce qu'on avoit ôté tous leurs Priviléges aux Villes Roïales, qui faisoient le Tiers Etat du Parlement, & qui avoient autant de Députez que les Provinces; de ce qu'on avoit imposé diverses Sujétions arbitraires à des Provinces entieres, sans y être autorisé par aucune Loi, ni par aucun Acte de Parlement; de ce qu'on avoit exercé de gran-

des

Livre III. 1688. des violences sur des gens qui vivoient dans l'obéïssance, & de plusieurs autres opressions où la Nation étoit exposée, en vertu d'une Déclaration, *qui renversait les fondemens du Gouvernement, violoit les Loix les plus Sacrées, rendoit le Parlement tout à fait superflu, privoit la Religion de toutes ses défenses, ôtoit les Libertez & les Propriétez par un Pouvoir absolu qu'on s'attribuoit, & auquel on vouloit que les Sujets obéïssent sans réserve, & de cette sorte d'obéïssance qui n'apartient qu'à Dieu seul.* Voila en abregé ce que contenoient ces deux Manifestes.

Ils étoient datez du 10. Octobre; mais comme le Prince d'Orange aprit peu de tems aprés, que le Roi avoit rétabli plusieurs choses sur l'ancien pié, revoqué quelques-unes de ses Déclarations, enlevé quelques Charges à des Papistes, pour les redonner à des Protestans, & renoncé en partie à ses Pretentions, touchant le *Pouvoir Arbitraire & Despotique*; & que ses Creatures faisoient courir le bruit que S. A. se

se proposoit d'envahir l'Etat, & de mettre la Nation sous le joug, ce Prince ajoûta à la Déclaration qui regardoit l'Angleterre. 1. Qu'il étoit persuadé que personne ne pouvoit avoir des pensées assez désavantageuses de lui, pour s'imaginer qu'il eut aucune autre veuë dans son entreprise, que d'affermir la Religion, les Libertez, & les Proprietez des Sujets, sur des fondemens si solides, que la Nation ne pût jamais retomber dans les malheurs où elle étoit. 2. Que les forces qu'il conduisoit n'étoient nullement proportionnées aux noirs desseins qu'on lui imputoit: Et que d'ailleurs il n'étoit pas vrai-semblable, que ce grand nombre de personnes de la principale Noblesse, si connuës par leur zele pour la Religion & pour le Gouvernement, & dont une partie accompagnoit S. A. dans son expedition, & l'autre l'avoit fort sollicitée à l'entreprendre, voulussent entrer dans une entreprise aussi criminelle, & remporter pour fruit de leur Conquête la perte de leurs biens & de leur honneur. 3. Que tout

Livre III. 1688. tout le monde voyoit le peu de fondement que l'on devoit faire sur les nouveaux engagemens où l'on entroit, aprés qu'on avoit eu si peu d'égard aux Promesses les plus solemnelles. 4. Que le prétendu redressement qu'on ofroit, prouvoit manifestement toutes les Infractions du Gouvernement qui avoient été touchées; & qu'au reste on ne faisoit rien alors qu'on ne pût révoquer quand on voudroit. 5. Qu'enfin on ne pouvoit donner une satisfaction sufisante pour le passé, ni de bonnes sûretez pour l'avenir, que dans un Parlement, par une Déclaration autentique touchant les Droits des Sujets qui avoient été violez, & non par des *Prétendus Actes de Grace* qu'on ne faisoit que par nécessité, & l'on peut dire par force.

A tout cela étoient jointes deux Lettres de Son Altesse, l'une, *A tous les Officiers & Gens de Mer de la Flote*, l'autre, *Aux Officiers & Soldats de l'Armée Angloise*, dans lesquelles le Prince les éxortoit tous par l'amour qu'ils devoient avoir pour leur Religion & pour leur Patrie;

tie, & par la juste crainte d'être maltraitez à leur tour, comme l'avoient été plusieurs de leurs Compagnons en Irlande, il les éxortoit, dis-je, à joindre leurs Armes aux siennes, promettant de distinguer ceux qui se rendroient les premiers dans son Camp. Il y avoit encore une Priére destinée à demander à Dieu un bon succés pour l'Expédition de S. A.

Livre III. 1688.

Pendant que le Prince d'Orange n'oublioit rien pour assûrer le Public de ses bonnes Intentions, le Roi d'Angleterre faisoit de vains éforts pour obliger ses Sujets à en douter, & pour regagner leur affection en renversant tout ce qui les avoit choquez, & en se justifiant auprés d'eux du tort qu'on prétendoit qu'il leur avoit fait de vouloir leur donner un Enfant suposé pour Roi. Non seulement il destitua de leurs Emplois tous ceux de la Religion Romaine, & rendit leurs Priviléges à toutes les Villes. Il ordonna que toutes les Chapéles des Catholiques qui étoient dans Londres seroient incessamment fermées: Et parce qu'il

Livre III. 1688. tout le mon... où l'on ne laissa pas de fondemen... quelques jours aprés, le les non... que les Aprentis de Londres entro... rompissent les portes & les d'ér...ces, en renversassent l'Autel, y en brûlassent les Images dans une place publique, aprés les avoir traînées par les ruës. Comme l'afaire du Prince de Galles étoit capitale, le Roi témoigna vouloir l'éclaircir. Il obligea la Reine Douairiere, Veuve du Roi Charles II, & plusieurs Dames, Seigneurs, & autres personnes de la Cour de se trouver dans son Conseil le premier du mois de Novembre, pour déposer avec Serment tout ce qui leur étoit connu dans cette afaire. Aprés avoir fait un petit Discours dans lequel il se plaignit bien fort de la malignité de ses Ennemis, & de l'injustice de quelques uns de ses Sujets, & où il dit entr'autres choses, que par une Providence particuliere il n'étoit jamais né aucun Prince, à la naissance duquel il y eût eu autant de personnes présentes qu'à celle du Prince de Galles, il fit ouïr tous ces témoins. Mais

 leurs

dépositions ne paruront pas Livre III.
ment fortes à ceux qui en 1688.
d'une maniere desinte-
sorte que la plûpart des
moins étoient suspects, ils ne
rent autre chose, si ce n'est
qu'ils avoient entendu les cris de la
Reine, & vu l'Enfant nouvelle-
ment né. La Princesse de Dane-
marc, qui avoit tant d'interêt à cette
affaire, ne voulut point assister dans
l'Assemblée. Le Roi dit que c'étoit
à cause d'une indisposition; mais
on savoit bien qu'elle avoit d'autres
raisons de s'absenter.

Nous avons laissé la Flote du Prince d'Orange dans ses Ports, attendant un Vent favorable pour se remettre en mer. Elle commença à lever l'ancre le dixiéme de Novembre, & le lendemain elle mit à la voile, dans le même état & dans le même ordre, où elle étoit la premiere fois. Tout le Monde croyoit qu'elle iroit faire décente du côté du Nord d'Angleterre, parce que bien des raisons faisoient conjecturer que le Prince d'Orange avoit là des intelligences; Et le Roi d'Angle-

Livre III. 1688. gleterre le croyoit lui même. C'est pour cela qu'il avoit fait marcher ses Troupes de ce côté là, & donné ordre à son Armée Navale de se rendre à Gunfleet à huit lieuës de Harwich. Mais il fut bien surpris lors qu'il sût que la Flote Hollandoise avoit pris sa route du côté d'Occident, qu'elle avoit abordé sans oposition dans la Province de Devonshire & que les Troupes qu'elle portoit s'étoient débarquées à Darmouth, Torbay, & Exmouth le 15. de Novembre.

Toutes choses favoriserent dans cette occasion le Prince d'Orange. Il eût toûjours le vent en poupe. La Flote Royale, qui avoit ordre de combattre, quoy qu'elle fût beaucoup moins forte que celle de Hollande (car elle n'avoit que trente-six Vaisseaux de Guerre, & dix-sept Brulots, mais elle étoit commandée par l'Amiral Darmouth, fidéle Serviteur du Roi, & grand Ennemi du Vice-Amiral Herbert) Cette Flote, dis-je, ne pût rien entreprendre, parce qu'elle avoit le vent contraire, & que d'ailleurs

lors

lors que la Flote Hollandoise passa, la Mer se trouva couverte d'un brouïllard si épais que les Vaisseaux ne pouvoient se voir les uns les autres. Outre que Milord Darmouth raporta à son retour à Londres, qu'ayant assemblé son Conseil de Guerre il n'avoit trouvé que six Capitaines qui voulussent combattre. Il y eut pourtant trois petits Bâtimens chargez de chevaux, & de quelques Compagnies d'un Régiment Ecossois du Prince d'Orange, qui furent pris par deux Frégates Angloises. Mais enfin le Prince d'Orange arriva précisément le jour où l'on célébroit en Angleterre la mémoire de la Conspiration des Poudres, & le lendemain du jour de sa Naissance & de son Mariage: Ce qui ne contribua pas peu à faire bien augurer de son Entreprise.

Livre III. 1688.

Ajoûtons que ce Prince eut le bonheur de ne pas trouver des Troupes dans les lieux où il aborda, parceque le Roi avoit envoyé bien loin de là toutes les siennes : De sorte que l'Armée Hollandoise eut

Liv. XII. le tems de se rafraichir : Et elle
1688. avoit grand besoin de cela. Car elle étoit extrêmement fatiguée de la Mer, & les chevaux sur tout étoient en très-mauvais état. Cependant il faloit passer par des chemins fort fâcheux pour s'avancer dans le Pays. Une poignée de gens auroit sufi pour garder ces passages, & peut-être pour faire périr l'Armée du Prince d'Orange, ou pour l'obliger à se rembarquer. Mais ce Prince ne trouva pas un seul homme qui fit mine de lui résister. Au contraire tous ceux du Pays vintent au devant de lui, le regardant comme leur Libérateur, & faisant retentir les airs de leurs cris de joye.

On aportoit de toutes parts des vivres à son Armée, pendant que sans perdre tems elle marchoit vers Excester, où elle devoit se reposer pendant quelques jours.

Le Prince d'Orange fut reçu dans cette Ville au son des Cloches, & aux Aclamations de la plus grande partie du Peuple, qui le conduisoit comme en Triomphe dans la Maison Episcopale, d'où l'Evê-

que

que s'étoit retiré quelques jours au- Livre III.
paravant, pour voir quel tour pren- 1688.
droient les choses : En quoi il avoit
été suivi par plusieurs Bourgeois
d'Excester. S. A. voulut rendre à
Dieu des Actions de Graces publiques pour l'heureux succés qu'Elle
avoit eu jusques là. Elle se rendit pour
cet effet dans l'Eglise Cathedrale, où
aprés que la dévotion fût finie Elle fit
lire le Manifeste dont j'ay parlé. Ses
Partisans prenoient le soin de répandre cette piéce par tout le Roiaume,
& elle produisit dans l'Esprit des Peuples l'effet que l'on en avoit attendu. Elle achevoit de leur ouvrir les yeux, & de les persuader
des bonnes intentions du Prince.
Le Roi aprenant qu'on en distribuoit par tout des Copies, au lieu
d'y faire une bonne réponse, s'il
étoit possible, défendit sous les dernieres peines de lire, distribuer, ou
garder la Déclaration du Prince
d'Orange. Mais cela ne servit qu'à
augmenter le desir de la voir. Non
seulement on la débitoit à Londres
sous le manteau ; on l'y imprima
en quatre endroits diferens.

Livre III. 1688.

A mesure que le Prince d'Orange aprochoit de Londres, son Armée grossissoit considerablement. Plusieurs personnes de la Noblesse & du Peuple lui venoient ofrir leurs services & des Provinces entieres se déclaroient pour lui, c'est à dire pour la Convocation d'un Parlement libre: Car ce Prince ne demandoit autre chose. Le Roi voyant la plûpart de ses Sujets disposés à prendre ce parti-là, assembla d'abord quelques Evêques pour tâcher de les faire entrer dans ses intérêts, ou du moins pour les sonder. Il leur dit que le Prince d'Orange alléguoit pour justifier son Invasion, que plusieurs Seigneurs, tant Eclésiastiques que Séculiers, l'y avoient sollicité, & qu'il souhaitoit de savoir d'eux s'il étoit vrai que cette Entreprise leur eût été connuë, & s'ils l'aprouvoient. Mais les Prélats lui répondirent unanimement, qu'ils n'avoient pas ouï dire que le Prince d'Orange voulût envahir le Royaume. Le Roi leur ayant proposé là dessus de signer un Acte, par lequel ils protesteroient qu'ils dé-

testoient les desseins du Prince, l'Archevêque de Cantorbery demanda au nom de tous une Copie de cet Acte, afin de l'éxaminer. Mais le Roi ne jugea pas à propos de la leur donner. Livre III. 1688.

Peu de jours aprés, savoir le 27. de Novembre, les deux Archevêques, les Evêques, & les Principaux Seigneurs Séculiers du Royaume d'Angleterre présenterent une Adresse au Roi, que je raporterai ici à cause de sa briéveté.

Adresse des Archevêques, Evêques, & Seigneurs Séculiers, pour demander à Sa Majesté la convocation d'un Parlement.

SIRE,

Nous ne pouvons considerer les tristes effets de cette guerre, qui est

 prés

Livre III. 1688. *prête à éclater dans le centre même du Royaume, & le danger évident auquel Vôtre Majesté est exposée, ni les murmures du Peuple qui se croit opprimé, sans nous croire en mesme tems obligez de vous dire ingenument & sans détour, que nous sommes tous d'opinion, qu'il ne reste plus aucun moyen visible pour sauver Vôtre Majesté & Vôtre Royaume, qu'un Parlement regulier & libre en toutes ces circonstances. Nous prions donc très humblement Vôtre Majesté de vouloir convoquer un tel Parlement, & nous ferons tout nôtre possible pour assurer l'Etat & l'Eglise, & pour calmer les esprits des Peuples irritez. Nous prions de plus Vôtre Majesté, de prendre les mesures que vous jugerez les plus propres, pour empescher l'effusion du sang de vos Sujets, & nous prierons pour Vôtre prosperité.*

Le Roi ne pût se résoudre à accorder à ces Seigneurs ce qu'ils demandoient. Il les remercia de leurs avis: Mais il ajoûta qu'il vouloit rendre le calme à son Royaume, avant

avant que de penser à assembler un Parlement, parce que dans l'état où les choses se trouvoient, il n'étoit pas possible qu'il y eût un Parlement libre. Ce Prince avoit résolu de se mettre à la tête de ses Troupes, pour donner Bataille au Prince d'Orange, & les mauvaises nouvelles qu'il recevoit de toutes parts, n'étoient pas capables de l'en détourner. Quelques Régimens avoient quitté son Armée pour passer dans celle du Prince, & plusieurs Seigneurs prenoient le même parti. Les Nobles de la Province de Devon venoient de faire entr'eux un Traité de Confédération, par laquelle *ils promettoient tous au Prince d'Orange & les uns aux autres, de demeurer ferme dans la Défense de la Cause commune, pour laquelle ils avoient pris les Armes, de s'entre-secourir & de ne s'abandonner point jusqu'à ce que leur Religion, leurs Loix & leurs Libertez fussent bien affermies dans un Parlement libre, & qu'ils ne fussent plus en danger de tomber dans le Papisme ni sous l'Esclavage;* & ils disoient de plus,

Livre III. 1688.

Livre III. 1688. que si on faisoit quelque attentat sur la personne du Prince d'Orange, ils en poursuivroient les Auteurs & les adhérans avec la derniére sévérité, & jusqu'à leur ruine totale. Enfin le Prince George de Danemarc, qui devoit commander l'Armée du Roi, s'étoit jetté dans le Camp du Prince, aprés avoir écrit au Roi les raisons qui l'y obligeoient; & la Princesse de Danemarc avoit quitté la Cour dans le même tems.

Tout cela n'étoit pas capable de faire changer de dessein au Roi. Il partit de Londres pour se rendre à son Armée, resolu ce sembloit de vaincre ou de mourir. Mais lors qu'il fut arrivé, l'état où il vit ses Troupes, acheva de le pénétrer de douleur; & de le déconcerter. Elles étoient fort affoiblies par la raison que j'ai dite, & la plûpart des Soldats qui y avoient demeuré ne paroissoient guerre dispôsez à seconder les desseins du Roi. Ils disoient assez hautement qu'ils ne vouloient point combattre contre un Prince qui venoit exposer sa vie

vie pour le bien de la Nation: de sorte que le Roi déſeſperant de retirer de grands ſervices de ſon Armée, & aprenant que celle du Prince d'Orange étoit déja beaucoup plus forte, reprit la route de Londres réſolu de convoquer un Parlement.

Le Prince d'Orange publia alors une troiſiéme Déclaration, dans laquelle aprés avoir renouvellé les Proteſtations qu'il avoit faites ſi ſouvent de vouloir ſeulement *procurer la Convocation d'un Parlement Libre, pour régler les choſes avec le Roi, d'une telle maniere qu'on eut raiſon de croire qu'il ſouhaitoit tout de bon de prendre des meſures, qui puſſent le rendre heureux auſſi bien que ſon Peuple*; ce Prince déclaroit 1. *Qu'il ne donneroit aucun quartier à ces hommes execrables qui avoient tout remué pour renverſer la Religion Proteſtante.* 2. *Qu'il n'uſeroit d'aucune violence contre qui que ce fût, qu'autant que cela ſeroit neceſſaire pour ſa propre défenſe.* 3. *Qu'il ne ſoufriroit pas qu'on fit aucun tort aux Papiſtes pourvû qu'on les trou-*

Livre III. vât dans l'état où les Loix vouloient
1688. qu'ils fussent. 4. Mais qu'il traiteroit comme des Voleurs & comme des Assassins les Papistes qui se trouvoient avoir des Armes dans leurs maisons ou sur leurs personnes, ou exercer quelque Emploi Civil ou Militaire contre les Loix du Royaume. 5. Et qu'il regarderoit comme coupables des mêmes Crimes tous ceux qui les assisteroient, ou qui marcheroient sous leur Commandement. 6. Qu'enfin étant informé qu'il y avoit un concours extraordinaire de Papistes armez aux Villes de Londres & de Westminster, & aux lieux voisins, non tant pour leur propre sûreté que pour faire quelque entreprise sur lesdites Villes & sur les habitans par le feu, par un massacre subit, ou par tous les deux ensemble, ou peut-être même pour se joindre à un Corps de François, qui avoient dessein s'il étoit possible de faire décente en Angleterre, il desiroit & attendoit que tous les Magistrats tant Civils que Militaires desarmassent & arrêtassent sans délay tous les Papistes, afin que nous

seules

seulement ils ne fussent plus à craindre, mais qu'on pût proceder contr'eux selon la rigueur des Loix. Livre III. 1688.

Cette Déclaration étoit destinée à intimider les Catholiques Romains & à les empêcher de remuër, plûtôt qu'à leur faire du mal. Aussi ne fut elle pas executée fort exactement.

Le Roi étant arrivé à Londres, & ayant assemblé tous les Evêques & Seigneurs, qui y étoient alors, il fit publier par leurs Avis le 10. de Decembre une Proclamation, par laquelle il convoquoit le Parlement pour le 25. du mois de Janvier. Il expedia des lettres circulaires pour en donner avis à toutes les Villes ; & parce qu'il faloit régler quelques Préliminaires pour la tenuë du Parlement, il envoïa au Prince d'Orange le Marquis d'Halifax & deux autres Députez, avec ordre de lui ofrir de sa part, *de faire tout ce qui seroit trouvé équitable pour faciliter à cette Assemblée le moyen de remettre la tranquilité dans le Royaume.* Le Prince d'Orange reçut très-bien ces Députez, & a-

Livre III. prés leur avoir répeté en peu de
1688. mots les raisons de sa décente en Angleterre, il leur dit qu'il étoit prêt à s'éloigner avec son Armée de trente lieuës de Londres, pourvû que le Roi voulut faire la même chose. Mais le Roi avoit déja résolu de se retirer bien plus loin. Soit qu'il n'eut convoqué le Parlement que pour amuser ses Peuples, soit qu'il eut changé d'avis aprés l'avoir convoqué, craignant que si cette Assemblée ne procedoit pas contre lui, comme l'on avoit procedé contre le Roi son Pere, ce qui certainement ne seroit point arrivé, elle ne fit de certaines Loix qui l'auroient extrémement gêné, & peut-être ne découvrit des choses qu'il avoit interêt de tenir cachées. Il partit secrétement de Londres le 21. de Décembre, aprés en avoir fait sortir le jour auparavant la Reine & le Prince de Galles. Il révoqua avant son départ les ordres qu'il avoit donnez pour la Convocation du Parlement, & écrivit au Comte de Féversham, qui commandoit les restes de son Armée, que se voyant

aban-

abandonné de tout le monde, & en particulier de ses Troupes, il ne croyoit pas être en sûreté dans son Royaume, & que c'étoit pour cela qu'il étoit prêt à en sortir, *en attendant qu'il plût à Dieu de toucher le Cœur à la Nation, qu'il remercioit tous les Oficiers & Soldats qui avoient demeuré fideles à son service, & qu'il esperoit qu'ils continueroient dans ce devoir; mais que cependant il ne pretendoit pas qu'ils s'oposassent seuls à une Armée étrangere qui étoit soûtenuë par la Nation.* Livre III. 1688.

Lors que le Comte de Féversham eut reçu cette Lettre il se crût obligé de licencier les Troupes du Roi; aprés quoi il écrivit au Prince d'Orange, que le Roi s'étoit retiré & lui avoit donné ordre de ne resister à personne, & qu'il en avertissoit S. A. afin d'empêcher qu'on ne répandit du sang. Cependant le propre jour du départ du Roi les Seigneurs Ecléśiastiques & Séculiers, qui se trouverent à Londres ou aux environs, s'assemblerent à la Maison de Ville pour aviser à ce qu'ils devoient faire dans cette conjoncture,

Livre III. 1688. jonćture, & résolurent par une Déclaration de s'adresser au Prince d'Orange, & de l'assister de tout leur pouvoir pour obtenir au plûtôt un Parlement Libre, selon ses intentions. Ils nommerent l'Evêque d'Eli, le Comte de Pembrock, & deux autres Deputez, pour porter cette Déclaration à son Altesse, & pour la prier de se rendre à Londres, ce qu'elle se mit d'abord en devoir de faire. Mais lors que ce Prince arriva à Windsor le 24. de Decembre il apprit que le Roi, qui s'étoit embarqué dans un petit Bâtiment pour passer en France, avoit été obligé par un vent contraire de relâcher à Feversham, & que des Païsans l'avoient arrêté, le prenant pour un Jesuite qui se sauvoit chargé d'argent & de pierreries. Cette nouvelle obligea le Prince d'Orange à interrompre un peu sa marche. Il envoya dire au Roi qu'il n'avoit rien à craindre, qu'il seroit dans son Royaume en toute sûreté, & qu'il pouvoit aller là où il voudroit. Le Roi prit le parti de retourner à Londres, où

les

les Seigneurs le prioient de se ren- Livre III.
dre. Il y arriva le 26, & ses Amis 1688.
ayant ramassé quelques débris de ses Troupes, pour le garder il fit encore quelques fonctions de la Royauté. Mais le lendemain deux-mille hommes d'Infanterie, & deux Régimens de Cavalerie du Prince d'Orange étant entrez dans la Ville, & ayant relevé la Garde à Witehall, le Roi qui crut qu'on vouloit s'assurer de sa personne & le rendre prisonnier, quoi que sans aucun fondement, comme la suite le fit voir, témoigna vouloir se retirer à Rochester. Le Prince lui donna quelques Troupes pour l'escorter, & s'achemina ensuite vers Londres où il fût reçu avec de grandes marques de joye, & complimenté par tous les Corps Ecclésiastiques & Séculiers. D'abord les Seigneurs s'assemblerent à Westmunster pour déliberer des voyes de convoquer un Parlement; au cas que le Roi refusât des Lettres circulaires pour cet éfet.

Et comme ils apprirent bien-tôt 1689.
aprés que le Roi étoit parti de Rochester le 2 Janvier pour se rembarquer.

Livre III. barquer, ils resolurent d'envoyer
1689. des ordres dans toutes les Provinces pour obliger les Villes & les Communautez de nommer des Députez en la forme usitée pour la Convocation d'un Parlement, afin qu'ils se trouvassent à Londres le premier de Février, pour déliberer dans une Assemblée extraordinaire sur les besoins pressans du Royaume Et cependant ils conclurent tous d'offrir au Prince d'Orange l'Administration du Gouvernement jusqu'à ce que cette Assemblée eut été tenuë. Ils presenterent donc une Adresse à S. A. par laquelle ils la supplioient de se charger pendant ce tems-là du soin de toutes les Affaires tant Civiles que Militaires; de disposer des Revenus publics pour la Conservation de la Religion, des Loix, des Libertez, & de la Paix de la Nation; de prendre un soin particulier du Royaume d'Irlande, où le Comte de Tirconnel avoit les Armes à la main pour s'oposer aux bons desseins que l'on avoit, & enfin d'envoyer des Lettres signées de sa main, & écrites en son nom

aux

aux Seigneurs Ecléfiaftiques & Séculiers, & aux Provinces, Comtez Univerfitez, Villes, & Bourgs, qui avoient droit de Députer au Parlement, afin qu'ils éluffent inceffamment leurs Députez pour l'Affemblée qui fe devoit faire.

Le Prince reçut cette Adreffe avec fa Prudence ordinaire. Il dit qu'il ne pouvoit pas accepter les ofres qu'on lui faifoit, fans être affeuré du confentement de la Nation. Mais les Seigneurs lui firent bien-tôt voir que la Nation y confentoit & le defiroit du moins autant que cela fe pouvoit faire dans les circonftances extraordinaires où l'on fe trouvoit. Dés le lendemain ils affemblerent tous ceux de la Ville de Londres & des environs, qui avoient été Membres de la Chambre-Baffe fous le Régne de Charles II. & ils n'eurent pas de peine à obtenir d'eux qu'ils préfentaffent au Prince d'Orange une Adreffe femblable à la leur. Le Prince remercia les Députez de cette Affemblée du Zele qu'ils témoignoient pour la Caufe Commune, & de ce qu'ils avoient

con-

Livre III. 1689.

concourru unanimement avec les Seigneurs à prendre les Résolutions necessaires pour le bien de l'Etat & de la Religion ; Et cependant il voulut avoir encore un jour, pour se déterminer sur ce qu'on lui offroit ou qu'on lui demandoit. Mais le lendemain il se chargea du Gouvernement, & promit de l'exercer selon le désir de la Nation, & de faire tout ce que les Seigneurs de la Chambre-Haute & les Députez des Communes jugeoient à propos. Le Peuple témoigna une grande joye à cette nouvelle. Dés le même jour on vit des feux de joye & des illuminations dans toutes les ruës de Londres. Plusieurs autres Villes & plusieurs Corps du Royaume presenterent des Adresses à S. A. pour la remercier des perils où Elle s'étoit exposée pour rompre leur joug, & des soins qu'Elle vouloit prendre pour les Gouverner.

La premiere chose que fit ce Prince fut d'expedier des Lettres circulaires pour l'Assemblée qui se devoit tenir ; Afin que les élections des Députez pûssent être faites avec

une entiere liberté. Il retira de tous les lieux où elles se devoient faire les Troupes qui y étoient en quartier: Et parce qu'on se plaignit que dans quelques endroits ces Troupes avoient voulu loger chez des particuliers, malgré eux, S. A. fit publier une Déclaration pour assurer que cela s'étoit fait contre ses Ordres, & pour défendre à tous Officiers & Soldats de quelque Nation ou qualité qu'ils pûssent être de loger dans aucune Maison particuliere, sans le consentement de celui qui en étoit Maître, sous peine d'être cassez & punis selon la rigueur des Loix Militaires. Livre III. 1689.

Le grand but de ce Prince étoit de faire voir qu'il n'avoit pas passé la Mer dans le dessein d'opprimer personne; mais pour donner à chacun autant de liberté qu'il en pouvoit raisonnablement attendre. Il ne voulut point qu'on fit violence à qui que ce soit, sur tout pour la Religion. Il empêcha plusieurs Prêtres & autres Catholiques d'être mal-traitez. Il donna des Passeports à tous ceux qui voulurent se re-

Livre III. retirer, & entr'autres au Nonce du
1689. Pape qui fut Congédié avec honneur. Il punit autant qu'il le pût le Zele indiscret de quelque Populace, laquelle aprés avoir renversé quelques Chapéles de Papistes à Londres, étoit allée jusqu'à cet excés d'insolence d'entrer dans l'Hôtel de l'Ambassadeur d'Espagne & de le piller. Le Prince d'Orange fit arrêter tous les coupables qu'on pût trouver, & envoya complimenter le Ministre de Sa Majesté Catholique sur l'insulte qu'il avoit reçuë, lui promettant de le dédommager de tout. Comme ce Prince étoit informé des soins que prenoit la France pour faire croire à toutes les Cours Catholiques qu'il en vouloit à la Religion Romaine, & qu'il ne pensoit à rien moins qu'à la détruire entierément en Angleterre & ailleurs, il protesta *sur son honneur & sur sa Conscience*, tant à l'Ambassadeur de l'Empereur, qu'à celui du Roi d'Espagne que bien loin d'avoir un tel dessein, il étoit prêt à employer ses soins pour procurer une liberté raisonnable, &
un

un doux traitement à tous les Catholiques qui demeureroient dans leur devoir & dans le respect pour le Gouvernement. Il les chargea d'en asseurer leurs Maîtres, & leur fit comprendre que si on se laissoit persuader par les Artifices de la France on courroit risque de se perdre; au lieu que si on s'en défendoit il y avoit lieu d'esperer un changement heureux pour toute l'Europe. Livre III. 1689.

Enfin le Prince d'Orange donna deux marques particulieres de sa Moderation dans les Commencemens de sa Regence. Il élargit le Comte de Féversham qui avoit été d'abord arrêté, pour avoir licencié les Troupes du Roi avec trop de précipitation, sans un pouvoir suffisant, & peut-être aussi pour avoir voulu s'oposer aux bons desseins de S. A. Et sur l'avis qu'il eut que Mylord Sunderland Président du Conseil du Roi avoit été fait Prisonnier à Roterdam par le grand Bailli de la Ville, qui avoit crû rendre un grand service au Prince d'Orange, ce Prince fit connoître

Guill. III. à ce Magistrat que son Action ne
1689. lui plaisoit point, & qu'il feroit bien d'élargir son Prisonnier.

Les Protestans d'Ecosse & d'Irlande ne prenoient pas moins de part à ce qui se passoit en Angleterre que les Anglois même. Ils envoyerent les uns & les autres des Députez au Prince d'Orange, pour le remercier des bons ofices qu'il avoit rendus & qu'il vouloit rendre aux trois Royaumes, & pour le suplier de les prendre sous sa protection. Le Conseil d'Ecosse en particulier le fit prier par la bouche du Duc d'Hamilton, suivi de trente Seigneurs & de plus de quatre-vingt Gentilhommes Ecossois qui se trouvoient alors à Londres, de se vouloir charger du Gouvernement de ce Royaume, comme il s'étoit chargé de celui de l'Angleterre, & d'écrire des Lettres Circulaires pour une Assemblée qui s'ouvriroit à Edimbourg le 14. de Mars, & qui seroit de la même nature que celle qui devoit se tenir à Londres.

On donna à l'une & à l'autre le nom de *Convention*, parce qu'elle n'é-

n'étant point convoquées par un Roi, elles ne pouvoient pas passer pour des Parlemens. Et cependant elles n'en avoient pas moins d'autorité, parce qu'elles étoient composées des Deputez de toutes les Communautez & de tous les Corps qui ont leur voix en Parlement, & qu'ainsi elles representoient toute la Nation, dans laquelle reside proprement l'Autorité Souveraine. Outre que le Roi ayant quitté ses Royaumes, on regardoit déja le Trône comme vacant ; de sorte que la Succession étant contestée, il sembloit que les Peuples seuls avoient droit de juger à qui elle apartenoit, au lieu que s'ils avoient eu encore leur Roi ils n'auroient pû en juger que conjointement avec lui, & dans des Assemblées convoquées par son ordre. Voila comment la plus-part concevoient la chose. Mais quoi qu'il en soit, le dernier du mois de Janvier les Juges des Cours du Banc du Roi, & des Plaidoyers Communs s'étant assemblez à Westminster, pour déliberer sur la tenuë de leurs Assises, ils

Livre II. 1689.

Livre III. 1689.

ils conclurent aprés un mur examen que leur Pouvoir étoit abrogé par l'absence du Roi, & qu'ainsi ils devoient quitter leurs Siéges, & déclarer qu'on ne pouvoit plus y avoir recours.

Le lendemain, qui étoit le jour marqué pour l'ouverture de la Convention d'Angleterre, les deux Chambres s'étant assemblées, on lût avant toutes choses une Lettre du Prince d'Orange, qui contenoit en substance : *Qu'ayant tâché autant qu'il lui étoit possible d'effectuer ce dont il avoit été chargé pour la Paix & pour la sûreté publique, depuis que l'Administration des affaires lui avoit été mise entre les mains, c'étoit à eux à établir les fondemens d'une seureté inebranlable pour leur Religion, leurs Loix, & leurs Libertez : Qu'il esperoit que puis qu'il avoit plû à Dieu de benir son dessein par un si heureux succés, il acheveroit l'Ouvrage qu'il avoit commencé, en faisant regner parmi eux un esprit de paix & d'union : Que le dangereux état où se trouvoit alors l'interest Protestant*

en

en Irlande, & la disposition des affaires Etrangeres l'obligeoit à leur representer qu'aprés les maux que leur des-union pourroit causer rien ne leur pourroit être plus fatal que la lenteur des deliberations : Et que sur tout les Etats en souffriroient beaucoup, demeurant privez du service de leurs Troupes, & du promt secours de l'Angleterre, dont ils avoient tant de besoin pour se défendre contre un Ennemi aussi puissant que le Roi de France, qui venoit de leur déclarer la Guerre, & *qu'il esperoit qu'ils voudroient bien le leur acorder tant à cause des Traitez d'Alliance qu'ils avoient avec eux, qu'en reconnoissance du danger où ils s'étoient exposez pour la conservation du Royaume.* Cette lettre ne fut pas plûtôt luë, que les deux Chambres résolurent unanimement de présenter une Adresse à Son Altesse, *pour la remercier avec tous les témoignages possibles de joye & de reconnoissance de la conservation du Royaume dont Elle avoit été le glorieux Instrument, de même que du soin particulier*

Guillaume III. 1689.

Livre III. 1689. *qu'Elle avoit pris dans l'Administration des affaires publiques; la supliant de continuer jusqu'à ce qu'on s'adressât plus particuliérement à Elle sur ce sujet, & de tâcher de prévenir par les voyes les plus promtes & les plus efficaces les dangers qui menaçoient l'Irlande, & lui promettant au reste de depescher les affaires dont la consideration leur avoit été recommandée par S. A.*

Cette Adresse fut présentée par les Seigneurs & par les Communes en Corps au Prince d'Orange, qui leur dit qu'il vouloit bien se charger du Gouvernement, & qui les exorta encore une fois à aporter de la diligence dans leurs Délibérations. Les deux Chambres seconderent en cela ses désirs beaucoup au delà de son espérance. *Car* dés le 7. Février la Chambre Basse s'étant assemblée avec neuf Jurisconsultes célébres qu'elle avoit choisis, afin de les consulter sur les questions de Droit qu'il faloit traiter; Elle déclara que *Jaques Second ayant tâché de renverser la Constitution du Royaume, en violant*

lant le Contract Original entre lui & son Peuple, par le conseil des Jesuites, & d'autres personnes mal intentionnées, ayant violé les Loix fondamentales, & s'étant retiré du Royaume, il avoit en ce faisant renoncé au Gouvernement, & que par là le Trône étoit devenu vacant.

Livre III. 1689.

La Chambre Haute aprouva sans hésiter cette Délibération en elle-même. Mais il y eut quelques contestations sur les termes dans lesquels elle étoit conçuë. Plusieurs Seigneurs croyoient qu'on ne pouvoit pas dire qu'un Trône fût vacant, tandis qu'il y avoit des Successeurs légitimes pour le remplir, & que c'étoit faire tort à la Princesse d'Orange que de s'exprimer ainsi. Mais comme on considéra que cette expression étoit ambiguë, qu'on pouvoit lui donner un bon sens, & qu'il étoit dificile d'en trouver d'aussi propres pour exprimer l'interruption qu'il y avoit alors dans le Gouvernement, on convint à la pluralité des voix que cet Interrégne pou-

voit

Livre III. voit très-bien être apellé une Vacance.
1688.

La Chambre Basse agita après cela cette question parmi plusieurs autres ; savoir si un Prince qui fait profession de la Religion Romaine, peut-être admis au Gouvernement d'Angleterre, les principes de cette Religion étant aussi contraires qu'ils le sont au Serment de Suprematie, & aux Loix du Royaume. Elle prononça que cela ne se pouvoit, ni ne se devoit, parce que les maximes de la Religion Romaine étoient incompatibles avec le repos & la sûreté de l'Etat, & ordonna en même tems qu'on cesseroit de rendre graces à Dieu de l'avénement de Jaques II. à la Couronne, comme on faisoit tous les ans le 16. de Février.

Cette Chambre résolut aussi de remercier les Evêques qui avoient refusé de lire la Déclaration du Roi, & les Oficiers de l'Armée & de la Flote, qui n'avoient pas voulu combattre contre le Prince d'Orange, de les remercier, dis-je, du zéle qu'ils avoient témoigné pour

la

la Religion Protestante & pour le bien de l'Etat. Et parce qu'on prévoyoit bien qu'il faudroit faire bien-tôt la Guerre à la France, les Communes priérent Son Altesse d'empêcher qu'aucun Vaisseau Marchand n'allât en France ; & d'éxiger pour cet éfet des Cautions de tous ceux qui sortiroient des Ports d'Angleterre. 1689.

Les deux Chambres s'étant ensuite assemblées en *Convention*, elles firent un Projet tendant à empêcher que les Loix du Royaume ne fussent à l'avenir violées par un Roi : Et voici les principaux articles de ce Projet. 1. Que le prétendu pouvoir que Jaques Second s'étoit attribué de dispenser des Loix, ou d'en suspendre l'éxécution seroit déclaré illégitime, à moins que le Parlement n'y consentit. 2. Que les levées d'argent ausquelles le Parlement n'auroit point consenti, seroient aussi déclarées illégitimes, sous quelque prétexte qu'elles fussent faites. 3. Qu'il seroit désormais permis aux Sujets qui croiroient avoir droit de se plain-

Livre III. dre du Roi de lui présenter des Re-
1689. quêtes, & que les arrêter ou les poursuivre à cette occasion, seroit regardé comme une Tyrannie. 4. Qu'il ne seroit pas permis de lever ou d'entretenir une Armée sans l'aveu du Parlement. 5. Qu'on rendroit aux Protestans les armes qu'on leur avoit prises, & qu'on ne pourroit les leur ôter à l'avenir. 6. Que le droit des Elections & tous les Privileges du Parlement demeureroient en leur entier. 7. Que pour empêcher qu'à l'avenir il ne se fit rien contre les Loix du Royaume, on assembleroit des Parlemens pour le moins de trois en trois ans. 8. Que le Roi, ou celui qui conduiroit désormais l'Etat, ne pourroit accorder aucun pardon pour une accusation intentée au Parlement, mais que ce seroit le Parlement qui en jugeroit d'une maniére définitive. 9. Qu'aucun Prince ou Princesse du Sang Royal ne pourroit se marier avec une personne qui feroit profession de la Religion Romaine. 10. Que les Informations de la Cour du Banc du

du Roi seroient abolies. Il y avoit plusieurs autres Articles dans ce Projet, qui tendoient à la même fin. Ils furent tous communiquez au Prince, qui dit fort sagement, qu'ils n'étoient pas trop rigoureux pour un bon Roi, & que pour un Tyran, on ne pouvoit prendre assez de Précautions contre lui, ni donner des bornes trop étroites à son pouvoir. Livre III. 1689.

Après ces Préambules, la Convention s'apliqua à régler le Gouvernement. Les Seigneurs & les Communes s'acordoient en ce point, que puis que le Trône étoit vacant, il devoit être rempli par la Princesse d'Orange, la plus proche Héritiére de la Couronne, (Car pour le Prince de Galles, on n'en parloit point, parce qu'on ne croyoit pas qu'il fût alors nécessaire d'examiner si sa Naissance étoit légitime, puis que d'autres raisons l'excluoient de la Succession.) Mais on fut quelque tems en suspens pour le titre qu'on donneroit au Prince d'Orange. Une grande partie des Seigneurs vouloit qu'on le déclarât

Mars XI. 1689. simplement Prince Régent. Mais les Communes ne crûrent pas que ce fût lui témoigner assez de reconnoissance pour les grandes obligations qu'on lui avoit. Elles voulurent qu'il partageât le Trône avec son Illustre Epouse, sans préjudice pourtant des Loix de la Succession pour l'avenir. Elles n'eurent pas trop de peine à obliger la plûpart des Seigneurs à y consentir, à la grande joye des Protestans Anglois, & au grand étonnement des Ennemis du Prince qui ne s'attendoient point du tout à cela. Les deux Chambres résolurent donc le 16. & le 17. de Février de proclamer Leurs Altesses Royales, le Prince & la Princesse d'Orange Roi & Reine d'Angleterre. Voici le résultat qui fut dressé là-dessus de la Chambre Basse, conformément à celui des Seigneurs.

D'autant que Jaques Second, ci-devant Roi, a renoncé au Trône, en s'efforçant de détruire le Gouvernement de ce Royaume, contre les Loix qui y regnent, & qui y sont réglées,

&

& que Son Altesse, Monseigneur le Prince d'Orange, en vertu de l'Autorité qui lui a été mise entre les mains a fait élire des Deputez, pour assister à la presente Convention, la Chambre proteste qu'elle s'attache à la Declaration de ce Prince, & qu'elle consent que Leurs Altesses, Monseigneur le Prince & Madame la Princesse, soient declarez Roi & Reine d'Angleterre pendant leur vie, & qu'en cas que la Princesse d'Orange meure sans Enfans, la Couronne appartienne à Madame la Princesse Anne de Dannemark & à ses Enfans, & après eux aux Enfans du Prince d'Orange, en cas qu'il ait des Enfans d'une autre Reine; & que le Prince ait l'Administration des afaires sa vie durant. Qu'après les mots de Roi & Reine d'Angleterre on ajoûte de France, d'Irlande; & enfin comme elle est persuadée que M. le Prince achevera la délivrance qu'il a si heureusement commencée, elle consent que Leurs Altesses, M. & Madame la Princesse d'Orange, soient élevez sur le Trône de la Nation.

Livre III. 1689. En même tems les deux Chambres abolirent les Sermens de Suprématie & d'Allegeance, comme étant trop rigoureux, & établirent ceux-ci à leur place sous le titre de Sermens de fidélité.

Je promets & jure sincerement que je serai fidelle & obeirai entierement à Leurs Majestez le Roi Guillaume & la Reine Marie. C'est dequoi je prens Dieu à tesmoin.

Je promets & jure que j'abhorre & deteste de tout mon cœur, & declare heretique & impie cette damnable Doctrine, qui enseigne que les Princes excommuniez & dépouillez par le Pape, ou par aucune Autorité dependante du Siege de Rome, peuvent être deposez ou mis à mort par leurs Sujets, ou par qui que ce soit. Et je soûtiens qu'aucun Prince Etranger, Personne, Prelat, Etat, ou Potentat n'a ni ne doit avoir aucune Jurisdiction, Superiorité, Prééminence, ou Autorité Ecclesiastique ni Seculiere dans le Royaume.

Pendant que la Convention étoit occupée à donner un Maître à l'Angleterre, le Prince d'Orange qui

voioit

voioit à peu prés à quoi les Résolutions de cette Assemblée devoient aboutir, avoit envoié douze Vaisseaux de Guerre en Hollande pour prendre la Princesse son Epouse qui étoit encore à la Haye, & pour l'amener à Londres. Quoi que les Hollandois eussent eu le tems de se préparer à perdre cette Princesse, qui étoit l'amour & les délices de leur Nation, & le plus bel ornement de leur Païs, ils ne laisserent pas de témoigner une vive douleur pour cette perte irréparable. Lors que la Princesse partit, on vit le chemin par où Elle devoit passer bordé d'une foule de personnes qui avoient les larmes aux yeux, & qui la voiant paroître lui souhaitoient tout haut mille bénédictions, & entr'autres celle-ci à laquelle ils ne croyoient pas pouvoir rien ajoûter c'est qu'Elle fût aussi aimée en Angleterre qu'Elle l'étoit en Hollande. La Princesse touchée jusqu'au fond de l'ame de la tendresse de ce Peuple, à laquelle Elle répondit avec une bonté extraordinaire, & acompagnée des vœux les plus ardens

Liv. 168

Evenem. qu'on ait jamais poussez vers le Ciel,
1689. Elle s'embarquer à la Brille au bruit du Canon de la Ville & des Vaisseaux. Elle se mit en mer le 20. Février contre l'avis de ses Conducteurs, qui craignoient que le tems ne changeât, & Elle eut justement autant de vent qu'il lui en faloit pour aborder en Angleterre. Car dès qu'Elle fût entrée dans la Tamise, il survint une tempête qui allarma beaucoup tous les bons Hollandois, qui croyoient qu'Elle étoit encore en mer.

Cette Princesse arriva heureusement à Londres le 22. Février. Comme on l'attendoit avec la derniere impatience dans cette grande Ville, & en general dans tout le Roïaume, on l'y reçut avec une joie sans égale. Dès le lendemain de son arrivée, les deux Chambres s'assemblerent, pour prier leurs Altesses Roïales d'accepter la Couronne d'Angleterre, ce qu'Elles ne crurent pas devoir refuser. Le Prince se reserva en l'acceptant la liberté de passer la Mer, lors que les Provinces Unies auroient besoin

de

de son secours ; & le même jour il écrivit aux Etats Généraux, pour leur aprendre la bonne nouvelle de son élevation au Trône ; & pour les asseurer *qu'elle ne diminueroit point les soins, qu'il avoit toûjours pris pour la conservation & pour la prosperité de leur Republique. Mais qu'elle serviroit au contraire à le mettre en état d'exercer les fonctions, dont il avoit été revêtu, avec plus de poids & de succés pour le bien & l'avantage de l'Etat, & pour le defendre contre tous ses Ennemis, & sur tout à etablir une bonne & ferme intelligence entre ses Royaumes & les Provinces Unies.* Bien des gens avoient crû que si le Prince d'Orange étoit une fois Roi d'Angleterre, il se dechargeroit entierement sur quelque autre du soin de gouverner les Provinces, & de commander les Armées des Etats. Mais ce Prince, qui est infiniment sage & prévoiant, crût que la Qualité de Roi & celle de Stadhouder n'étoient pas incompatibles, qu'il pouvoit trés-bien les remplir toutes deux à la fois, & que ce seroit le moien d'unir

Livre III.
1689.

Livre III. 1688. d'unir l'Angleterre & la Hollande par des liens indissolubles, & de rendre ces deux Etats redoutables à la France leur Ennemie irréconciliable.

Lors que le 24. Février, jour marqué pour la Proclamation de L. A. R. fut arrivé, cette Cérémonie se fit en la maniere ordinaire, mais avec une affluence extraordinaire de Peuple, les Anglois s'intéressant particulierement au choix du nouveau Roi qu'ils regardoient comme décendu du Ciel pour leur délivrance, & de la nouvelle Reine dans laquelle ils voyoient de si rares qualitez. Les deux Chambres de la Convention se rendirent sur les onze heures à la porte du Palais de Withal, où elles trouverent les Hérauts & Sergens d'Armes, les Trompettes & les autres Officiers qui ont accoûtumé d'assister aux solemnitez de cette nature. Aprés que les Trompettes eurent sonné trois fois, un Héraut publia la Proclamation, un Roi d'Armes la lui lisant par Périodes. Et on l'alla publier aussi dans quelques autres

endroits, aux Aclamations de la Bourgeoisie, dont il y avoit quatre Regimens sous les Armes. Ce jour-là l'Evêque de Londres prêcha à Withal devant leurs Majestez, & la journée finit par des feux de joie, & autres réjoüissances qu'on pratique dans ces occasions. Livre III. 1689.

Il est nécessaire que je raporte ici les termes de la Proclamation, pour faire voir sur quel fondement la Convention donna la Couronne au Prince & à la Princesse d'Orange.

Proclamation de L. A. R. Monseigneur & Madame la Princesse d'Orange.

Comme il a plû à Dieu Tout-puissant d'accorder en sa grande misericorde à ce Royaume, la delivrance miraculeuse du Papisme, & du Pouvoir Arbitraire; & qu'aprés Dieu, nous en sommes redevables au courage & à la sage conduite de S. A. Monseigneur le Prince d'Orange, que Dieu a choisi pour être le glorieux Instrument

d'un

Livre VII d'un si grand bonheur pour nous & 1689. pour nostre posterité. Et estant d'ailleurs persuadez des eminentes qualitez de S. A. R. Mad. la Princesse d'Orange, & de son attachement à la Religion Protestante, qui sans doute attireront une grande benediction sur ce Royaume. Les Seigneurs & les Communes presentement assemblez à Westminster ont fait une Declaration par laquelle ils prient L. A. R. d'accepter la Couronne. Ce qui ayant été par Elles accepté: Nous les Seigneurs Ecclesiastiques & Seculiers, & les Communes assemblées avec le Lord Maire, les Bourgeois de Londres, & les autres Communes du Royaume, Publions & Proclamons d'un consentement unanime Guillaume & Marie Prince & Princesse d'Orange, pour Roi & Reine d'Angleterre, de France, d'Irlande, & des autres Domaines de leur dependance; & qu'en consequence de nôtre Declaration, ils seront sacrez & reconnus pour Roi & pour Reine par tous les Sujets de ces Royaumes & de ces Domaines, qui dés à present sont obligez de leur rendre le respect, l'o-

béïs-

béïssance & de la fidelité que tous les Sujets doivent à leurs Souverains. Le Grand Dieu par qui les Rois regnent, veüille benir le Roi Guillaume & la Reine Marie, *& les faire regner long tems & heureusement sur nous. Dieu benisse* le Roi Guillaume & la Reine Marie. Signé J. Brouw, Clerc du Parlement. Livre III. 1689.

C'est ainsi que le Prince d'Orange fut païé du grand Service qu'il venoit de rendre à la Nation Angloise, par une des plus belles Couronnes du monde. Cet évenement imprévû frapa tout le monde également, mais fit naître dans les Esprits des pensées bien diferentes. Les uns en furent transportez de joie, et les autres parurent pénétrez d'une douleur qui alloit jusqu'à la rage, particulierement en France où l'on se déchaîna contre le nouveau Roi de la Grande Bretagne de la maniere du monde la plus furieuse & la plus indigne. On ne le traitoit pas de moins que de nouvel Absalom, qui avoit dépouillé tous les sentimens de la Nature, renoncé à toutes les Loix de l'hu-

Livre III. 1689. l'humanité & de l'équité, pour satisfaire son Ambition démesurée, en faisant décendre le Roi son Beau-pére de dessus le Trône afin de se mettre à sa Place, & de pouvoir exterminer la Religion Catholique. Mais les Catholiques même les plus raisonnables des autres Etats virent bien que c'étoient des Déclamations fausses & injustes, qui ne tendoient qu'à desunir les Princes, qui paroissoient prêts à se liguer contre la France : de sorte que cela ne les empêcha pas d'approuver ce qu'avoit fait le Prince d'Orange, & de le reconnoître pour Roi legitime comme nous le verrons bien-tôt.

La qualité d'Historien desinteressé que j'ay dessein de remplir, ne me permet pas de faire ici une Apologie, & beaucoup moins un Panegirique du Prince dont j'écris l'Histoire. Je prie seulement mes Lecteurs de considerer attentivement toutes les Circonstances du recit que je viens de faire, avant que de prononcer aucun jugement. J'avouë que si on ne savoit autre cho-

chose, sinon que le Prince d'Orange a passé en Angleterre avec une Armée, & que dés qu'il y est arrivé le Roi son Beau-pere s'est vû abandonné de tous ses Sujets, & obligé à sortir de son Roïaume: qu'ensuite une Assemblée qui representoit la Nation a jugé que le Trône étoit vacant, & a ofert la Couronne au Prince d'Orange qui l'a acceptée; on ne pourroit pas s'empêcher de regarder ce Prince comme un injuste Usurpateur. Mais lors qu'on considerera que le Roi Jaques II. avoit été élevé sur le Trône de la Grande Brétagne contre les Loix du Roïaume, qui sont fort diférentes de celles de tous les autres Etats de l'Europe; & par une pure indulgence de ses Sujets Protestans qui esperoient que sa Religion n'empêcheroit pas qu'il ne protegeât la leur, & qu'ils ne les gouvernât équitablement: que cependant ce Prince n'eut pas plûtôt la Couronne sur la tête qu'il commença à violer les Loix, & à faire des bréches considerables aux Privileges de l'Eglise Anglicane,

Livre III. 1689.

& en général à ceux de la Nation, malgré le Serment qu'il venoit de faire, de conserver inviolablement ces Loix & ces Privilèges : Que voiant qu'on ne s'oposoit point à ses premieres démarches, qu'on n'osoit pas même s'en plaindre, cela lui donna le courage d'aller plus avant, & lui fit former le dessein, non seulement de rendre la Religion Romaine dominante dans ses Roiaumes, mais aussi d'exterminer la Religion Protestante, & en même tems de s'aquerir une autorité absolue sur ses Peuples : Que pour parvenir à ce double but, il fit en secret une étroite alliance avec le Roi de France, il mit sur pié une Armée nombreuse & équipa une Flote considérable en pleine Paix, & sans l'avis d'un Parlement. Que lors que cette Flote & cette Armée furent prêtes, il voulut obliger toutes les Villes & tous les Corps de ses Roiaumes à consentir qu'il dispensât de certaines Loix, que la plûpart regardoient comme absolument nécessaires à la sûreté de l'Etat, & qui au reste ne pouvoient être cassées légiti-

gitimement, que par un Parlement libre. Que le Prince & la Princesse d'Orange, qui jusqu'alors n'avoient pas ouvert la bouche, quelque droit qu'ils eussent de se plaindre de la conduite du Roi, étant consultez sur ce dernier Article, ils répondirent avec toute la modestie & le respect imaginable, qu'ils ne pouvoient point aprouver le dessein du Roi, & qu'ils ne croyoient pas qu'il y eût de la sûreté à l'exécuter; que s'il ne s'agissoit que d'une simple liberté de Conscience pour les Catholiques, ils trouveroient bon qu'on la leur acordât, si on ne l'avoit déja fait, & qu'ils étoient même tout prêts à employer leurs soins pour cela, mais qu'il y avoit trop de danger à admettre ceux de cette Religion aux Charges publiques. Lorsqu'on considérera, que malgré cela le Roi continua à suivre sa pointe, qu'il remua ciel & terre, pour avoir un Parlement favorable à ses Intentions, & qu'il étoit à craindre que ses soins ne réussissent: Que les Protestans Anglois s'allarmant alors, prièrent instamment le Prince & la Princesse d'avoir

Livre III. 1689.

pitié

Livre III. 1689. pitié d'eux, leur représentant d'un côté le danger où ils étoient, & l'opression qu'ils souffroient, & de l'autre le tort qu'on avoit dessein de faire à Leurs Altesses, selon toutes les aparences, en les excluant de la Succession qui leur étoit dûë, pour y admettre un Enfant qu'ils croyoient fortement être suposé : Que le Prince & la Princesse se firent long-tems presser avant que de satisfaire au desir des Anglois : Que lors que le Prince crut ne pouvoir se dispenser de passer en Angleterre, il ne prit qu'autant de Troupes qu'il lui en faloit pour s'empêcher d'être insulté : Que son Armée étoit beaucoup plus foible que celle du Roi, quoi qu'il n'eût point d'assurance que celle du Roi ne voulût pas l'attaquer : Qu'il protesta avant & aprés son arrivée en Angleterre, qu'il n'avoit aucun dessein de se rendre Maître du Royaume, qu'il vouloit seulement procurer à la Nation la tenuë d'un Parlement libre, qu'elle témoignoit desirer, & qui seule pouvoit assûrer sa Religion & sa Liberté : Que les Troupes du Roi, & en général tous ses Peuples trouverent

verent ce dessein si juste, qu'ils joignirent leur demande avec celle du Prince, & que le Roi ne pût enfin s'empêcher de leur acorder ce qu'ils desiroient : Que cependant aprés avoir convoqué le Parlement, le Roi révoqua les Ordres qu'il avoit donnez, & se retira du Royaume, sans en aléguer aucune bonne raison : Que le Prince d'Orange ne fit violence à qui que ce soit, avant ni aprés cette retraite : Qu'il éloigna ses Troupes des lieux qui devoient nommer leurs Députez pour l'Assemblée, que tous les Seigneurs avoient jugé nécessaire de convoquer : Qu'enfin cette Assemblée ofrit la Couronne au Prince contre son attente, comme cela est connu de toute la Terre : Lors, dis-je, qu'on considérera tout cela, je suis persuadé que toutes les personnes équitables de quelque Religion qu'elles soient, tomberont d'accord, que ce Prince avoit droit de faire ce qu'il fit, & qu'il est loüable d'avoir rompu les fers d'une Nation qui se trouvoit dans de si grandes extrémitez.

Livre III. 1689.

Fin du Premier Tome.



